

Introduction générale

La comptabilité est un outil susceptible de fournir des informations économiques et financières. Elle constitue ainsi un système formel de mesure, de classement et d'enregistrement des transactions opérées par les entités, c'est la base du système d'information de gestion de l'entreprise. Elle est aujourd'hui le langage commun de celle-ci avec tous les partenaires : personnels, clients, fournisseurs, créanciers, actionnaires, collectivités, public en général. Ainsi, pour que la mission de la comptabilité soit remplie avec succès, il est indispensable que le langage comptable soit compris de tous les participants, la comptabilité doit être donc « normalisée ».

La normalisation a pour objet d'établir des règles communes dans le double but d'uniformiser et de rationaliser la présentation des informations comptables susceptibles de satisfaire les besoins présumés de multiples utilisateurs. Elle contribue à l'harmonisation et à l'amélioration des pratiques comptables et favorise également en matière d'information financière des comparaisons spatiotemporelles.

La notion de normes comptables désigne l'ensemble des règles à appliquer par les organisations, principalement les entreprises, dans la présentation des états financiers ainsi que dans la tenue de leur comptabilité.

C'est ainsi que, dans la première partie du 20^{ème} siècle la comptabilité a commencé à se normaliser. Aux Etats-Unis, en 1909, le conseil de l'American Association of Public Accountants (AAPA)¹, représentant la profession comptable et composé en grande partie

¹ Association américaine des comptables publics.

par des immigrants britanniques, avait mis en place un comité, appelé Spécial Committee on Accounting², chargé de définir les termes utilisés en comptabilité et en audit.

En Europe continentale, des projets de plan comptable furent apparaitre, à Berlin en 1911, 1920 en Belgique, et encore en Allemagne en 1927. Le plan belge a servi de base aux auteurs du plan comptable français.

En Grande-Bretagne, en 1942, l'ICAEW (Institute of Chartered Accountants in England and Wales) créa « Taxation and Financial Relations Committee ». ce dernier a présenté un ensemble de projets de normes qui furent soumis au conseil de l'institut.

Ainsi, deux modèles comptables se sont développés dans la période qui encadre la seconde guerre mondiale : un model anglo-saxon, appliqué aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, et un model continental s'appuyant sur des plans comptables édictés par les pouvoirs publics. La France a été promotrice dans ce domaine par la création de la commission de normalisation des comptabilités en 1946 et par l'approbation d'un plan comptable général en 1947.

Aujourd'hui, les procédures de normalisation existent partout et sont différentes selon les pays. Cette diversité a fait que les états financiers de différents pays étaient (et sont encore) difficilement comparables, ce qui a constitué un facteur de risques pour les investisseurs, et c'est dans ce cadre que fût créé l'IASC.

L'IASC (International Accounting Standard Committée)³ est un organisme privé qui a été fondé en 1973 par les instituts d'experts comptables de 10 pays (Allemagne, Australie, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Irlande, Japon, Mexique, Pays-Bas). Ses principaux objectifs sont :

² Comité spécial sur la comptabilité

³ Comité de normes comptables internationales

- D'établir des normes comptables acceptables sur le plan international ;
- De promouvoir leurs utilisations ;
- De travailler pour harmoniser les réglementations comptables et la présentation des états financiers sur le plan international.

L'IASB est reconnu, à ce jour, comme un organisme normalisateur au niveau mondial, représenté par les parties prenantes à l'utilisation des états financiers, et pourvu d'une structure organisée et d'un processus strict d'adoption des standards comptables de base appelés « IAS » (International Accounting Standards) puis, depuis 2002 « IFRS » (International Financial Reporting Standards), qui seraient acceptés dans le monde entier.

Les normes internationales d'information financière, ou les IFRS sont des normes comptables, élaborées par le bureau des standards comptables internationaux (IASB) destinées aux entreprises cotées ou faisant appel à des investisseurs afin d'harmoniser la présentation et la clarté de leurs états financiers.

Les normes IFRS s'appliquent à tous les Etats qui le souhaitent. Néanmoins en 2007, le principal utilisateur de ces normes demeure l'Union Européenne. Cette adoption a également pu avoir des effets d'entraînements car de nombreux pays l'utilisent déjà.

En Algérie, le Plan Comptable Algérien (PCN) n'a pas été réformé depuis 1975. Ce plan comptable était caractérisé par les faits suivants : la domination de la fiscalité sur la présentation des états financiers qui a eu pour effet de privilégier l'intérêt du fisc (optimisation des recettes de l'Etat) au détriment des autres utilisateurs de l'information financière. Le but était de présenter des états qui fournissent quelques indications sur les performances passées des entreprises.

Le PCN ne traite pas diverses opérations tels que le crédit-bail, des regroupements d'entreprise, la consolidation, l'activation des frais de développement, le changement des méthodes comptables, etc. En ne définissant pas les éléments qui constituent les états financiers, le PCN ouvrirait de très grandes portes aux innombrables manipulations dont se serviraient certains préparateurs pour présenter une information biaisée et déconnectée de la réalité des transactions, et du coup induire en erreur les destinataires de l'information financière : absence d'organisme ou de corps de normalisation et d'interprétation comptable, faiblesse de la recherche comptable, et mise à jour quasi-absente du PCN, faible lisibilité des comptes (absence d'annexes explicatives). Le PCN ne pourrait pas donner de solutions aux multiples questions et autres problématiques comptables dans tous secteurs confondus.

Cependant, en Algérie, la transition vers une économie de marché poursuivie au cours de ces dernières années a introduit des réformes économiques majeures. Ces changements ont exigé le gouvernement algérien à se questionner sur la performance de ses normes internationales de comptabilité. Et pour faire face aux phénomènes de la mondialisation et de la globalisation des marchés financiers, le conseil national de la comptabilité algérien opta pour une solution consistant à adopter les standards internationaux IAS/IFRS, bien que ce choix remette en cause la pratique et l'ensemble du système d'éducation.

En fait, la première raison qui a amené l'Algérie à adopter le nouveau système comptable est d'appliquer les normes internationales pour rapprocher notre pratique comptable de la pratique universelle.

Le nouveau système comptable et financier, mis en application à partir du 01 janvier 2010, permet aux entités algériennes de fonctionner avec des principes plus

adaptés à l'économie moderne et de produire une information détaillée reflétant une image fidèle de leur situation financière.

La connaissance de ces normes est devenue donc indispensable à la compréhension des documents comptables, en général, et à l'analyse financière en particulier. Le passage aux normes IFRS change la nature même de l'information financière.

L'analyse financière doit permettre aux différents partenaires de l'entreprise de connaître la santé actuelle de l'entreprise et ses chances de pérennité. Elle vise à porter un jugement sur les performances, la situation financière de l'entité et sur les risques.

Il faut noter que les normes IFRS ne sont pas neutres pour l'analyse financière. Cette dernière se trouve affectée pour différentes raisons à savoir :

- inclure le tableau des flux de trésorerie dans les états financiers, ce qui permettra de compléter l'information financière nécessaire à l'analyse financière et de faire des prévisions ;
- inclure le concept d'évaluation à la juste valeur qui va affecter la volatilité des résultats et la structure financière.

L'objet et la problématique de la recherche :

C'est dans ce contexte là, que le présent travail vise, d'une part, à faire une synthèse des spécificités des normes IAS/IFRS afin de faciliter la compréhension des états financiers et les différents concepts utiles à l'analyse financière. En d'autre part, il projette de constater les conséquences de ce nouveau référentiel sur la pratique de l'analyse financière.

Ainsi, cette recherche tente d'apporter une réponse à la problématique suivante :

Quels sont les spécificités du référentiel IAS/IFRS et quels seront les conséquences de l'adoption de ce projet sur la pratique de l'analyse financière ?

Le choix du thème :

Le choix de ce thème a été motivé par les raisons suivantes :

- L'adoption du référentiel IFRS est un sujet d'actualité économique.
- La préméditation d'approfondir les connaissances personnelles, en matière de normalisation comptable, et des principaux outils utilisés pour porter un diagnostic sur la santé financière d'une entité.
- Observer les pratiques de ces normes et découvrir leur incidence sur la pratique de l'analyse financière.

Les hypothèses :

Cette étude se base sur les hypothèses suivantes :

Première hypothèse : Les modifications apportées par le référentiel IFRS fournissent une information financière plus complète et pertinente pour les financiers, et permettent de simplifier le travail de l'analyste financier.

Deuxième hypothèse : l'introduction des normes IFRS rend le traitement des chiffres plus complexe pour l'analyse financière.

Troisième hypothèse : l'adoption des normes IFRS n'affecte pas le calcul des différents indicateurs de performances économiques et financières.

Quatrième hypothèse : les normes IAS/IFRS introduisent des changements conceptuels et méthodologiques qui auraient une incidence sur l'approche et le contenu de l'analyse financière.

la méthodologie de la recherche : Afin de répondre à notre problématique, nous avons structuré le présent travail en quatre chapitres :

CHAPITRE1 : Evolution de la normalisation comptable internationale

- Présenter un historique de la normalisation comptable ;
- Expliquer le développement du processus de la normalisation comptable internationale ;
- détailler le contexte dans lequel sont développées les normes IFRS.
- Donner un aperçu sur les principales réformes comptables en Algérie, et le système comptable financier.

CHAPITRE2 : Les états financiers sous le référentiel IAS/IFRS : Adoption et conséquences

- Présenter le cadre conceptuel de l'IASB ;
- Décrire le contenu informatif des états financiers conformément au cadre conceptuel des IAS/IFR ;
- Etudier les conséquences économiques et financières de l'adoption du référentiel international.

CHAPITRE3 : L'analyse financière des états financiers en IFRS

- Exposer les différentes méthodes et outils de l'analyse financière ;
- Analyser les états financiers ;
- Etudier les indicateurs de l'équilibre financier et de performance ;
- Mettre l'accent sur les spécificités des IFRS, et aux conséquences de ces dernières sur la démarche de l'analyse financière.

CHAPITRE 4 : Analyse financière sous IAS/IFRS au sein de l'ENTPL

- Une étude pratique au sein de l'entreprise nationale de transformation de produits longs (ENTPL), qui s'articule autour de deux thèmes fondamentaux :
- Effectuer une comparaison entre les états financiers établis avant et après l'application du SCF afin d'identifier l'incidence sur la situation de l'entreprise et sur la pratique de l'analyse financière
 - Mener un diagnostic financier sur les états financiers en IFRS.

CHAPITRE 1 : Evolution de la normalisation comptable internationale

Introduction

La comptabilité est un outil de gestion qui a pour objet de traduire la vie des affaires. Elle constitue la source la plus sûre de l'information économique et financière. Les règles et les pratiques comptables étaient différentes d'un pays à un autre ; elles ont été établies par des organismes nationaux de droit privé ou public. En vue d'harmoniser et d'homogénéiser ces divergences de principes et de pratiques comptables ; des tentatives de rapprochement d'organisations et d'institutions professionnelles ont vu le jour sur le plan européen et international. L'un de ces organismes est l'IASB, qui tenait, dès sa création en 1973, le rôle d'harmonisateur, il est devenu l'organisme normalisateur chargé d'élaborer les normes comptables internationales IAS, appelées maintenant les normes internationales d'information financière IFRS.

L'introduction du référentiel IAS/IFRS est une primauté donnée à la réalité économique dans l'enregistrement des transactions, l'évolution des éléments d'actif et de passif, la mesure de la performance. Il permet aux directeurs financiers d'adapter et d'améliorer leurs organisations, méthode de travail, processus et outil de gestion et de diffuser plus largement des informations financières qui se caractérisent de crédibilité et de comparabilité.

Puisque ces normes comptables harmonisées, sont considérées comme un élément important pour le fonctionnement du marché commun, l'Union Européenne a choisi, depuis juin 2000, d'adopter les normes IAS/IFRS comme référentiel comptable pour les entreprises européennes.

L'Union Européenne se rapproche alors de l'organisme de normalisation comptable international l'IASC, devenu par la suite l'IASB, afin d'adopter le corpus des normes internationales de comptabilité en Europe.

Préalablement à la présentation de cet organisme et du développement de la normalisation comptable internationale, nous avons jugé nécessaire d'apporter des précisions pour les termes qui seront employés régulièrement dans le présent travail à savoir : régulation, réglementation, normalisation et harmonisation en se référant à Colasse (2009) :

« Par **régulation comptable**, nous entendons le processus de production, de mise en œuvre et de contrôle de l'application des normes comptables ; ce processus peut se développer dans des espaces géopolitiques plus ou moins étendus et plus ou moins organisés, à l'échelle d'un pays, d'un ensemble de pays ou du monde entier.

Par **réglementation**, nous entendons une forme particulière de régulation appuyée sur les prérogatives et l'action de l'Etat et se développant par conséquent dans un espace national. La notion de régulation au sens où nous l'entendons est donc plus large que celle de réglementation, qu'elle englobe.

Quant à la **normalisation**, elle fait référence à l'un des aspects seulement de la régulation, à savoir la production des normes »⁴. La norme s'entend au sens d'une « obligation plus ou moins contraignante imposée à la pratique comptable ».

Colasse (2009) définit aussi **l'harmonisation** comptable internationale comme « un processus institutionnel, ayant pour objet de mettre en convergence les normes et les pratiques comptables nationales et, par conséquent, de faciliter la comparaison des états comptables produits par des entreprises de pays différents ». Une autre définition de l'harmonisation citée par Nobes et Parker (1981) : « il s'agit d'un processus destiné à accroître la compatibilité des pratiques comptables grâce à une limitation de leur niveau de variabilité ». Par contre Hussey et Ong (2005) ont clairement lié la notion de l'harmonisation au travail réalisé par l'IASB et l'ont défini ainsi : « le processus mené par l'IASB pour éliminer les différences actuelles qui existent avec les normes comptables nationales et éviter les futures différences afin d'atteindre une harmonisation comptable internationale ».

Les motivations à l'origine de l'harmonisation internationale de la présentation des comptes consolidés sont diverses. Les normes internationales ont, en premier lieu, pour but de rendre comparables les états financiers consolidés des différents pays. Les procédures de normalisation restent différentes selon les pays. Cette diversité de procédures fait que les états financiers de différents pays sont difficilement comparables.

Les normes internationales ont également pour objectif de satisfaire les besoins des investisseurs financiers. Il ne s'agit plus de répondre à des contraintes nationales, statistiques, juridiques ou fiscales. Les normes internationales veulent amener les sociétés cotées à produire de l'information utile pour le marché financier.

L'objectif de ce premier chapitre est d'expliquer le développement du processus de la normalisation comptable internationale.

⁴ Bernard Colasse, Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, 2^e édition, Economica, 2009.

Section 1 : Histoire de la normalisation comptable

1 – Définition de la norme comptable :

Une norme est **une règle obligatoire** plus ou moins contraignante que doit respecter la pratique comptable. Elle peut être **de nature technique ou conceptuelle voire mixte**.

Une norme technique porte sur un sujet déterminé alors qu'une norme conceptuelle fixe les objectifs à respecter par les praticiens lorsqu'ils sont confrontés à une opération pour laquelle il n'existe pas de norme technique.

Les **normes comptables** définissent les règles à suivre pour **élaborer les documents qui permettent de juger de la situation financière des entreprises**. Elles constituent un outil indispensable à tous les acteurs de l'économie : les **dirigeants** pour prendre de bonnes décisions et les **investisseurs** pour évaluer la rentabilité de leurs investissements et les risques qu'ils encourent.

Une norme comptable comporte trois volets :

- Ce que l'on comptabilise ;
- Comment on évalue les éléments du bilan ;
- Quelles informations sont données pour expliquer les comptes.

Les normes constituent donc, **un guide professionnel et un label de qualité** pour le public⁵.

Les normes comptables peuvent se définir aussi comme une mesure, un modèle, ou un principe fondamental qui vise à déterminer la manière d'enregistrer, de classer, et de présenter l'information financière qui reflète toute la réalité de l'entreprise. Les normes comptables comportent des principes, des règles et des méthodes intégrés dans un référentiel comptable.

En principe, toute norme comptable doit comporter les trois principales composantes suivantes⁶ :

- une description détaillée de la difficulté à résoudre ;
- une exposition, fondée sur une théorie, des solutions susceptibles de résoudre le problème; et
- une présentation argumentée de la solution adoptée.

La mondialisation des économies et des marchés financiers a rendu nécessaire la mise en place de normes comptables internationales permettant la comparaison des informations

⁵ La nécessité et les enjeux de la normalisation, www.MAXICOURS.com

⁶ Belkaoui, Ahmed, 1984, *Théorie comptable*. 2^{ème} édition, Presses de l'Université du Québec. Page 57.

sur les entreprises. Ces normes comptables internationales IFRS sont établies par l'IASB (le conseil des normes comptables internationales) qui remplace, depuis 2001, l'IASC (le comité des normes comptables internationales).

2 – Les objectifs de la normalisation comptable :

La comptabilité a commencé à se normaliser, pendant la première partie de XXème siècle. Au cours de cette période, l'objectif principal du processus de normalisation, à travers la mise en place des normes comptables, était la production des informations homogènes sur l'activité des entreprises afin de permettre aux États d'exercer sur elles un contrôle économique et fiscal.

Avec le développement de l'activité des entreprises et l'importance de la contribution des initiatives privées dans les circuits économiques, la formulation des normes comptables a pour finalité, en plus d'aider les comptables nationaux dans l'élaboration des états de synthèses macro-économiques, de représenter fidèlement l'ensemble des événements économiques rencontrés par une entreprise, lors de l'exercice de ses activités. Une telle représentation permet aux différents utilisateurs externes de l'information financière de suivre l'activité d'une entité dans le temps et dans l'espace et également aux responsables des firmes de réaliser systématiquement les différentes analyses utiles à la prise de décision.

Cependant, pour que les objectifs précités soient atteints avec succès et pour assurer la production des normes comptables adéquates, il est intéressant, voire indispensable, que les normalisateurs respectent, lors de l'accomplissement de leur mission, certains principes fondamentaux, dont notamment⁷ :

- Les normes comptables formulées doivent être cohérentes avec le cadre conceptuel et les objectifs de l'information financière ;
- La tâche de normalisation doit être assurée par un organe qui a suffisamment d'autorité et d'indépendance pour éviter toute influence politique ;
- L'instance de normalisation doit disposer des compétences et des ressources nécessaires à la production des normes comptables de qualité ;
- L'organe de normalisation doit être attaché à la défense de l'intérêt public ;

⁷ Karim Mhedhbi, Analyse de l'Effet de l'Adoption des Normes Comptables Internationales sur le Développement et la Performance des Marchés Financiers Émergents, *Thèse préparée à l'Institut Supérieur de Comptabilité & d'Administration des Entreprises de l'Université de la Manouba, Tunisie, 2010, page 13.*

- L'établissement des normes comptables doit suivre une procédure bien arrêtée dans le souci de garantir la participation et la contribution de toutes les parties intéressées.

3 – Historique de la normalisation comptable :

La comptabilité est un outil de gestion recensant et communiquant des informations sur l'activité économique d'une entité, Elle constitue un système d'organisation des données financières de l'entreprise. Ainsi, elle permet de fournir un état de la situation financière de l'entreprise, c'est un outil d'information financière.

La comptabilité est la base du système d'information de gestion de l'entreprise, elle est un moyen de communication de celle-ci avec ses partenaires : clients, fournisseurs, actionnaires, prêteurs, personnel, collectivités, investisseurs. Cependant, Pour que ce moyen soit compris par les différents partenaires ou utilisateurs de l'information financière, la comptabilité doit être normalisée. C'est dans la première partie du XX^e siècle que la comptabilité a commencé à se normaliser.

Le lien entre la comptabilité et l'évolution de l'économie est souvent évoqué dans la littérature. La régulation comptable s'est fréquemment développée en réponse à des événements historiques divers comme la crise économique de 1929 aux Etats-Unis ou encore la seconde guerre mondiale en France. La variété des événements, au niveau international, conjuguée à la multiplicité des influences, culturelle, juridique, sociale ou politique, a conduit au développement de référentiels comptables différents, selon les pays.

La comptabilité des entreprises est devenue donc normalisée dans la plupart des pays, ce qui signifie qu'elle s'appuie sur des règles comptables communes, et produit des documents de synthèse dont le contenu et la présentation sont identiques d'une entreprise à une autre.

Les référentiels comptables existants, ont permis de simplifier et d'homogénéiser la communication de l'information financière, et sont :

- Aux Etats-Unis : US GAAP / FASB.
- En Europe : 4^e et 7^e directives ;

3 – 1 – Aux Etats-Unis : US GAAP / FASB :

Les US GAAP⁸ (Generally Accepted Accounting Principles) sont les principes comptables américaines, et sont publiés par le FASB (Financial Accounting Standards Board). Plusieurs organismes participent à la production des normes comptables :

- Le Financial Accounting Standards Board (FASB) est généralement considéré comme l'organisme influençant le monde anglo-saxon (Etats-Unis, Australie, Canada, Royaume-Uni). Créé par l'AICPA (American Institute of Certified Public Accountants) en 1973, Le FASB est l'autorité américaine indépendante chargée d'établir et de diffuser les normes comptables aux Etats-Unis (US-GAAP). Il a pour mission, d'une part, de définir les normes d'établissement des comptes (les SFAC, Statements of Financial Accounting Concepts) et d'autre part, de déterminer les principes et règles comptables utilisés pour la présentation des comptes (les SFAS, Statements of Financial Accounting Standards). Le FASB est un organisme de droit privé qui se caractérise par son Indépendance, car il n'a pas de pouvoir officiel en matière de réglementation. Ce pouvoir appartient à la SEC.
- La SEC (Securities and Exchange Commission) : Le FASB travaille sous le contrôle et la surveillance du SEC. Cette dernière constitue un véritable garant de la sécurité financière et de la surveillance des marchés financiers. Le SEC intervient aussi dans le processus de normalisation comptable.
- L'AICPA (American Institute of Certified Public Accountants) est créé en 1887. Il s'agit d'un institut professionnel qui regroupe les experts comptables et les auditeurs, sa mission est de publier des recommandations et des interprétations, en matière de comptabilisation et d'audit.

Contrairement à certain pays européens (notamment la France) et africains, il n'existe pas aux Etats-Unis de plan comptable applicable à toutes les entités. Chacune d'entre elles doit donc établir un plan de comptes qui correspond à ses besoins Obert (2013).⁹

⁸ US GAAP sont les principes américains de comptabilité généralement acceptés.

⁹ Robert OBERT, Pratique des normes IFRS, , 4eme édition et 5eme édition, Dunod, 2013, page 32.

3 – 2 – En Europe : Directives européennes :

Les premières tentatives d'harmonisation de la régulation comptable de l'Union Européenne s'illustrent par l'adoption des 4^e et 7^e directives¹⁰.

Une directive est une décision de droit communautaire, visant à favoriser l'harmonisation des législations nationales des Etats membres de l'Union européenne.

Les directives adoptées par le Conseil de l'Union européenne, représentant les Etats membres, sont :

La quatrième directive : la 4^e directive européenne publiée en août 1978 au journal officiel des communautés européennes, concerne les comptes individuels. Elle permet de fixer des conditions juridiques équivalentes minimales quant à l'étendue des renseignements financiers à porter à la connaissance du public par des sociétés concurrentes.

Le contenu de la 4^e directive est le suivant :

- La structure et le contenu des comptes annuels à savoir du bilan, du compte de résultat, de l'annexe et du rapport de gestion ;
- Les modes d'évaluation ;
- Les règles de publicité et de contrôle des comptes annuels.

L'objectif de la 4^e directive consiste en l'harmonisation des dispositions réglementaires comptables nationales afin de converger vers des pratiques conduisant à une meilleure intelligibilité et comparabilité des états financiers des sociétés de capitaux dans le temps et dans l'espace. L'impact de la 4^e directive sur la qualité des rapports annuels des sociétés des états membres est avéré par plusieurs études qui révèlent également une certaine homogénéisation des traitements comptables. Cependant, la persistance de certaines différences limite la portée du texte (Colasse, 2005, p.760).

La septième directive : la 7^e directive, publiée le 18 juillet 1983, au journal officiel des communautés européennes, a pour ambition de coordonner les législations nationales sur les comptes afin de réaliser les objectifs de comparabilité et d'équivalence de ces informations.

Le contenu de la 7^e directive est le suivant :

- Les conditions et modes d'établissement des comptes consolidés ;
- Le rapport consolidé de gestion ;

¹⁰ Stéphane Brun, IAS/IFRS : les normes internationales d'information financière, Gualino éditeur, 2006,

- Les règles de publicité et de contrôle des comptes consolidées.

Les autres directives : Ces deux directives ont été complétées par deux directives sectorielles :

- La directive de décembre 1986 applicable aux banques et autres institutions financières ;
- La directive de décembre 1991 spécifiquement consacrée aux entreprises d'assurances.

Pour rendre le référentiel IFRS applicable au sein de l'Union Européenne, l'ensemble des directives comptables a été revu et amendé en conséquence par le biais de deux directives :

- La directive de septembre 2001, introduisant le concept de juste valeur ;
- La directive de juin 2003 visant à moderniser et actualiser les normes comptables européennes en modifiant les directives antérieures pour les rendre compatibles avec les règles IFRS.

Les efforts accomplis par la commission européenne en matière d'harmonisation régionale ont abouti à des résultats utiles et réels¹¹. En effet, l'application des différentes directives, et essentiellement de la quatrième et de la septième, a permis d'améliorer le niveau de comparabilité des pratiques comptables de plusieurs éléments dans le contexte européen. Cependant, ces efforts sont caractérisés par plusieurs limitations dont essentiellement :

- Le dispositif d'harmonisation européen est caractérisé par sa lenteur, ce qui peut donner lieu à l'application des directives dépassées et qui ne répondent pas aux besoins des sociétés et de l'environnement économique en général;
- Les travaux de la commission européenne ne s'adressent pas à toutes les entreprises;
- Les directives n'ont pas traité des problèmes sur lesquels les pays de l'Union ont des positions différentes; et
- Vu que la réglementation comptable européenne n'est pas toujours en harmonie avec celle des autres pays, les sociétés européennes, surtout celles de grande taille, rencontrent des difficultés pour se procurer des fonds et sont amenées, dans plusieurs circonstances, à produire un deuxième jeu de comptes pour satisfaire les exigences des pays de financement.

¹¹ Raffournier, B., Haller, A. et Walton, P., *Comptabilité internationale*. Édition Vuibert, Paris 1997. Page 18.

A la lumière de ces défaillances, l'union européenne a opté pour la révision de sa stratégie et a décidé, dans ce cadre, de se lancer dans le programme d'harmonisation comptable mondiale et d'y participer.

3 – 3 – D'autres pays européens :

3 – 3 – 1 – La France :

En France, la normalisation comptable dépend des pouvoirs publics à la différence des pays anglo-saxon ou elle se relève du secteur privé.

Le référentiel français est caractérisé par un plan comptable général (PCG) très détaillé qui impose des règles d'enregistrement, d'évaluation et de présentation mais aussi une nomenclature de comptes détaillée. Le PCG a été révisé à plusieurs reprises : en 1947, 1957, et en 1982. En 1999 le comité de la réglementation comptable (CRC) a réécrit le plan comptable général, et a été appelé PCG en 1999. Ainsi, toute personne physique ou morale soumise à l'obligation de tenir des comptes, doit appliquer les nouvelles règles du droit comptable français.

L'élaboration des règles comptables en France passe par deux organismes : le Conseil national de la comptabilité (CNC) et le comité de la réglementation comptable (CRC).

- Le conseil national de la comptabilité (CNC) : créé en 1957, le CNC est le pilier de la normalisation comptable française, il a pour mission¹² :
 - d'émettre des recommandations dans le domaine comptable sur toutes les dispositions concernant les différents secteurs économiques (banque, assurance, état, administrations, etc.)
 - de donner un avis sur des normes comptables, notamment étrangères ;
 - d'assurer la coordination et la synthèse des recherches théoriques et méthodologiques et de diffuser tous les documents relatifs à l'enseignement comptable.
- le comité de la réglementation comptable (CRC) : créé en avril 1998, le CRC est l'organisme chargé d'élaborer les normes comptables de tous les secteurs d'activité, il doit adopter ou non les textes du CNC et émettre un règlement sur une norme qui est homologuée par la suite par un arrêté ministériel et publier au journal officiel¹³.

¹² Pascal Barneto, Jean François Bosquet, Thomas E. Jones, Eric Delesalle, Normes IAS/IFRS : que faut-il faire ? Comment s'y prendre ?, édition d'Organisation, 2004.

¹³ Pascal Barneto, Jean François Bosquet, Thomas E. Jones, Eric Delesalle, Normes IAS/IFRS : que faut-il faire ? Comment s'y prendre ?, édition d'Organisation, 2004.

3 – 3 – 2 – Le Royaume-Uni : le système de normalisation au Royaume-Uni est similaire à celui des Etats-Unis, on y trouve aussi plusieurs institutions dont:

-l'ASB (Accounting Standards Board) créée en 1990 est un organisme indépendant qui élabore et publie les normes appelées FRS (Financial Reporting Standards) ;

-le FRC (Financial Review Council), créé par l'Etat, il comporte un comité chargé de surveiller les entreprises qui ne respectent pas les normes, et d'un autre comité chargé de résoudre des difficultés d'application et d'interprétation des normes.

-le CCAB (Consultative Committee of Accounting Bodies) créé en 1986 est responsable de l'application et du contrôle de la comptabilité.

Cette pluralité de règles et de principes a rendu la présentation des états financiers différente et incomparable entre pays. Ainsi, des écarts marquants ont été constatés entre les résultats obtenus. L'exemple le plus étonnant est celui de la société allemande Daimler Benz dont les comptes affichaient, en 1993, un bénéfice de 602 millions de « Deutsche Mark » en normes allemandes et une perte de 1 839 millions de Deutsche Mark en normes américaines¹⁴. Il était donc nécessaire d'harmoniser les référentiels comptables, dans le but d'améliorer l'information financière et la rendre comparable à l'échelle mondiale. C'est ainsi que le comité des normes comptables internationales « l'International Accounting Standards Committee (l'IASC) » a été créé dans le but de mettre en place des standards comptables de base appelés IAS « International Accounting Standards », IFRS « International Financial Reporting Standards » depuis 2002.

4 – La création de l'IASC « l'International Accounting Standards Committee »:

- ✓ **1967**, Tout à débuter à Paris, lors du 9^{ème} congrès international de la comptabilité, lorsqu'un groupe de travail, composé de quatorze personnes de différents pays, des représentants des institutions britanniques, américaines et canadiennes, et dirigé par Henry Benson (associé dans un cabinet d'audit international, Londres) ; avait préconisé la constitution d'un organisme international chargé d'établir des normes comptables internationales harmonieuses et coordonnées sur le plan international. Ce groupe serait le prédécesseur de l'IASC.

¹⁴ Adrien LAFAILLE, Normes IFRS : principes et valorisation en Epargne, 'Université Paris Dauphine et l'Institut des Actuaire

- ✓ **Le 29 juin 1973**, l'IASC a été fondée à Londres par les instituts comptables de 9 pays (l'Allemagne Fédérale, l'Australie, le Canada, les États-Unis, la France, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas ainsi que le Royaume-Uni). Le projet est né en 1972 lors d'une conversation entre deux comptables dans un congrès à Sydney. Il s'agit de Douglas Morpeth, président de l'institut des experts comptables d'Angleterre et associé dans un cabinet d'audit international, et Henry Benson. L'idée de Henry Benson était de créer un organisme chargé d'éditer des normes comptables susceptibles d'être adoptées dans différents pays du monde. L'IASC se développe et le nombre de pays devenus membres augmente.
- ✓ **Au cours des années 70 et 80**, l'IASC procédait par analyse des différentes pratiques de présentation de comptes consolidés pour retenir les meilleures d'entre elles et en assurer la promotion. L'IASC avait alors un rôle d'harmonisateur¹⁵.
- ✓ **De 1985 à 2001**, l'IASC fut dirigée par un conseil (le baord) composé de 17 membres assistés par un secrétariat permanent, et présidé par un « chairman » élu pour deux ans et demi.
- ✓ **Depuis 2001**, Pour s'adapter aux enjeux de la normalisation comptable internationale, l'IASC a été réformé en avril 2001. L'élément central de cette réforme vise à attribuer à l'IASC un véritable statut de normalisateur international alors qu'il remplissait essentiellement un rôle d'harmonisateur. Les points principaux à retenir de la réforme sont les suivants (Brun 2006)¹⁶:
 - l'IASC est devenu une fondation IASCF ;
 - l'organe chargé de préparer et d'adopter les normes est l'IASB (le Board) ;
 - les normes comptables internationales émises à l'avenir ne porteront plus le nom de normes IAS mais celui de normes IFRS (International Financial Reporting Standards) ou normes d'information financière ;
 - les anciennes normes gardent le nom IAS « International accounting Standards » ou normes comptables internationales. Le référentiel IFRS contient donc toutes les normes IAS déjà existantes, ainsi que les nouvelles normes IFRS.

Les locaux de l'IASCF et de l'IASB sont situés à Londres. Les débats et réunions se déroulent en anglais et les normes sont aussi publiés en anglais. Des traductions autorisées sont réalisées en accord avec les administrateurs. La commission européenne publie

¹⁵ Normes IFRS : principes et valorisation en Epargne, présenté par Valérie KERVAZO, l'Université Paris Dauphine et l'Institut des Actuaire

¹⁶Stéphane Brun, Les normes comptables internationales IAS/IFRS, édition Gualino, 2006, paris.

d'ailleurs les normes autorisées pour l'Europe en toutes les langues officielles de l'UE (Wolfgang 2005)¹⁷.

- ✓ **2005**, Début d'application des IFRS dans l'Union européenne.

Section 2: L'IASB « International Accounting Standards Board »

1 – Création et objectifs :

En 1995, l'IASC est soutenu par l'IOSCO « International Organisation of Securities Commissions » et ensuite par l'Union européenne. Suite à la réforme, l'IASC devient IASB, et constitue l'organisme international de droit privé chargé de la production des normes comptables à l'échelle mondiale.

Les objectifs¹⁸ de l'IASB sont formalisés dans le statut de l'IFRS Foundation (approuvée en mai 2000 et révisée en mars 2010) sont les suivants :

- a- « développer, dans l'intérêt général, un ensemble unique de normes d'information financière de haute qualité, compréhensibles, applicables et universellement acceptées, fondées sur des principes clairement définis. Ces normes doivent exiger des informations de haute qualité, transparentes et comparables dans les états financiers et autres rapports financiers pour aider les investisseurs, d'autres participants des marchés de capitaux dans le monde et d'autres utilisateurs d'information financière, dans leur prise de décisions économiques ;
- b- promouvoir l'utilisation et l'application rigoureuse de ces normes ;
- c- dans la réalisation des objectifs liés à (a) et (b), prendre en compte, le cas échéant, les besoins d'une gamme de tailles et de types d'entités dans divers milieux économiques ;
- d- promouvoir et faciliter l'adoption des Normes internationales d'information financière IFRS, normes et interprétation publiées par l'IASB, à travers la convergence entre des normes comptables nationale et les IFRS ».

¹⁷ Wolfgang Dick, Missonier Piera, comptabilité financière en IFRS, 2eme édition, 2005.

¹⁸ Cités par Robert OBERT, Pratique des normes IFRS,, 4eme édition, Dunod, 2008, page 8.

2 – Evolution de l'activité de l'IASB :

1973 : Création de l'IASB à Londres.

1975 : Publication des deux premières normes : IAS 1 « publication des méthodes comptables » et IAS 2 « valorisation et présentation des stocks selon la méthode du coût historique ».

1976 à 1979 : Publication d'une série de normes comportant IAS 3 à IAS 13.

1980 à 1989 : Construction d'une deuxième série de 18 normes IAS 14 à IAS 31.

1989 : L'IASB adopte et publie son **cadre conceptuel** pour la préparation et la présentation des états financiers. Le cadre conceptuel traite l'objectif des états financiers, leurs caractéristiques, leurs composants, et les méthodes d'évaluation de ces éléments.

1990 : Un projet de « **comparabilité des états financiers** » a été publié. Le projet ED 32 (*exposure draft*), consistait à la modification de 13 normes. Ce projet avait pour objectif de réduire les options¹⁹ prévues par les normes. Ce projet prévoyait soit de n'admettre pour certaines normes qu'une seule méthode pour la comptabilisation d'une même transaction ou d'un même événement, soit, en admettant plusieurs méthodes, d'indiquer la préférence de l'IASB, ou s'il n'y avait pas de préférence, les conditions de chacune des méthodes (cité par Robert Obert)²⁰. Avant l'adoption de ce projet, la mise en place de normes communes a connue des difficultés causées par les diversités des pratiques nationales ; ce qui a rendu difficile la comparaison des états financiers de différents pays.

Pour garantir la comparabilité des états financiers, les 13 normes qui ont été modifiées sont :

- IAS 2 sur les stocks,
- IAS 5 sur les états financiers,
- IAS 8 sur les éléments inhabituels, les éléments sur exercices antérieurs et les changements de méthodes,
- IAS 9 sur les frais de recherche et de développement,
- IAS 11 sur les contrats de longue durée,
- IAS 16 sur les immobilisations corporelles,
- IAS 17 sur les contrats de location,

¹⁹ Les options d'une norme permettent de comptabiliser une même transaction de plusieurs façons différentes

²⁰ Robert OBERT, Pratique des normes IFRS., 4eme édition, Dunod, 2008, page10,11.

- IAS 18 sur les produits,
- IAS 19 sur les prestations de retraite,
- IAS 21 sur les variations de cours des monnaies,
- IAS 22 sur les regroupements d'entreprises,
- IAS 23 sur la comptabilisation des charges d'emprunts
- IAS 25 sur les placements.

De 1990 à 2000 :

En juillet 1995 un accord a été signé avec l'International Organisation of Securities Commission (IOSCO) l'organisation internationale des comités de valeurs mobilières, autorisant les entreprises dont les états financiers seront conformes aux normes comptables internationales à être cotées en bourse (même aux Etats-Unis) sans avoir besoin de retraiter leurs comptes.

A partir de 1996, un certain nombre de normes IAS ont été révisées (IAS 1,2,7,8,9,10,12,14,16,17,18,19,21,22,23) et d'autres ont été créées (IAS32 à 41).

En mai 2000, l'IOSCO autorise les autorités boursières du monde à accepter l'utilisation des normes IAS (à l'exception de la norme IAS15 relative aux variations de prix et des normes sectorielles IAS26, IAS30, et IAS41).

En 2001 : l'IASC a été réformé, et la mission de préparation et d'adoption des normes comptables internationales a été confiée à l'IASB ; les nouvelles normes sont appelées désormais les IFRS et les anciennes gardent leur appellation IAS.

En 2002 : le règlement européen du 19 juillet 2002 relatif à l'application des normes comptables internationales impose aux sociétés de l'Union européenne cotées d'établir leurs comptes consolidés selon le référentiel IAS/IFRS pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2005.

Ainsi, de nombreux travaux ont été effectués par l'IASB. En mai 2002, l'IASB a publié un exposé-sondage comportant des propositions d'amélioration des normes existantes. cet exposé-sondage a proposé de :

- supprimer certaines méthodes alternatives de traitement comptables,
- communiquer des précisions complémentaires, améliorer la rédaction de certaines normes, et intégrer certaines interprétations SIC²¹ dans le texte des normes.
- exiger des informations complémentaires à fournir.

En 2003 et 2004, Cette période a été marquée par la révision de la plupart des normes existantes, en décembre 2003 l'IASB a publié les 12 normes révisées (IAS1, IAS2, IAS8, IAS10, IAS16, IAS17, IAS21, IAS24, IAS27, IAS28, IAS33, et IAS40). Cette publication a entraîné la modification de la presque totalité des autres normes.

l'IASB a publié les deux premières normes IFRS1 relative à la première application des normes internationales et IFRS2 relative à la comptabilisation des paiements en actions. L'IASB a continué la publication de nouvelles normes dont certaines ont remplacé les anciennes normes IAS.

En 2006, l'I.A.S.B. et le F.A.S.B. (normalisateur américain : Financial Accounting Standards Board) réaffirment leur engagement visant à améliorer la cohérence, la comparabilité et l'efficacité des marchés mondiaux, en développant des normes comptables communes de haute qualité. De plus, l'I.A.S.B. a préparé un exposé-sondage portant sur une norme internationale d'information financière distincte pour les petites et moyennes entreprises (P.M.E.).

En 2008 : En réaction à la crise financière mondiale, l'IASB a pris certaines mesures; mentionnons dans ce chapitre les nouvelles indications sur l'évaluation de la juste valeur, la procédure accélérée d'amendement d'IAS 39, l'accélération des projets sur l'évaluation de la juste valeur et la consolidation, et les informations plus détaillées à fournir sur les instruments financiers.

En 2009 : Le nombre de membres de l'IASB passe à 16. La prise de mesures en réaction à la crise financière mondiale se poursuit, avec les projets portant sur le remplacement d'IAS 39, y compris l'évaluation des pertes de valeur des prêts.

²¹ Les SIC sont les interprétations publiées par l'ancien comité d'interprétation de l'IASC, en anglais Standing Interpretations committee.

En 2010 : des changements de noms ont eu lieu : l'IAS Foundation devient l'IFRS Foundation, l'IFRIC devient l'IFRS Interpretations Committee et le Standards Advisory Council devient l'IFRS Advisory Council.

En 2012 : L'IFRSF a publié un appel à commentaires sur la nouvelle procédure officielle qui sera suivie par l'IASB et l'IFRIC ainsi que le comité de surveillance (Due Process Oversight Committee [DPOC]) de l'IFRSF. Ainsi, le premier bureau international situé à l'extérieur de Londres a été ouvert, à Tokyo.

En 2013 : L'IFRS Foundation publie des profils par pays dans le cadre d'un processus visant à rassembler des informations sur l'état de l'adoption des normes comptables à l'échelle mondiale. L'IASB forme un nouveau groupe de travail sur l'initiative concernant les informations à fournir. L'OICV et l'IFRS Foundation s'entendent sur un ensemble de protocoles visant à favoriser l'uniformité dans la mise en œuvre des IFRS.

3 – Structure de l'IASB :

La réforme de l'IASB en 2001 a donné lieu à la naissance de plusieurs organismes et organes, leur siège est à Londres. Le fonctionnement de l'IASB est assuré par ces différents organes suivants²² :

- **La fondation IASC (IASC Foundation)** est l'instance dirigeante du normalisateur. Elle est constituée d'administrateurs qui sont chargés de trouver des ressources financières et de nommer les membres de l'IASB. Les administrateurs sont au nombre de dix neuf, désignés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois, et sont présidés par un administrateur choisi par les administrateurs et parmi eux. La mission de ces administrateurs est, entre autres²³ de:
 - (a) nommer les membres de l'IASB, y compris ceux qui assurent la liaison avec des normalisateurs nationaux, et établir leur contrat de travail et leurs critères de performance ;
 - (b) nommer les membres de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) (Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière) et ceux du Standards Advisory Council (Comité consultatif de normalisation) ;
 - (c) examiner chaque année la stratégie de l'IASB Foundation et de l'IASB et son efficacité;
 - (d) approuver chaque année le budget de l'IASB Foundation et établir les bases de son financement ;

²² Wolfgang Dick, Missonier Piera, comptabilité financière en IFRS, 2010, 2eme édition.

²³ Statut de l'IASB Foundation (révisés).

(e) examiner les grandes questions stratégiques affectant les normes comptables, promouvoir l'IASC Foundation et ses travaux ainsi que l'objectif d'une application rigoureuse des Normes comptables internationales (IAS), et des Normes internationales d'information financière (IFRS), étant entendu que les administrateurs ne doivent pas intervenir dans les questions techniques relatives aux normes comptables ;

(f) établir et amender le règlement intérieur de l'IASB, de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) et du Standards Advisory Council (Comité consultatif de normalisation) ;

(h) exercer tous les pouvoirs de l'IASC Foundation à l'exception de ceux expressément réservés à l'IASB, à l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et au Standards Advisory Council (SAC), présentés ci-dessous :

- ***Le comité d'interprétation dénommé International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC)***; ce dernier élabore des interprétations des IFRS pour assurer une application homogène de ces normes, y apporter des précisions et trouver des solutions pratiques. Il est composé de douze membres nommés par les administrateurs de l'IASC Foundation pour un mandat renouvelable de trois ans. Les membres de l'IFRIC sont présidés par un membre de l'IASB nommé par les administrateurs. Le comité doit²⁴ :

(a) interpréter l'application des Normes comptables internationales (IAS) et des Normes internationales d'information financière (IFRS) et fournir en temps opportun des commentaires sur des questions relatives au reporting financier qui n'ont pas été spécifiquement traitées dans les IAS et les IFRS, dans le contexte du Cadre de l'IASB, et entreprendre d'autres travaux à la demande de l'IASB ;

(b) en exécutant son travail selon le paragraphe (a) ci-dessus, tenir compte de l'objectif de l'IASB de travailler activement avec des normalisateurs nationaux pour tendre vers la convergence des normes comptables nationales et des IAS et des IFRS pour des solutions de haute qualité ;

(c) publier après approbation par l'IASB des projets d'Interprétations soumis à commentaires du public et prendre en considération les commentaires reçus dans un délai raisonnable avant de finaliser une Interprétation ; et

(d) rendre compte à l'IASB et obtenir son approbation pour les Interprétations définitives.

²⁴ Statut de l'IASC Foundation (révisés).

- **Le comité consultatif dénommé Standards Advisory Council (SAC)**, « dont les membres sont nommés par les administrateurs, constitue un forum auquel participent les organismes et les particuliers ayant un intérêt pour l'information financière internationale et provenant d'origines géographiques et professionnelles diverses, dans le but de : (a) conseiller l'IASB sur les décisions relatives à l'ordre du jour, et sur les priorités de ses travaux, (b) informer l'IASB des points de vue des organismes et des particuliers siégeant au Comité consultatif sur les principaux projets de normalisation, et (c) de conseiller l'IASB ou les administrateurs dans d'autres domaines. Le Standards Advisory Council est composé d'une trentaine de membres issus d'origines géographiques et professionnelles diverses et nommés pour un mandat de trois ans renouvelable. Il est présidé par le président de l'IASB »²⁵
- **Le comité exécutif (the Board)** : Le comité exécutif (The Board) est désigné sous le sigle IASB (International Accounting Standards Board) est principalement chargé de l'élaboration des normes comptables et d'adopter les IFRS.
- **L'assemblée des administrateurs (Trustees)** : cette assemblée est composée de dix-neuf membres. Ceux-ci, qui se réunissent au moins deux fois par an, ils sont nommés pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois. Ils sont chargés, notamment, de nommer les membres de l'IASB, du comité consultatif de normalisation et du comité d'interprétation, de lever les fonds et de procéder aux amendements constitutionnels.

Le fonctionnement de la structure peut être représenté dans le schéma simplifié ci-dessous. Cette structure est composée du corps directeur (les administrateurs de l'IASCF), du corps consultatif (le SAC) et du corps interprétatif (l'IFRIC), et du corps normalisateur (l'IASB).

²⁵ Statut de l'IASB Foundation (révisés).

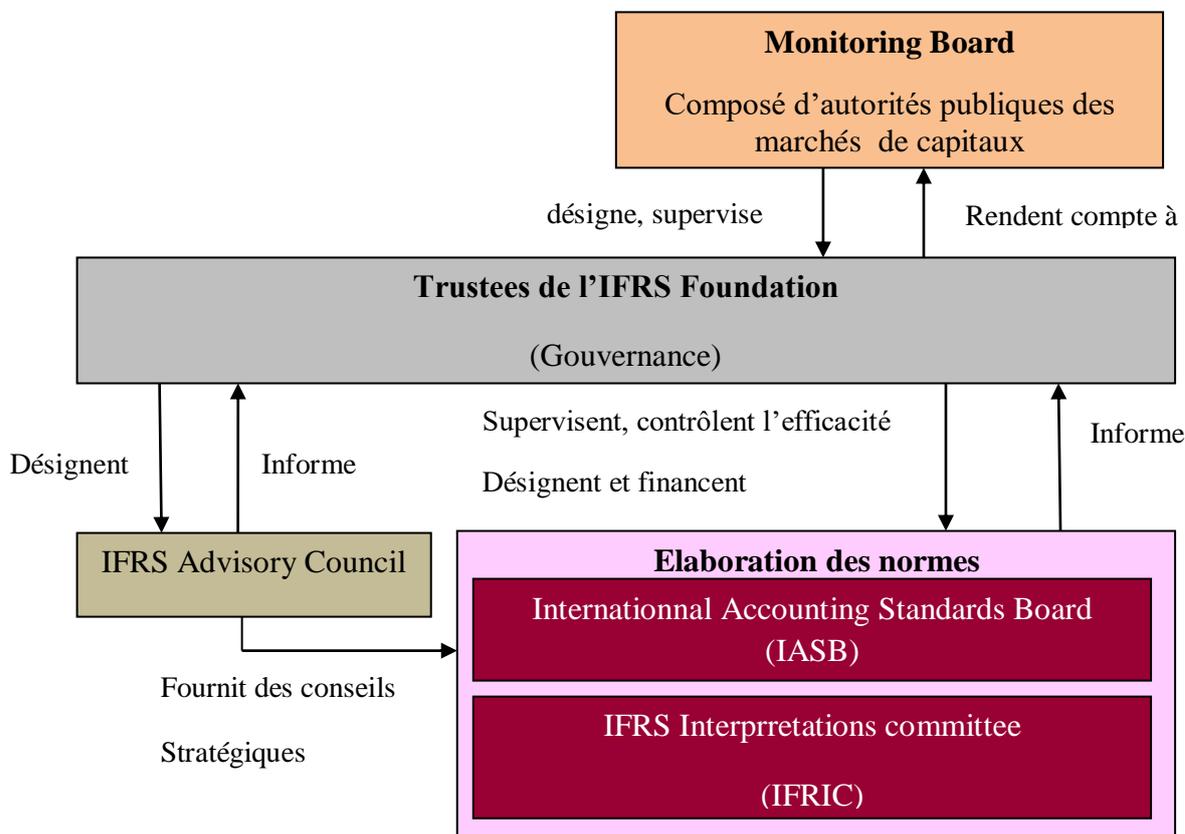


Figure N°1 : L'organisation de l'IASB Foundation

(d'après www.ifrs.org)

4 – Fonctionnement de l'IASB : Brun (2007) a résumé le fonctionnement de l'IASB ainsi²⁶ :

a) Modes opératoires de l'IASB :

Les procédures de l'IASB ont pour objectif d'assurer que les normes IFRS sont de haute qualité et sont développées seulement après avoir donné aux parties prenantes de l'IASB l'occasion de faire connaître leurs points de vue à plusieurs reprises au cours du processus d'établissement de la norme. La constitution permet à l'IASB de fonctionner de la manière qu'elle croit être la plus efficace possible, en constituant des comités consultatifs ou d'autres groupes de spécialistes pour obtenir les avis nécessaires sur des projets principaux. L'IASB peut également souhaiter externaliser la recherche détaillée ou tout autre travail aux organismes normalisateurs nationaux.

²⁶ Stéphane Brun, les normes comptables internationales IAS/IFRS, Gualino éditeur, 2007, page 25.

b) Vote :

Chaque membre de l'IASB a un vote sur les sujets techniques et autres. La publication d'un ED « Exposure Draft »²⁷, d'une norme ou d'une interprétation exige l'approbation par huit des quatorze membres de l'IASB. D'autres décisions, y compris la publication d'un « Discussion paper » et des décisions d'ordre du jour, exigent une majorité simple des membres du Board présents lors d'une réunion à laquelle sont réunis 50 % ou plus des membres. L'IASB a le plein contrôle de son ordre du jour technique.

c) Tenue des réunions :

Les réunions de l'IASB, du SAC et de l'IFRIC sont ouvertes au public. Cependant, certaines discussions sont, à la discrétion du corps concerné, tenues en privé. L'IASB, le SAC et l'IFRIC explorent l'utilisation de la technologie (telle que l'Internet, le site Web, l'observation électronique des réunions) pour surmonter les barrières géographiques et les problèmes logistiques pour les personnes souhaitant assister aux réunions publiques. L'ordre du jour pour chaque réunion de l'IASB, du SAC et de l'IFRIC est publié à l'avance et le secrétariat publie un sommaire des décisions techniques prises lors des réunions de l'IASB et de l'IFRIC tout de suite après chaque réunion.

Quand l'IASB publie un « Exposure Draft » ou une norme, il publie en même temps un document appelé « Basis for Conclusions » expliquant comment il a tiré ses conclusions et fournit l'information de fond qui peut aider les utilisateurs des normes à les appliquer dans la pratique. L'IASB publie également les avis discordants des membres du Board.

d) Périodes de commentaires :

L'IASB édite pour le public des documents consultatifs de commentaires tels que les « Discussion papers²⁸ » et les « Exposure Drafts of proposed Standards and Interpretations²⁹ ». La période habituelle de commentaire est de quatre-vingt-dix jours. Cependant, dans des circonstances exceptionnelles, la période de commentaires peut être de soixante jours. Les projets de normes IFRS sont normalement exposés pendant une période de commentaires de soixante jours.

²⁷ Un ED est un exposé- sondage.

²⁸ Discussion papers sont les documents de travail.

²⁹ Exposure Drafts of proposed Standards and Interpretations sont les Exposés-sondages de normes et interprétations proposées.

e) Réunions publiques et essais sur le terrain :

Bien que n'étant pas une condition pour chaque projet, l'IASB peut tenir des réunions publiques pour discuter des normes proposées ; conduire des essais sur le terrain « field tests³⁰ » (que ce soit dans les pays développés ou dans les marchés naissants) pour s'assurer que les propositions sont praticables et réalisables partout dans le monde. Là où c'est faisable, les réunions publiques et les essais sur le terrain sont coordonnés avec les organismes normalisateurs nationaux.

5 – Le processus d'élaboration d'une norme :

L'IASB a l'entière responsabilité de tous les aspects techniques de la structure y compris la préparation et la délivrance des IFRS, l'exposition des projets, et l'approbation finale des interprétations développées par l'IFRIC.

Les IFRS sont élaborées par le biais d'un processus qui implique de nombreuses parties prenantes : comptables, analystes financiers, des universitaires et toutes autres personnes physiques ou organisations utilisateurs des états financiers. Le processus d'élaborations des normes passe par des étapes qui s'échelonnent sur 18 mois et plus à compter de la date de publication du projet jusqu'à la publication de la norme³¹ :

- a) **Première étape : Publication du document « projet »** : le projet potentiel est identifié, examiné, et soulevé par le personnel de l'IASB. La discussion du nouveau projet se déroule dans des réunions publiques du conseil d'administration. Avant d'arriver à ces décisions, l'IASB consulte le SAC sur les points proposés et le cadre priorité. Un groupe de travail spécifique est ensuite constitué afin d'élaborer un document qui pourra prendre la forme, soit d'un document de discussion (discussion paper), soit d'un exposé-sondage d'une norme ou d'une interprétation. Pour tout nouveau sujet, l'IASB publie normalement un document de discussion qui sera suivi obligatoirement d'un exposé-sondage si une norme est développée.
- b) **Deuxième étape : Appels à commentaires** : tous les projets sont soumis à consultation publique. L'IASB laisse en principe une durée de 120 jours pour les discussions papers ainsi que pour les exposés-sondages portant projet d'une norme ; et 60 jours pour un projet d'interprétation. L'exposé-sondage expose aussi les fondements des conclusions et les opinions divergentes. Des tests de terrain ou des tables rondes seront organisés, le cas échéant, pour évaluer la mise en

³⁰ field tests sont les essais sur le terrain.

³¹ SIC 275 juin 2009 : www.focusifrs.com

application du projet. Les commentaires sont ouverts au public, l'IASB reçoit les commentaires par courriel sur son site. L'Anglais est la langue officielle de travail et de discussion de tous les documents, y compris les lettres de commentaires, même si l'IASB peut publier des traductions dans d'autres langues.

- c) **Troisième étape : Publication de la norme** : les commentaires sont ensuite analysés et résumés dans un compte rendu remis au comité exécutif le « board » qui délibérera lors de ses réunions ouvertes au public ; ainsi, il décide l'approbation de la norme à la majorité de 9 voix sur 14 ; et la publication de la norme définitive.

Les documents de travail et les exposés-sondages peuvent être téléchargés du site Web de l'IASB (<http://www.ifrs.org/>).

Les normes sont établies selon un processus itératif et consultatif : le due process, qui peut être schématisé comme suit :

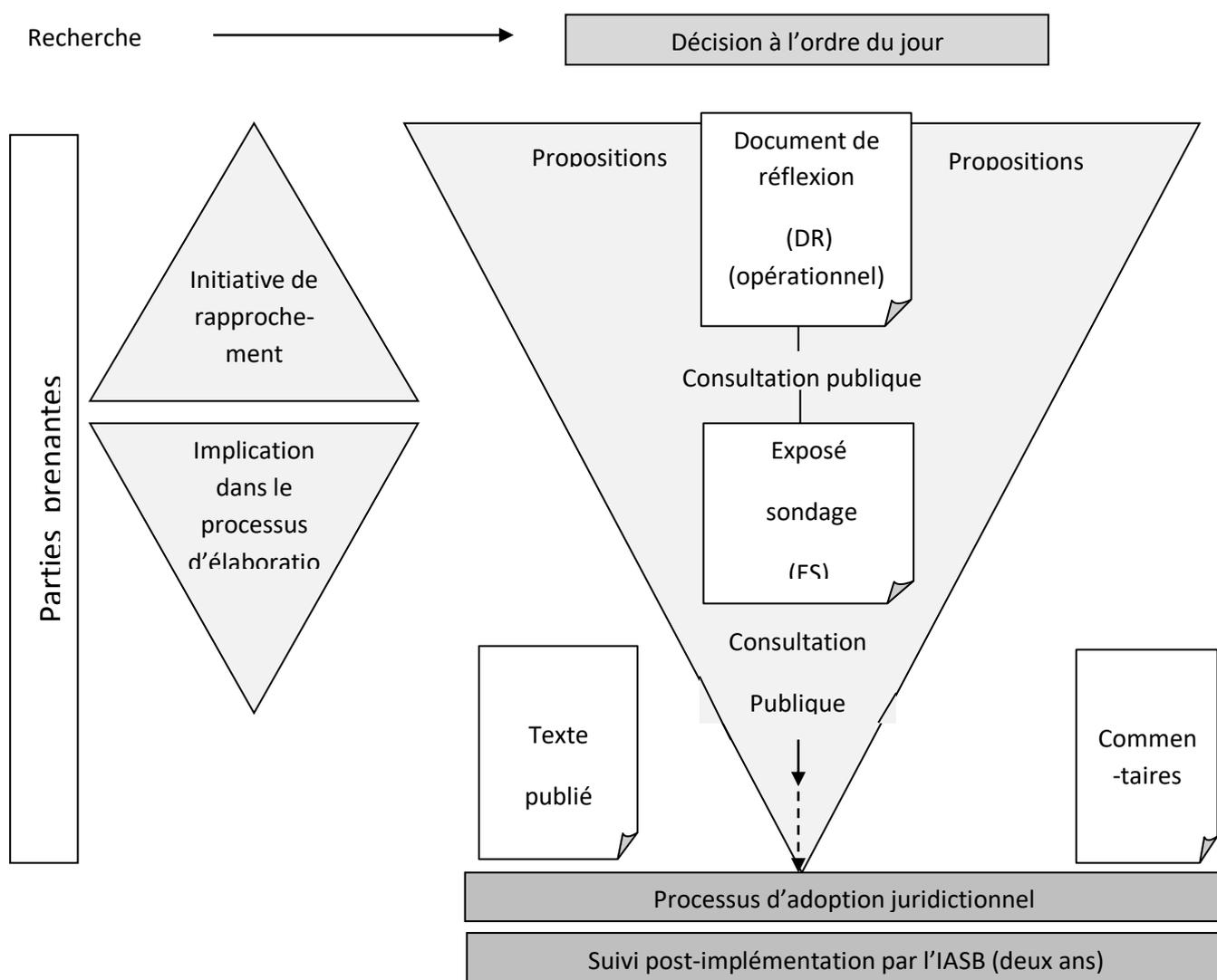


Figure N° 2 : le due process (procédure d'élaboration d'une norme)

Source : d'après www.ifrs.org

6 – Objectifs et spécificités des normes IFRS :

Les objectifs liés au développement des normes comptables internationales IAS/IFRS ont été les suivants :

- améliorer la transparence et la comparabilité des états financiers élaborés par les sociétés cotées ;
- permettre la comparaison d’entreprises de pays différents ;
- faciliter la cotation boursière des entreprises sur les places du monde entier ;
- obtenir et restaurer la confiance des investisseurs ;
- offrir un référentiel comptable aux pays qui en étaient dépourvus.

Au niveau européen, la Commission européenne a fait le constat que, pour améliorer le fonctionnement du marché intérieur, les sociétés faisant appel public à l’épargne sont tenues d’appliquer un jeu unique de normes comptables internationales de haute qualité dans la préparation de leurs états financiers. Il importait, en outre, que les normes relatives à l’information financière publiée par les sociétés communautaires qui participent aux marchés financiers soient admises sur le plan international et constituent des normes véritablement mondiales. Cela impliquait une convergence renforcée des normes comptables actuellement appliquées sur le plan international. L’objectif étant, à terme, de créer un jeu unique de normes comptables mondiales.

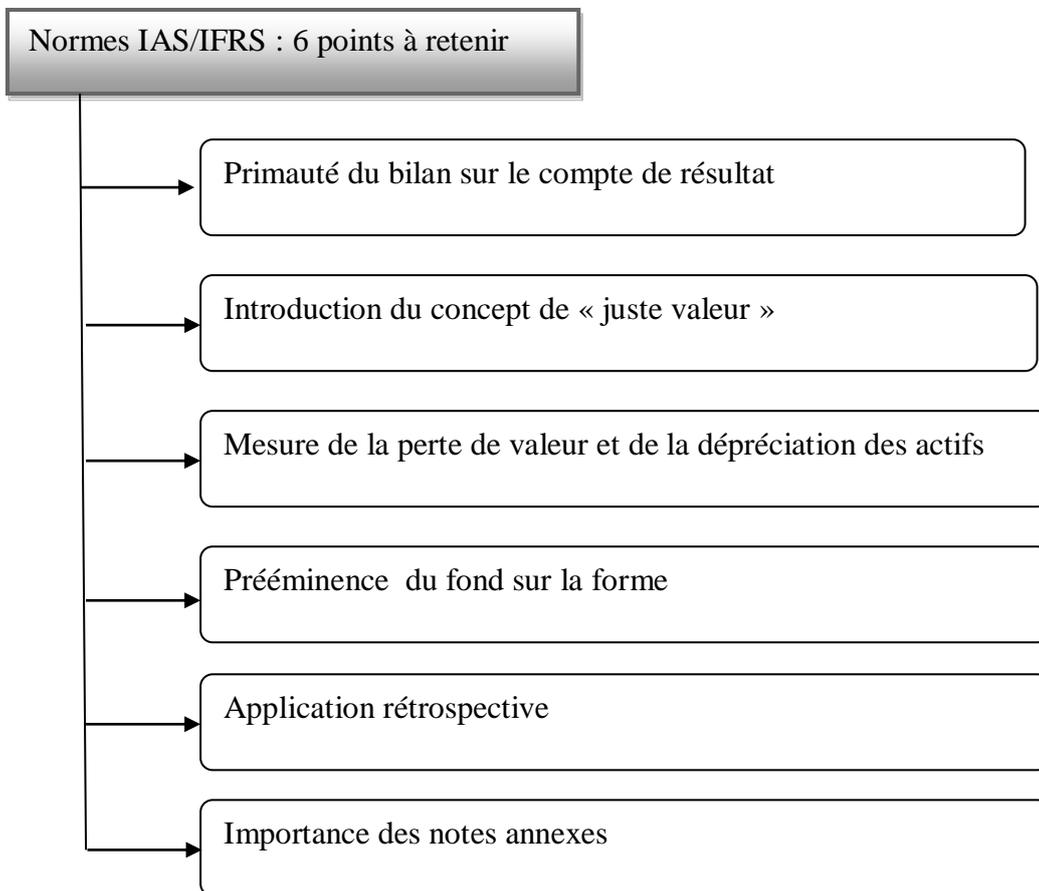


Figure N° 3 : Spécificités des normes IAS/IFRS

Source : Stéphane Brun, Guide d'application des normes IAS/IFRS, BERTI éditions, 2011, paris, page 41.

7 – La structure des normes IFRS et leur modalités d'application :

Le corps des normes IFRS est composé de différentes normes, appelées IAS pour les plus anciennes, et IFRS pour les plus récentes. Ces normes sont complétées d'interprétations, appelées SIC pour les plus anciennes et IFRIC pour les plus récentes. L'ensemble de ces textes constitue le corps des normes IFRS.

Selon Andernack (2013)³², Une norme IFRS est constituée de paragraphes « standard », à savoir notamment :

- les objectifs ;
- le champ d'application, qui définit le champ d'action de la norme. Il est fondamental, avant de rechercher les dispositions relatives à une transaction au sein d'une norme, de vérifier au préalable, que la transaction fait bien partie du champ d'application de la norme ;
- des définitions, précisant les principales notions utilisées dans la norme ;
- les dispositions à proprement parler de la norme ;

³² Isabelle Andernack, L'essentiel des IFRS, Les essentiels de la finance-EYROLLES -2013.

- la date d'application ou d'entrée en vigueur et les dispositions transitoires, à savoir l'exercice à partir duquel la norme (ou la nouvelle version de la norme révisée) est applicable, si cette norme peut être appliquée ou non par anticipation (et si oui, avec quelles autres normes), si cette application est rétrospective ou prospective (avec certaines précisions, si les modalités d'application sont complexes).

une norme IFRS doit être approuvée par l'ARC (Accounting Regulatory Committee) et sa date d'entrée en vigueur, fixée pour l'Union européenne, peut être plus tardive que la date de l'IASB.

L'ARC est un organisme composé de représentants des membres de l'Union et présidé par la commission européenne, il a pour tâche essentielle de fournir des avis sur les propositions de la commission dans le mois qui suit leur présentation. Il est assisté dans ses travaux par un organe privé d'essence professionnelle : l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG).

L'EFRAG³³ regroupe des membres proposés par les organisations fondatrices représentant, sur le plan européen, la profession comptable, les entreprises, les Bourses de valeurs mobilières, les analystes financiers et des secteurs d'activités spécifiques. Il est composé de deux comités:

- ✓ *Un groupe d'experts techniques* (Technical Expert Group, TEG) : Il a pour fonction de participer au processus de normalisation comptable internationale, d'évaluer techniquement les normes et les interprétations de l'IASB et d'assurer la coordination de l'application des normes IAS/IFRS entre les pays de l'Union européenne.
- ✓ *Un conseil de superviseurs*: Il a pour tâche notamment de rassembler les fonds et de nommer les membres du TEG.

Les normes IAS/IFRS sont appliquées aux états financiers individuels et consolidés de toutes les entreprises quel que soit leur forme et leur secteur d'activité. Ces normes sont publiées en langue anglaise et peuvent être traduites par les organismes professionnels pour pouvoir les utiliser dans les pays qui désirent leur application.

³³ Karim MHEDHBI, Analyse de l'Effet de l'Adoption des Normes Comptables Internationales sur le Développement et la Performance des Marchés Financiers Émergents, *Thèse préparée à l'Institut Supérieur de Comptabilité & d'Administration des Entreprises de l'Université de la Manouba*, Tunisie, 2010.

Si une norme prévoit plusieurs traitements possibles appelés « options », le traitement de référence doit être distingué des autres traitements autorisés. Ainsi, les entreprises appliquant un traitement autorisé, doivent fournir en annexe des états financiers, des informations complémentaires qui permettent aux différents utilisateurs de faire le rapprochement entre le traitement de référence et le traitement autorisé.

Le tableau suivant comporte la liste des IAS/IFRS en vigueur en 2014.

| N° de la norme | Objet de la norme |
|----------------|--|
| IAS 1 | Présentation des états financiers |
| IAS 2 | Stocks |
| IAS 7 | Tableau des flux de trésorerie |
| IAS 8 | Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs |
| IAS 10 | Evènements postérieurs à la date de clôture |
| IAS 11 | Contrat de construction |
| IAS 12 | Impôt sur le résultat |
| IAS 14 | Information sectorielle |
| IAS 16 | Immobilisations corporelles |
| IAS 17 | Contrat de location |
| IAS 18 | Produits des activités ordinaires |
| IAS 19 | Avantages du personnel |
| IAS 20 | Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique |
| IAS 21 | Effets des variations des cours des monnaies étrangères |
| IAS 23 | Coûts d'emprunt |
| IAS 24 | Information relative aux parties liées |
| IAS 26 | Comptabilité et rapport financiers des régimes de retraite |
| IAS 27 | Etats financiers consolidés et individuels |
| IAS 28 | Participation dans des entreprises associées |
| IAS 29 | Information financière dans les économies hyperinflationnistes |
| IAS 31 | Participations dans des coentreprises |
| IAS 32 | Instruments financiers : présentation |
| IAS 33 | Résultat par action |
| IAS 34 | Information financière intermédiaire |
| IAS 36 | Dépréciation d'actifs |
| IAS 37 | Provisions, passifs éventuels |
| IAS 38 | Immobilisations incorporelles |
| IAS 39 | Instruments financiers : comptabilisation et évaluation |
| IAS 40 | Immeubles de placement |
| IAS 41 | Agriculture |
| IFRS 1 | Première adoption des IFRS |
| IFRS 2 | Païement fondé sur des actions |
| IFRS 3 | Regroupement d'entreprises |
| IFRS 4 | Contrats d'assurance |
| IFRS 5 | Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées |

| | |
|---------|---|
| IFRS 6 | Prospection et évaluation de ressources minérales |
| IFRS 7 | Instruments financiers : informations à fournir |
| IFRS 8 | Segments opérationnels |
| IFRS 9 | Instruments financiers |
| IFRS 10 | Etats financiers consolidés |
| IFRS 11 | Partenariats |
| IFRS 12 | Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités |
| IFRS 13 | Evaluation de la juste valeur |
| IFRS 14 | Comptes de report règlementaires |
| IFRS 15 | Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients |
| IFRS 16 | Contrats de location |

Tableau N° 1 : Liste des normes adoptées jusqu'à 2014

Source : Bulletin d'information IFRS, Janvier 2014

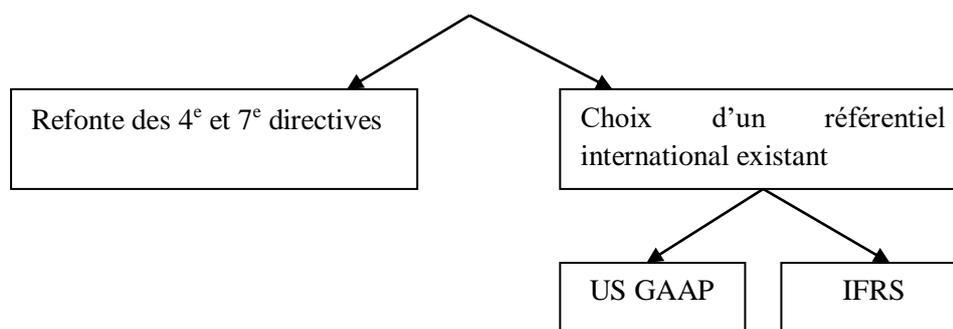
Les normes IAS 3, 4, 5, 6, 9, 13, 15, 22, 25, 30 et 35 ont été supprimées ou remplacées par d'autres normes.

8 – L'application des normes IFRS en Europe et dans le monde :

Les IFRS sont actuellement largement utilisées partout dans le monde pour la préparation des états financiers.

8 – 2 – Application des IFRS en Europe :

Face à la nécessité d'une normalisation comptable européenne, la commission européenne disposait des choix suivants³⁴ :



Pour des raisons politiques et techniques, l'Union Européenne a choisi d'adopter le référentiel IAS/IFRS.

Sociétés cotées : L'Union européenne a rendu obligatoire aux entreprises européennes dont les titres sont négociés sur un marché réglementé; l'application des normes IAS/IFRS à partir du 1^{er} janvier 2005, pour la préparation de leur états financiers consolidés. Cette

³⁴ Odile Barbe et Laurent Didelot, Maitriser les IFRS, les guides de gestion, 6eme édition, juillet 2012.

décision a été adoptée par le règlement européen (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 publié au journal officiel des communautés européennes³⁵ (JOCE) du 11 septembre 2002. Ce règlement a été établi dans le but de garantir la transparence et la comparabilité des états financiers.

Sociétés non cotées et les comptes individuels des sociétés européennes :

L'article 5 du règlement n°1606/2002 ouvre une option aux Etats membres d'autoriser ou d'obliger l'application du référentiel IAS/IFRS, adopté par la CE dans les comptes consolidés des sociétés non cotées en bourse, pour établir leurs états financiers consolidés, ainsi que pour les comptes individuels des sociétés européennes.

Selon Obert³⁶ (2013), l'adoption d'un référentiel comptable unique a favorisé l'homogénéité des informations financières produites en Europe et a permis en limitant les options offertes de comparer objectivement les données financières des entreprises européennes.

| N° du règlement européen | Année d'adoption par l'UE | Date de publication au JOUE | Normes et interprétations concernées |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|--|
| CE 1606 | 2002 | 19 juillet 2002 | Règlement cadre « IFRS 2005 » |
| CE 1725 | 2003 | 13 octobre 2003 | IAS1,2,7,8,10,11,12,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,26,27,28,29,30,31,33,34,35,36,37,38,40,41 |
| CE 707 | 2004 | 17 avril 2004 | IFRS 1 |
| CE 2086 | 2004 | 9 décembre 2004 | IAS 39 |
| CE 2236 | 2004 | 31 décembre 2004 | IAS 36, 38 et IFRS 3,4,5 |
| CE 2237 | 2004 | 31 décembre 2004 | IAS 32 et IFRIC 1 |
| CE 2238 | 2004 | 31 décembre 2004 | IAS 1,2,8,10,16,17,21,24,27,28,31,33,40 |
| CE 211 | 2005 | 11 février 2005 | IFRS 2 |
| CE 1073 | 2005 | 8 juillet 2005 | IFRIC 2 |
| CE1751 | 2005 | 26 octobre 2005 | IFRS1, IAS39 et SIC 12 |

³⁵ Le Journal officiel des Communautés européennes (JOCE) est actuellement appelé JOUE "Journal officiel de l'union européenne". Le JOUE est une publication officielle émanant de l'Office des publications de l'Union Européenne et publié dans 23 langues.

³⁶ Robert OBERT, Pratique des normes IFRS, , 4eme édition et 5eme édition, Dunod, 2013.

| | | | |
|---------|------|------------------|--|
| CE 1864 | 2005 | 16 novembre 2005 | IFRS 1, IAS 32 et 39 |
| CE 1910 | 2005 | 24 novembre 2005 | IFRS 1, 6 et IAS 1,16,19,24,38,39 IFRIC 4 et 5 |
| CE 2106 | 2005 | 22 décembre 2005 | IAS 39 |
| CE 108 | 2006 | 27 janvier 2006 | IFRS 1,4,6,7 et IAS 1,14,17,32,33,39 et IFRIC 6 |

Tableau N°2 : Tableau de synthèse des normes et interprétations adoptées par la commission européenne en 1^{er} mars 2006

Source : Stéphane Brun, Les normes comptables internationales IAS/IFRS, édition Gualino, 2006, paris, page 41.

8 – 2 – Le mécanisme européen d’adoption des normes IFRS :

Selon le règlement sur les normes comptables internationales de l’Union Européen (UE), les IFRS doivent être adoptées individuellement pour être utilisées en Europe.

Afin de garantir la sécurité juridique des textes comptables applicables en Europe, l’Union européenne a décidé de mettre en place un mécanisme d’adoption des normes de l’IASB ; et cela dans le but³⁷ :

- d’assurer l’applicabilité des IAS/IFRS dans l’environnement européen ;
- d’établir un dialogue permanent avec l’IASB et exprimer toute réserve éventuelle de l’Union au sujet des futures normes internationales, dès les premiers stades de l’élaboration de celles-ci ;
- de confirmer la date à partir de laquelle toute nouvelle norme IAS/IFRS sera applicable dans l’Union ;
- de compléter les informations à publier en application d’une norme IAS/IFRS ou de se prononcer sur la compatibilité de certaines options autorisées dans une norme donnée avec les directives comptables européennes.

Le mécanisme d’adoption des normes IAS/IFRS comprend les étapes suivantes :

- L’UE traduit les IFRS dans toutes les langues utilisées en Europe;
- L’European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG), un organisme privé, donne à la CE son avis d’adoption;

³⁷ Stéphane Brun, IAS/IFRS : les normes internationales d’information financière, Gualino éditeur,2006, page41.

- L'Accounting Regulatory Committee (ARC), le Comité réglementaire comptable de la Commission Européenne (CE) fournit des recommandations sur les propositions d'adoption de normes;
- La CE présente la proposition d'adoption au Parlement européen et au conseil de l'UE. Ces deux instances doivent ne pas s'opposer à l'adoption (ou dans certains cas l'approuver) dans les trois mois qui suivent la présentation de la proposition, à défaut de quoi cette dernière est renvoyée à la CE, en vue d'un réexamen.

***L'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG)³⁸** est un Organisme technique de droit privé, qui a été créé en 2001 par les préparateurs, les utilisateurs et les membres de professions comptables (avec l'appui des organismes de normalisation comptable nationaux) qui ont en charge la gestion de l'information financière en Europe. Il a deux objectifs principaux : apporter une contribution proactive aux travaux de l'IASB et donner un avis technique, quant à l'adoption des normes comptables internationales en effectuant une évaluation technique des normes et interprétations, avant leur adoption en Europe. Le 23 mars 2006, un accord sur les relations de travail entre l'EFRAG et la CE a été signé. Cet accord porte sur toutes les questions concernant l'application des IFRS en Europe. Cet accord reconnaît la compétence de l'EFRAG sur les problématiques de technique comptable relatives aux IFRS. L'EFRAG poursuit son rôle de conseiller vis-à-vis de la Commission (en recommandant ou non, l'adoption des textes publiés par l'IASB) et continue à faire bénéficier de ses apports les normalisateurs comptables, l'IASB et l'IFRIC

***L'Accounting Regulatory Committee (ARC)³⁹** est un organisme politique ; le rôle de ce comité instauré par la CE (conformément à l'article 6 du règlement CE n° 1606/2002) consiste à fournir un avis sur les propositions de la Commission, d'adopter une ou des normes comptables internationales conformément à l'article 3 du règlement CE n° 1606/2002. Il est composé de représentants des Etats membres et est présidé par la CE.

Les normes IAS/IFRS ne peuvent être adoptées par l'ARC que si :

- elles ne sont pas contraintes au principe de l'image fidèle énoncé par les 4^e et 7^e directives européennes ;
- elles répondent à l'intérêt public européen ;

³⁸ . <http://www.focusifrs.com/>

³⁹ <http://www.focusifrs.com/>

- elles satisfont aux critères d'intelligibilité, de pertinence, de fiabilité et de comparabilité, exigés de l'information financière nécessaire à la prise de décision économique et à l'évaluation de la gestion des dirigeants de la société.

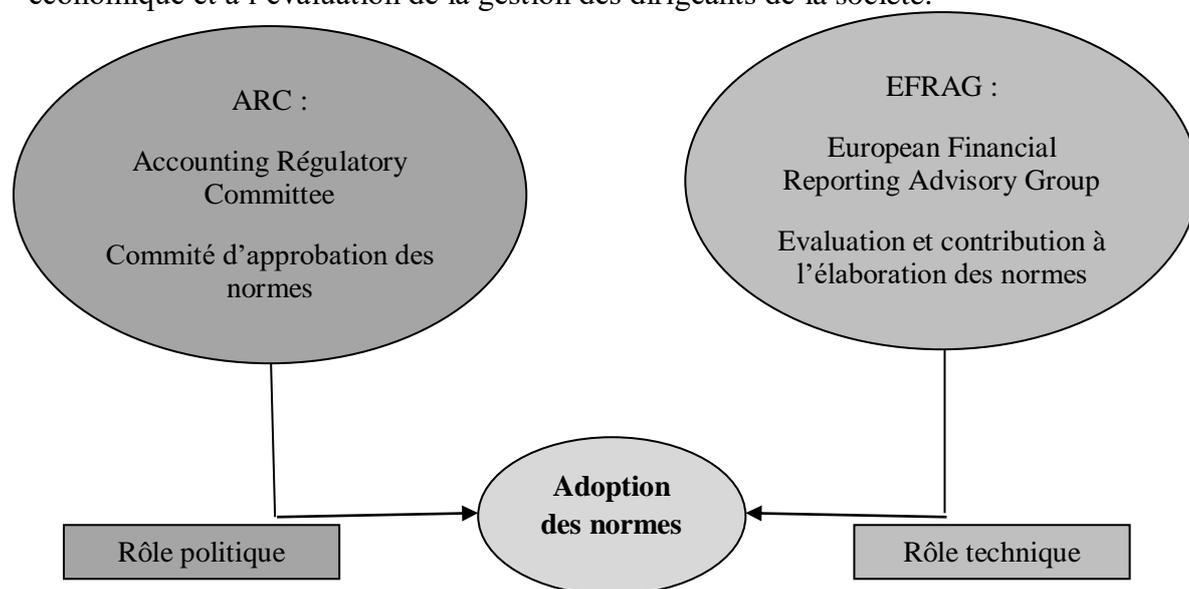


Figure N° 4 : mécanisme d'adoption des IFRS. Source : Maitriser les IFRS.⁴⁰

Source : Odile Barbe et Laurent Didelot, Maitriser les IFRS, les guides de gestion, 6eme édition, juillet 2012.

Page 16.

À la fin de juillet 2014, l'UE avait adopté toutes les IFRS et toutes les interprétations, à l'exception de celles qui sont indiquées ci-dessous :

- IFRS 9 (reportée)
- IFRS 14, Comptes de report réglementaires
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
- Modifications d'IAS 16 et d'IAS 38 : Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables
- Modifications d'IFRS 11 : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes
- Les modifications d'IAS 19 relatives aux cotisations des membres du personnel sont prévues pour le quatrième trimestre de 2014
- La publication Améliorations annuelles des IFRS : cycle 2010-2012 (publiée le 12 décembre 2013) est prévue pour le quatrième trimestre de 2014

La commission européenne a créé en juillet 2006 un comité d'examen des avis sur les normes comptables. Ce comité est chargé d'étudier les avis rendus par l'EFRAG et de s'assurer de l'objectivité et de l'équilibre de ces avis.

- La publication Améliorations annuelles des IFRS : cycle 2011-2013 (publiée le 12 décembre 2013) est prévue pour le quatrième trimestre de 2014
- Modifications d'IAS 16 et d'IAS 41 : Plantes productrices.

L'adoption européenne d'une norme ou d'une interprétation internationale suit le processus suivant :

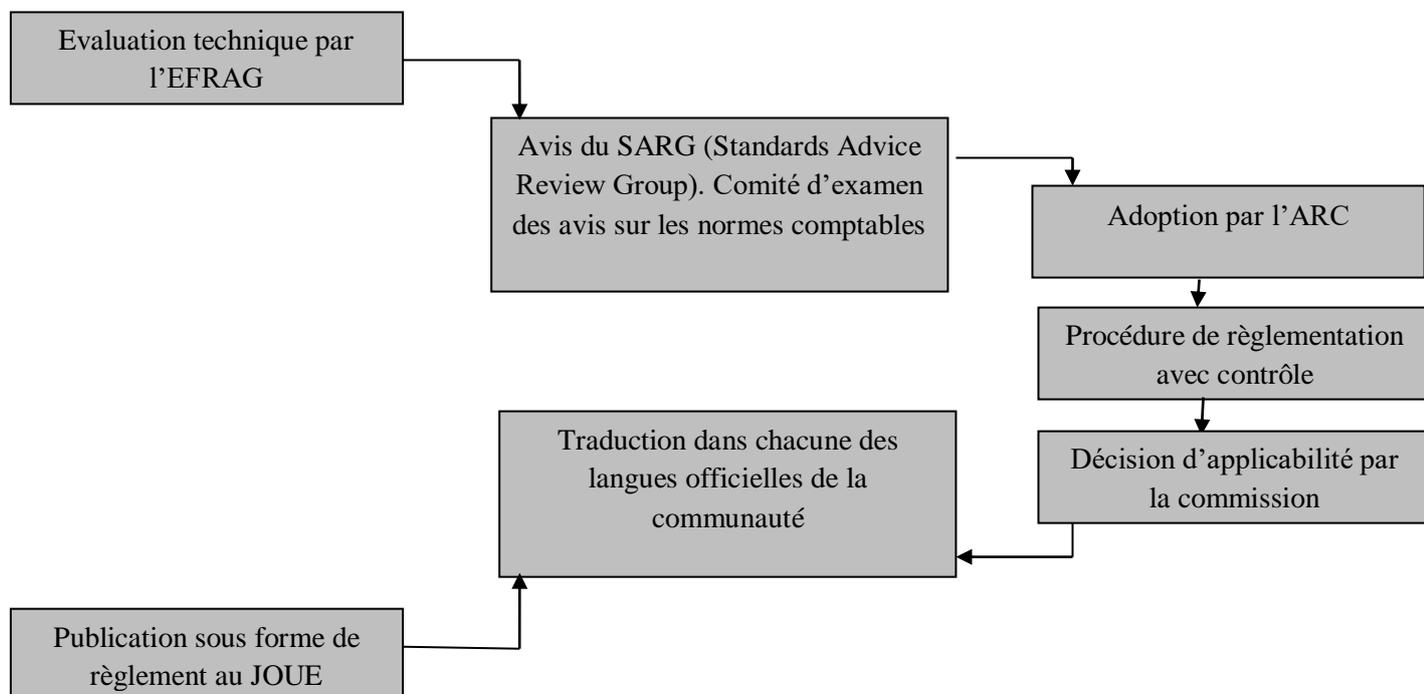


Figure N° 5 : processus d'adoption européenne des IFRS.

Source : Odile Barbe et Laurent Didelot, Maitriser les IFRS, les guides de gestion, 6eme édition, juillet 2012.

Page 16.

8 – 3 – Rapprochement entre les normes américaines US GAAP et IFRS :

En octobre 2002, une réunion est tenue entre les membres du conseil du FASB et du conseil de l'IASB à Norwalk (USA) pour rapprocher les normes de l'IASB et du FASB et les rendre plus harmonisées et compatibles.

Depuis novembre 2007⁴¹, la SEC permet aux émetteurs privés étrangers de présenter des états financiers préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB sans avoir à inclure un rapprochement des IFRS et des normes américaines.

Par la suite les réflexions de la SEC se sont penchées vers la question de savoir s'il est pertinent d'intégrer les IFRS dans le système de présentation de l'information financière qui s'applique aux émetteurs américains. La SEC a publié plusieurs documents de

⁴¹ Guide de référence sur les IFRS 2014. Deloitte

consultation, notamment un document de réflexion en août 2007, et un projet de feuille de route pour les IFRS en novembre 2008.

En février 2010, la SEC a publié la déclaration intitulée « Statement in Support of convergence of Global Accounting Standards », dans laquelle elle enjoint son personnel d'élaborer et de réaliser un plan de travail afin de lui permettre de prendre une décision au sujet de l'intégration des IFRS dans le système de présentation de l'information financière qui s'appliquera aux émetteurs américains. Dans le cadre de ce plan de travail, la SEC a publié d'autres documents de travail dont « A Possible Method of Incorporation » (publié en mai 2011) et les documents intitulés « Comparison of US GAAP and IFRS » et « An Analysis of IFRS Practice » (publiés en novembre 2011).

En février 2014, la SEC a publié un projet de plan stratégique couvrant la période 2014 à 2018. Comme dans les plans stratégiques antérieurs, la convergence mondiale des normes comptables ainsi que la mondialisation des marchés financiers sont mentionnées parmi les initiatives destinées à soutenir ces grands objectifs stratégiques; cette fois cependant, nulle mention n'est faite explicitement du programme de convergence de l'IASB et du FASB ou d'une adoption possible des IFRS.

En juillet 2014, la SEC n'a pas précisé le moment auquel elle prendrait une décision stratégique concernant l'intégration des IFRS dans le système d'information financière américain, ni, le cas échéant, comment et quand cela aurait lieu.

8 – 4 – L'application du référentiel IFRS dans le monde :

Selon Barbe et Didelot (2012)⁴², deux facteurs ont favorisé le développement des IFRS dans le monde : l'attractivité des marchés européens et asiatiques et les scandales financiers du début des années 2000 aux Etats-Unis comme Enron⁴³ ou WorldCom, qui ont remis en cause la primauté des normes comptables américaines, les US GAAP.

⁴² Odile Barbe et Laurent Didelot, Panorama de l'application des normes IFRS dans le monde et convergence avec les US GAAP, Revue française de comptabilité N°450 janvier 2012.

⁴³ **Enron** est une société américaine du secteur de l'énergie, fut l'une des plus grandes entreprises américaines par sa capitalisation boursière. Elle est à l'origine du plus grand scandale financier des 20 dernières années. Fondée en 1985, Enron est devenue en termes de capitalisation boursière la 7ème entreprise aux USA. Encensée par la presse et les analystes financiers comme nouveau modèle d'entreprise, sa valeur boursière ne cessait de croître (90% en un an). La revue Fortune l'avait ainsi élue 6 ans de suite comme l'entreprise la plus innovatrice. En fait de modèle économique, l'entreprise gonflait artificiellement ses profits tout en masquant ses déficits en utilisant une multitude de sociétés écrans et en falsifiant ses comptes. Le but était de gonfler sa valeur boursière. En décembre 2001, elle fit faillite en raison des pertes occasionnées par ses opérations spéculatives sur le marché de l'électricité, qui avaient été maquillées en bénéfices via des manipulations comptables. **WorldCom** était une entreprise

L'Europe a été le premier adoptant majeur des IFRS, dix ans après, près de 8000 groupes européens dont 900 français qui ont effectué la transition vers les IFRS. Le 17 janvier 2014, la Fondation IFRS a publié une étude très détaillée sur le profil IFRS de 122 pays.

En fin 2012⁴⁴, la fondation IFRS a commencé à travailler sur un projet approfondi pour évaluer les progrès vers l'objectif de normes comptables mondiales, sous la direction de Paul Pacter, ancien membre du Board de l'IASB. Le projet avait trois objectifs :

- Développer une source centrale d'informations pour lister les progrès des pays vers l'adoption d'un jeu unique de normes d'information financière,
- Répondre aux assertions selon lesquelles plusieurs applications nationales des IFRS existent dans le monde,
- Identifier comment la fondation IFRS peut aider les pays à progresser vers l'adoption des IFRS.

Pour répondre au premier objectif, la fondation IFRS publie les profils de 122 pays sur l'utilisation des IFRS.

Sur les 122 pays, 115 se sont engagés publiquement à soutenir un ensemble unique de normes comptables de haute qualité.

Presque tous les pays ont déclaré publiquement que les IFRS devraient être la norme comptable mondiale.

101 pays (soit 83%) exigent les IFRS pour toutes ou quasiment toutes les entités domestiques d'intérêt public (sociétés cotées et institutions financières) citons à titre d'exemple l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Hong Kong et la République d'Afrique du Sud qui ont adopté les IFRS en 2003 ; le Canada, le Brésil, le Mexique ou encore l'Argentine pour le continent américain

Sur les 21 pays qui n'exigent pas les IFRS :

- 10 pays permettent, sans exiger, les IFRS pour au moins certaines sociétés cotées (notamment l'Inde et le Japon),

de télécommunication américaine fondée en 1989, qui a fait aussi une faillite retentissante en 2002. L'image de cette entreprise a été gravement ternie par le scandale des manipulations comptables en 2002.

⁴⁴ L'évaluation de l'état de l'adoption des IFRS, pays par pays, <http://www.focusifrs.com/>.

- 2 pays exigent les IFRS seulement pour les institutions financières : Arabie Saoudite et Ouzbékistan,
- 2 pays sont en voie d'adoption totale : Indonésie et Thaïlande,
- 7 pays utilisent des normes nationales ou régionales (Etats Unis et Chine, notamment).

Presque tous les pays ayant adopté les IFRS pour leurs sociétés cotées autorisent également les IFRS pour les sociétés non cotées.

Les 122 pays n'ont apporté que très peu de modifications aux IFRS.

Dans une majorité de pays, le rapport de l'auditeur fait référence à la conformité aux IFRS telles que publiées par l'IASB.

La plupart des pays n'adoptent pas les normes une par une (parmi les exceptions : l'UE) et autorisent la norme IFRS pour les PME ou l'envisagent.

Les trustees de la fondation IFRS travaillent actuellement sur le profil d'autres pays. Le but est d'avoir le profil de tous les pays ayant adopté les IFRS ou sur le point de le faire.

8 – 5 – Impacts et conséquences de la crise financière :

La crise financière intervenue depuis 2007⁴⁵ a suscité de nombreuses interrogations sur le rôle joué par les normes comptables, en particulier la mesure de la juste valeur pour les instruments financiers lorsque le marché ne donne pas une indication de valeur pertinente. La légitimité de l'IASB, en tant que normalisateur international privé, a par ailleurs été remise en cause par certains auteurs. Dans ce contexte de crise, la déclaration d'avril 2009 des chefs d'État et de gouvernement du G20⁴⁶ sur le renforcement du système financier comportait une partie dédiée aux normes comptables. Il a été clairement demandé aux organismes normalisateurs :

- de réduire la complexité des normes sur les instruments financiers,

⁴⁵ Odile Barbe et Laurent Didelot, Panorama de l'application des normes IFRS dans le monde et convergence avec les US GAPP, Revue française de comptabilité N°450 janvier 2012.

⁴⁶ Le **Groupe des vingt (G20)** est un groupe composé de dix-neuf pays et de l'Union européenne dont les ministres, les chefs des banques centrales et les chefs d'États se réunissent régulièrement. Il a été créé en 1999, après la succession de crises financières dans les années 1990¹. Il vise à favoriser la concertation internationale, en intégrant le principe d'un dialogue élargi tenant compte du poids économique croissant pris par un certain nombre de pays. <https://fr.wikipedia.org/>

- d'améliorer les dispositions relatives au provisionnement, aux expositions hors bilan et aux incertitudes de valorisation,
- de réaliser des progrès significatifs, afin d'aboutir à un ensemble unique de normes comptables internationales de grande qualité,
- d'améliorer l'implication des parties prenantes, y compris les régulateurs pruden­tiels et les économies émergentes, afin de garantir l'indépendance du processus de normalisation comptable de l'IASB.

Les travaux accomplis par la Fondation IFRS et l'IASB depuis 2009 ont donc contribué :

- d'une part, à compléter les mécanismes de gouvernance de l'organisation,
- d'autre part, à renforcer le processus de convergence avec les normes américaines, en travaillant avec le FASB à l'élaboration de normes nouvelles communes.

8 – 6 – L'application des IFRS dans les pays en voie de développement :

Pour les raisons de transition vers l'économie de marché et de l'ouverture sur l'international, plusieurs Etats ont décidé d'adopter les normes comptables internationales telle quelle sont ou avec ajustement, dans leur système comptable. Ce choix de référentiel commun et mondial permettra à ces Etats de favoriser les investissements étrangers et les échanges internationaux.

Les IFRS sont utilisées différemment d'un pays à un autre, soit comme des normes nationales, si elles sont pertinentes à leur environnement, soit comme une base de référence pour les normes nationales.

L'Algérie a adopté un référentiel très largement inspiré des normes de l'IASB : les grands principes et les principales notions sont identiques aux IFRS, seules les normes les plus complexes et inadaptées à l'économie locale ont été modifiées.

Ainsi, vu l'importance de ce langage commun à produire une information financière et pour permettre une comparaison plus fiable des états financiers et de la performance des entreprise dans le monde entier, le Maroc a choisit de s'inscrire dans ce processus d'harmonisation. D'après Haoudi 2015⁴⁷ « plusieurs dispositions ont été prises en vue d'élargir le nombre de sociétés marocaines publiant leurs états financiers conformément

⁴⁷ Karima Haoudi, Passage aux normes IFRS au Maroc : fondements théoriques, intérêts et enjeux, International journal of innovation and applied studies,2015.

aux normes internationales. A noter également que cet engouement pour les normes internationales résulte aussi des recommandations émises par la Banque Mondiale dans son rapport sur « le respect des normes et codes au Maroc » publié en 2002. Dès lors, les autorités marocaines ont annoncé des mesures de réforme qui touchent à la fois, les normes comptables, les régulateurs comptables (le Conseil National de la Comptabilité, CNC) et les instances de contrôle du marché financier (le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, CDVM) ».

La Tunisie a aussi choisi de converger vers les normes IFRS, devenues un langage incontournable dans une économie mondialisée, à travers son programme présidentiel de 2009-2014 « la réforme du système comptable dans le sens de l'adoption des normes internationales, en vue d'améliorer la transparence des informations financières, de renforcer la confiance des investisseurs et de stimuler le marché financier »⁴⁸.

Section 3 : La normalisation comptable en Algérie

1 – Un aperçu sur les réformes comptables en Algérie :

Depuis son indépendance, la législation comptable en Algérie a été marquée par trois étapes essentielles :

- Première étape, depuis l'indépendance en 1962 à 1975, application du plan comptable général (PCG 1957) ;
- Deuxième étape de 1976 à 2009, application du plan comptable national (PCN) qui remplacera le PCG français. Le PCG de 1957 répondait aux besoins d'une économie libérale régulée par le marché. Cette approche ne satisfait pas les besoins d'information d'une politique planifiée ;
- Troisième étape, à partir de 2010 ; l'application du système comptable financier.

1 – 1 – Le Plan Comptable Nationale :

Après son indépendance, l'Algérie a continué de se servir du PCG de 1957 ; et ce n'est qu'en 1972 que fût l'installation officielle du Conseil Supérieur de la Comptabilité (CSC), par le ministre des finances. Composé de 18 membres, le conseil a pour mission :

⁴⁸ A Bouchoucha, Tunisie-Normes IFRS Convergence vers le nouveau référentiel comptable: Le point de la situation , Publié dans Tunisie news le 29 - 09 – 2010.

- L'assainissement de la profession comptable ;
- L'élaboration d'un nouveau plan comptable national mieux adapté aux nécessités de la planification algérienne ainsi qu'aux besoins de la gestion des entreprises socialistes.

Le ministre des finances confie au CSC la mission d'élaborer un nouveau plan comptable.

Les objectifs de cette réforme, dévoilera le ministre étaient de:

- Prendre en compte les besoins des organismes bancaires et des instances de planifications (utilisateurs privilégiés) ;
- Améliorer l'information économique ;
- Adapter le plan comptable aux nécessités de la planification ;
- Fournir à la comptabilité nationale des informations agréables au niveau macroéconomique ;
- Faire du plan comptable un outil de prévision.

1 – 1 – 1 - Principes directeurs d'élaboration du PCN :

Dans son discours prononcé le 05 Mai 1972, à l'occasion de l'installation officielle du CSC, le ministre des finances précise les principes directifs à l'élaboration du PCN et a aussi souligné les insuffisances devant être prises en considération et peuvent constituer des limites aux changements, qui consistent en la pénurie en cadres comptables qualifiés et formés selon les principes du PCG de 1957. . Le ministre des Finances conseille aussi au CSC de se référer à certaines expériences des pays à économie planifiée⁴⁹ :

a/ Finalité de la comptabilité : L'élaboration du nouveau plan doit constituer une opportunité pour mettre fin à la démystification de la comptabilité et de son rôle. A cet effet, il est important que la comptabilité cesse d'être considérée comme une fin en soi et doit dégager tous ce qui lui revêt un caractère mystérieux ou qu'elle soit considérée comme une discipline réservée exclusivement aux "initiés " ou aux " magiciens des chiffres ".

De même, il faut participer à détruire le mythe du rôle qui la considère comme une obligation juridique imposée par la loi, dans l'élaboration du plan comptable, la comptabilité doit être considérée comme une technique quantitative de gestion destinée à l'organisation, la maîtrise et à la prévision de la croissance de l'entreprise et de l'économie dans son ensemble.

⁴⁹ « La revue financière », numéro spécial, avril 1976, p. 14-16.

La conception du nouveau plan comptable doit proposer des concepts d'évaluation et des documents de synthèses compréhensibles par l'ensemble des utilisateurs ainsi qu'il doit être constitué d'un cadre clair et logique avec les intitulés des comptes et classes, en ayant une signification évidente pour les gestionnaires. De même que le modèle des documents de synthèses proposés, ils doivent être structurés de façon à être lisible et exploitable, dégageant des informations utiles à la prévision et à la prise de décision.

b/ Analyse de la situation de gestion

Les méthodes utilisées actuellement dans le domaine de l'analyse de la gestion financière des entreprises procèdent d'une conception étatique qui résulte d'une influence prépondérante des droits comptables et servent surtout comme moyen de preuve, d'instruments d'analyse du patrimoine et de détermination du résultat.

Cette conception est contradictoire avec l'objet de la comptabilité qui est l'enregistrement des flux économiques ; c'est dans ce cadre que le nouveau plan comptable propose une analyse dynamique de l'entreprise.

En plus du bilan considéré comme un tableau présentant la situation de l'entreprise à un moment donné, le nouveau plan comptable présente un tableau des mouvements patrimoniaux, qui permet la connaissance de l'évolution de la situation en cours de période, ce tableau préfigure le tableau de financement qui constitue une ouverture sur la gestion prévisionnelle et budgétaire nécessaires pour certains utilisateurs tels que les commissaires aux comptes, analystes financiers et comptables nationaux.

De même, la méthode utilisée dans le tableau des comptes de résultats (TCR) pour la détermination du résultat final (par stade de réalisation), marge commerciale, valeur ajoutée, résultat d'exploitation, résultat hors exploitation et résultat de l'exercice, répond à une nécessité économique nationale du fait qu'elle répond aux critères de la détermination des différents indicateurs économiques tels que le produit national dont le planificateur et les décideurs ont besoin, en plus, elle permet d'assurer l'exactitude du résultat.

1 – 1 – 2 – objectifs du PCN :

Le PCN a été promulgué par l'ordonnance N° 75/35 du 29/04/1975, publié au journal officiel de la république algérienne N° 37 du 09/05/1975 qui fixe son application officielle à partir du 01/01/1976 sur les organismes publics à caractère industriel et commercial, les sociétés d'économie mixte et les entreprises qui, quelle que soit leur forme, sont soumises au régime de l'imposition d'après le bénéfice réel.

Le plan comptable national doit répondre aux objectifs suivants:

- Divulguer l'information économique nécessaire aux différents utilisateurs et cela à tous les niveaux microéconomique et macroéconomique.
- Permettre la prise de décision ainsi que la prévision pour l'organe central de planification et les entreprises publics.
- Dégager les éléments d'importance économique facilement agrégés pour les besoins de la comptabilité nationale.
- Permettre la détermination des différents coûts et prix en vue d'améliorer l'efficacité des entreprises.
- Utiliser des méthodes pouvant permettre la comparaison des performances des entreprises.
- Maîtriser des liaisons existant entre la gestion et le patrimoine grâce à l'analyse dynamique de flux.

1 – 1 – 3 – Présentation du PCN :

Considéré comme principale source d'information, le modèle comptable algérien a opté pour un type de classement des faits comptables bien approprié et complémentaire, à savoir un classement par fonction, pour les comptes de bilan qui renseignent sur les relations de l'organisation avec son environnement et un classement par nature pour les comptes de gestion qui sont liés aux structures internes de l'entreprise.

Le PCN comporte huit classes qui se subdivisent en comptes et sous comptes :

| | | |
|----------|-----------------|---|
| Classe 1 | Fonds propres | Représente les moyens de financement laissés à la disposition de l'entreprise de façon durable par le ou les propriétaires. |
| Classe 2 | Investissements | Comprend l'ensemble des biens et valeurs durables acquis ou créés par l'entreprise et destinés à être utilisés dans le cadre de l'activité de l'entreprise. |
| Classe 3 | Stocks | Comprend l'ensemble des biens acquis ou créés par l'entreprise et qui sont destinés à être vendus ou fournis ou à être consommés pour les besoins de la fabrication ou de l'exploitation. |
| Classe 4 | Créances | Comprend l'ensemble des droits acquis par l'entreprise par suite de ses relations avec les tiers. |

| | | |
|----------|-----------|---|
| Classe 5 | Dettes | Comprend l'ensemble des obligations contractées par l'entreprise par suite de ses relations avec les tiers. |
| Classe 6 | Charges | Représente les charges supportées par l'entreprise afin de réaliser la production d'un bien ou d'un service. |
| Classe 7 | Produits | Constitué de l'ensemble des rentrées d'argent résultant des transactions commerciales effectuées par l'entreprise. |
| Classe 8 | Résultats | Représente le solde entre les recettes et les dépenses effectuées au cours de l'exercice et qui peut être une perte ou un profit. |

Selon l'article 25 de l'arrêté ministériel du 23/06/1975 fixant les modalités d'application du PCN, les entreprises sont tenues de présenter à chaque fin d'exercice, les documents de synthèse suivants :

1. Bilan
2. Comptes de résultats
3. Mouvements patrimoniaux
4. Investissements
5. Amortissements
6. Provisions
7. Créances
8. Fonds propres
9. Dettes
10. Stocks
11. Consommation de marchandises, matières premières
12. détail des frais de gestion
13. détail des ventes et prestations fournies
14. détail des autres produits
15. Résultats sur cession d'investissements

16. Engagements reçus et engagements donnés

17. Renseignements divers

1 – 1 – 4 – Les insuffisances du PCN :

Les insuffisances constatées, durant la période de l'application du PCN, sont des insuffisances conceptuelles et des insuffisances techniques.

a/ les insuffisances conceptuelles : sont relatives à l'absence d'un cadre conceptuel qui détermine les principes comptables, les objectifs et les utilisateurs de l'information financière. Le PCN a été marqué aussi par l'absence de la normalisation comptable.

b/ les insuffisances techniques : Elles se rapportent au cadre comptable, à la classification des comptes et le manque de certain compte (citons, à titre d'exemple : le capital amorti et non amorti, terrains non aménagés, sous-sols, terrains bâtis; le crédit bail...); aux documents de synthèse qui sont au nombre de dix sept et qui doivent être présentés par tout type d'entreprise sans prendre en considération le critère de taille et de l'activité de l'entreprise. D'autres insuffisances sont relatives à l'inventaire permanent, aux règles d'évaluation, aux définitions et règles de fonctionnement, au traitement de certaines opérations, aux supports et documents comptables, à la comptabilité et à la fiscalité.

1 – 2 – Le Système Comptable Financier :

La loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier, dont l'entrée en vigueur était le 1er janvier 2010, est venue mettre fin au plan comptable national qui date de 1975 et dont l'application a pris fin le 31 décembre 2009.

La globalisation et l'ouverture de l'économie algérienne avec notamment la signature de l'accord d'association avec l'UE et les ajustements réalisés pour son entrée à l'OMC, ont amené l'Algérie à se doter d'un nouveau système comptable orienté essentiellement sur les normes internationales IAS/ IFRS.

Le nouveau référentiel comptable, compatible avec les normes comptables internationales, prend en considération la majeure partie des normes IAS/IFRS, et a introduit des changements très importants au niveau des définitions, des concepts, des règles d'évaluation et de comptabilisation, de la nature et du contenu des états financiers que les entités sont tenue de présenter.

1 – 2 – 1- Description du SCF :

Le SCF a été promulgué par la loi 11/07 du 25/11/2007, publiée au journal officiel N°74, son application a été fixée initialement en 2009 puis reportée sur demande des utilisateurs au 01/01/2010. Cette loi, ayant objet de fixer les conditions et les modalités d'application du système comptable financier, comporte 7 chapitres :

- *Le Chapitre 1* définit la comptabilité financière comme « un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, évaluer, enregistrer des données de base chiffrées, et présenter des états reflétant une image fidèle de la situation financière et patrimoniale, de la performance et de la trésorerie de l'entité, à la fin de l'exercice ».

Dans ce premier chapitre, est déterminé le champ d'application du SCF. Sont donc soumises au dispositif, toute personne physique ou morale soumise au code de commerce, coopératives, les personnes physiques ou morales produisant des biens et des services marchands ou non marchands fondés sur des actes répétitifs ; à l'exception des petites entités dont le chiffre d'affaire et l'effectif sont limités.

- *Le chapitre 2* définit le cadre conceptuel des principes comptables et des normes comptables, qui constituent un guide pour l'élaboration des normes comptables, leur interprétation et la résolution des questions non traitées par les normes.
- Le chapitre 3 concerne l'organisation de la comptabilité, il détermine les modalités d'enregistrement comptable et la tenue des livres comptables qui comprennent un livre journal, un grand livre et un livre d'inventaire.
- Le chapitre 4 définit le contenu et les méthodes d'élaboration des états financiers que les entités sont tenues de publier.
- Le chapitre 5 concerne la consolidation et les comptes combinés, il décrit les conditions, les modalités, méthodes et procédures d'établissement et de publication des comptes consolidés et des comptes combinés.
- Le chapitre 6 relatif aux changements d'estimations et méthodes comptables que l'entreprise peut effectuer. Ces changements de méthodes comptables concernent les modifications de principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques, ils sont pratiqués par les entités afin d'améliorer la qualité de l'information présentée dans les états financiers.

- Le chapitre 7 fixé le 01 janvier 2009 comme date d'entrée en vigueur du système comptable financier (reportée par la suite au 01 janvier 2010) ainsi que l'abrogation de l'ordonnance n° 75-35 du 29 avril 1975 portant plan comptable national.

1 – 2 – 2- Le cadre conceptuel :

L'article 7 de la loi 07-11 du 25 Novembre 2007 fournit la définition suivante du cadre conceptuel : «le cadre conceptuel de la comptabilité financière constitue un guide pour l'élaboration des normes comptables, leur interprétation et la sélection de la méthode comptable appropriée lorsque certaines transactions et autres événements ne sont pas traités par une norme ou une interprétation.

Le cadre conceptuel définit :

- Le champ d'application,
- Les principes et conventions comptables,
- Les actifs, les passifs, les capitaux propres, les produits et les charges ».

Le cadre conceptuel a pour objectif de :

- Définir les concepts de base relatifs à la préparation et la présentation des états financiers, les principes comptables et les caractéristiques qualitatives de l'information financière ;
- Constituer une référence pour l'élaboration de nouvelles normes ;
- Faciliter l'interprétation des normes ;
- résoudre des questions comptables non traitées par les normes comptables.
- Aider les utilisateurs de l'information financière à interpréter le contenu des états financiers ;

1 – 2 – 3- Les états financiers:

Toute entité entrant dans le champ d'application du système comptable financier à l'exception des petites entités ; sont tenues d'établir annuellement des états financiers qui comprennent :

- Un bilan,
- Un compte de résultat,
- Un tableau des flux de trésorerie,

- Un tableau de variation des capitaux propres,
- Une annexe.

Le chapitre 4 de la loi 07-11, du 25 Novembre 2007, définit les états financiers comme suit :

Un bilan : le bilan décrit séparément les éléments de l'actif et les éléments du passif. Il fait apparaître de façon distincte les éléments courants et les éléments non courants.

Le compte de résultat : c'est un état récapitulatif des charges et des produits réalisés par l'entité au cours de l'exercice. Il ne tient pas compte de la date d'encaissement ou de décaissement. Il fait apparaître, par différence, le résultat net de l'exercice : bénéfice/profit ou perte.

Le tableau des flux de trésorerie : le tableau de flux de trésorerie a pour but d'apporter aux utilisateurs des états financiers une base d'évaluation de la capacité de l'entité à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des informations sur l'utilisation de ces flux de trésorerie. Il présente les entrées et les sorties de disponibilités intervenues pendant l'exercice selon leur origine.

L'état de variations des capitaux propres : le tableau de variation des capitaux propres constitue une analyse des mouvements ayant affecté chacune des rubriques constituant les capitaux propres de l'entité au cours de l'exercice.

L'annexe : précisant les règles et méthodes comptables utilisées et fournissant des compléments d'information au bilan et au compte de résultats ; l'annexe des états financiers comporte des informations qui présentent un caractère significatif ou qui sont utiles pour la compréhension des opérations figurant sur ces états financiers.

Une colonne 'note' figure sur chaque état financier permet d'indiquer face à chaque rubrique le renvoi aux notes explicatives figurant dans l'annexe.

Le système comptable financier n'impose pas un modèle standard et unique pour la présentation des états financiers, mais un minimum d'informations à présenter dans ces états.

1 – 2 – 4- La nomenclature des comptes du SCF :

Les comptes sont regroupés en catégories homogènes appelées classe. Il existe des classes de comptes de situation et des classes de comptes de gestion. Chaque classe est subdivisée en comptes et sous comptes. Chaque entité établit au moins un plan de comptes adapté à sa structure, son activité, et ses besoins en information de gestion.

La loi 07-11 du 25 Novembre 2007 présente « un résumé du plan de comptes, présentant pour chaque classe la liste des comptes à deux chiffres, elle constitue un cadre comptable dont l'application est obligatoire pour toutes entités quelque soit leur taille sauf dispositions spécifiques les concernant. A l'intérieur de ce cadre, les entités ont la possibilité d'ouvrir toutes les subdivisions nécessaires pour répondre à leur besoins ».

La nomenclature des comptes comporte sept classe et sont :

Classe 1 : Comptes de capitaux

Classe 2 : Comptes d'immobilisations

Classe 3 : Comptes de stocks et encours

Classe 4 : Comptes de tiers

Classe 5 : Comptes financiers

Classe 6 : Comptes de charges

Classe 7 : Comptes de produits

1 – 2 – 5- Règles générales d'évaluation :

La méthode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est fondée en règle générale sur la convention du coût historique. Cependant il peut être procédé dans certaines conditions et pour certains éléments par une révision de cette évaluation sur la base de :

- la Juste valeur (ou coût actuel) ;
- la valeur de réalisation (ou valeur vénale) ;
- la valeur actualisée (ou valeur d'utilité).

a/ Le coût historique : le coût historique des biens et marchandises inscrits à l'actif du bilan est constitué, après déduction des taxes récupérables et des remises, du coût d'acquisition d'un actif ou/et du coût de production d'un bien ou d'un service créée par l'entreprise.

C'est le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition.

b/ La juste valeur (ou coût actuel) : Les actifs sont comptabilisés pour le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie qu'il faudrait payer si le même actif ou un actif équivalent était acquis actuellement.

c/ Valeur de réalisation : c'est la valeur vénale correspondant au prix auquel un bien pourrait raisonnablement être cédé.

d/ La valeur actualisée (ou valeur d'utilité) : c'est la valeur actualisée de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

2 – Les normes IAS/IFRS et système comptable financier :

Le 28 mars 1998, le ministre des finances de la République Algérienne a confié au CNC (Conseil national de la comptabilité) la mission de concevoir un plan comptable basé sur le référentiel IAS/IFRS. Les travaux de modernisation du plan comptable ont été financés par un don de la banque mondiale et lancé en avril 2001. Un appel d'offre a été lancé et ce sont des experts français qui ont été retenus pour cette mission.

Le nouveau plan comptable algérien « système comptable financier » s'inspire des principes des normes comptables internationales IAS/IFRS. Brun 2011, a présenté dans son ouvrage un rapprochement entre le système comptable financier et le référentiel IAS/IFRS :

| Cadre conceptuel : principes, caractéristiques et conventions | | |
|--|--|---|
| Désignation | Référentiel IAS/IFRS | Système comptable financier |
| Définition, objectif | Préface, objectifs du cadre conceptuel et définition des états | Définition des états financiers |
| Champs d'application | Le cadre détermine le domaine d'application ainsi « ce cadre s'applique aux états financiers de toutes les entreprises commerciales, | « toutes personne physique ou morale astreinte à la mise en place d'une comptabilité, pour ses propres besoins et pour un |

| | | |
|--|---|--|
| | industrielles et autres, qu'elles appartiennent au secteur public ou au secteur privé ». il dresse la liste des utilisateurs et établit une hiérarchie. | usage externe » Les très petites entreprises sont autorisées à tenir une comptabilité simplifiée |
| Objectifs des états financiers | Le cadre définit les objectifs des états financiers (situation financière, performance, variation de la situation financière et autres informations dans l'annexe) | « Implicite » |
| Principes et conventions comptables Hypothèse de base | 1. comptabilité d'engagement 2. continuité d'exploitation | 1. comptabilité d'engagement 2. continuité d'exploitation |
| Les principes comptables fondamentaux | 1. Prééminence de la substance sur la forme 2. Importance relative 3. Image fidèle ou présentation fidèle 4. Prudence 5. Périodicité (citée dans IAS1) 6. Indépendance des exercices (citée dans IAS1) 7. Convention d'entité (implicite) 8. Non compensation (cité dans IAS1) 9. Permanence des méthodes (cité dans IAS1 et 8) 10. Convention de l'unité monétaire (citée IAS 21 : Effets de variations des monnaies étrangères/ Monnaie fonctionnelle et monnaie étrangère) 11. Intangibilité du bilan (battue en | 1. Prééminence de la réalité sur la forme 2. Importance relative 3. Image fidèle 4. Prudence 5. Périodicité 6. Indépendance des exercices 7. Convention d'entité 8. Non compensation 9. Permanence des méthodes 10. Convention de l'unité monétaire 11. Intangibilité du bilan 12. Coût historique Les définitions des caractéristiques fondamentales du cadre conceptuel IAS/IFRS |

| | | |
|---|---|--|
| | brèche par la norme IAS8) 12. Coût historique (renvoyé aux méthodes d'évaluation) <u>Trois contraintes à respecter</u> 1. Célérité 2. Rapport coût avantage 3. Equilibre entre les caractéristiques | sont reprises quasi intégralement dans le cadre conceptuel du SCF. <u>Trois contraintes à respecter</u> 1. Célérité 2. Rapport coût avantage 3. Equilibre entre les caractéristiques |
| Caractéristiques qualitatives de l'information financière | Le cadre conceptuel distingue les caractéristiques qualitatives des états financiers 1. Intelligibilité 2. Pertinence 3. Fiabilité 4. Neutralité 5. Exhaustivité 6. Comparabilité | Le SCF reprend les mêmes caractéristiques qualitatives avec les mêmes définitions : 1. Intelligibilité 2. Pertinence 3. Fiabilité 4. Neutralité 5. Exhaustivité 6. Comparabilité |
| Cadre conceptuel : Les éléments des états financiers | | |
| Désignation | Référentiel IAS/IFRS | Système comptable financier |
| Actif | « ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'événements passés et dont des avantages économiques futurs sont attendus » | « les actifs sont constitués des ressources contrôlées par l'entité du fait d'événements passés et destinés à procurer à l'entité des avantages économiques futures » |
| Passif | « obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques » | « les passifs sont constitués des obligations actuelles de l'entité résultants d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques » |
| Capitaux propres | « sont l'intérêt résiduel dans les | « les capitaux propres ou fonds |

| | | |
|--|--|--|
| | actifs de l'entreprise après déduction de tous ses passifs » | propres ou capital financier correspondent à l'excédent des actifs de l'entité sur ses passifs courants et non courants tel que définis aux articles précédents » |
| Cadre conceptuel : La performance | | |
| Désignation | Référentiel IAS/IFRS | Système comptable financier |
| Performance | Le résultat mesure la performance | Le résultat mesure la performance |
| Les produits | « ...sont les accroissements d'avantages économiques au cours de l'exercice, sous forme d'entrées ou d'accroissements d'actifs, ou de diminutions de passifs qui ont pour résultat l'augmentation des capitaux propres autres que les augmentations provenant des apports des participants aux capitaux propres ». | « correspondent aux accroissements d'avantages économiques survenus au cours de l'exercice, sous forme d'entrées ou d'augmentations d'actif ou de diminutions de passifs |
| Les charges | « ...sont des diminutions d'avantages économiques au cours de l'exercice sous forme de sorties ou de diminutions d'actifs, ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer les capitaux propres autrement que par des distributions aux participants aux capitaux propres » | « correspondent aux diminutions d'avantages économiques survenues au cours de l'exercice, sous forme de sortie ou de diminution d'actifs ou d'apparition de passifs » |
| Comptabilisation | Deux conditions pour la comptabilisation : 1. « probable que tout avantage économique futur qui lui est lié ira à l'entreprise ou en | « Idem » |

| | | |
|--|---|---|
| | parviendra ; et 2. L'article a un coût ou une valeur qui peut être évalué de façon fiable » | |
| Cadre conceptuel : Evaluation des éléments des états financiers, le capital et le maintien du capital | | |
| Désignation | Référentiel IAS/IFRS | Système comptable financier |
| Evaluation | Coût historique, coût actuel, valeur de réalisation, valeur actuelle. | Coût historique, juste valeur ou coût actuel, valeur de réalisation, valeur actualisée ou valeur d'utilité. |
| Concept de capital | Capital physique et financier | Capital financier |
| Maintien du capital | Capital maintenu si la capacité productive est supérieure à l'exercice précédent dans le cas du capital physique ou si la valeur financière du capital a augmenté (exclu tout apport ou distribution) | « les capitaux propres ou fonds propres ou capital financier correspondent à l'excédent des actifs de l'entité sur ses passifs courants et non courants » |

Tableau N°3 : rapprochement des normes IAS/IFRS et système comptable financier

Source : Stéphane Brun, Guide d'application des normes IAS/IFRS, BERTI éditionS, 2011, paris, page 25.

Conclusion

La comptabilité est un langage qui permet à tous les partenaires de l'entreprise d'avoir une information complète sur la situation et le patrimoine de l'entreprise. L'information comptable constitue donc un outil d'aide à la prise de décision.

Les états financiers sont l'aboutissement et la synthèse du processus comptable. Les utilisateurs variés et nombreux des états financiers doivent tous comprendre l'information financière de la même façon. C'est pourquoi, le monde comptable a essayé de développer un ensemble de normes comptables acceptables à l'échelle internationale. L'International Accounting Standards Board (IASB), créé en 1973, est considéré comme l'organisme mondial chargé de la production de normes comptables internationales IAS/IFRS. Ses efforts, concrétisés ont abouti, jusqu'à présent, à des résultats considérables.

Ce premier chapitre avait pour objectif d'expliquer le développement du processus de la normalisation comptable internationale. Il détaille le contexte dans lequel sont développées les normes IFRS, et décrit le fonctionnement du normalisateur, l'IASC et son organe principal l'IASB.

Nous avons donné par la suite un aperçu sur les réformes comptables effectuées en Algérie. Ces réformes qui sont concrétisées par l'adoption d'un référentiel comptable, compatible avec les normes comptables internationales, et qui prend en considération la majeure partie des normes IAS/IFRS. Ce référentiel a introduit des changements très importants dans la présentation de l'information financière. Le but était de fournir aux différents utilisateurs de l'information financière et principalement les investisseurs, un produit informationnel relativement homogène, comparable et fiable.

CHAPITRE 2 : Les états financiers sous le référentiel IAS/IFRS : Adoption et conséquences

Introduction

Le développement des marchés financiers a montré les limites de l'individualisation des référentiels comptables nationaux :

- pas d'existence formelle d'un système de normes unifié pour les entreprises qui lèvent des capitaux sur les marchés internationaux ;
- absence d'homogénéité de l'information financière fournie aux investisseurs ;
- investissement en temps important pour les directeurs financiers de sociétés afin de présenter l'information financière selon les différents référentiels.

Pour améliorer le fonctionnement des marchés financiers, le parlement européen a décidé par règlement du 19 juillet 2002 de rendre obligatoire l'application des normes comptables internationales par toutes sociétés cotées pour la préparation de leurs états financiers consolidés.

Ce changement qui constitue une véritable révolution dans l'information financière diffusée par les entreprises, a pour objectif de créer un langage financier unifié et d'adopter un jeu unique de normes comptables mondiales. Ce dispositif permettra d'accroître la comparabilité et la transparence des états financiers à l'échelle internationale.

L'IASC devenue l'IASB par la réforme du 24 mai 2000, définit « *les états financiers comme une représentation financière structurée de la situation financière et des transactions conduites par une entité* ».

Selon le référentiel IAS/IFRS, l'objectif des états financiers est de fournir une information sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie de l'entreprise. Cette information est destinée à de nombreux utilisateurs et, leur est utile pour la prise de décisions économiques. L'IASB présente une liste des différents utilisateurs de l'information financière et identifie le besoin de chacun.

Un « cadre pour la préparation et la présentation des états financiers » a été publié par L'IASB en juillet 1989. Ce cadre a été révisé et remplacé par « le cadre conceptuel de l'information financière » publié par l'IASB en septembre 2010.

L'objectif de ce cadre est : d'une part, de définir les concepts de base relatifs à la préparation et à la présentation des états financiers ; et d'autre part, de fournir un support

permettant de réduire les traitements comptables autorisés par les normes internationales. Selon Heem 2004, le but est d'aider les préparateurs des états financiers à appliquer les normes comptables internationales, d'apporter une aide aux auditeurs dans leur recherche de conformité, et enfin, d'aider les utilisateurs à interpréter l'information contenue dans les états financiers.

L'objectif de ce chapitre est d'exposer les éléments constitutifs du cadre conceptuel de l'IASB, explorer le contenu des états financiers selon le référentiel IAS/IFRS, et de discerner l'incidence de l'adoption de ces normes sur la communication financière et sur la qualité de l'information financière.

Section 1 : Importance de l'information financière

Les normes internationales veulent contribuer à la production d'une information la plus fidèle possible à la réalité. Cette harmonisation des règles d'évaluation et de présentation des états financiers va faciliter la comparaison de la situation financière et de la performance des entreprises entre différents pays. Toutefois, avant d'exposer ces principes de préparation et de présentation de l'information financière, il convient de mettre en lumière les objectifs et les caractéristiques de l'information financière selon les normes IAS/IFRS. Ces derniers sont bien déterminés et détaillés dans le cadre conceptuel de l'IASB.

1 – Qu'est ce que le cadre conceptuel de l'IASB :

Afin d'harmoniser les pratiques comptables, les normalisateurs de l'IASB ont préconisé de concevoir une structure de référence théorique appelée « cadre conceptuel » qui sert de support et de guide à l'élaboration des normes comptables et qui précise les principes comptables fondamentaux sur lesquels sont bâties les normes. Le cadre conceptuel a été approuvé et publié par l'IASB en juillet 1989 et adopté par l'IASB en avril 2001.

Le cadre conceptuel de 1989 appelé « cadre pour la préparation et la présentation des états financiers » a été remplacé par « le cadre conceptuel de l'information financière » publié par l'IASB en septembre 2010. Cette révision du cadre conceptuel a donné lieu à la publication d'un nouveau cadre conceptuel pour les chapitres 1 et 3 et au maintien de l'ancien cadre pour le chapitre 4. Le chapitre 2 relatif à l'entité comptable est resté en attente de publication.

Le cadre conceptuel définit les règles de base relatives à la préparation et à la présentation des états financiers à l'usage des utilisateurs externes, son objectif est d'aider «:

- l'IASB à développer les futures IFRS et à réviser les IFRS existantes;
- l'IASB à promouvoir l'harmonisation des réglementations, des procédures relatives à la présentation des états financiers, en fournissant la base permettant de réduire le nombre de traitements comptables autorisés par les IFRS;
- les organismes nationaux à développer des normes nationales ;
- les responsables de la préparation des états financiers à appliquer les IFRS et à traiter les sujets qui doivent encore faire l'objet d'une norme d'information financière ;
- les auditeurs à se faire une opinion sur la conformité des états financiers avec les IFRS;
- les utilisateurs des états financiers à interpréter l'information contenue dans les états financiers préparés conformément aux IFRS;
- et de fournir à ceux qui s'intéressent aux travaux de l'IASB des informations sur son approche d'élaboration des normes »⁵⁰.

Le cadre conceptuel de l'IASB se structure en quatre chapitres :

1. le premier chapitre fixe l'objectif de l'information financière (nouveau texte);
2. le deuxième chapitre détermine les caractéristiques qualitatives de l'information financière contenue dans les états financiers;
3. le troisième chapitre donne la définition, la comptabilisation et les modes d'évaluation des éléments contenant dans les états financiers (nouveau texte);
4. le quatrième chapitre concerne les concepts du capital et de maintien du capital (texte repris du cadre de 1989).

Le cadre conceptuel représente un cadre général s'appliquant à l'ensemble des entreprises produisant des comptes selon le référentiel IFRS et leur permet de se référer aux concepts de base nécessaires à la préparation et la présentation des états financiers. Ces états financiers sont préparés et présentés au moins une fois par an et visent à satisfaire les besoins d'information communs à un nombre important d'utilisateurs.

⁵⁰ Cadre conceptuel de l'information financière 2010, page 8.

2 – L’objectif de l’information financière :

Selon le cadre conceptuel 2010, « l’objectif de l’information financière à usage général est de fournir, au sujet de l’entité qui la présente (l’entité comptable), des informations utiles aux investisseurs, aux prêteurs et aux créanciers actuels et potentiels aux fins de leur prise de décisions en tant que fournisseurs de ressources de l’entité. Ces décisions ont trait à l’achat, à la vente ou la conservation de titres de capitaux propres ou de créances, et à la fourniture ou au règlement de prêts et d’autres formes de crédits »⁵¹.

Dick et Missonier-Piera (2010) ont ainsi déterminé le rôle de l’information financière et comptable en : un rôle informationnel et un rôle contractuel⁵² :

- ***un rôle informationnel*** : de nombreux utilisateurs s’intéressent à l’information financière afin d’estimer la valeur de l’entreprise, son résultat et ses performances futures. Les investisseurs par exemple, s’intéressent au résultat de l’entreprise et sa rentabilité, les prêteurs à la santé financière de l’entreprise mesurée par différents ratios (solvabilité, endettement, ect). Ces informations proviennent essentiellement des données comptables publiées par l’entreprise.
- ***Un rôle contractuel*** : les données comptables permettent aussi de contrôler la bonne exécution des contrats entre l’entreprise et ses partenaires (créanciers, fournisseurs, prêteurs, personnel, direction de l’entreprise). Par exemple, les contrats de travail des dirigeants relient une partie de leur rémunération à des indicateurs de performance (rentabilité des fonds propres ou des actifs, etc), afin de les inciter à maximiser la valeur de la firme. Les contrats de dettes contiennent, quant à eux, des clauses particulières visant à protéger l’intérêt des créanciers. Par exemple, certaines clauses contractuelles limitent le niveau d’endettement (mesuré sur des données comptables) et peuvent restreindre les distributions de dividendes.

3 – Les utilisateurs de l’information financière : L’information financière figurant dans les états financiers doit satisfaire les besoins de nombreux utilisateurs. Le nouveau cadre conceptuel ne cite pas les catégories d’utilisateurs comme le faisait le cadre de 1989. Ce dernier détaille les différents utilisateurs ainsi⁵³ :

⁵¹ Cadre conceptuel de l’information financière 2010, page 10.

⁵² Wolfgang Dick et Franck Missonier-Piera , Comptabilité financière en IFRS, , 2eme édition, 2010.

⁵³ Cadre de préparation et de présentation des états financiers 1989, page 24.

Les utilisateurs des états financiers comprennent les investisseurs actuels et potentiels, les membres du personnel, les prêteurs, les fournisseurs et autres créanciers, les clients, les États et leurs organismes publics, et le public. Ils utilisent des états financiers afin de satisfaire certains de leurs besoins différents d'information. Parmi ces besoins, on trouve les suivants :

(a) Investisseurs : Les personnes qui fournissent les capitaux à risques et leurs conseillers sont concernés par le risque inhérent à leurs investissements et par la rentabilité qu'ils produisent. Ils ont besoin d'informations pour les aider à déterminer quand ils doivent acheter, conserver ou vendre. Les actionnaires sont également intéressés par des informations qui leur permettent de déterminer la capacité de l'entité à payer des dividendes.

(b) Membres du personnel : Les membres du personnel et leurs représentants sont intéressés par une information sur la stabilité et la rentabilité de l'entité qui les emploie. Ils sont également intéressés par des informations qui leur permettent d'estimer la capacité de l'entité à leur procurer une rémunération, des avantages en matière de retraite et des opportunités en matière d'emploi.

(c) Prêteurs : Les prêteurs sont intéressés par une information qui leur permette de déterminer si leurs prêts et les intérêts qui y sont liés seront payés à l'échéance.

(d) Fournisseurs et autres crédateurs : Les fournisseurs et autres crédateurs sont intéressés par une information qui leur permette de déterminer si les montants qui leur sont dus leur seront payés à l'échéance. Les fournisseurs et autres crédateurs sont vraisemblablement intéressés par l'entité pour une période plus courte que les prêteurs, à moins qu'ils ne dépendent de la continuité de l'entité lorsque celle-ci est un client majeur.

(e) Clients : Les clients sont intéressés par une information sur la continuité de l'entité, en particulier lorsqu'ils ont des relations à long terme avec elle, ou bien qu'ils en dépendent.

(f) Les États et leurs organismes publics : Les États et leurs organismes publics sont intéressés par la répartition des ressources et, en conséquence, par les activités des entités. Ils imposent également des obligations d'information afin de réglementer les activités des entités, de déterminer les politiques fiscales et la base des statistiques de produit national et statistiques similaires.

(g) Public Les entités affectent les membres du public de diverses façons. Par exemple, elles peuvent contribuer de façon substantielle à l'économie locale, de multiples façons, notamment en employant un effectif important ou en accordant leur clientèle à des

fournisseurs locaux. Les états financiers peuvent aider le public en fournissant des informations sur les tendances et les évolutions récentes de la prospérité de l'entité et sur l'étendue de ses activités.

Le cadre conceptuel indique aussi que tous les besoins d'information de ces utilisateurs ne puissent pas être satisfaits par des états financiers, il existe des besoins qui sont communs à tous les utilisateurs. Comme les investisseurs sont les apporteurs de capitaux à risque de l'entité, la fourniture d'états financiers qui répondent à leurs besoins répondra également à la plupart des besoins des autres utilisateurs susceptibles d'être satisfaits par des états financiers.

Le cadre conceptuel rajoute que c'est sur la direction de l'entité que repose la responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers. La direction est également intéressée par l'information contenue dans les états financiers, même si elle a accès à des informations financières et de gestion supplémentaires qui l'aident dans sa planification, ses prises de décisions et ses responsabilités de contrôle. La direction a la capacité de définir la forme et le contenu de cette information supplémentaire afin de satisfaire ses besoins propres. La présentation de cette information cependant, est en dehors du champ d'application du présent Cadre. Néanmoins, les états financiers publiés sont fondés sur des informations utilisées par la direction sur la situation financière, la performance et les variations de la situation financière de l'entité.

4 – Les caractéristiques qualitatives de l'information financière et les hypothèses de base :

Les états financiers d'une entreprise doivent fournir une information sur sa performance, sa situation financière et son évolution d'un exercice à l'autre. Cette information doit être utile à une large gamme d'utilisateurs, bien que les investisseurs soient la cible principale des états financiers en tant qu'apporteurs de capitaux. Les états financiers reposent sur des principes qui se décomposent en deux hypothèses et en un certain nombre de caractéristiques qualitatives (IAS1).

| Hypothèses de base | | | |
|---|--|--|---|
| Comptabilité d'engagement | | | |
| Continuité d'exploitation | | | |
| Caractéristiques qualitatives des informations | Paramètres qui influencent ces caractéristiques | Conditions pour atteindre ces caractéristiques | Contrainte à respecter pour atteindre ces caractéristiques |
| Intelligibilité | | | |
| Pertinence | <ul style="list-style-type: none"> • Nature de l'information • Importance relative | | <ul style="list-style-type: none"> • Célérité • Rapport coût/avantages • Equilibre entre les caractéristiques qualitatives |
| Fiabilité | | <ul style="list-style-type: none"> • Image fidèle • Prééminence de la substance sur la forme • Neutralité • Prudence • Exhaustivité | |
| Comparabilité | | | |

Tableau N°4 : Les principes comptables retenus par l'IASC dans son cadre conceptuel

Source : Grégory Heem, Lire les états financiers en IFRS, Editions d'Organisation, 2004, page 30.

4 – 1 – Les hypothèses de base :

L'établissement des états financiers repose sur deux hypothèses de base : la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement⁵⁴ :

- **Comptabilité d'engagement** : les états financiers sont préparés sur la base de la comptabilité d'engagement. Selon cette base, les effets des transactions et autres événements sont comptabilisés quand ces transactions ou événements se produisent (et non pas lorsqu'intervient le versement ou la réception de trésorerie) et ils sont

⁵⁴http://www.focusifrs.com/menu_gauche/normes_et_interpretations/que_sont_les_ias_ifrs/cadre_conceptuel

enregistrés dans les livres comptables et présentés dans les états financiers des exercices auxquels ils se rattachent.

- **Continuité d'exploitation** : les états financiers sont normalement préparés selon l'hypothèse qu'une entreprise est en situation de continuité d'exploitation et poursuivra ses activités dans un avenir prévisible. Ainsi il est supposé que l'entreprise n'a ni l'intention, ni la nécessité de mettre fin à ses activités, ni de réduire de façon importante la taille de ses activités. S'il existe une telle intention ou une telle nécessité, les états financiers peuvent devoir être préparés sur une base différente, et, s'il en est ainsi, la base utilisée doit être indiquée.

4 – 2 – L Les caractéristiques qualitatives de l'information financière

Les états financiers reposent sur des caractéristiques qualitatives dont l'objectif est de rendre utile pour les utilisateurs, l'information financière contenue dans ces états.

Ces caractéristiques sont présentées dans le cadre conceptuel de 1989 et sont classées en deux catégories :

- Les caractéristiques qualitatives essentielles ;
- Les caractéristiques qualitatives auxiliaires.

4 – 2 – 1 – Les caractéristiques qualitatives essentielles :

Le cadre conceptuel distingue deux caractéristiques essentielles : la pertinence (*relevance*) et l'image fidèle ou fiabilité (*faithfull representation*).

- **La pertinence** : l'information est pertinente si elle est susceptible d'influencer les décisions prises par les utilisateurs des états financiers. L'information pertinente doit aussi aider les utilisateurs à comprendre et à évaluer des événements passés, présents ou futurs. L'information présentée dans les états financiers doit avoir une importance significative, c'est-à-dire que sa présence ou son absence dans les états financiers influence la prise de décision des investisseurs.
- **La fidélité** : Pour être fiable, l'information doit présenter une image fidèle des transactions et autres événements qu'elle vise à présenter ou dont on s'attend raisonnablement à ce qu'elle les présente. D'après Obert (2013)⁵⁵, pour être une représentation parfaitement fiable, une représentation économique présentée dans les états financiers doit avoir trois caractéristiques : elle doit être complète, neutre et ne pas comporter d'erreur significative. La fiabilité requiert cinq caractéristiques :

⁵⁵ Robert OBERT, Pratique des normes IFRS, , 4eme édition et 5eme édition, Dunod, 2013, page 62.

- *La prééminence du fonds sur la forme* : pour donner une image fidèle des transactions et autres événements, il est nécessaire qu'ils soient comptabilisés et présentés conformément à leur substance et à leur réalité économique, et non pas seulement selon leur forme juridique.
- *La neutralité* : pour être fiable, l'information contenue dans les états financiers doit être neutre, c'est-à-dire une information qui n'a pas pour objet d'orienter la décision des utilisateurs dans un sens prédéterminé.
- *La prudence* : la prudence est la prise en compte d'un certain degré de précaution dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer les estimations, pour faire en sorte que les actifs ou les produits ne soient pas surévalués, et que les passifs ou les charges ne soient pas sous-évalués.
- *L'exhaustivité* : elle consiste à fournir l'ensemble des informations nécessaires à la prise de décision économique, en prenant en compte l'importance relative de chacune de ces informations. Une omission peut rendre l'information fautive ou trompeuse et, en conséquence, non fiable ou insuffisamment pertinente.

4 – 2 – 2 – Les caractéristiques qualitatives auxiliaires :

Le cadre conceptuel en distingue quatre caractéristiques : la comparabilité (comparability), la vérifiabilité (verifiability), la rapidité (timeless) et l'intelligibilité (understandability).

- **La comparabilité** : la comparabilité permet aux utilisateurs de comparer les états financiers dans le temps, afin de suivre l'évolution de la situation financière de l'entreprise, sa performance ou l'évolution de sa trésorerie d'une période à l'autre. La comparabilité permet aussi aux utilisateurs de comparer les états financiers de différentes entreprises du même secteur. La cohérence et la permanence des méthodes comptables utilisées dans la préparation des états financiers permettent de faciliter la comparabilité.
- **La vérifiabilité** : la vérifiabilité est la qualité de l'information qui permet aux utilisateurs, de s'assurer que l'information contenue dans les états financiers donne une image fidèle et réelle des phénomènes économiques qu'elle prétend représenter. Des observateurs indépendants doivent vérifier que l'information décrit sans erreurs les phénomènes économiques, et que les méthodes de comptabilisation et d'évaluation ont été appliquées sans erreur.

- **La rapidité** : la rapidité permet de rendre l'information accessible aux décideurs à temps, avant qu'elle perde sa capacité d'influencer leurs décisions. En règle générale, l'ancienneté de l'information la rend moins utile.
- **L'intelligibilité (la compréhensibilité)** : cette caractéristique permet de rendre les états financiers compréhensibles immédiatement par les utilisateurs. L'information doit être classée, définie et présentée de façon claire et concise.

5 – Les contraintes à respecter pour que l'information soit pertinente :

Le cadre conceptuel détermine aussi quatre contraintes à prendre en compte lors de la publication de l'information financière selon le référentiel IAS/IFRS :

- ***La contrainte du coût pesant sur l'information financière utile*** : Selon le cadre conceptuel de l'information financière de 2010, le coût est une contrainte pesant sur l'information fournie dans les rapports financiers. La préparation de l'information financière entraîne des coûts, et ces coûts doivent être justifiés par les avantages que procure cette information. Plusieurs types de coûts et d'avantages doivent être pris en compte.

Ce sont les préparateurs de l'information financière qui fournissent l'essentiel de l'effort nécessaire pour recueillir, traiter, vérifier et diffuser l'information financière. Les utilisateurs de l'information financière quant à eux, engagent eux aussi des coûts pour analyser et interpréter les informations fournies. Si les informations dont ils ont besoin ne sont pas fournies, les utilisateurs engagent des coûts supplémentaires pour obtenir ces informations d'autres sources ou pour procéder à des estimations.

- ***La célérité*** : le cadre conceptuel énonce que l'information peut perdre sa pertinence si elle est fournie avec un retard indu. Pour atteindre l'équilibre entre pertinence et fiabilité, la considération dominante est de satisfaire au mieux les besoins des utilisateurs en matière de prise de décisions économiques.
- ***Le rapport coût / avantage*** : le cadre conceptuel considère le rapport coût/avantage comme une contrainte générale plutôt qu'une caractéristique qualitative. Les avantages obtenus de l'information doivent être supérieurs au coût qu'il a fallu consentir pour la produire.

- *L'équilibre entre les caractéristiques qualitatives* : l'équilibre ou l'arbitrage entre les caractéristiques qualitatives est nécessaire afin de satisfaire aux objectifs des états financiers.
- *La présentation fidèle (image fidèle)* : les états financiers doivent donner une image ou une présentation fidèle de la situation financière, de la performance et des variations de la situation financière de l'entreprise. L'application des principales caractéristiques qualitatives et des dispositions normatives comptables appropriées, a normalement pour effet de donner aux états financiers donnent ce qui généralement s'entend par image ou présentation fidèle de cette information.

Section 2 : principes de base

1 – Objectif des états financiers :

Selon le cadre conceptuel de l'IASB, « l'objectif des états financiers est de fournir une information sur la situation financière, la performance et les variations de la situation financière d'une entité, qui soit utile à un large éventail d'utilisateurs pour prendre des décisions économiques »⁵⁶.

L'information contenue dans les états financiers doit satisfaire les besoins de plusieurs utilisateurs, afin de leur permettre de prendre des décisions économiques.

Les états financiers intéressent particulièrement les propriétaires actuels ou potentiels de l'entreprise. Ces états leurs permettent de mesurer la rentabilité de leur investissement, de connaître la performance de l'entreprise et de suivre l'évolution de ses investissements, et sa capacité à réaliser des bénéfices dans le futur, et donc de distribuer des dividendes.

Les états financiers peuvent également montrer les résultats de la gestion des dirigeants de l'entreprise, et informent les propriétaires sur la qualité de leurs réalisations.

Ainsi, tous les utilisateurs des états financiers ont besoin d'information sur **la situation financière**, **la performance**, et la capacité de l'entreprise à générer de la **trésorerie**.

Dick et Missonier-Piera (2010) définissent ces concepts comme suit « :

La **situation financière** consiste à recenser les biens utilisés dans l'entreprise (terrains, bâtiments, machines, véhicules, stocks, créances, trésorerie) et les sources financières, à les évaluer et à analyser l'évolution de leur valeur dans le temps.

La **performance** ou le **résultat** permet de constater si l'activité de l'entreprise dans son ensemble est rentable, ce qui est normalement l'objectif principal de l'équipe dirigeante.

⁵⁶ Cadre conceptuel 1989, page 25.

La **trésorerie** ou « cash » comprend l'argent liquide, les dépôts bancaires et un certain nombre d'autres éléments monétaires que l'entreprise pourrait liquider dans un délai très bref, généralement inférieur à trois mois »⁵⁷.

L'information sur la situation financière est principalement fournie dans un bilan. L'information sur la performance est principalement fournie dans un compte de résultat. L'information sur les variations de la situation financière est fournie dans les états financiers au moyen d'un état séparé.

2 – Les éléments des états financiers : Les états financiers retracent les effets financiers des transactions et autres événements, en les groupant en grandes catégories selon leurs caractéristiques économiques. Ces grandes catégories sont appelées les éléments des états financiers.

Les éléments liés directement à l'évaluation de la situation financière dans le bilan sont les **actifs**, les **passifs** et les **capitaux propres**. Les éléments directement liés à l'évaluation de la performance dans le compte de résultat sont les **produits** et les **charges**. L'état des variations de la situation financière retrace généralement des variations d'éléments du compte de résultat et des variations d'éléments du bilan.

Le cadre conceptuel fourni des définitions approfondies de ces notions :

2 – 1 – Situation financière : Les éléments liés directement à l'évaluation de la situation financière dans le bilan sont les actifs, les passifs et les capitaux propres. Ces éléments représentent les concepts de base du cadre conceptuel et font l'objet de définition et de commentaires approfondis. Ils sont définis ainsi⁵⁸ :

a/ L'actif : Un actif est une ressource contrôlée par l'entité qui provient d'événements passés et dont des « avantages économiques futurs » sont attendus par l'entité.

L'avantage économique futur représentatif d'un actif est le potentiel qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux de trésorerie et d'équivalents de trésorerie allant à l'entité.

Ces avantages économiques futurs peuvent bénéficier à l'entreprise de plusieurs façons. D'après Raffournier (1996), Un actif peut être :

- utilisé seul ou en combinaison avec d'autres actifs pour produire des biens ou des services (c'est le cas en particulier des immobilisations et des stocks de matières) ;

⁵⁷Dick Wolfgang et Missonier-Piera Franck, (2010), Comptabilité financière en IFRS, 2eme édition.

⁵⁸ Cadre de préparation et de présentation des états financiers 1989, page32.

- échangé contre d'autres actifs (stocks de marchandises et de produits) ;
- utilisé pour régler un passif (liquidité) ;
- ou distribué aux propriétaires de l'entreprise (liquidité).

Certains éléments d'actif, par exemple les immobilisations corporelles, ont une forme physique. Cependant, la forme physique n'est pas essentielle à l'existence d'un actif ; ainsi, des brevets et des droits de reproduction sont des actifs si des avantages économiques futurs en sont attendus par l'entité, et si celle-ci en a le contrôle.

b/ Le passif : Un passif représente une obligation actuelle de l'entité résultant d'événements passés. Une obligation est un devoir ou une responsabilité d'agir ou de faire quelque chose d'une certaine façon.

L'extinction d'une obligation actuelle implique que, l'entité abandonne des ressources représentatives d'avantages économiques, afin de satisfaire à la demande de l'autre partie.

L'extinction d'une obligation actuelle peut se produire de diverses façons, par exemple par :

- (a) un paiement en trésorerie ;
- (b) un transfert d'autres actifs ;
- (c) une fourniture de services ;
- (d) la substitution de cette obligation par une autre obligation ; ou
- (e) une conversion de l'obligation en capitaux propres.

c/ Les capitaux propres : sont définis comme le montant résiduel dans les actifs de l'entreprise après déduction de tous ses passifs.

Au bilan, les capitaux propres sont subdivisés en :

- fonds apportés par les actionnaires ;
- résultats non distribués ;
- réserves représentant l'affectation des résultats non distribués (réserve légale ou fiscale) ;
- réserves représentatives des ajustements destinés au maintien du capital (exemple : réserve de réévaluation).

Cette division peut être pertinente pour les besoins de prises de décisions des utilisateurs des états financiers dans la mesure où elles indiquent par exemple, des restrictions juridiques ou autres, quant à la capacité de l'entreprise à distribuer ou à utiliser ses capitaux propres.

Le montant des capitaux propres est déterminé en fonction de l'évaluation des actifs et des passifs figurants dans le bilan de l'entreprise.

2 – 2 – Performance : La performance est souvent mesurée par le résultat, celui-ci est aussi utilisé pour mesurer le rendement des placements ou le résultat par action.

La détermination du résultat est directement liée à l'évaluation des produits et des charges. $\text{Résultat} = \text{produits} - \text{charges}$

Le cadre conceptuel définit les produits et les charges sont comme suit⁵⁹ :

a/ Les produits : Les produits sont les accroissements d'avantages économiques au cours de la période comptable, sous forme d'entrées ou d'accroissements d'actifs, ou de diminutions de passifs qui ont pour résultat l'augmentation des capitaux propres autres que les augmentations provenant des apports des participants aux capitaux propres.

Les produits comprennent les produits des activités ordinaires qui résultent des activités ordinaires de l'entreprise (tels que les ventes, honoraires, intérêts, dividendes, redevances et loyers) et les profits. Ces derniers peuvent résulter ou non des activités ordinaires de l'entité (par exemple le profit résultant de la sortie d'actifs non courants, ou le profit provenant de la réévaluation des titres négociables sur un marché).

b/ Les charges : Les charges sont des diminutions d'avantages économiques, au cours de la période comptable sous forme de sorties ou de diminutions d'actifs, ou de survenance de passifs. Ces diminutions d'avantages économiques ont pour résultat de diminuer les capitaux propres autrement que par des distributions aux propriétaires.

Les charges comprennent les charges résultants des activités ordinaires de l'entreprise (par exemple le coût des ventes, les salaires, les amortissements) et les pertes qui peuvent survenir ou non des activités ordinaires de l'entité (par exemple les pertes résultants de catastrophes naturelles tels que les incendies ou les inondations, les pertes résultants des sorties d'actifs non courant, les pertes latentes provenant des effets de l'augmentation du cours de change d'une monnaie étrangère).

Les produits et les charges peuvent être présentés dans le compte de résultat de diverses façons afin de fournir l'information pertinente pour les prises de décisions économiques. Par exemple, il est de pratique courante de distinguer les éléments de produits et de charges qui ont trait aux activités ordinaires de l'entité de ceux qui n'en relèvent pas.

⁵⁹ Cadre conceptuel 1989

3 – La comptabilisation des éléments des états financiers :

La comptabilisation est le processus consistant à incorporer dans le bilan ou dans le compte de résultat, un article qui satisfait aux critères de définition de l'un des éléments des états financiers cités ci-dessus, et qui répond aux critères de comptabilisation définis par l'IASB. Un article qui satisfait à la définition d'un élément (actif, passif, capitaux propres, produits, charges), doit être comptabilisé, lorsqu'il remplit les critères de comptabilisation suivant:

- s'il est probable que tout avantage économique futur qui lui est lié ira à l'entité ou en proviendra ;et
- si l'article a un coût ou une valeur qui peut être évalué de façon fiable.

➤ La probabilité d'avantages économiques futurs :

Le concept de probabilité est utilisé dans les critères de comptabilisation, par référence au degré d'incertitude que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à l'entité ou en proviendront.

Les appréciations du degré d'incertitude attaché aux flux d'avantages économiques futurs sont effectuées sur la base des éléments probants existant lorsque les états financiers sont préparés.

Par exemple, lorsqu'on estime qu'une créance sur un client sera probablement payée, il sera donc justifiable de comptabiliser cette créance en tant qu'actif.

Cependant, si on estime un certain degré de non paiement de cette créance, il faut donc comptabiliser une charge représentant la réduction des avantages économiques futurs de cette créance.

➤ Fiabilité de l'évaluation :

Le second critère de comptabilisation d'un élément est, qu'il possède un coût ou une valeur qui peut être évalué de façon fiable. Habituellement, le coût ou la valeur doit être estimé ; il est donc nécessaire d'utiliser des estimations qui ne nuisent pas à la fiabilité des états financiers. S'il n'est pas possible d'estimer raisonnablement un élément, celui-ci n'est pas comptabilisé dans le bilan ou le compte de résultat.

Par exemple, les produits attendus d'un procès peuvent satisfaire à la fois aux définitions d'un actif et d'un produit ainsi qu'aux critères de probabilité de comptabilisation ; toutefois, s'il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable l'indemnité attendue, elle ne doit être comptabilisée ni en tant qu'actif, ni en produit.

- ***Un actif*** est comptabilisé au bilan lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entité et que l'actif a un coût ou une valeur qui peut être évalué de façon fiable.
- ***Un passif*** est comptabilisé au bilan lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques résultera de l'extinction d'une obligation actuelle et que le montant de cette extinction peut être mesuré de façon fiable.
- ***Un produit*** est comptabilisé au compte de résultat lorsqu'un accroissement d'avantages économiques futurs lié à un accroissement d'actif ou à une diminution de passif s'est produit et qui peut être évalué de façon fiable.
- ***Une charge*** est comptabilisée dans le compte de résultat lorsqu'une diminution d'avantages économiques futurs liée à la diminution d'actif ou à l'augmentation de passif s'est produite et peut être évaluée de façon fiable.

Brun 2011 précise que « les normes IFRS sont fondées sur des concepts plus détaillés que la plupart des référentiels nationaux. Elles imposent le plus souvent l'utilisation d'une méthode comptable unique pour traiter des opérations similaires mais juridiquement distinctes et suppriment de nombreux traitements comptables optionnels »⁶⁰.

Le traitement d'une opération comptable en IFRS se fait ainsi :

⁶⁰ Stéphane Brun, Guide d'application des normes IAS/IFRS, BERTI édition, 2011.

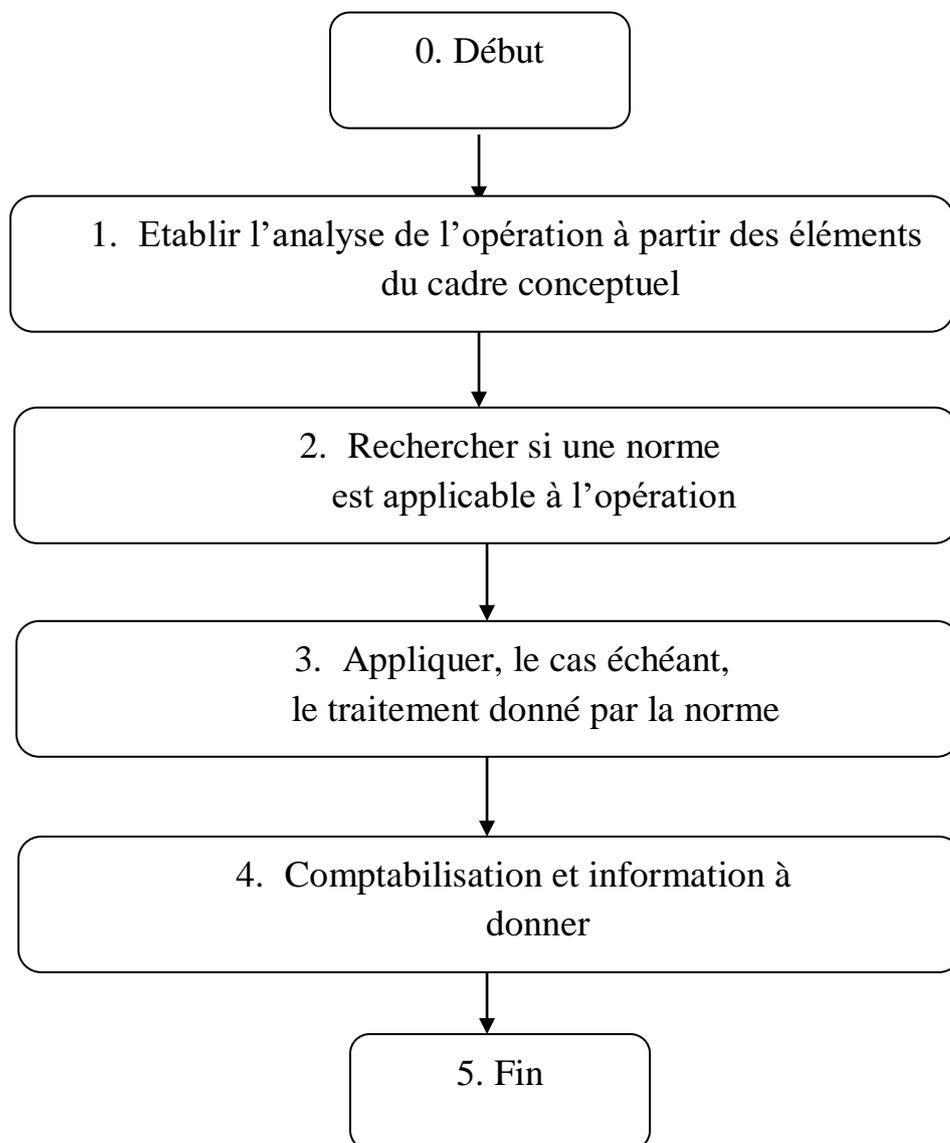


Figure N°6 : ordre de traitement d'une opération

Source : Stéphane Brun, Guide d'application des normes IAS/IFRS, BERTI édition, 2011, page 50

4 – Evaluation des éléments des états financiers :

Le cadre conceptuel de l'IASB définit l'évaluation comme « le processus consistant à déterminer les montants auxquels les éléments des états financiers vont être comptabilisés et inscrits au bilan et au compte de résultat. Ceci implique le choix de la convention appropriée d'évaluation ».

L'IASB se montre très ouvert quant au choix de la convention d'évaluation des éléments des états financiers.

Le cadre conceptuel énumère les principales méthodes d'évaluation (appelées conventions) employées à des degrés divers et selon des combinaisons diverses dans les états financier. Ces conventions sont les suivantes⁶¹ :

⁶¹ Cadre conceptuel de l'information financière 2010, page 32.

(a) *Coût historique* : Les actifs sont comptabilisés pour le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie payé, ou pour la juste valeur de la contrepartie donnée pour les acquérir au moment de leur acquisition. Les passifs sont comptabilisés pour le montant des produits reçus en échange de l'obligation, ou dans certaines circonstances (par exemple, les impôts sur le résultat), pour le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie que l'on s'attend à verser pour éteindre le passif dans le cours normal de l'activité.

(b) *Coût actuel* : Les actifs sont comptabilisés pour le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie qu'il faudrait payer si le même actif ou un actif équivalent était acquis actuellement. Les passifs sont comptabilisés pour le montant non actualisé de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie qui serait nécessaire pour éteindre l'obligation actuellement.

(c) *Valeur de réalisation (de règlement)* : Les actifs sont comptabilisés pour le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, qui pourrait être obtenu actuellement en vendant l'actif lors d'une sortie volontaire. Les passifs sont comptabilisés pour leur valeur de règlement, c'est-à-dire pour les montants non actualisés de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie que l'on s'attendrait à payer pour éteindre des passifs dans le cours normal de l'activité.

(d) *Valeur actualisée* : Les actifs sont comptabilisés pour la valeur présente des entrées nettes futures de trésorerie que l'élément devrait générer dans le cours normal de l'activité. Les passifs sont comptabilisés à la valeur présente des sorties de trésorerie nettes futures que l'on s'attend à devoir consentir pour éteindre les passifs dans le cours normal de l'activité.

Le cadre conceptuel rajoute que la convention d'évaluation la plus communément utilisée par les entités pour la préparation de leurs états financiers est celle du coût historique habituellement combinée avec d'autres conventions d'évaluation. Par exemple, les stocks sont comptabilisés à leur coût de réalisation, et les titres négociables sur un marché peuvent être comptabilisés pour la valeur de marché.

D'autre part, certaines entités peuvent utiliser la convention du coût actuel pour répondre à l'incapacité du coût historique à traiter des effets des changements de prix sur les actifs non monétaires.

Notant que le cadre conceptuel de 1989 n'évoque pas le concept de juste valeur, introduit pour la première fois dans les normes IFRS en 1995 dans la norme IAS32.

5 – L'évaluation à la juste valeur :

L'IFRS 13 définit la juste valeur comme étant « le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation ». L'évaluation d'un élément à la juste valeur se caractérise par :

- Les intervenants du marché sont supposés être indépendants les uns des autres, bien informés, en capacité et désireux de conclure une transaction sur l'actif ou le passif.
 - La juste valeur prend en considération les caractéristiques de l'actif ou du passif, par exemple sa localisation, ou les restrictions qui en limitent l'usage, dès lors que ces caractéristiques seraient prises en compte par des intervenants de marché.
 - L'évaluation d'un actif non financier à la juste valeur est basée sur la capacité d'un intervenant du marché, à dégager des avantages économiques à partir d'une utilisation optimale de cet actif, c'est-à-dire une utilisation maximisant sa valeur. Pour ce faire, il convient de prendre en compte ses caractéristiques physiques, les éventuelles restrictions juridiques et sa faisabilité financière.
 - La juste valeur des passifs et instruments de capitaux propres (actions et obligations) est évaluée à partir du cours de marché relatif à des transactions. Celles-ci doivent porter sur des éléments identiques ou similaires. A défaut, ces éléments sont évalués selon le point de vue d'un intervenant du marché qui possède un élément d'actif identique à la date d'évaluation. En cas d'incapacité, la juste valeur est évaluée à partir d'une technique alternative d'évaluation (actualisation des sorties futures de trésorerie).
 - Lors de la comptabilisation initiale, l'évaluation à la juste valeur est prescrite ou permise par une norme IFRS. En cas de différence entre la juste valeur et le prix de transaction, le profit ou la perte correspondant est enregistré immédiatement en résultat net sauf dispositions contraires de ladite norme.
 - La juste valeur suppose que la transaction de vente de l'actif ou le transfert d'un passif doit avoir lieu sur le marché principal ou l'élément se négocie, c'est-à-dire le marché enregistrant la plus forte activité. A défaut, le marché le plus avantageux.
- Comment déterminer la juste valeur ?

Le schéma suivant explique le processus de détermination de la juste valeur :

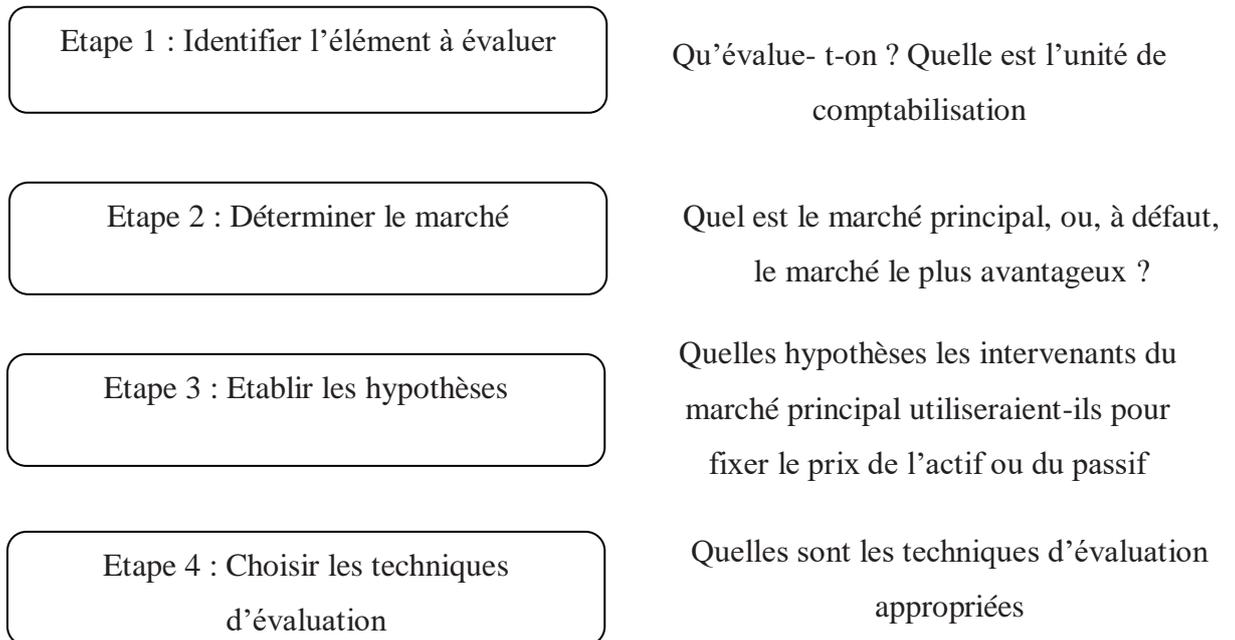


Figure N°7 : comment déterminer la juste valeur

Source : CA magazine, IFRS 13 évaluation de la juste valeur, comptables agréés du Canada.

- Identifier l'élément à évaluer : actif ou passif et caractéristiques.
- Déterminer le marché : marché principale ou le marché le plus avantageux.
- Choisir les techniques d'évaluation : les techniques d'évaluation mesurant la juste valeur doivent maximiser l'utilisation des données observables pertinentes et minimiser l'utilisation de données non observables. Trois approches d'évaluation sont utilisées :
 - L'approche marché : repose sur les prix et d'autres informations pertinentes générées par des transactions de marché impliquant des actifs et des passifs identiques ou comparables (similaires).
 - L'approche coût, reflète le montant qui serait demandé actuellement pour remplacer un actif (notion du coût de remplacement actuel).
 - L'approche résultat, convertit les montants futurs des flux de trésorerie en un montant du marché actuel.

Quelques paragraphes de la norme IAS 39 ⁶² déterminent les dispositions relatives à la détermination de la juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier. Ces dispositions sont résumées dans le schéma suivant :

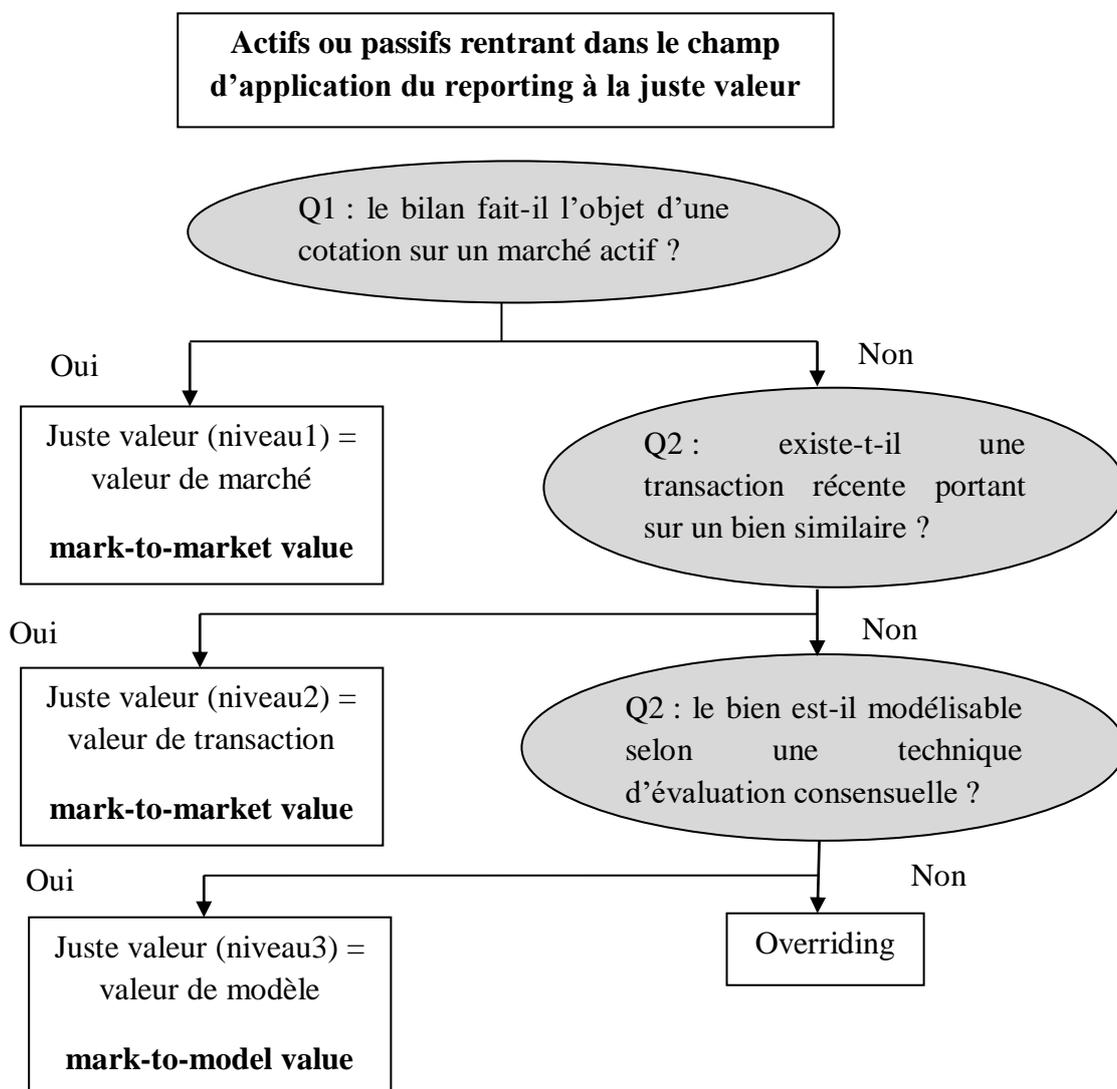


Figure N°8 : Algorithme de détermination de la juste valeur d'un instrument financier

Source : Olivier Ramond, Luc Paugam, Jean-François Casta, Laurent Batsch, Préface de philippe Danjou, Evaluation financière et normes IFRS, Economica, 2012, page 33.

⁶² Suite à la publication de la norme IFRS 13, ces différents paragraphes regroupés sous l'intitulé « considérations relatives à l'évaluation à la juste valeur » ont été supprimés dans la norme IAS 39. D'après

Section 3 : contenu des états financiers selon le référentiel IAS/IFRS

1 – Définition et composantes des états financiers :

Brun (2006) définit les états financiers « comme une représentation structurée de la situation financière et de la performance financière d'une entité dont l'objectif à usage général est de fournir des informations sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité qui soient utiles à un large éventail d'utilisateurs pour la prise de décisions économiques »⁶³.

Les états financiers montrent également les résultats de la gestion par la direction des ressources qui lui sont confiées. Pour atteindre cet objectif, les états financiers d'une entreprise doivent présenter des informations sur ses actifs, ses passifs, ses capitaux propres, ses produits et ses charges, son résultat, ses variations de capitaux propres, et ses flux de trésorerie, ce qui aide les utilisateurs des états financiers à prévoir les flux de trésorerie futurs de l'entité.

Les modalités générales de présentation des états financiers sont fixées par la norme **IAS 1**, cette dernière fournit des commentaires sur leur structure et détermine les informations minimales contenues dans ces états. Cette norme s'applique aux comptes individuels et consolidés de toutes les entreprises qui établissent et publient leurs comptes selon le référentiel IFRS.

Selon la norme IAS 1, un jeu complet d'états financiers comprend :

- Un bilan ou état de la situation financière à la fin de la période ;
- Un compte de résultat ou l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global de la période ;
- Un état des flux de trésorerie de la période ;
- Un état des variations des capitaux propres de la période ;
- Des notes contenant une description des principales méthodes comptables ainsi que d'autres notes explicatives.

⁶³ Stéphane Brun, Les normes comptables internationales IAS/IFRS, édition Gualino, 2006, paris, page 32.

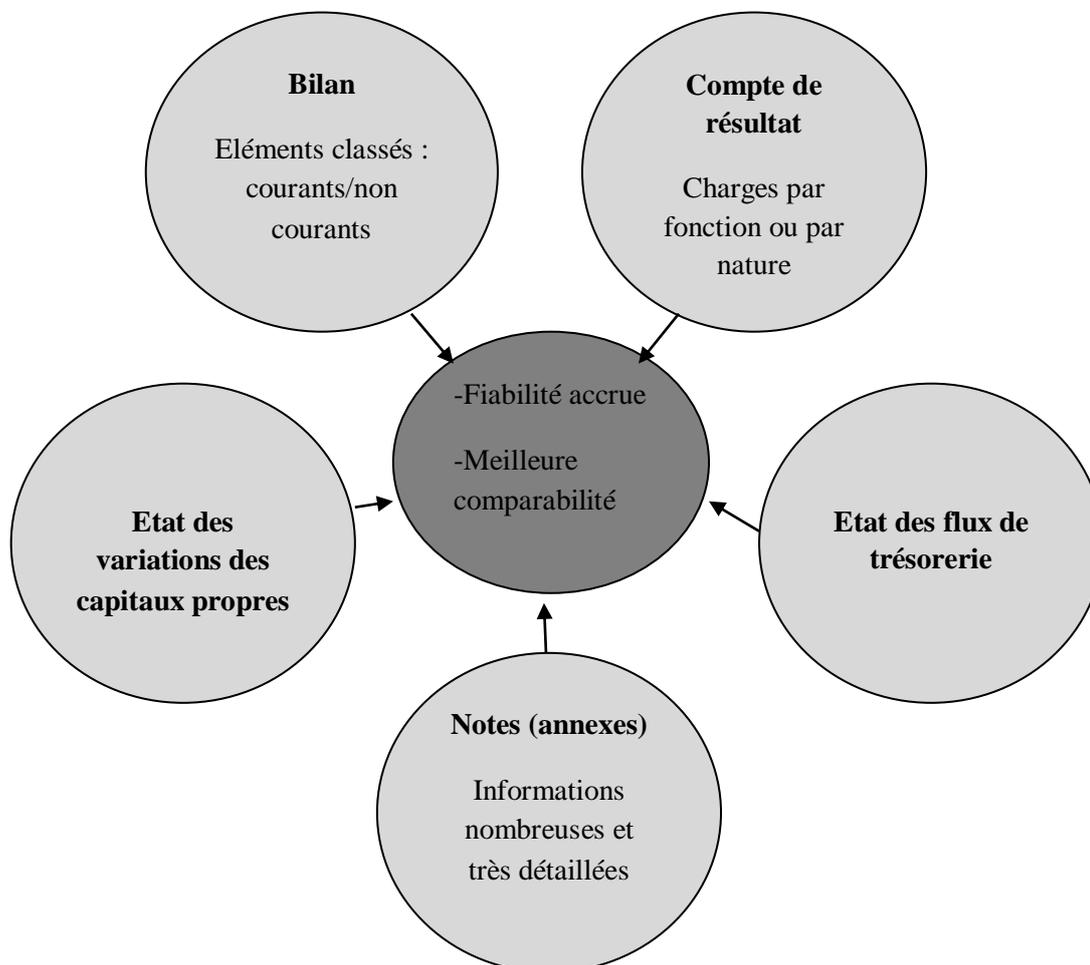


Figure N°9 : Les composantes obligatoires des états financiers

Source : Odile Barbe et Laurent Didelot, Maitriser les IFRS, les guides de gestion, 6eme édition, juillet 2012, page 634.

2 – Règles d’établissement et de présentation des états financiers :

Lors de la préparation des états financiers, l’entreprise doit respecter un certain nombre de principes évoqués par la norme IAS 1 :

- ✓ **Image fidèle** : les états financiers présentés conformément aux IFRS doivent donner une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie d’une entité ;
- ✓ **Le principe de continuité d’exploitation** sauf si la direction a l’intention, ou n’a pas d’autre solution réaliste, que de liquider l’entité ou de cesser son activité ;
- ✓ **La méthode de la comptabilité d’engagement**, sauf pour les informations relatives aux flux de trésorerie ;
- ✓ **Permanence de la présentation** et de la classification des postes dans les états financiers d’une période à l’autre ;
- ✓ **Importance relative et regroupement**, chaque catégorie significative d’éléments similaires doit faire l’objet d’une présentation séparée dans les états financiers. Les

éléments de nature ou de fonction dissemblables sont présentés séparément, sauf s'ils sont non significatifs ;

- ✓ **Non-compensation** des actifs et des passifs ou des produits et des charges, sauf si cette compensation est imposée ou autorisée par une IFRS.
- ✓ **Informations comparatives** avec la période précédente pour tous les montants figurant dans les états financiers de la période considérée;
- ✓ **Fréquence de l'information financière** : l'entité doit présenter ses états financiers au minimum une fois par an ;

Les états financiers doivent être clairement identifiés et distingués des autres éléments non établies selon le référentiel IFRS. Pour une bonne compréhension des informations présentées, chaque composante des états financiers doit indiquer les informations suivantes :

- Le nom de l'entité qui les présente ;
- Le fait que ces états financiers concernent l'entité seule ou un groupe d'entités ;
- La date de clôture de l'exercice qu'ils couvrent ;
- La monnaie dans laquelle sont libellés les états financiers ;
- Le niveau d'arrondi retenu pour la présentation des chiffres dans les états financiers.

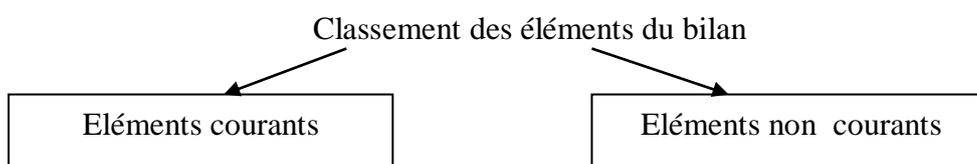
3 – Le bilan (ou l'état de la situation financière) :

La norme IAS 1 révisée en 2003 et modifiée en 2005 a renommé le bilan en « état de la situation financière à la fin de la période ». L'utilisation de cette dénomination n'est toutefois pas obligatoire.

Un bilan est état permettant de connaître la situation patrimoniale d'une entreprise à un moment donné. C'est une photographie de la situation patrimoniale. Il comporte les actifs, les passifs (ou obligations) de l'entreprise et ses capitaux propres.

3 – 1 – Distinction entre les éléments courants et non courants :

La norme IAS 1 impose aux entités de présenter leur bilan, séparément ses actifs courants et non courants ainsi que ses passifs courants et non courants.



La notion de courant s'entend⁶⁴ :

- ✓ dans le cycle d'exploitation normal de l'entreprise ;
- ✓ dans le but premier de faire du « trading » ;
- ✓ ou dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice.

Ce qui n'est pas classé en courant est par défaut classé en non courant.

Une présentation en fonction des critères de liquidité et d'exigibilité n'est retenue que, si elle fournit une information plus fiable et plus pertinente (par exemple pour les établissements financiers).

➤ **Les actifs courants** : l'entreprise classe un actif en tant qu'actif courant lorsque :

- (a) elle s'attend à réaliser l'actif ou qu'elle entend le vendre ou le consommer dans son cycle d'exploitation normal ;
- (b) elle détient l'actif principalement à des fins de transaction ;
- (c) elle s'attend à réaliser cet actif dans les douze mois suivant la date de clôture ; ou
- (d) l'actif se compose de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie (tels que définis dans IAS 7), sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois après la date de clôture.

Tous les autres éléments d'actif sont classés comme non courant.

La norme IAS 1 définit aussi le cycle d'exploitation d'une entité. Il désigne la période s'écoulant entre l'acquisition d'actifs en vue de leur transformation et leur réalisation sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie. Lorsque le cycle normal d'exploitation de l'entité n'est pas clairement identifiable, sa durée présumée est fixée à douze mois.

➤ **Les passifs courants** : l'entreprise classe un élément en tant que passif courant lorsque :

- (a) elle s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal ;
- (b) elle détient le passif principalement à des fins de transaction ;
- (c) le passif doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture ; ou
- (d) l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. Les termes d'un passif qui pourraient, au gré de la contrepartie, résulter en son règlement par l'émission d'instruments de capitaux propres n'affectent pas son classement.

Tous les autres éléments du passif sont classés comme non courant.

⁶⁴ Isabelle Andernack, L'essentiel des IFRS, Les essentiels de la finance-EYROLLES -2013, page 36.

Certains passifs courants tels que les dettes fournisseurs, certaines charges à payer au titre du personnel et des autres coûts d'exploitation font partie du fonds de roulement utilisé dans le cadre du cycle d'exploitation normal de l'entité. L'entité classe ces éléments opérationnels en tant que passifs courants même s'ils doivent être réglés plus de douze mois après la date de clôture.

Le classement des éléments du bilan en actif et passif courant et non courant permet de fournir une information utile pour la détermination du besoin en fonds de roulement de l'entreprise, et de porter un jugement sur la solvabilité de l'entreprise et sa capacité à faire face à ses échéances à long terme. Il permet aussi d'estimer la liquidité de l'entreprise c'est-à-dire sa capacité à couvrir ses échéances à court terme.

3 – 2 – Les informations à présenter dans le bilan :

La norme IAS 1 n'impose pas de modèle ou de schéma obligatoire de présentation du bilan, mais précise un minimum d'informations qui doit y figurer :

- a) les immobilisations corporelles ;
- b) immeubles de placement ;
- c) immobilisations incorporelles ;
- d) actifs financiers ;
- e) participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- f) actifs biologiques (pour les entités du secteur agricole) ;
- g) stocks ;
- h) clients et autres débiteurs ;
- i) trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- j) total des actifs classés en actifs appelés à être cédés « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » ;
- k) fournisseurs et autres créditeurs ;
- l) Provisions ;
- m) Passif financier ;
- n) Actifs et passifs d'impôts exigibles ;
- o) Actifs et passifs d'impôts différés ;
- p) Total des passifs compris dans les groupes d'actifs appelés à être cédés ;
- q) Participations ne donnant pas le contrôle (présentés au sein des capitaux propres) ;
- r) Capital émis et réserves attribuables aux actionnaires de la société mère.

Cependant, l'entité doit présenter, soit dans le bilan, soit dans l'état des variations des capitaux propres, ou même dans les notes annexes, les informations suivantes :

(a) pour chaque catégorie de capital :

- le nombre d'actions autorisées,
- le nombre d'actions émises et entièrement libérées et le nombre d'actions émises et non entièrement libérées,
- la valeur nominale des actions ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale,
- un rapprochement entre le nombre d'actions en circulation au début et à la fin de période,
- les droits, privilèges et restrictions attachés à cette catégorie d'actions, y compris les restrictions relatives à la distribution de dividendes et au remboursement du capital,
- les actions de l'entité détenues par elle-même ou par ses filiales ou entreprises associées, et
- les actions réservées pour une émission dans le cadre d'options et de contrats de vente d'actions, y compris les modalités et les montants ; et

(b) une description de la nature et de l'objet de chacune des réserves figurant dans les capitaux propres.

3 – 3 – Modèle d'un bilan présenté selon le référentiel IFRS :

Obert 2013 a présenté dans son ouvrage le modèle présenté dans le guide d'application annexé à la norme IAS1 modifiée en 2007 :

| | | | |
|--|--|--|--|
| Actifs non courants | | Capitaux propres | |
| Immobilisations corporelles | | Capital émis | |
| Immeubles de placement | | Autres réserves | |
| Goodwill | | Bénéfices non distribués (résultat de l'exercice) | |
| Autres immobilisations incorporelles | | Montants comptabilisés directement en capitaux propres (intérêts minoritaires) | |
| Actifs non courants biologiques (agriculture) | | Passifs non courants | |
| Participations dans les entreprises associées et coentreprises | | Emprunts à long terme | |
| Autres actifs financiers | | Impôts différés | |
| Actifs courants | | | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| Stocks | | Provisions à long terme | |
| Actifs courants biologiques (agriculture) | | Passifs courants | |
| Créances clients | | Fournisseurs et autres créditeurs | |
| Autres actifs courants | | Emprunts à court terme | |
| Trésorerie et équivalents | | Partie courante des emprunts à long terme | |
| | | Impôts exigibles | |
| | | Provisions à court terme | |
| Total actif | | Total passif | |

4 – État du résultat net et des autres éléments du résultat global :

4 – 1 – Règles générales :

Le résultat réalisé par une entité peut être déterminé par deux méthodes. Par le bilan, il représente la différence entre les actifs et les passifs, et par le compte de résultat et représente la différence entre les produits de la période et les charges engagées pour générer ces produits.

La norme IAS 1 révisée appelle le compte de résultat par « l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global ».

Selon Andernack 2013, l'introduction de l'état du résultat global avait comme objectif d'assurer une séparation plus nette des différents types de variations de capitaux propres.

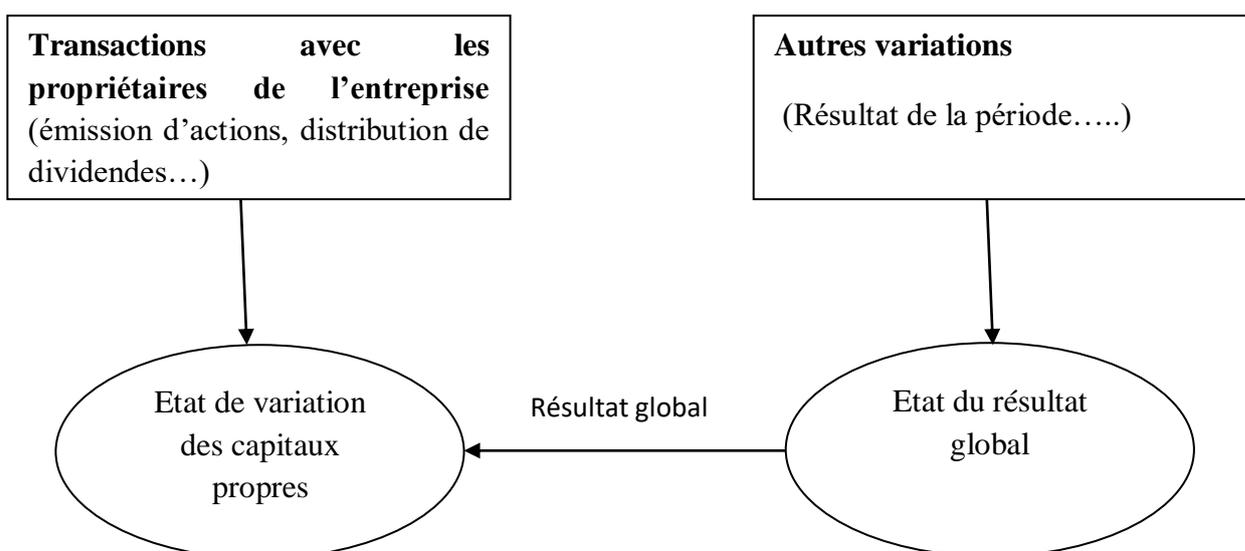


Figure N°10 : Différents types de variations de capitaux propres

Source : Isabelle Andernack, L'essentiel des IFRS, Les essentiels de la finance-EYROLLES -2013, page 43.

4 – 2 – Les informations à présenter dans le compte de résultat :

Le compte de résultat n'est pas soumis à une forme obligatoire, mais la norme IAS 1 exige un certain nombre d'informations qui doit y figurer :

- Les produits des activités ordinaires, c'est-à-dire tous les produits réalisés par l'entreprise dans le cadre de son activité normale ;
- Les charges financières (le coût des emprunts) ;
- Les charges d'impôt sur les bénéfices ;
- Le résultat net de l'exercice ;
- Le total des autres éléments du résultat global ;
- Le résultat global de la période (résultat net de l'exercice et le résultat des autres éléments du résultat global) ;
- Quote-part dans le résultat net des entités associées et des co-entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- Un montant unique représentant le total des activités abandonnées

La norme IAS 1 impose aux entités le détail des charges liée à l'activité. L'entreprise a le choix entre une présentation par nature des charges ou bien par fonction, en choisissant l'option qui fournit des informations fiables et plus pertinentes.

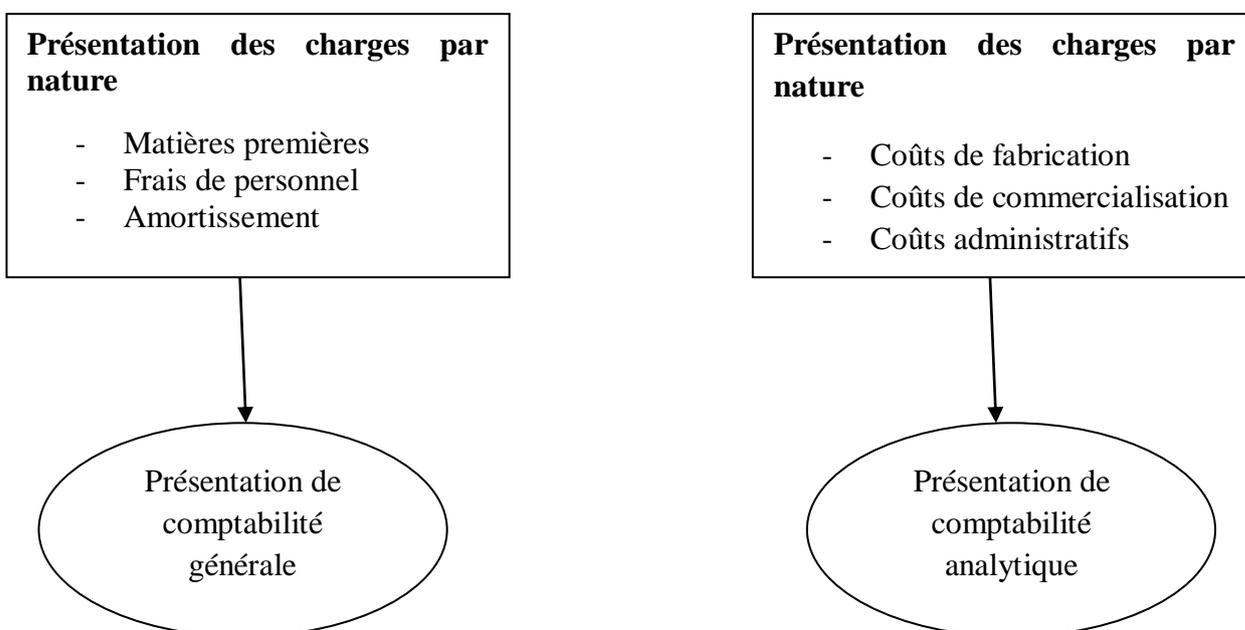


Figure N°11 : Les deux méthodes de présentation du compte de résultat

Source : Isabelle Andernack, L'essentiel des IFRS, Les essentiels de la finance-EYROLLES -2013, page 45.

Les deux présentations aboutissent au même résultat comptable, la différence réside dans la classification des charges.

La norme IAS 1 présente dans son guide d'application annexé, deux modèles de compte de résultat représentant les deux méthodes de classement des charges⁶⁵ :

➤ **Classement des charges par nature :**

La première forme d'analyse est appelée méthode des « charges par nature ». L'entité regroupe les charges dans le résultat net selon leur nature (par exemple, dotation aux amortissements, achats de matières premières, frais de transport, avantages du personnel, dépenses de publicité), et ne les réaffecte pas aux différentes fonctions de l'entité. Cette méthode est donc simple à appliquer.

Modèle d'état de résultat net (charges par nature)

| | |
|---|--|
| <p>Activités maintenues</p> <p>Produits des activités ordinaires</p> <p>Autres produits</p> <p>Variations des stocks des produits finis et en cours</p> <p>Production immobilisée</p> <p>Marchandises et matières consommées</p> <p>Frais de personnel</p> <p>Amortissements et dépréciations</p> <p>Dépréciations des immobilisations corporelles</p> <p>Autres charges</p> <p>Charges financières</p> <p>Quote-part dans le résultat net des entités associées</p> <p>Résultat avant impôt</p> <p>Charges d'impôt sur le résultat</p> <p>Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues</p> <p>Activités abandonnées</p> <p>Résultat de l'exercice des activités abandonnées</p> <p>Profit (ou perte) de l'exercice</p> | |
|---|--|

⁶⁵ Par Robert OBERT, Pratique des normes IFRS, , 4eme édition et 5eme édition, Dunod, 2008, 2013.

➤ **Classement des charges par fonction :**

La deuxième forme d'analyse est appelée méthode des « charges par fonction » ou du « coût des ventes ». Elle consiste à classer les charges selon leur fonction dans le coût des ventes ou, par exemple, dans le coût des activités commerciales ou administratives. Selon cette méthode, l'entité présente au moins son coût des ventes séparément des autres dépenses. Cette méthode peut fournir des informations plus pertinentes pour les utilisateurs que le classement des charges par nature, mais l'affectation des coûts aux différentes fonctions peut être arbitraire et implique une part de jugement considérable.

Modèle d'état de résultat net (charges par fonction)

| | |
|--|--|
| Activités maintenues | |
| Produits des activités ordinaires | |
| Coût des ventes | |
| Marge brute | |
| Autres produits | |
| Autres charges | |
| Charges financières | |
| Quote-part dans le résultat net des entités associées | |
| Résultat avant impôt | |
| Charge d'impôt sur le résultat | |
| Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues | |
| Activités abandonnées | |
| Résultat de l'exercice relatif aux activités abandonnées | |
| Profit (ou perte) de l'exercice | |

5 – État des variations des capitaux propres :

L'état des variations des capitaux propres comporte les variations de capitaux propres de l'entreprise entre deux dates de clôture. Il fournit des informations sur les montants des transactions avec les propriétaires de l'entreprise (par exemple l'émission d'actions ou augmentation de capital, la distribution de dividendes).

L'état des variations des capitaux propres doit présenter les informations suivantes :

(a) le résultat global total de la période, présentant séparément les montants totaux attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle (appelés intérêts minoritaires);

(b) pour chaque composante des capitaux propres, les effets d'une application rétrospective ou d'un retraitement rétrospectif comptabilisés selon IAS 8 ; et

(c) pour chaque composante des capitaux propres, un rapprochement entre la valeur comptable au début et à la fin de la période, indiquant séparément chaque élément de variation trouvant son origine dans :

- le résultat net,
- les autres éléments du résultat global, et
- des transactions avec des propriétaires agissant en cette capacité, présentant séparément les apports des propriétaires et les distributions aux propriétaires ainsi que les changements dans les participations dans des filiales qui ne donnent pas lieu à une perte de contrôle.

Pour chaque composante des capitaux propres, l'entité doit présenter, soit dans l'état des variations des capitaux propres, ou dans les notes, une analyse des autres éléments du résultat global, élément par élément. Elle doit aussi indiquer, dans ces deux états, le montant des dividendes comptabilisés au titre des distributions aux propriétaires au cours de la période, ainsi que le montant correspondant des dividendes par action.

6 –Etat des flux de trésorerie (ou tableau des flux de trésorerie) :

Selon la norme IAS 7 : « Les informations concernant les flux de trésorerie d'une entité sont utiles aux utilisateurs des états financiers, car elles leur apportent une base d'évaluation de la capacité de l'entité à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ; ainsi que les besoins d'utilisation de cette trésorerie par l'entité. Les décisions économiques que prennent les utilisateurs imposent d'évaluer la capacité d'une entité à dégager de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie, ainsi que l'échéance et le caractère certain de leur concrétisation ».

Le tableau des flux de trésorerie fournit des informations sur les variations de trésorerie et équivalents de trésorerie sur la période couverte par les états financiers. Il s'intéresse aux entrées et sorties de trésorerie de l'entreprise.

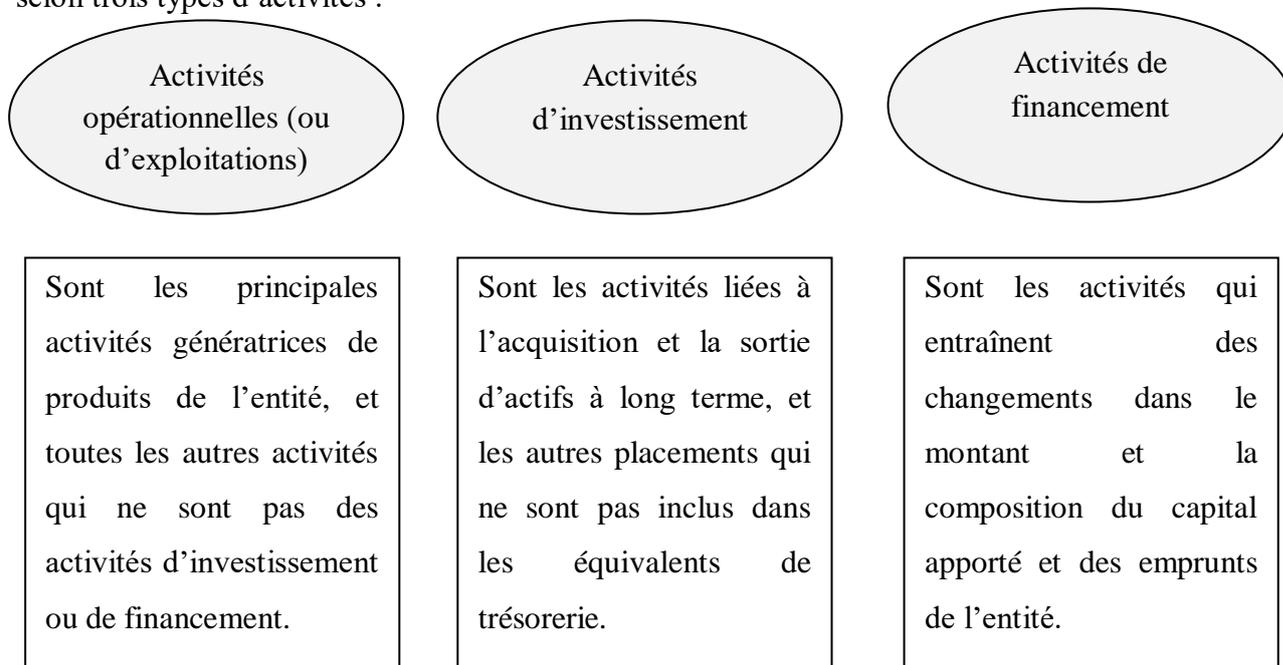
6 – 1 – Définitions et principes fondamentaux :

Une entité doit établir un tableau des flux de trésorerie selon les dispositions définies par la norme IAS 7. Elle doit le présenter comme partie intégrante de ses états financiers pour chaque période donnant lieu à la présentation d'états financiers. Cette norme annule et remplace la notion du *Tableau de financement*.

La norme IAS 7 définit ainsi les notions suivantes :

- **La trésorerie** comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.
- **Les équivalents de trésorerie** sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Ces placements sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur (les placements à échéance rapprochée, inférieure ou égale à 3 mois à partir de leur date d'acquisition).
- **Les flux de trésorerie** sont les entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Le tableau des flux de trésorerie doit présenter les flux de trésorerie de la période classés selon trois types d'activités :



➤ **Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles cités par l'IAS 7 :**

- (a) les entrées de trésorerie provenant de la vente de biens et de la prestation de services ;
- (b) les entrées de trésorerie provenant de redevances, d'honoraires, de commissions et d'autres produits ;
- (c) les sorties de trésorerie destinées aux fournisseurs de biens et services ;
- (d) les sorties de trésorerie destinées aux membres du personnel ou pour leur compte ;
- (e) les entrées et sorties de trésorerie destinées aux assurances sous forme de primes, sinistres, annuités et autres prestations liées aux polices d'assurance ;
- (f) les sorties de trésorerie pour le remboursement d'impôts sur le résultat, sauf ceux relatifs aux activités de financement et d'investissement ; et

(g) les entrées et sorties de trésorerie liées à des contrats détenus à des fins de négoce ou de transaction.

➤ ***Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement cités par l'IAS 7 :***

(a) sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'autres actifs à long terme. Ces sorties comprennent aussi les frais de développement inscrits à l'actif et les dépenses liées aux immobilisations corporelles produites par l'entité pour elle-même ;

(b) entrées de trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'autres actifs à long terme ;

(c) sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'instruments de capitaux propres ou d'emprunt d'autres entités, et de participations dans des coentreprises (autres que les sorties effectuées pour les instruments considérés comme des équivalents de trésorerie ou détenus à des fins de négoce ou de transaction) ;

(d) entrées de trésorerie relatives à la vente d'instruments de capitaux propres ou d'emprunt d'autres entités, et de participations dans des coentreprises (autres que les entrées relatives aux équivalents de trésorerie et à ceux détenus à des fins de négoce ou de transaction) ;

(e) avances de trésorerie et prêts faits à des tiers (autres que les avances et les prêts consentis par une institution financière) ;

(f) entrées de trésorerie découlant du remboursement d'avances et de prêts consentis à d'autres parties (autres que les avances et les prêts consentis par une institution financière);et

(g) entrées et sortie de trésorerie au titre de contrats à terme sur des marchés organisés, de gré à gré, ou de contrats d'options, sauf lorsque ces contrats sont détenus à des fins de négociation ou de transaction ou que ces entrées sont classées parmi les activités de financement.

➤ ***Les flux de trésorerie provenant des activités de financement cités par l'IAS 7 :***

(a) produits de l'émission d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres ;

(b) sorties de trésorerie destinées aux actionnaires pour l'acquisition ou le rachat des actions de l'entité ;

(c) produits de l'émission d'emprunts obligataires, ordinaires, de billets de trésorerie, d'emprunt hypothécaire et autres emprunts à court terme ou à long terme ;

(d) remboursement en trésorerie des montants empruntés ; et

(e) sorties de trésorerie effectuées par un preneur de bail dans le cadre de la réduction du solde de la dette relative à un contrat de location-financement.

Andernack (2013), précise que le tableau des flux de trésorerie ne traite que les opérations entraînant des flux de trésorerie et équivalents de trésorerie. Sont donc exclues les transactions n'impliquant pas d'entrées ou de sorties de fonds, tel que :

- la conversion d'une dette en capitaux propres ;
- l'acquisition d'une immobilisation par location financement;
- l'acquisition d'actifs par émission d'actions ou d'obligations...

L'état des flux de trésorerie est bâti sur l'égalité suivante :

$$\begin{array}{ccccccc}
 \boxed{\begin{array}{c} \text{Variation de} \\ \text{trésorerie de la} \\ \text{période} \end{array}} & = & \boxed{\begin{array}{c} \text{Trésorerie} \\ \text{à la clôture} \end{array}} & - & \boxed{\begin{array}{c} \text{Trésorerie} \\ \text{à l'ouverture} \end{array}} & = & \\
 \\
 \boxed{\begin{array}{c} \text{Flux de trésorerie liés} \\ \text{aux activités} \\ \text{opérationnelles} \end{array}} & + & \boxed{\begin{array}{c} \text{Flux de trésorerie liés} \\ \text{aux activités} \\ \text{d'investissement} \end{array}} & + & \boxed{\begin{array}{c} \text{Flux de trésorerie liés} \\ \text{aux activités de} \\ \text{financement} \end{array}} & &
 \end{array}$$

6 – 2 – présentation du tableau des flux de trésorerie :

Selon l'IAS 7, l'entreprise peut présenter les flux liés aux activités opérationnelles selon deux méthodes : la méthode directe et la méthode indirecte.

Quelque soit la méthode utilisée par l'entité une règle est appliquée :

- ✓ Une augmentation des actifs constitue une sortie de fonds (de trésorerie), et une diminution constitue une entrée de trésorerie.
- ✓ Une augmentation des passifs constitue une entrée de trésorerie, et une diminution est une sortie de trésorerie.

La méthode directe : Cette méthode consiste à présenter des informations sur les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie brutes.

La méthode indirecte : selon cette méthode, le flux de trésorerie net lié aux activités d'exploitation est déterminé en corrigeant le résultat net de l'incidence des opérations n'ayant pas un caractère monétaire.

Le résultat net est ajusté des éléments suivants :

- (a) des variations de la période dans les stocks, les créances et dans les dettes d'exploitation ;

(b) des éléments sans effet sur la trésorerie, tels que les amortissements, les provisions, les impôts différés, les gains ou pertes de change latents, les bénéfices non distribués des entreprises associées ; et

(c) des autres éléments consistant des flux de trésorerie d'investissement ou de financement.

✓ *Etat des flux de trésorerie par la méthode directe*

| |
|--|
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles : |
| Encaissements reçus des clients |
| -sommes versées aux fournisseurs et au personnel |
| = flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles |
| -intérêts payés |
| -impôts sur le résultat payés |
| Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement : |
| -acquisition filiale sous déduction trésorerie acquise |
| -acquisition d'immobilisations corporelles |
| + cessions d'immobilisations corporelles |
| + intérêts reçus |
| + dividendes reçus |
| = Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement : |
| + encaissements provenant de l'émission d'actions (augmentation de capital) |
| + encaissements provenant d'emprunts à long terme ou de contrat de location-financement |
| -remboursements provenant d'emprunts à long terme ou de contrats de location-financement |
| -dividendes versés |
| = Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C) |
| Variation nette de trésorerie ou d'équivalents (A+B+C) = D |
| Trésorerie ou équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice (E) |
| Trésorerie ou équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (D+E) |

✓ **Etat des flux de trésorerie par la méthode indirecte**

| |
|--|
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles : |
| Résultat avant impôt |
| + amortissement et provisions |
| + charges financières |
| -produits financiers |
| +/- résultat de change |
| +/- variation du besoin en fonds de roulement |
| -intérêts payés |
| -Impôt sur le résultat payé |
| Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement : |
| -acquisition filiale sous déduction trésorerie acquise |
| -acquisition d'immobilisations corporelles |
| + cessions d'immobilisations corporelles |
| + intérêts reçus |
| + dividendes reçus |
| Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement : |
| + encaissements provenant de l'émission d'actions (augmentation de capital) |
| + encaissements provenant d'emprunts à long terme ou de contrat de location-financement |
| -remboursements provenant d'emprunts à long terme ou de contrats de location-financement |
| -dividendes versés |
| Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C) |
| Variation nette de trésorerie ou d'équivalents (A+B+C) = D |
| Trésorerie ou équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice (E) |
| Trésorerie ou équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (D+E) |

Mercanton et Rousseau (2006), citent quelques règles particulières relatives à l'élaboration du tableau des flux de trésorerie :

- les intérêts sont classés soit en activités d'exploitation, soit en activités d'investissement, soit encore en activités de financement ;
- les flux de trésorerie relatifs à l'impôt sur le résultat sont normalement classés dans les activités opérationnelles ;
- les flux de trésorerie en devises étrangères sont valorisés au taux de change en vigueur à la date du flux de trésorerie ;
- lorsque la participation dans une entreprise est comptabilisée au coût ou selon la méthode de la mise en équivalence, seuls les flux de trésorerie intervenant entre la société participante et sa partie liée figurent dans le tableau des flux de trésorerie.

7 – Les annexes :

Les annexes ne font pas l'objet d'une norme, elles sont traitées dans chacune des normes et des interprétations. Les notes en annexes permettent de comprendre les critères d'évaluation utilisés pour l'établissement des états financiers, ainsi que les méthodes comptables utilisées, nécessaires à la lecture et à la compréhension des états financiers.

Dans les notes annexes, l'entité doit :

- ✓ présenter des informations sur la base d'établissement des états financiers et les méthodes comptables spécifiques choisies (coût d'emprunts dans les actifs, contrats de construction, contrats de location, frais de développement...);
- ✓ indiquer les informations imposées par les normes comptables internationales, et qui ne sont pas présentées par ailleurs dans les états financiers. Des tableaux explicatifs et détaillés des éléments du bilan sont présentés comme : l'état des créances, l'état des dettes, le tableau des immobilisations, le tableau des amortissements...
- ✓ fournir des informations supplémentaires qui ne sont pas présentées dans le corps des états financiers, mais qui sont nécessaires à une présentation fidèle de l'entité.
- ✓ Donner des informations sur les bases d'évaluation des éléments des états financiers ; et sur les autres méthodes comptables utilisées qui sont nécessaires à une bonne compréhension des états financiers.

Une entité doit fournir aussi les informations suivantes dans les notes :

- le montant des dividendes proposés ou décidés avant l'autorisation de publication des états financiers, mais qui ne sont pas comptabilisés en tant que distribution aux porteurs de capitaux propres pendant la période, ainsi que le montant correspondant par action ;
- le montant des dividendes privilégiés cumulatifs non comptabilisés.

Section 4 : Conséquences de l'adoption des normes IAS/IFRS

1 – La communication financière :

Depoers (2000), définit la communication financière comme « l'ensemble des informations comptables et plus largement financières diffusées à l'initiative des sociétés, en particulier cotées ». Gelord (2009), rappelle que les états financiers ne constituent pas la totalité de l'information financière, même s'ils en forment l'essentiel.

Cette information financière est présentée par les entités dans le rapport annuel qui représente l'élément de base de l'information financière et qui comporte :

- des états financiers ;
- un rapport de gestion ;
- et les rapports des commissaires aux comptes.

Les états financiers reflètent la performance et la situation financière de l'entité. Ils expliquent et traduisent sur le plan de l'enregistrement comptable et financier le contenu du rapport de gestion.

Le rapport de gestion est un document obligatoire qui a pour objectif la communication aux tiers, d'un certain nombre d'informations économiques, juridiques, sociales et environnementales de l'entreprise. En décembre 2010, l'IASB publie un énoncé de pratiques IFRS relatif au rapport de gestion « *IFRS Practice Statement – Management Commentary – A framework for presentation* ».

Cet énoncé qui n'est pas une norme, représente un cadre conceptuel de présentation des éléments du rapport de gestion. Ce cadre a pour objectif d'aider les dirigeants de l'entité à présenter des commentaires utiles sur les états financiers qui ont été préparés conformément au référentiel IFRS ; et précise les informations qui doivent figurer sur le rapport de gestion et quels en sont les destinataires.

Pour Barneto 2004, le rapport de gestion doit représenter au moins les informations suivantes :

- Une information sur l'évolution de l'activité, de la stratégie et des résultats ;
- Une information sur l'actionnariat et le cours boursier ;
- Une information sur le conseil d'administration, les dirigeants et sur les pratiques de la gouvernance ;
- Une information sur l'environnement, sur le social et sur les pratiques du développement durable ;
- Une information chiffrée sur l'évolution et la comparaison de la société sur les dix dernières années.

Le commissaire au compte valide la sincérité des comptes des entreprises, il représente le garant de la confiance nécessaire au système économique. La certification des comptes concerne tous les utilisateurs de l'information financière qui sont en relation avec l'entreprise audité. La finalité de la mission du commissaire aux comptes est de contribuer à la fiabilité de l'information financière et comptable produite par les entreprises. Ces missions sont⁶⁶ :

- L'expression d'une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes annuels et consolidés,
- La vérification de la sincérité des informations financières et sa concordance avec les comptes annuels,
- La prévention des difficultés de l'entreprise dans le cas de procédure d'alerte,
- La révélation au procureur de la république des faits délictueux dont il a eu connaissance.

L'analyse des documents de synthèse d'une société doit nécessairement s'accompagner d'une analyse des rapports du commissaire aux comptes

La communication financière s'adresse aux différents utilisateurs : actionnaires, investisseurs, salariés, clients, analystes et presse financière, etc. l'information diffusée doit être fiable et transparente.

⁶⁶ Gervais Morel et Olivier Arthaud, les documents de synthèse de l'entreprise, Eyrolles, 10^e édition, 2014, page 45.

2 – Incidences des principes comptables retenus dans le cadre conceptuel pour la lecture des états financiers :

Le cadre conceptuel définit les principes de base nécessaires à l'élaboration des états financiers. Parmi ces principes, le principe de la permanence des méthodes.

La permanence des méthodes entraîne le choix de méthodes utilisées dans les différents exercices comptables ; ce qui permet une comparaison sur l'évolution des performances de l'entreprise. Les états financiers présentés selon le référentiel IFRS sont donc comparables, sur les différents exercices, ce qui est important pour la prise de décision.

Selon le principe de prééminence de la réalité sur l'apparence (ou la prééminence du fond sur la forme), sont inscrits au bilan de l'entreprise, non seulement les biens dont elle est juridiquement propriétaires, mais aussi les biens qu'elle utilise, comme les biens acquis par crédit-bail. On passe dans ce cas d'une comptabilité patrimoniale vers une comptabilité économique. Cette dernière privilégie l'avantage économique que procure le bien sur sa forme juridique.

Le principe d'évaluation au coût historique est le plus utilisé par les entreprises. Cependant, l'introduction du concept de la juste valeur a rendu l'information comptable publiée dans les états financiers plus pertinente. La juste valeur permet aussi de donner aux propriétaires une meilleure information sur la performance réelle de leur entreprise.

| Principes comptables | Définition | Incidence pour la lecture des états financiers |
|----------------------------------|--|--|
| Comptabilité d'engagement | Les transactions et les événements sont comptabilisés au moment où ils se produisent | Le compte de résultat ne reflète pas les variations de flux de liquidités. Il est nécessaire de compléter son analyse avec le tableau des flux de trésorerie |
| Continuité d'exploitation | L'entreprise est en situation de poursuivre ses activités dans un avenir prévisible | Les incertitudes sur la continuité de l'exploitation sont indiquées dans les états financiers |
| Intelligibilité | Les utilisateurs des états financiers doivent pouvoir les comprendre | Avec une connaissance raisonnable de la comptabilité, l'utilisateur |

| | | |
|---|---|---|
| | | doit être à même d'analyser les informations |
| Pertinence | Les informations publiées doivent être utiles pour la prise de décision | Les états financiers ne doivent pas contenir des informations inutiles, ce qui facilite leur lecture |
| Importance relative | L'information est significative si son omission peut influencer les décisions des utilisateurs des états financiers | Les utilisateurs ont besoin d'informations correctes qui sont importantes pour leur prise de décision |
| Fiabilité | L'information doit être digne de confiance | Les utilisateurs doivent pouvoir lire des états financiers fiables |
| Neutralité | L'information doit être sans parti pris. La présentation des informations ne doit pas influencer la prise de décision afin d'obtenir un résultat prédéterminé | La comptabilité ne doit pas servir les intérêts d'un acteur dominant. Ce principe est critiqué par ceux qui estiment que la comptabilité IFRS n'est pas neutre et est orientée vers les investisseurs |
| Prudence | La prudence correspond à la prise en compte d'un degré de précaution | La vision de la prudence retenue par l'IASC ne permet tout de même pas la constitution de réserves ou de provisions excessives |
| Prééminence de la substance sur la forme | Toutes les transactions et autres événements sont comptabilisés selon leur réalité économique et non uniquement juridique | Tous les biens utilisés par l'entreprise, même s'ils ne font pas l'objet d'un droit de propriété sont comptabilisés. Ceci permet une meilleure analyse des |

| | | |
|--|--|--|
| | | engagements de l'entreprise |
| Célérité | L'information ne doit pas être fournie avec retard | L'utilisateur des états financiers est informé à temps des événements de la vie de l'entreprise |
| Comparabilité/permanence des méthodes | Les utilisateurs doivent pouvoir comparer les états financiers d'une même entreprise dans le temps. La présentation et la classification des postes doivent donc être conservées | Les utilisateurs peuvent effectuer des comparaisons dans le temps uniquement si les systèmes comptables ne sont pas modifiés |
| Rapport coût/avantage | Les avantages obtenus de l'information doivent être supérieurs au coût pour la produire | Certaines participations peuvent être laissées en dehors de la consolidation si les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne peuvent être obtenues qu'avec des frais excessifs |

Tableau N°6 : Les principes comptables retenus par l'IASC et leur incidence pour la lecture des états financiers

Source : Grégory Heem, Lire les états financiers en IFRS, Editions d'Organisation, 2004, page 44.

3 – Conséquences de l'adoption des IFRS sur la qualité de l'information financière :

L'un des intérêts du référentiel IAS/IFRS pour les lecteurs des états financiers, est de favoriser une comparabilité des informations financières. Le fait d'imposer aux entreprises cotées d'appliquer un référentiel unique permet de limiter les divergences dans les politiques comptables.

Cependant, les études de l'impact des IFRS sur la qualité de l'information financière produite par les entreprises aboutissent à des résultats dissemblables. Certaines études

constatent que les IFRS en améliorent la qualité. D'autres considèrent que les IFRS offrent une très grande latitude aux gestionnaires, ce qui menace la qualité de l'information.

Selon Disle et Noel (2007)⁶⁷, l'information financière présentée dans les états financiers doit y avoir certaines qualités, elle doit être exacte, précise, sincère, fiable, et pertinente. Le référentiel IFRS semble répondre à ces objectifs.

Dumontier et Maghraoui (2006)⁶⁸ ont constaté dans une étude que : Auer (1996), Dumontier et Raffournier (1998), Glaum (2000), Street et Bruyant (2000), Leuz et Verrecchia (2000), Cuijpers et Buijink (2005) considèrent que l'adoption des IFRS améliore le contenu informatif des chiffres comptables pour au moins deux raisons. Ils estiment d'une part, que les normes internationales amènent les entreprises à divulguer des informations plus détaillées ; et d'autre part que les IFRS limitent les choix comptables discrétionnaires, réduisant ainsi les opportunités de gestion des résultats, ce qui ne peut qu'améliorer la qualité des informations divulguées.

Cependant, d'autres auteurs considèrent que l'adoption des normes internationales risque de réduire le contenu informatif des chiffres comptables, parce qu'elles limitent le nombre des méthodes comptables autorisées, et par conséquent les opportunités de gestion des résultats ; Tendeloo et Vanstraelen (2005) estiment que la qualité de l'information résulte de l'interaction entre les normes comptables utilisées et l'environnement économique. Celui-ci étant spécifique, ils ne jugent pas souhaitable d'imposer un système comptable uniforme et transnational.

Selon une autre étude menée par Affes et Label 2014⁶⁹, certaines recherches soulignent que l'adoption des IFRS améliore la qualité de l'information financière en présentant comme argument la qualité de ces normes (Barth et al. 2008; Daske et Gebhart, 2006). D'autres considèrent, par contre, que les normes IFRS détériorent la qualité de l'information financière du fait qu'elles exacerbent la gestion des résultats et diminuent le niveau de conservatisme et la rapidité de divulgation des nouvelles économiques comparativement à la période d'avant adoption : selon (Van Tendeloo et Vanstraelen, 2005; Goodwin et al. 2008; Ahmed et al. (2010); Jeanjean et Stolowy (2008); Piot et al. (2011) ; Liu et Sun

⁶⁷ Disle Charlotte et Christine Noël-Lemaître, La révolution des normes IFRS : Convergence de la comptabilité vers la finance ? Ecole de management, Grenoble, 2007.

⁶⁸ Pascal Dumontier et Randa Maghraoui, Adoption volontaire des IFRS, asymétrie d'information et fourchettes de prix : l'impact du contexte informationnel, revue de comptabilité, contrôle, audit, tome 12, 2006, page 5.

⁶⁹ Houda Affes et Réal Labelle, Impact de mise en application des IFRS sur la qualité de l'information financière: une étude internationale, 2014.

(2014)). L'argument, souvent mis de l'avant, est la permissivité des IFRS et la grande latitude qu'ils offrent aux gestionnaires pour faire des choix comptables.

Disle et Noel 2007⁷⁰ soulignent que l'adoption du référentiel ne conduit pas forcément à une uniformisation de l'information financière, ni sur la forme, ni sur le fond.

Sur la forme, la norme IAS 1 relative à la présentation des états financiers n'impose pas des modèles formalisés des documents de synthèse, mais un minimum d'informations à présenter dans ces états. Et sur le fond, l'adoption des normes IFRS conduit à réduire les choix comptables des entreprises, en éliminant certaines options comptables, citons à titre d'exemple l'obligation d'enregistrer certaines dépenses en immobilisation, alors qu'auparavant, les entreprises avaient le choix d'immobiliser des dépenses ou de les laisser en charges. Disle et Noel trouvent que les normes IFRS ne conduisent pas nécessairement à plus de comparabilité.

L'harmonisation comptable induite par le référentiel IFRS doit ainsi limiter le vagabondage comptable qui tend à brouiller les repères des lecteurs de l'information financière (Barbu 2005).

Pour Disle et Noel 2007, « le vagabondage comptable consiste pour une entreprise, à choisir le référentiel le plus approprié à ses besoins notamment en termes de communication financière. En fonction du référentiel choisi, résultant d'une pluralité de conventions, une entreprise dégagera un résultat considérablement différent. Selon le référentiel comptable utilisé, le résultat d'une entreprise peut être soit un bénéfice, soit une perte, ce qui pour un lecteur peut être gênant »⁷¹.

Langlois et al 2004 a publié une étude montrant des écarts dans les résultats nets de quatre sociétés européennes, calculés selon les normes locales de chacune, avec les mêmes résultats déterminés selon les normes américaines (US GAAP).

⁷⁰ Charlotte Disle, La révolution des normes IFRS : Convergence de la comptabilité vers la finance ?, Ecole de management, Grenoble, page 13.

⁷¹ Charlotte Disle, La révolution des normes IFRS : Convergence de la comptabilité vers la finance ?, Ecole de management, Grenoble, page 14.

| Comptes 2001 (résultat en millions d'euro) | Résultat selon normes locales (1) | Résultat selon US GAAP (2) | Ecart (3) =(1) – (2) |
|---|---|----------------------------------|-------------------------|
| Deutsche Telekom(Allemagne) | -3454 | +523 | -3977 |
| BP Amoco (Pays bas) | +8943 | +3996 | +4947 |
| British Telecom (Royaume uni) | +1612 | -1186 | +2798 |
| Telecom Italia (Itali) | -2068 | -4039 | +1971 |

Tableau N°5 : Exemple de l'impact du référentiel comptable sur l'appréciation du résultat net

Source : Langlois G., M. Friederich, A. Burlaud. Comptabilité approfondie,2004. Foucher. Cité par Disle et Noel 2007, page23.

4 – Impact de la juste valeur :

La comptabilité en juste valeur s'éloigne du principe du coût historique traditionnel. Les IFRS accordent à la juste valeur une place importante.

La juste valeur est définie par les normes IFRS comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif, ou payé pour le transfert d'un passif, lors d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La valeur de marché connaît quant à elle une définition plus restrictive : « la valeur de marché est le montant qui pourrait être obtenu de la vente (ou qui serait dû pour l'acquisition) d'un bien sur un marché actif ».

Comme les investisseurs ont besoin des valeurs de marché pour prendre des décisions d'achat ou de vente d'actions, de nombreux postes des états financiers doivent ou peuvent être comptabilisés à la juste valeur selon les IFRS.

L'IASB précise dans ce sens que, si un élément fait l'objet d'un marché actif, son prix sur ce marché constitue la meilleure estimation possible de sa juste valeur (marked to market). S'il n'existe pas de marché actif, soit parce que les transactions sont peu nombreuses, soit parce que les actifs sont trop spécifiques, l'estimation de la juste valeur nécessite l'utilisation d'un modèle d'évaluation reconnu (marked to model). L'usage élargi de la juste valeur au détriment du coût historique bouscule le principe de prudence. Dans un modèle de juste valeur les plus-values latentes et les moins-values sont reconnues et comptabilisées. À l'heure actuelle, les normes IFRS s'appuient sur un modèle hybride utilisant parfois la juste valeur et parfois le coût historique.

En appliquant le modèle de juste valeur, les entreprises peuvent réévaluer leurs immobilisations corporelles sur la base de la valeur du marché ou, en l'absence d'un

marché pour l'immobilisation concernée, sur la base d'une estimation de cash-flows futures actualisés.

Par la suite, de manière régulière, la valeur de l'actif devait être réestimée en fonction des fluctuations du marché ou, le cas échéant, d'une révision des prévisions de cash-flows.

D'après Marchal, Boukari et Cayssials (2007) : « aucun groupe français n'ait eu recours à l'option de juste valeur qui, outre sa complexité (difficultés d'estimation de la valeur de l'actif en l'absence d'un marché actif) et sa lourdeur (nécessité d'une révision régulière de la valeur de l'actif), a pour corollaire un abaissement des résultats par le biais de l'augmentation des dotations aux amortissements lorsque l'actif est amortissable. Quelques groupes néanmoins ont eu recours à une réévaluation de certains de leurs actifs corporels dans le cadre des dispositions particulières de première application des normes (IFRS 1) »⁷². En IFRS, les titres financiers sont aussi comptabilisés à la juste valeur, donc revalorisés au cours de bourse.

Selon les IFRS, la comptabilisation en juste valeur est considérée comme plus pertinente pour l'évaluation des éléments du bilan, car elle reflète la valeur réelle de ses éléments. Toutefois, l'une des conséquences de cette évaluation réside dans une volatilité accrue du résultat en raison de la comptabilisation de profits et pertes latents.

Or, pour éviter la volatilité du résultat net tout en permettant les évaluations à la juste valeur dans le bilan, le référentiel IFRS a créé la notion de résultat global.

Le résultat global est une notion récente et essentielle du cadre conceptuel des IFRS. Il s'agit d'une nouvelle mesure qui reflète la totalité des produits, des charges, des profits et des pertes devant être comptabilisés conformément aux normes comptables au cours d'une période donnée, et qui est résumée dans un état financier distinct appelé « état du résultat global ».

Cet état comporte deux parties. La première partie correspond au résultat net du compte de résultat tel qu'il est habituellement évalué. La deuxième partie de l'état du résultat global comprend les profits et pertes latents résultant principalement d'ajustements de juste valeur

⁷² Sylvie MARCHAL, Mariam BOUKARI et Jean-Luc CAYSSIALS, L'impact des normes IFRS sur les données comptables des groupes français cotés, Bulletin de la Banque de France • N° 163 • Juillet 2007, page 34.

5 – Conséquences économiques de l'adoption des normes comptables internationales :

L'adoption et l'application des normes comptables internationales, a forcément des effets sur le positionnement financier de l'entreprise et sa performance, sur les décisions des dirigeants et des investisseurs, et aussi des effets indirectes sur l'économie en générale. Le concept « conséquences économiques » désigne les impacts des normes comptables et de l'information financière sur les différents aspects économiques des entreprises et des nations. Certains chercheurs ont mené des études et ont expliqué les conséquences économiques des normes comptables qui peuvent y avoir.

Rappaport (1977)⁷³ a souligné que les normes comptables peuvent avoir des impacts sur le comportement des agents économiques et, par conséquent, sur la redistribution de la richesse, à travers les trois principales voies suivantes :

- *En affectant les comportements des utilisateurs ciblés par la publication des états financiers dont essentiellement les actionnaires et les créanciers.* Les décisions de ces derniers affectent, entre autres, les prix boursiers et, ainsi, la richesse des différents intervenants sur le marché boursier.
- *En affectant les décisions des autres parties intéressées par les rapports comptables.* Ces acteurs peuvent facilement obtenir ces documents, les consulter et les utiliser pour définir leurs positions et orientations, étant donné le caractère public de ces rapports. Comme par exemples, les concurrents, les employés, les fournisseurs, les clients et les agences gouvernementales.
- *En agissant sur les comportements des managers.* Ces derniers, en anticipant les effets des nouveaux standards comptables sur les décisions des différents agents économiques, peuvent mettre en place de nouvelles stratégies et procéder à la révision de la répartition de la richesse de leurs entreprises.

Dans son étude, Brown (1990)⁷⁴ a souligné que parmi les principales conséquences de l'application des normes comptables figurent leurs coûts et leurs avantages économiques pour les différentes parties intéressées. En ce qui concerne les coûts, on peut citer à titre

⁷³ Rappaport, A. (1977). Economic impact of accounting standards-implications for the FASB. *Journal of Accountancy*, 89-98, traduit et Cité par Karim Mhedhbi dans : *Analyse de l'Effet de l'Adoption des Normes Comptables Internationales sur le Développement et la Performance des Marchés Financiers Émergents, Thèse préparée à l'Institut Supérieur de Comptabilité & d'Administration des Entreprises de l'Université de la Manouba, Tunisie, 2010.*

⁷⁴ Brown, V. H. (1990). Accounting standards: their economic and social consequences (commentary). *Accounting Horizons*, traduit et Cité par Karim Mhedhbi dans : *Analyse de l'Effet de l'Adoption des Normes Comptables Internationales sur le Développement et la Performance des Marchés Financiers Émergents, Thèse préparée à l'Institut Supérieur de Comptabilité & d'Administration des Entreprises de l'Université de la Manouba, Tunisie, 2010.*

d'exemple, les coûts liés à la collecte, à l'analyse et à la compréhension des informations exigées par les nouvelles normes, à l'audit des états financiers et à la divulgation de ces informations aux publics. Parmi les avantages économiques, Brown a avancé notamment les suivants :

- Améliorer la qualité l'information financière et accroître son utilité pour les différents utilisateurs;
- Instaurer un climat de confiance chez les investisseurs à l'égard des chiffres comptables;
- Aider les investisseurs à choisir les opportunités avantageuses;
- Allouer les capitaux de façon efficiente;
- Réduire le coût du capital des entreprises;
- Renforcer la croissance, la stabilité et la compétitivité économique d'un pays; et
- Améliorer la compétitivité internationale des entreprises et des nations.

Beaver (1981)⁷⁵, en mentionnant l'utilité de tenir compte des effets potentiels des standards comptables dans les processus de normalisation comptable, a procédé à l'énumération des conséquences économiques suivantes qui peuvent être causées par l'application des normes comptables :

- *La distribution de la richesse* : les normes comptables peuvent affecter la distribution de la richesse entre les investisseurs. L'accès privilégié aux informations peut permettre à certains investisseurs d'accroître leurs richesses et de tirer profit de l'existence des problèmes liés à l'asymétrie d'information. La présence d'une telle situation motive généralement les normalisateurs à réglementer la publication des informations, ce-ci est dans le but d'assurer une certaine équité entre les différents utilisateurs et une meilleure distribution de la richesse;
- *La formation du capital fixe* : L'information financière peut avoir des impacts sur le niveau de la formation du capital dans une économie à travers la répartition de la richesse d'une nation entre les opérations de consommation et d'investissement;
- *L'allocation des investissements entre les firmes* : Les normes comptables peuvent affecter l'allocation des investissements entre les entreprises. En disposant de l'information, les investisseurs peuvent évaluer adéquatement le risque et le rendement associés à un titre bien déterminé et choisir, par conséquent, les opportunités

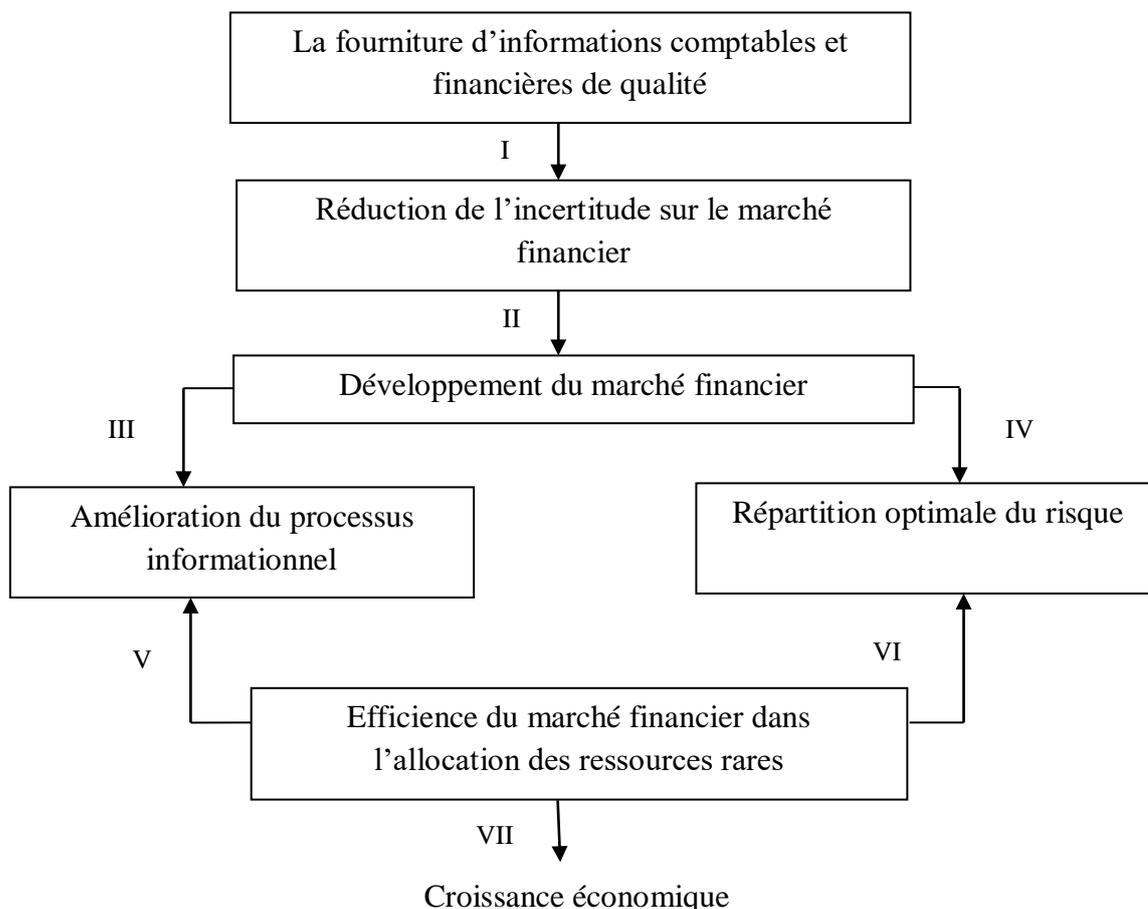
⁷⁵ Beaver, W. H. 1981. *Financial reporting: an accounting revolution*. Prentice-Hall, INC, The les États-Unis. Pages 50 et 51, traduit et Cité par Karim Mhedhbi dans : *Analyse de l'Effet de l'Adoption des Normes Comptables Internationales sur le Développement et la Performance des Marchés Financiers Émergents, Thèse préparée à l'Institut Supérieur de Comptabilité & d'Administration des Entreprises de l'Université de la Manouba, Tunisie, 2010.*

d'investissement avantageuses. Ainsi, ils peuvent retirer leurs capitaux de certaines entreprises pour les investir dans d'autres groupes ou secteurs d'activités;

- *L'affectation des ressources consacrées à la production, à la certification, au traitement, à l'analyse et à l'interprétation de l'information financière;*
- *L'affectation des ressources allouées à la réglementation comptable* (notamment celles concernant le développement et le renforcement de l'application des normes comptables);
- *L'utilisation des ressources employées par le secteur privé pour la recherche des informations non-divulguées* : Plusieurs parties dont essentiellement les analystes financiers essaient de chercher et de diffuser des informations autres que celles communiquées par les entreprises. Cette activité, représentant la production de l'information par le secteur privé, permet aux activités d'investissement d'être fondées sur une base qui ne se limite pas aux documents publiés par les entreprises. La réglementation comptable peut modifier le montant des ressources engagées par ce secteur pour la recherche des informations additionnelles; et
- *L'affectation de l'activité du marché financier* : L'information financière peut affecter notamment les prix boursiers. Le changement de ces prix peut être à l'origine de l'une des conséquences précitées. Par exemple, les prix disponibles sur le marché financier contribuent largement dans la distribution de la richesse des investisseurs entre les opérations d'investissement et de consommation. Ainsi, l'information financière a un impact sur la richesse à travers son effet sur les prix boursiers et sur l'activité du marché des capitaux.

Ainsi, Ndibuzu (1992) a expliqué dans son étude que la communication d'une information financière de qualité constitue un instrument efficace pour stimuler la croissance économique dans un pays ; et contribue largement à la réduction de l'incertitude, à la répartition optimale du risque et à l'incitation des investisseurs à effectuer des transactions.

La figure ci après montre la relation entre l'activité du marché financier, la divulgation de l'information financière et la croissance économique.



I : Une information financière de qualité contribue à la réduction de l'incertitude et à la résolution des problèmes relatifs à l'asymétrie d'information.

II : La réduction de l'incertitude encourage les investisseurs à effectuer des transactions et affecte, par conséquent, positivement l'activité et la taille du marché financier.

III : Le développement de l'activité du marché financier contribue à l'amélioration du processus informationnel et à la répartition optimale du risque (**IV**).

V et VI : L'amélioration du processus informationnel et la répartition optimale du risque, vont accroître l'efficacité du marché financier dans l'allocation des ressources rares.

VII : Le marché financier assure, dans ces conditions, la canalisation des fonds vers les meilleures opportunités d'investissement et stimule, de ce fait, la croissance économique.

Figure N°12 : Le lien entre information financière, marché financier et croissance économique

Source : D'après Ndubizu, 1992 et Causse, 2000⁷⁶

⁷⁶ Ndubizu, G. A. (1992). Accounting disclosure methods and economic development: a criterion for globalizing capital markets. *The International Journal of Accounting*. Et Causse,

6 – Les enjeux pour l’analyse financière :

L’information financière des sociétés est indispensable aux investisseurs et autres utilisateurs, et particulièrement aux analystes financiers dont l’influence est majeure. Dès la publication des informations, ces derniers corrigent instantanément les marchés financiers. Les états financiers constituent la source principale de cette information.

L’objectif principal des états financiers est de fournir des informations utiles pour la prise de décision des utilisateurs, et en particulier des investisseurs actuels et potentiels. Cependant, les états financiers sont la trace des transactions et événements passés, alors que l’investisseur est essentiellement préoccupé par l’avenir.

Les documents comptables et principalement, les états financiers constituent la matière première de l’analyse financière. D’autres renseignements sur les perspectives futures fournis par l’entité seront interprétés par l’analyse financière. Le diagnostic financier repose donc sur des informations passées certifiées par des auditeurs, et sur des informations futures qui se présentent sous forme d’hypothèses. Cette matière première sera transformée et retraitée pour faciliter le diagnostic.

Le diagnostic financier sert à examiner les éléments suivants :

- l’activité, le secteur, la croissance, ect, de l’entreprise à partir d’indicateurs économiques extraits des soldes de gestion ;
- l’équilibre financier de l’entreprise et sa solvabilité ;
- la liquidité et la structure financière de l’entreprise ;
- la rentabilité et la trésorerie de l’entreprise ;

L’adoption des normes IAS/IFRS affecte le système d’information et de production comptable ; les états financiers produisent une information financière prédictive et comparative et qui ne nécessite plus d’être retraitée comme le passé, ce qui arrangerait bien les analystes financiers.

Cette vision économique de la présentation de l’information financière offerte par l’application des normes comptables n’est pas neutre sur l’analyse financière. Cette dernière va se trouver affectée pour différentes raisons⁷⁷ :

- ✓ une présentation différente des états financiers;

⁷⁷ Colasse, B. (2000). Développement et comptabilité. *Encyclopédie de comptabilité ; Contrôle de gestion ; et Audit*, Édition Economica, Paris, cité par Karim Mhedhbi, *Analyse de l’Effet de l’Adoption des Normes Comptables Internationales sur le Développement et la Performance des Marchés Financiers Émergents, Thèse préparée à l’Institut Supérieur de Comptabilité & d’Administration des Entreprises de l’Université de la Manouba, Tunisie, 2010.*

- ✓ une évaluation économique des actifs et passifs conduisant à l'utilisation de techniques financières comme l'actualisation des cash flows futurs ;
- ✓ l'absence de retraitements préalables à l'analyse des états financiers car ils sont censés procurer d'emblée une vision économique de l'entreprise ;
- ✓ une volatilité accrue du résultat mais également de la structure financière, dans le cas où certains éléments du bilan sont évalués à la juste valeur;
- ✓ dans ce cas, une modification des indicateurs financiers.

Pour ces différentes raisons, il est nécessaire de s'interroger sur l'impact de l'application du référentiel IFRS sur les outils et la méthodologie de l'analyse financière. Ce qui fera l'objet du prochain chapitre de ce travail.

Conclusion

Afin de faciliter le passage aux normes comptables internationales IAS/IFRS, l'IASB a élaboré la norme IFRS 1 « première application du référentiel ». La norme s'applique sur les entités lors de leur première adoption et application des IFRS, et dans leur première présentation de ses états financiers.

L'objectif de la norme IFRS 1 est de s'assurer que les premiers états financiers en IFRS d'une entité contiennent des informations de qualité élevée, et d'assurer la comparabilité des comptes ; pour une même entreprise, entre les exercices présentés et pour les utilisateurs des états financiers, entre les différentes sociétés adoptant pour la première fois les IFRS en même moment.

L'utilisation des normes IAS/IFRS par les entreprises est un gage de transparence financière accrue. Selon le cadre conceptuel pour la préparation des états financiers, les IFRS ont pour objectif fondamental de fournir une information utile pour la prise de décision par les investisseurs et les différents utilisateurs de l'information financière.

Comme nous l'avons vu tout au long de ce chapitre les états financiers, et par conséquent, la comptabilité, représente un élément fondamental du processus de décision.

Dans ce contexte, Altmeyer et al (2004) ont conclu leur ouvrage par : « la fiabilité de l'instrument d'information que constitue la comptabilité repose sur un ensemble de quatre critères simples :

- il faut des règles du langage (comptable) claires, sans ambiguïté ;
- il faut un mode de normalisation transparent, avec des organismes compétents, respectés et ouverts sur l'environnement économique concret ;
- il faut une éthique de comportement des parties concernées ;
- il faut un ensemble cohérent et lisible, assurant l'équilibre des énergies qui entourent les questions comptables ».

Ce chapitre avait pour objectif la présentation des états financiers conformément au référentiel IAS/IFRS ; et à travers différentes études utilisées comme références bibliographiques, Nous avons fait une synthèse des conséquences économiques et financières de l'adoption du référentiel international.

CHAPITRE 3: L'analyse financière des états financiers en IFRS

Introduction

L'environnement économique et financier des entreprises est désormais caractérisé par la globalisation des marchés de biens, services et de capitaux, l'intensification de la concurrence, l'évolution de l'offre d'information des entreprises, et l'impératif de la rentabilité pour les actionnaires. L'harmonisation des comptes a été réalisée pour faciliter la comparaison des comptes dans les différents pays. Au niveau européen, l'introduction de l'euro a accéléré ce processus.

Depuis janvier 2005, les sociétés cotées sur les marchés boursiers de l'Union européenne présentent leurs comptes consolidés selon les normes IAS/IFRS élaborées par l'IASC, devenue par la suite l'IASB. Plusieurs pays ont par la suite adopté le référentiel.

Ce référentiel comptable permettant d'homogénéiser les informations produites par les sociétés et d'effectuer des analyses et comparaisons objectives. Il a inclus dans les états financiers un état de variation des capitaux propres, sans imposer toutefois un format particulier, et un tableau de flux de trésorerie.

L'analyse des informations comptables est devenue à la fois plus complexe, plus complète et mieux détaillée.

L'analyse financière se rapporte à l'interprétation des états financiers de l'entreprise ; elle constitue un ensemble de méthodes d'analyse et d'outils permettant la compréhension en profondeur les équilibres financiers de l'entreprise et de juger sa performance.

L'analyse financière s'appuie principalement sur les états financiers (bilan, compte de résultats et annexe). Ces derniers font l'objet d'une présentation détaillée dans le chapitre II.

Le présent chapitre constitue une synthèse de l'ensemble des connaissances indispensables à la compréhension et à la pratique de l'analyse financière. Il comprend trois sections :

Dans la première section, nous présentons le rôle de l'analyse financière, ses utilisateurs, ses sources d'information, ainsi qu'un aperçu sur la démarche et les outils connexes à l'analyse financière.

La deuxième section aborde l'analyse de la structure financière et de l'équilibre financier. Les deux approches d'analyse du bilan y sont développées (l'approche patrimoniale et

l'approche fonctionnelle), en plus des différents indicateurs de l'équilibre financier (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie). Ainsi, nous procédons à l'analyse par les ratios et présentons une batterie de ratios causatifs IFRS.

La troisième section vise à analyser l'activité et les performances au travers du compte de résultat, des soldes intermédiaires de gestion et différents ratios liés au tableau des SIG. Nous déterminons, par la suite, la capacité d'autofinancement et la rentabilité de l'entreprise. Sont aussi traités dans cette section, les tableaux de financement et de flux de trésorerie.

Tout au long du chapitre nous avons essayé de mettre l'accent sur les spécificités des IFRS, et aux conséquences de ces dernières sur la démarche de l'analyse financière.

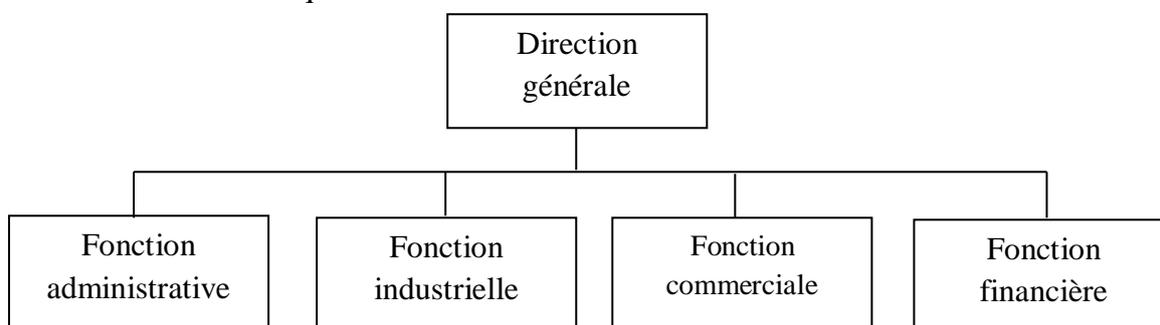
Section 1 : L'analyse financière : outils et méthodes

1 – La fonction financière dans l'entreprise :

La fonction financière au sein de l'entreprise est la fonction chargée de préparer et exécuter des décisions financières. Elle est au service de la politique générale de l'entreprise et fournit aux autres fonctions de l'entreprise les moyens financiers dont elles ont besoin pour atteindre leurs objectifs propres, ainsi que l'objectif global de l'entreprise. Elle intervient aussi sur les marchés financiers pour collecter les fonds nécessaires à la politique générale de l'entreprise.

La fonction financière fait partie de la fonction administrative de l'entreprise, son rôle est de :

- assurer à la direction que l'entreprise dispose des fonds nécessaires pour financer les investissements nécessaires à sa croissance et à son développement de l'entreprise ;
- vérifier que la trésorerie générée par l'activité soit investie de manière rentable en limitant les risques financiers.



Le responsable de la fonction financière doit gérer la communication interne et externe dans l'entreprise :

Sur le plan interne : la fonction financière assure les besoins des autres fonctions de l'entreprise, le responsable financier arbitre entre les besoins exprimés par les responsables de chaque fonction et les contraintes financières de l'entreprise.

Sur le plan externe : le responsable financier établit un plan de financement sur lequel sont exprimés les besoins financiers en investissements et les ressources nécessaires à leurs réalisations. Il rencontre par la suite, les différents partenaires financiers (actionnaires, banquiers, et intervenants sur le marché boursier) de l'entreprise, pour leur expliquer leurs

besoins. C'est un travail de communication car, les responsables financiers doivent aussi convaincre ces partenaires que les besoins sont justifiés et que l'entreprise est rentable et solvable à l'instant et à l'avenir, afin de pouvoir négocier des ressources financières dont l'entreprise a besoin et à moindre coût.

La fonction financière occupe une place particulière auprès de la direction générale, dans la mesure où elle permet de faire la synthèse des actions réalisés ou prévues par les autres fonctions. Il lui appartient d'aménager les contraintes financières et de les imposer.

La fonction financière fait largement appel aux différents outils du système d'information de gestion (comptabilité financière et analytique, contrôle de gestion, etc). La technique comptable reste la source principale pour la gestion financière, car, elle fournit les informations nécessaires à la connaissance de la situation financière.

Le recours à l'information comptable répond aux besoins de l'analyse interne de la gestion en vue de prendre des décisions. Mais aussi, pour assurer la communication de l'entreprise avec son environnement financier, économique et social.

2 – Définition et objectifs de l'analyse financière :

2 – 1 – Définition de l'analyse financière :

Cohen (1991) définit la gestion financière comme « un ensemble de méthodes d'analyse et d'outils opératoires qui permettent aux entreprises et autres organisations de s'assurer une insertion efficace dans leur environnement financier »⁷⁸

La gestion financière joue un rôle primordial dans le processus de décision, elle a un rôle d'information et de communication. Elle permet de comprendre l'évolution du passé de l'entreprise et de juger son potentiel de développement. Dans le champ de la gestion financière, l'analyse financière se rapporte à l'interprétation des états financiers.

⁷⁸ Cohen Elie, Gestion financière de l'entreprise et développement financier, EDICEF, 1991, page 11.

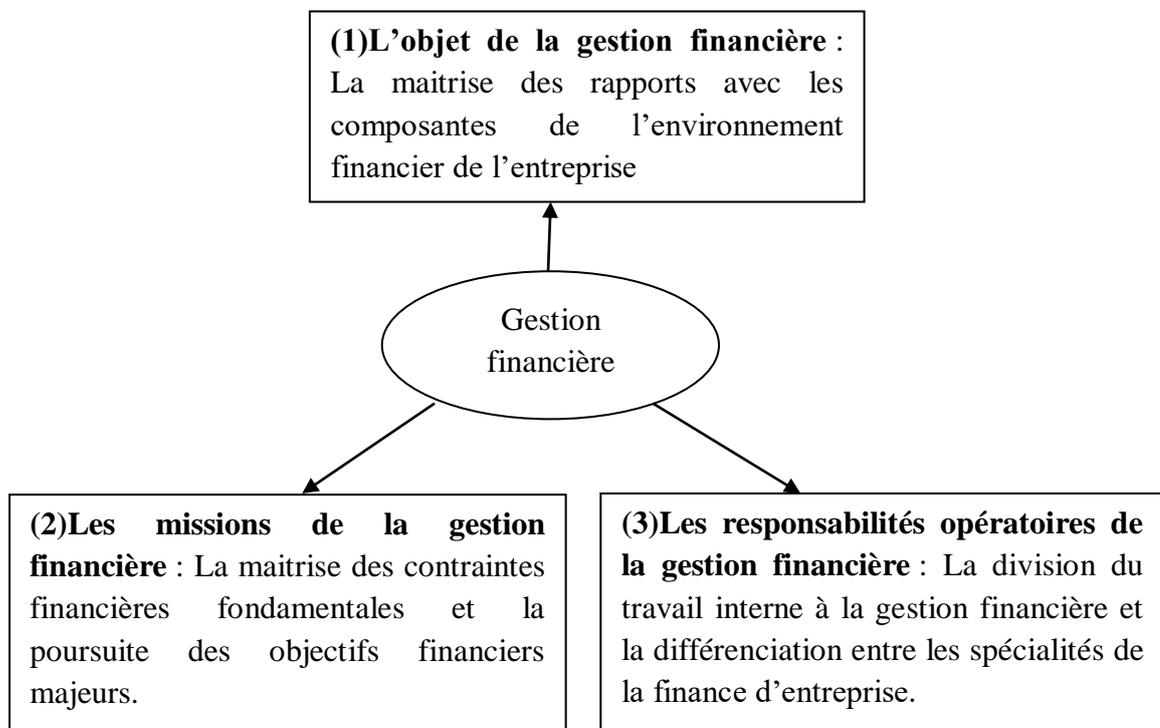


Figure 13: L'objet de la gestion financière

Source : Cohen Elie, Gestion financière de l'entreprise et développement financier, EDICEF, 1991, page 13.

L'analyse financière se définit comme un ensemble d'outils et de méthodes permettant de collecter et d'interpréter des informations, afin de porter un jugement sur la situation financière passée et actuelle de l'entreprise, ses performances et son évolution. Ces informations proviennent principalement des documents comptables et financiers.

L'analyse financière a connu, au cours de ces dernières années, une évolution rapide. Peyrard et al (2006)⁷⁹ déterminent les raisons qui expliquent ce développement :

- les besoins de gestion des entreprises et des groupes ;
- le développement des marchés financiers et les nouvelles techniques d'évaluation boursière ;
- le développement de l'information financière ;
- l'accélération des privatisations et des fusions;
- le développement à l'international des sociétés conduit à la recherche de techniques adaptées pour la comparaison des états financiers des différents pays ;
- la création des groupes nationaux et multinationaux ;
- l'introduction de la micro-informatique qui rend les calculs financiers plus facile et plus rapides;

⁷⁹ Josette Peyrard, Jean-David Avenel, Max Peyrard, analyse financière, normes françaises et internationales IAS/IFRS, vuibert 2006, page 3.

- l'importance donnée à la création de valeur actionnariale (cette valeur est un indicateur qui permet de juger les performances des sociétés et de leurs dirigeants).

En Europe, l'harmonisation des comptes et l'application des normes IAS/IFRS ainsi que l'introduction de l'euro, a rendu plus facile la comparaison des comptes entre les différents pays conduisant à une adaptation des pratiques de l'analyse financière.

Une autre définition de l'analyse financière, proposée par Marion (2015) « l'analyse financière recouvre les savoir-faire déployés pour exploiter l'information comptable, c'est une méthode de compréhension de l'entreprise à travers ses états comptables, méthode qui a pour objet de porter un jugement global et argumenté sur le niveau de performance de l'entreprise et sur sa situation financière »⁸⁰.

De cette définition, nous retenons que l'analyse financière :

- s'intéresse à une variété de domaines et non seulement des données comptables ;
- repose sur l'utilisation d'un ensemble d'informations financières, et aussi des informations économiques qui apportent un éclairage indispensable sur le secteur et le marché sur lesquels l'entreprise est présente.

| | |
|--|---|
| Retracer la politique financière | Identifier, expliquer, replacer dans leur contexte et critiquer les choix de la société quant à : - ses investissements (gestion des capitaux employés), - son financement (gestion des capitaux investis). |
| Mesurer le degré d'atteinte des objectifs financiers | Objectif financier en termes de création de valeur économique et de valeur actionnariale. A tempérer selon le mode de contrôle et les objectifs spécifiques des actionnaires. |
| Apprécier le respect des contraintes | Identifier les différentes contraintes et leur impact financier (rentabilité, solvabilité). Traitement des rémunérations imposées. Degré de respect des contraintes. |

Tableau N° 6: Définition de l'analyse financière

Source : Philippe Thomas, Analyse financière, approche internationale- CFA, Revue Banque Edition, 2011, Paris.

⁸⁰ Marion Alain, Analyse financière, concepts et méthodes, Dunod, 6eme édition, 2015, page 1.

Avant d'analyser l'effet de l'adoption des normes comptables internationales sur la pratique de l'analyse financière, il nous paraît utile de bien cadrer cette discipline en abordant les points suivants :

- Le champ ou l'objet de l'analyse financière ;
- Les utilisateurs de l'analyse financière ;
- Les sources d'information de l'analyse financière ;
- Enfin, la démarche à suivre pour l'analyse financière.

2 – 2 – Objectifs de l'analyse financière :

L'analyse financière doit permettre de porter un jugement sur la situation financière de l'entreprise et ses performances. Pour cela elle procède à un examen approfondi des éléments fondamentaux de l'entreprise : l'évolution de l'activité, les marges dégagées, les risques associés, la structure financière, les moyens mis en œuvre (investissements, stocks...), capitaux investis, ect. D'après Cohen (1991)⁸¹, l'analyse financière a pour missions :

- ***La maximisation de la valeur de l'entreprise :*** l'analyse financière doit permettre d'évaluer et de maximiser la valeur de l'entreprise. Cette valeur est appréciée par rapport au patrimoine de l'entreprise ou la richesse accumulée à une date donnée ; mais aussi à travers ses résultats attendus, réalisés par ses projets et ses activités futures. Sous ce rapport, l'analyse financière doit :
 - s'assurer de la qualité et du niveau des performances réalisés par l'entreprise dans ses différents projets et activités ;
 - veiller à la protection et la conservation du patrimoine de l'entreprise et éviter son dissipation à l'occasion d'une faillite ;
 - maintenir la solvabilité et l'équilibre financier de l'entreprise ;
 - mettre en place les instruments nécessaires pour assurer la protection contre les risques liés à l'instabilité de l'environnement financier de l'entreprise.

⁸¹ Cohen Elie, Analyse financière, 4eme édition, economica, 1997, page 17.

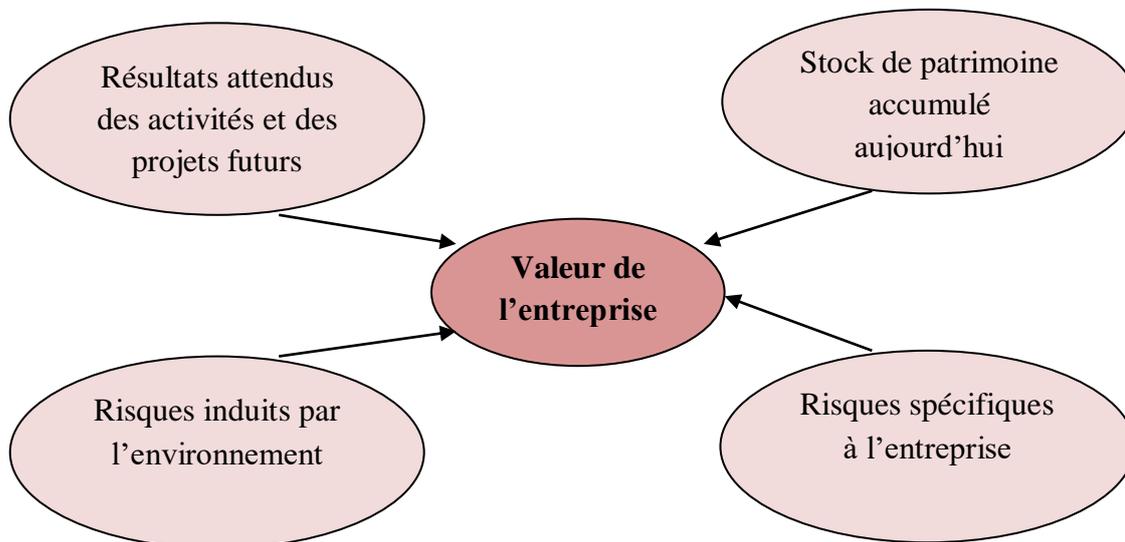


Figure N° 14: les déterminants de la valeur de l'entreprise

Source : Cohen Elie, Gestion financière de l'entreprise et développement financier, EDICEF, 1991, page 14

➤ **Le maintien du niveau des performances financières** : La gestion financière doit veiller au maintien des performances de l'entreprise à un niveau satisfaisant. L'objectif est de maximiser les résultats ou de les maintenir à un niveau satisfaisant sur le moyen et le long terme. Le maintien du niveau de résultat est soumis à des contraintes considérables ; l'analyse financière doit :

- vérifier que l'activité est assez efficace pour dégager les produits qui permettront de rémunérer ses partenaires qui lui ont confié des ressources, et le cas échéant, pour assurer la restitution de ces ressources ;
- dans le cas des ressources extérieures (emprunts), le responsable financier doit s'assurer que les ressources financières obtenues seront utilisées dans des conditions suffisamment efficaces pour permettre le versement par l'entreprise des intérêts prévus et des remboursements, aux échéances convenues avec le prêteur.

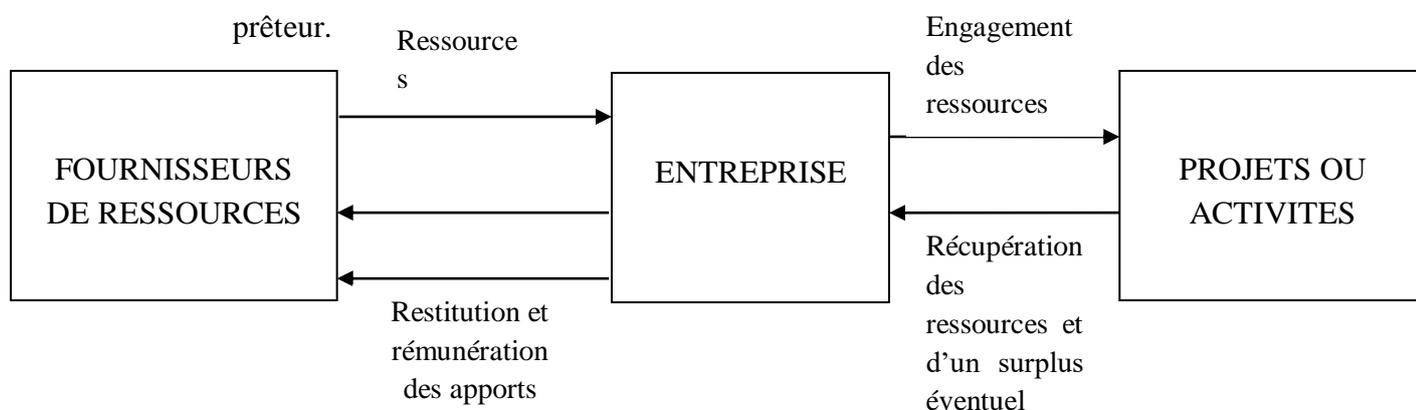


Figure N° 15 : La contrainte d'efficacité

Source : Cohen Elie, Gestion financière de l'entreprise et développement financier, EDICEF, 1991, page 18.

- ***La maîtrise des risques financiers*** : La maîtrise des risques financiers constitue le troisième impératif majeur assigné à la gestion financière. Le risque lié à un actif, à un ensemble d'actifs diversifiés, et donc à une entreprise, peut être défini par référence à la variabilité anticipée des résultats qu'ils sont susceptibles d'assurer. Les sources du risque sont internes et externes⁸².
 - Les risques externes (volatilité du chiffre d'affaires, sensibilité des coûts, risque de change, risque de taux d'intérêt) proviennent des perturbations de l'environnement de l'entreprise (comportement de la concurrence, évolution de la technologie, fluctuation des prix, ect).
 - Les risques externes sont liés aux choix de l'entreprise en matière de structure des coûts (risque d'exploitation lié à la structure du coût, la répartition du coût en fixe et variable, risque d'endettement, risque de faillite lié à une insolvabilité éventuelle). L'analyse cherche à maîtriser et contrôler les incidences de ces risques sur l'entreprise.
- ***Le maintien de la solvabilité ou la maîtrise des équilibres financiers*** : la solvabilité traduit l'aptitude de l'entreprise à faire face à ses dettes lorsqu'elles sont à échéance. Le maintien de la solvabilité consiste à l'exécution des remboursements promis aux prêteurs et autres créanciers. Cohen (1997)⁸³ souligne que, dans une organisation et une entreprise en particulier, l'insolvabilité conduit les créanciers à faire constater la cessation de paiements par les tribunaux. La procédure judiciaire de « faillite » ou de « redressement judiciaire » ainsi engagée, peut alors conduire à la liquidation pure et simple, c'est-à-dire à la disparition de l'entreprise. Cohen rajoute ainsi, que le maintien permanent de la solvabilité apparaît comme une contrainte majeure puisqu'il permet seul de conjurer le risque de faillite et de surmonter la menace d'une disparition pure et simple de l'entreprise.

3 – Les utilisateurs de l'analyse financière :

Les utilisateurs de l'analyse financière sont multiples et leurs intérêts sont différents. Ces différentes catégories d'utilisateurs utilisent de l'information financière pour prendre diverses décisions :

- décision de gestion ;
- décision d'acheter ou de vendre des actions ou autres titres de placement ;

⁸² Marion Alain, *tif Analyse financière, concepts et méthodes*, Dunod, 6eme édition, 2015.

⁸³ Cohen Elie, *Analyse financière*, 4eme édition, economica, 1997, page 22.

- décision d'accorder ou refuser des crédits ;
- décision d'acquisition ou de cession d'actif ;
- décision d'acheter, garder ou céder un investissement.

Les principaux utilisateurs et leurs objectifs sont présentés dans le tableau suivant :

| Utilisateurs | Objectifs |
|-------------------------------|--|
| Dirigeants | <ul style="list-style-type: none"> - porter un jugement sur les équilibres financiers passés, sur la rentabilité, la solvabilité, la liquidité, la trésorerie, le risque de l'endettement, etc ; - orienter les décisions de gestion (décisions d'investissement, de financement, de distribution de dividendes, d'endettement, etc) ; - fournir des informations nécessaires à la prévision financière : plan d'investissement, de financement, budget de trésorerie, etc. |
| Actionnaires | <p>Ce sont des fournisseurs de capitaux, ils s'intéressent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accroissement de la valeur de l'entreprise ; - l'estimation des performances futures de l'entreprise ; - l'évaluation de la rentabilité et distribution des dividendes ; - limiter le risque. |
| Prêteurs et autres créanciers | <ul style="list-style-type: none"> - réduire le risque de non remboursement - apprécier la solvabilité de l'entreprise lorsqu'il s'agit de crédits à long terme ; - s'assurer de la liquidité de l'entreprise lorsqu'il s'agit de crédits à court terme ; |
| Investisseurs | -évaluer la valeur de l'entreprise, sa rentabilité et sa pérennité. |
| Salariés | <ul style="list-style-type: none"> -s'assurer de la croissance de l'entreprise -recevoir leur rémunération ; -la répartition de la richesse créée par l'entreprise. |
| L'Etat | L'Etat s'intéresse principalement à la politique fiscale du fait qu'elle tire une grande partie de ses revenus de l'impôt sur les sociétés, de la TVA et des autres impôts qu'elle impose. |
| Les analystes financiers | Ce sont des conseillers et des experts financiers professionnels qui travaillent dans les banques, sur les marchés financiers, ou cabinets de conseil, leur rôle est de conseiller les utilisateurs cités ci-dessus sur les opportunités d'investissements, et de donner des informations financières nécessaires au diagnostic des entreprises. |

Tableau N° 7: les utilisateurs de l'analyse financière

Source : conception personnelle

Toutes ces catégories d'utilisateurs ont besoin d'information pour mener un diagnostic financier, afin de déterminer la valeur économique, les forces et les faiblesses de

l'entreprise et des sociétés, et pour éviter à l'entreprise des difficultés futures. Ces informations proviennent de sources différentes.

4 – Les sources d'information de l'analyse financière :

Pour pouvoir porter un jugement sur la santé financière de l'entreprise, et dans le but de parvenir à un diagnostic financier qui permet de prendre des décisions de gestion de l'entreprise, l'analyste financier a besoin d'un ensemble d'informations qui provient essentiellement et non seulement des états financiers. Ces informations sont diverses et peuvent porter sur le plan externe sur : la croissance économique, la politique monétaire, la politique fiscale, l'environnement de l'entreprise et la concurrence, etc. Et sur le plan interne, sur : les performances de l'entreprise, l'organisation de l'entreprise, la politique de financement, la productivité, la nature de produit et les coûts, etc.

A/ à l'intérieur de l'entreprise :

Les états financiers transmettent des informations comptables et financières et constituent la première source d'information dans l'entreprise. Ils représentent un instrument privilégié de communication pour l'entreprise

La communication est destinée aux besoins internes de l'entreprise, mais aussi orientée vers les tiers extérieurs de l'entreprise.

Les documents de synthèse qui sont à la base de toute analyse financière comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe

Cependant, comme déjà vu précédemment, l'application des normes IAS/IFRS exige la présentation d'un jeu complet d'états financiers qui comprend :

- Un bilan;
- Un compte de résultat;
- Un état des flux de trésorerie;
- Un état des variations des capitaux propres;
- Des annexes.

Ces états financiers forment un tout indissociable. Le diagnostic s'effectue à partir de ces documents sur les deux ou trois dernières années afin d'étudier l'évolution de l'entité et d'effectuer des comparaisons dans le temps et entre différentes entreprises du même secteur d'activité. Cette comparaison se fait à l'aide d'un ensemble de ratios.

Ces comptes annuels font l'objet de retraitements en vue d'obtenir une meilleure représentation économique et financière.

Le rapport de gestion établi par les dirigeants, représente aussi une source d'information pour l'analyste financier, car il comprend des informations importantes pour le diagnostic. Il permet d'exposer la situation de l'entreprise, son évolution, et les principaux événements survenus pendant l'exercice.

Le rapport du commissaire aux comptes communique ainsi un ensemble d'informations qui certifie la régularité et la sincérité des informations fournies par les états financiers.

B/ à l'extérieur de l'entreprise :

Les informations collectées concernent les marchés, les concurrents et la conjoncture économique. Selon Thomas (2011)⁸⁴, ces informations émanent de sources multiples :

- Publications professionnelles de la presse sectorielle spécialisée,
- Publications des structures, syndicats ou associations professionnelles,
- études des organisations internationales,
- études réalisées par des sociétés spécialisées (souvent couteuses),
- analyses réalisées par des cabinets de conseil en stratégie ou en management,
- notes d'analyse financière et études sectorielles publiées par des sociétés de Bourse.
- presse économique et financière,
- dépêches des agences de presse,
- publications des banques centrales,
- communication des autres sociétés du secteur.

5 – Démarche et outils de l'analyse financière :

5 – 1 – La démarche de l'analyse financière :

La comptabilité financière produit des états financiers qui constituent le point de départ de l'analyse financière. L'analyse financière conduit par la suite au diagnostic financier qui permet de porter un jugement sur la santé financière de l'entreprise, ses performance, sa solvabilité, et sur sa rentabilité. La démarche de l'analyse financière s'articule en trois étapes :

La première étape : l'investigation

Cette étape consiste à collecter les informations nécessaires et à étudier les documents de synthèse.

⁸⁴ Philippe Thomas, Analyse financière, approche internationale- CFA, Revue Banque Edition, 2011, Paris.

La deuxième étape : l'exploitation

Cette étape est orientée vers l'appréciation des conditions d'équilibre financier et des performances, par le calcul des différents indicateurs économiques et financiers, et la comparaison de ces indicateurs dans le temps et dans l'espace afin de suivre leur évolution.

La troisième étape : analyse et recommandation

Elle consiste à analyser les indicateurs calculés, identifier les éléments défavorables et les dysfonctionnements dans la situation financière, repérer les points forts et les potentialités de développement, et enfin proposer une série d'actions à entreprendre pour répondre aux difficultés ou renforcer les points forts de l'entreprise, afin d'améliorer la situation financière les performances de l'entreprise.

La démarche du diagnostic financier peut ainsi être schématisée comme suit:

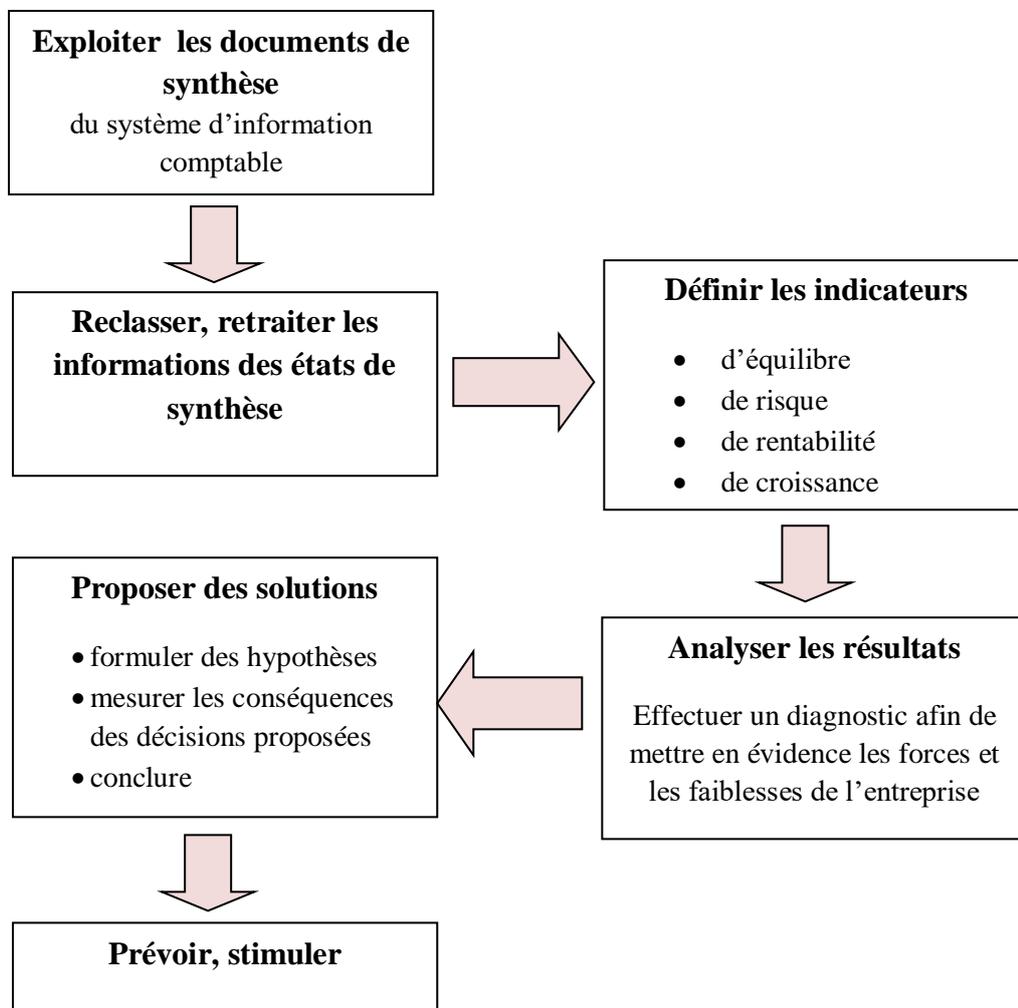


Figure N° 16: démarche du diagnostic financier

Source : Gérard Melyon, Gestion financière, 4^e édition, BREAL, 2007, page 9.

5 – 2 – Les outils de l'analyse financière :

L'analyse financière développe de nombreuses techniques d'investigation pour traiter l'information provenant des documents de synthèse et autres sources, afin de transformer les données brutes en indicateurs financiers significatifs. Ces techniques sont appelées « outils » d'analyse financière.

J.Peyrard, Avenel, et M.Peyrard (2006) définissent l'outil d'analyse financière par « une méthode ou une technique qui sert à :

- mesurer l'efficacité sur le plan financier des actions passées ;
- apprécier les performances financières : un taux de rentabilité financière de 10% est-il faible ou élevé ?, etc ;
- aider la prise de décision en permettant d'évaluer les conséquences de décisions sur l'avenir de l'entreprise ;
- évaluer la situation financière »⁸⁵.

Les différents outils qui contribuent au diagnostic financier sont résumé dans le schéma suivant :

⁸⁵ Josette Peyrard, Jean-David Avenel, Max Peyrard, Analyse financière, normes françaises et internationales IAS/IFRS, 9^e édition, Vuibert, 2006, page 23.

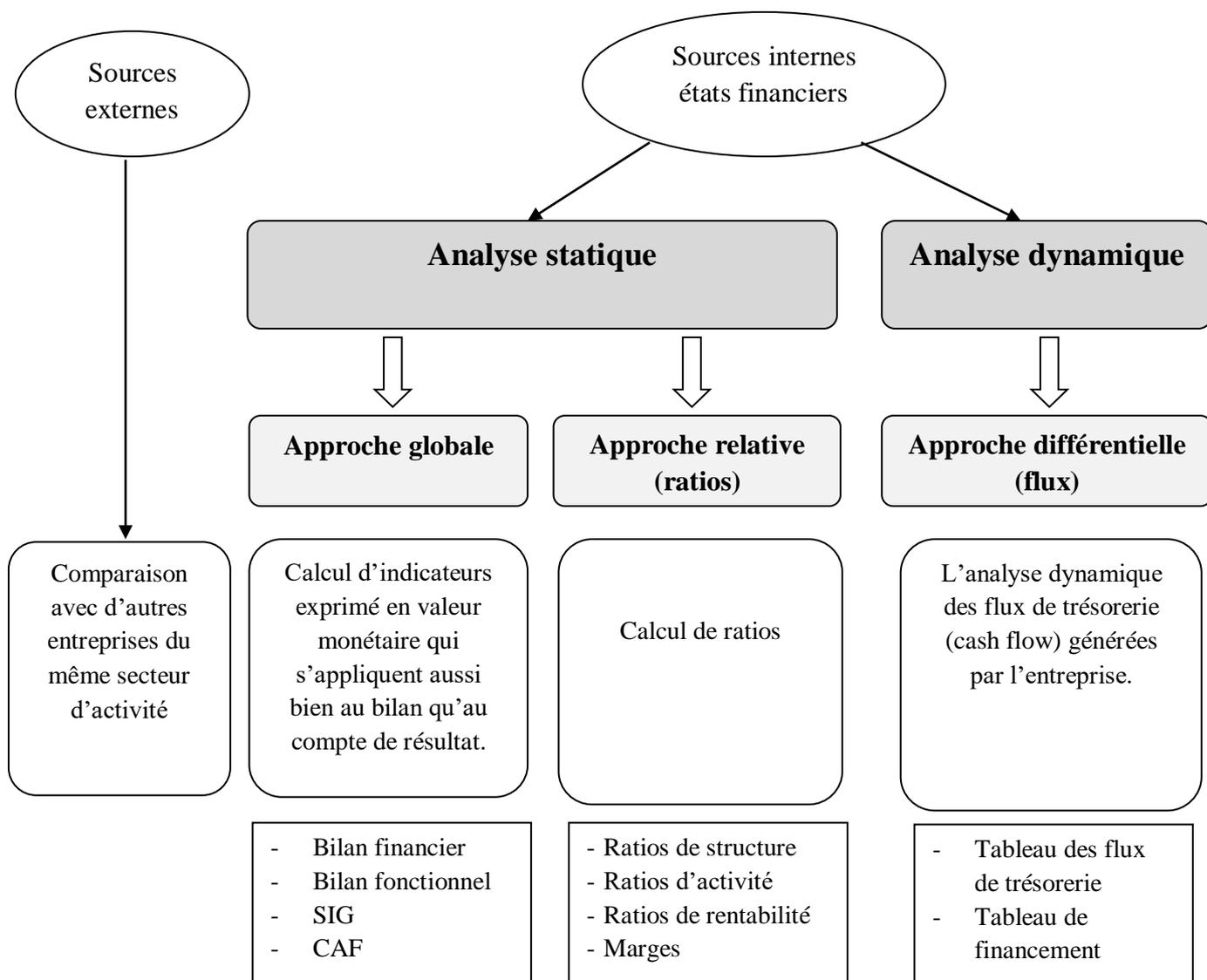


Figure N° 17: Outils d'analyse financière

Source : conception personnelle

A- **L'approche globale - les metrics** : c'est une analyse descriptive comptable qui consiste à présenter les informations financières en une série de grands agrégats significatifs qui observent la situation de l'entreprise. Ces agrégats sont exprimés en unité monétaire ce qui limite leur interprétation directe. Cette approche s'applique sur le bilan et fait apparaître « les grandes masses du bilan » et sur le compte de résultat en faisant apparaître des marges appelés « des soldes intermédiaires de gestion ». Ces metrics sont des agrégats résumant la situation de la société, présentés en données quantitatives brutes, ils sont les premiers indicateurs à observer par les financiers.

B- **L'approche relatives – les ratios** : Instrument privilégié de l'analyse financière, souvent utilisé en « batterie » constitué d'une quinzaine de ratios. Le ratio est un rapport entre deux données quantitatives extraites des documents comptables. C'est une fraction de type : $R = X/Y$. Les ratios peuvent être exprimés en pourcentage, en

nombre de jours ou encore en unité monétaire ; parfois le ratio est exprimé « brut » et s'interprète alors autour d'une valeur seuil.

Les ratios peuvent être classés en quatre catégories :

| Numérateur | Dénominateur | Type de ratio |
|------------|--------------|---------------|
| Stock | Stock | Structure |
| Stock | Flux | Efficacité |
| Flux | Stock | Rentabilité |
| Flux | Flux | Marge |

Tableau N° 8: Types de ratios

Source : Thomas Philippe, Analyse financière, approche internationale –CFA, Revue Banque édition, 2011, Paris, page 42.

Un grand nombre de ratios peuvent être construits, dans différentes catégories thématiques.

| Catégories de ratios | Signification |
|----------------------|--|
| Activité | Efficacité courante de la gestion de la société (croissance, créances, rotation, intensité) |
| Liquidité | Capacité à faire face à ses engagements à court terme |
| Solvabilité | Capacité à faire face aux engagements à long terme (dette, levier, service de la dette, structure) |
| Profitabilité | Capacité à générer des profits (marge et cash) à partir de l'activité |
| Rentabilité | Rémunération des capitaux mobilisés par les profits réalisés |
| Valorisation | Explication de la valeur par des fondamentaux (valeur boursière, valeur de l'entreprise) |

Tableau N°9: Typologie de ratios

Source : Thomas Philippe, Analyse financière, approche internationale –CFA, Revue Banque édition, 2011, Paris, page 43.

Pour que les ratios soient significatifs, ils doivent être comparés :

- aux ratios passés de l'entreprise ;
- à certains ratios standards ;
- à des ratios d'entreprise du même secteur d'activité

C- *L'approche différentielle – les flux* : l'approche dynamique complète l'approche statique. Elle constitue une observation dynamique de la trésorerie générée par l'entreprise, et permet d'observer les décaissements et encaissements monétaires, et

mesurer le solde de trésorerie restant dans l'entreprise. L'analyse des flux de trésorerie (cash flow) montre la génération (dégagement) et l'usage du cash (la liquidité). Elle permet aussi de structurer la politique financière de l'entreprise (en trésorerie).

D- **La comparaison** : effectuée sur plusieurs années, la comparaison est la technique qui compare et interprète pour vérifier et investiguer. Cette technique permet de comparer la situation actuelle de l'entreprise étudiée :

- soit avec les situations passées de la même entreprise : une comparaison chronologique ;

- soit avec la situation actuelle d'autres entreprises : une comparaison sectorielle.

✓ *La comparaison chronologique* : la comparaison dans le temps consiste à comparer les grandes masses des états financiers (les metrics), les ratios, et les flux réalisés sur plusieurs années. Elle conduit aussi, à calculer des pourcentages de croissance.

✓ *La comparaison sectorielle* : est une comparaison dans l'espace avec d'autres entreprises du même secteur que l'entreprise étudiée. La comparaison concerne principalement les ratios. Cette comparaison permet à l'entreprise à mieux se situer dans le secteur et d'identifier ses forces et faiblesses par rapport à ses concurrents.

6 – De l'information comptable à l'information financière , une nouvelle lecture des états financiers:

L'information comptable constitue la source principale d'informations nécessaires au diagnostic financier. L'analyse financière s'appuie largement sur l'information comptable diffusée par les entreprises par obligation légale, dans leurs états comptables et financiers établis conformément aux normes comptables. Cependant, la démarche comptable diverge de la démarche financière dans leurs optiques et leurs perspectives.

L'information contenue dans les états financiers est de nature comptable, alors que les analystes retiennent une démarche particulière de l'entreprise. « L'analyse financière d'une entreprise doit être menée dans la logique de l'approche *Corporate Finance*, ce qui impose de la conduire sur une information purement financière » Thomas (2011).

En conséquence, le diagnostic ne pourra être mené qu'après transformation de l'information comptable sur le fond et sur la forme, en une véritable information financière.

L'objectif de cet ajustement est de traduire l'information émise, quel qu'en soit le référentiel comptable, en un standard unique, international et purement financier. Toutefois, la présentation des états financiers est soumise à une série de principes généraux. Ces principes ont évolué avec l'émergence des normes IFRS.

BACHY et SION (2009) résument les principales caractéristiques de l'approche IAS/IFRS de l'information comptable et financière dans les points suivants⁸⁶ :

- **La primauté du bilan sur le compte de résultat** : L'objectif des normes IAS/IFRS est de fournir la valeur patrimoniale de l'entreprise pour mieux répondre aux besoins de l'investisseur. Cela conduit à donner la primauté au bilan sur le compte de résultat.
- **Introduction de la juste valeur** : La juste valeur « est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale ». Cette définition correspond à un prix de marché. Comme nous l'avons déjà vu, le référentiel IAS/IFRS introduit le concept de la juste valeur ; celle-ci sert à mesurer la valeur patrimoniale de l'entreprise. Cependant, le coût historique existe toujours, car, il y'a des cas où la valorisation à la juste valeur est obligatoire, d'autres cas où elle est optionnelle, et dans des cas elle est interdite.
- **La dépréciation des actifs** : La valeur comptable d'un actif (ou d'un ensemble d'actifs) ne doit pas excéder sa valeur actuelle. La valeur actuelle est soit :
 - le cumul des flux de trésorerie futurs générés par cet actif ;
 - la valeur vénale de cet actif.Ce principe nécessite la mise en place d'une procédure de surveillance et de dépréciation de la valeur des actifs définie par la norme IAS 36.
- **De nouvelles zones de risque dans l'information financière** : L'application des normes IAS/IFRS conduit à l'apparition de nouvelles zones de risque pour le préparateur des comptes, l'auditeur et l'analyste. À la lecture des éléments précédents, plusieurs zones de risques nous semblent devoir être identifiées :
 - Absence de standardisation des états financiers ;
 - Application du principe de la prédominance de la substance sur l'apparence ;
 - La délicate mise en œuvre de la comptabilité de valeur ;
 - Une valorisation plus difficile des actifs.

Nous rappelons que les principes généraux du référentiel IFRS ont été abordés en détail au chapitre II.

⁸⁶ Bachy Bruno et Sion Michel, Analyse financière des comptes consolidés, Normes IFRS, 2^e édition, Dunod, 2009, page 99.

L'analyse financière exploite principalement les états financiers de l'entreprise. Ceux-ci sont composés de bilan, compte de résultat et d'autres tableaux en annexes. Le contenu de ces documents a été traité dans le chapitre I.

Section 2 : analyse de la structure financière, et de l'équilibre financier

La comptabilité est un moyen d'observation de la situation de l'entreprise à travers ses états de synthèse. Les états financiers reflètent la performance et la situation financière de l'entreprise. L'information émise par ces états est une information comptable dont la nature et le format dépendent du référentiel retenu.

Cependant, les besoins d'information des apporteurs de capitaux (actionnaires et créanciers) sont différents. Les créanciers s'intéressent principalement à la détermination du risque de défaillance de l'entreprise par l'analyse de sa situation financière et des équilibres financiers fondamentaux. Les actionnaires quant-à eux, s'intéressent à la rentabilité de leurs investissements ; ils cherchent à identifier un certain nombre d'indicateurs pour évaluer la performance de leur entreprise.

Toutefois, les deux apporteurs de fonds, actionnaires et créanciers ont besoin d'autres informations telles que le risque et la rentabilité, ce qui nécessite une analyse financière.

L'analyse des états financiers consiste à porter un jugement sur la performance et la situation financière de l'entreprise. Elle s'appuie principalement sur les états de synthèses annuels de l'entreprise composés de : bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, et l'annexe.

1 – L'analyse du bilan :

L'analyse de la structure financière consiste à évaluer les équilibres financiers du bilan. Il existe deux approches de base pour analyser un bilan :

- l'approche patrimoniale, qui est une analyse par liquidité/exigibilité, correspond à l'établissement du bilan liquidité ;
- l'approche fonctionnelle qui aboutit au bilan fonctionnel.

Les normes IAS/IFRS imposant la présentation du bilan liquidité, nous commencerons par définir cette approche et nous examinerons par la suite le bilan fonctionnel.

1 – 1 – Le bilan :

En IFRS il y a primauté accordée à l'état de situation financière (le bilan) sur le compte de résultat. Le bilan est l'état de synthèse qui indique, à un moment donné, l'état des actifs ou emplois engagés par l'entreprise et les ressources qui les ont financés appelés passif. Il exprime l'équilibre financier de l'entreprise et permet l'étude de l'évolution de son patrimoine et de sa situation financière. Les éléments de l'actif du bilan sont classés selon leur destination et au passif selon leur origine. Le bilan présente donc trois éléments principaux : les actifs, les passifs (ou obligations) de l'entreprise et ses capitaux propres.

Les éléments du bilan, définis par l'IAS 1, ont été présentés précédemment au deuxième chapitre. Les principaux postes seront brièvement présentés et analysés dans ce qui suit, principalement ceux, qui par leur contenu ou leur méthode d'évaluation, intéressent plus particulièrement l'analyse financière.

1 – 1 – 1 – L'actif du bilan:

Selon l'IAS 1, l'actif est une ressource contrôlée par l'entreprise du fait des transactions passées et dont des avantages économiques futurs sont attendus par cette entreprise. L'avantage économique futur représentatif d'un actif est le potentiel qu'a cet actif de contribuer à des flux de trésorerie au bénéfice de l'entreprise.

Le bilan est présenté en distinguant les éléments courants et non courants. Les éléments avec une durée résiduelle dans l'entreprise inférieure à un an sont considérés comme courants, les autres comme non courants. L'actif du bilan comprend :

A – L'actif non courant (actif immobilisé) :

L'actif immobilisé regroupe les éléments destinés à servir durablement à l'activité de l'entreprise, il comprend :

| ACTIF IMMOBILISE |
|-------------------------------|
| Immobilisations incorporelles |
| Immobilisations corporelles |
| Immobilisations financières |

➤ **Les immobilisations incorporelles** : selon l'IAS 38, une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable sans substance physique, détenu en vue d'une utilisation pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives.

Les immobilisations incorporelles comprennent : les concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits, fonds commercial.

Sont comptabilisés en charges et non en immobilisations incorporelles :

- les frais liés au démarrage d'une activité ou d'une entreprise (frais d'établissement),
- les frais de recherche et de développement (En revanche, les frais de développement sont inscrits en actifs non courants si les conditions fixés par l'IAS 38 sont remplies).
- les dépenses de publicité et de promotion,
- les dépenses de délocalisation et de réorganisation.

➤ **Les immobilisations corporelles** : ce sont des investissements industriels détenus par l'entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, ou à des fins administratives, pour plus d'une période.

Le coût d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé en tant qu'actif seulement s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif peuvent être évalués de façon fiable.

Ces immobilisations peuvent être réévalués à la juste valeur – fair value –. (la notion de la juste valeur est définie dans le chapitre II).

Selon l'IAS 17, les biens faisant l'objet d'un contrat de location-financement, ou le preneur supporte les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien, sont comptabilisés à l'actif et au passif (en dettes financières non courantes) ; la dotation aux amortissements est comptabilisée en charge comme si le locataire était propriétaire.

Les immobilisations corporelles comportent aussi des immeubles de placement. Un immeuble de placement est défini par l'IAS 40, comme un bien immobilier (terrain ou bâtiment) détenu par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'une location-financement, pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux ensemble, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens et services ou à des fins administratives.

➤ **Les immobilisations financières** : les immobilisations financières comprennent quatre catégories de titres :

a/ Les titres de participation : actions et parts sociales dans des entreprises associées, détenues par l'entreprise de façon durable.

b/ Les prêts à plus de douze mois

c/ Les créances rattachées à des participations : créances détenues sur des sociétés dont les titres figurent en participations.

d/ Les autres titres et créances immobilisées : dépôts et cautionnements, etc.

➤ **Les actifs biologiques** : L'IAS 41 relative aux actifs biologiques concerne les entreprises dont l'activité est la gestion de la transformation d'actifs biologiques (biens vivants) pour la vente, en produits agricoles ou en autres actifs biologiques. Un produit agricole est le produit récolté des actifs biologiques de l'entité ; un actif biologique est un animal ou une plante vivante.

B – L'actif courant (actif circulant) :

Regroupe l'ensemble des actifs qui, en raison de leur destination ou de leur nature, ne vont pas rester durablement dans l'entreprise.

Les actifs courants comprennent des actifs (tels que les stocks et les créances clients) qui sont vendus, consommés ou réalisés dans le cadre du cycle d'exploitation normal de l'entreprise.

| |
|---|
| ACTIF CIRCULANT |
| Stocks et en-cours Créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités |

➤ **Les stocks** : la norme IAS 2 définit les stocks ainsi : « les stocks sont des actifs :

a/ détenu en vue de la vente dans le cours normal de l'activité ;

b/ en cours de production pour une telle vente ;

c/ ou sous forme de matières premières ou fournitures devant être consommées dans le processus de production ou de prestation de services ».

➤ **Les créances** : selon l'IAS 39, les créances émises par l'entreprise sont des actifs financiers, elles se divisent en :

- Créances d'exploitation, qui comporte principalement les créances sur clients, et aussi les avances et acomptes versés sur commandes d'exploitation ;
- Créances diverses et hors exploitation, enregistrant des créances sur cessions d'immobilisation, des créances sur cession de valeurs mobilières de placement, des acomptes relatifs à l'impôt sur les sociétés...

➤ **Les valeurs mobilières de placement** : elles sont considérées comme des actifs financiers de transaction comptabilisés à la juste valeur (valeur du marché). Ce sont des titres acquis par l'entreprise dans le but de réaliser des gains à court terme.

➤ **Les disponibilités** : la trésorerie représente les valeurs immédiatement convertibles en espèces, c'est des fonds en caisse, compte d'épargne, CCP, et des équivalents de trésorerie (des placements à très court terme et très liquide, facilement convertibles en un montant de trésorerie).

1 – 1 – 2 – Le passif du bilan:

Selon l'IAS 1, un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés, et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques. Le passif du bilan comprend les capitaux propres et les dettes.

| PASSIF |
|-------------------------------------|
| Capitaux propres (dont le résultat) |
| Provisions |
| Dettes |

➤ **Les capitaux propres** : il n'existe pas de norme IAS concernant les capitaux propres. Le cadre conceptuel les définit comme l'intérêt résiduel dans les actifs de l'entreprise après déduction de tous ses passifs. Les capitaux propres représentent des fonds laissés à la disposition de l'entreprise de façon permanente. Ils comprennent généralement les postes suivants : capital social, primes d'émission et de fusion, réserves (légal, statutaires et contractuelles), report à nouveau, écart de réévaluation (différence constatée entre les valeurs réévaluées des actifs et leurs valeurs comptables avant réévaluation), prêts participatifs, et provisions réglementées

➤ **Les provisions** : l'IAS 37 définit la provision comme étant un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Cette norme fait la distinction entre trois catégories de provisions :

- Les provisions réglementées qui sont d'origine fiscale et ne correspondent à aucun élément d'appauvrissement de l'entreprise ;
- Les provisions pour risques et charges destinées à couvrir des pertes ou des charges probables issues de risques liés à l'activité ;
- Les provisions pour dépréciation pour constater une perte de valeur probable d'un élément d'actif non amortissable.

➤ **Les passifs financiers (dettes)** : les passifs financiers comprennent toutes les dettes de l'entreprise quelles que soient leurs échéances. On y trouve les emprunts bancaires, les découverts bancaires, les dettes d'exploitation et notamment les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales.

En IFRS, l'entité doit présenter les éléments du passif en séparant les éléments du passif courant et non courant. Les passifs non courants sont les dettes à plus de douze mois, ils comprennent :

- Provisions pour risques et charges,

- impôts différés,
- dettes financières dont la durée excède une année, et sans les concours bancaires et soldes créditeurs de banque,
- dettes sur immobilisation.

Les passifs non courants sont les dettes à moins de douze mois, et comprennent :

- provision pour risques,
- impôt exigible,
- dettes à moins de douze mois, notamment les dettes d'exploitation et les concours bancaires et soldes créditeurs de banque,
- dividendes, comptes de régularisation de passif.

L'entité doit présenter les éléments de l'état de situation financière (bilan) en séparant les éléments courants des éléments non courants. Cependant un classement selon les critères de liquidité et d'exigibilité est introduit lorsque des informations fiables et plus pertinentes sont apportées.

L'analyse de la structure consiste à évaluer les équilibres entre les différentes catégories d'emplois et de ressources. Il existe deux façons possibles d'analyser le bilan : l'analyse patrimoniale et l'analyse fonctionnelle.

Les normes IAS/IFRS imposant la présentation du bilan liquidité, nous commençons par cette approche et nous examinerons par la suite le bilan fonctionnel qui permet d'identifier d'une façon plus nette les problèmes de trésorerie.

2 – L'analyse patrimoniale : Le bilan financier – L'approche liquidité exigibilité

L'analyse patrimoniale répond aux besoins des créanciers, et en particulier des banquiers qui s'intéressent à la solvabilité de l'entreprise, c'est-à-dire sa capacité à faire face à ses engagements à court terme. Le bilan financier permet de mesurer le risque financier du prêteur (risque d'insolvabilité de l'entreprise).

2 – 1 – L'approche liquidité – exigibilité :

Au bilan financier, les éléments de l'actif (les emplois) sont classés selon leur degré de liquidité et les éléments du passif (les ressources) selon leur degré d'exigibilité. Les notions de liquidité et d'exigibilité sont définies comme suit :

- **la liquidité** de l'actif : est l'aptitude d'un élément d'actif à se transformer en monnaie rapidement ;
- **l'exigibilité** du passif : une dette est exigible quand elle est arrivée à échéance ou son échéance est proche.

Un critère supplémentaire de classement des éléments du bilan est introduit, en distinguant la part à plus d'un an de la part à moins d'un an. Le bilan financier se présente ainsi :

| | Actif | Passif | |
|---|---------------------------|-------------------------------|--|
| ↑ Ordre de liquidité croissante ↓ | Actif immobilisé | Capitaux permanents | ↑ Ordre d'exigibilité croissante ↓ |
| | (emplois à plus d'un an) | (ressources à plus d'un an) | |
| | Immobilisations nettes | Capitaux propres | |
| | | Dettes à plus d'un an | |
| | Actif circulant | Dettes à moins d'un an | |
| | (emplois à moins d'un an) | (ressources à moins d'un an) | |
| | Stocks | | |
| | Créances | | |
| | Disponibles | | |

Les normes IAS/IFRS utilisent le terme « passifs courants » pour désigner les dettes à court terme. Nous utiliserons le terme Dettes à court terme plus explicite pour un financier.

2 – 2 – Les retraitements préalables à l'établissement du bilan financier :

Les états financiers présentent certaines postes qui ne reflètent pas forcément la réalité, c'est pour cette raison qu'il est souvent nécessaire d'effectuer un retraitement de l'information comptable. Le retraitement consiste à augmenter ou à diminuer certains chiffres présentés au bilan ou au compte de résultat. Cette étape a pour but de transformer, sur le fond et sur la forme, l'information comptable en information financière. L'ampleur de ces retraitements dépend du référentiel d'origine de l'information produite.

Aujourd'hui, d'après Sadi (2011)⁸⁷, « ce travail préalable sur les états financiers à tendance de diminuer avec l'introduction du référentiel IAS/IFRS. Ce dernier offre à l'analyste des états financiers reflétant la réalité économique de l'entreprise dans le sens où les états financiers sont établis en respectant le principe de prééminence de la substance (réalité économique) sur la forme (apparence juridique). Malgré cette évolution qui va dans le sens de l'allègement des travaux de l'analyste, le bilan établi selon le référentiel IFRS nécessite toujours des travaux préalables de reclassement de certains postes du bilan ».

⁸⁷ Sadi Nacer-eddine, Innovations comptables internationales et analyse des états financiers, référentiels français et international IAS-IFRS, Presse universitaires de Grenoble, Septembre 2011, page 284.

Les états financiers en IFRS facilitent, d'une manière générale, le travail préparatoire de l'analyste financier. De nombreux retraitements auparavant indispensables à toute analyse, sont désormais intégrés aux états financiers.

Cependant, l'élaboration du bilan financier nécessite le traitement des éléments du bilan poste par poste dans l'objectif de conserver que les éléments générateurs de flux de trésorerie. Certains éléments seront supprimés, d'autres ajoutés ou déplacés.

Les principaux ajustements à apporter au bilan comptable pour passer au bilan financier sont :

A – L'élimination des non-valeurs :

Tous les éléments présents dans le bilan comptable et non susceptibles de générer une rentrée de fonds sont supprimés. Ces éléments constituent des non-valeurs financières, ils sont à retrancher de l'actif et leur montant est retiré des capitaux propres.

Ces postes ne sont présents que dans certains référentiels, et sont :

- le capital souscrit non appelé ;
- les frais d'établissement ;
- les frais de recherche et de développement ;
- les primes de remboursement des obligations ;
- les charges à répartir sur plusieurs exercices ;
- les écarts de conversion actif sont également à éliminer, et leur montant est supprimé de la provision pour perte de change.

Ces postes sont éliminés de l'actif du bilan financier et sont à retrancher, par le même montant, des capitaux propres au passif.

B – retraitements des actifs :

- Les éléments d'actif sont pris en considération par leur *valeur réelle* (valeur vénale ou valeur probable de vente). Les plus values seront rajoutées aux « capitaux propres » et les moins values en seront déduites, si pas de valeur réelle, ils sont pris par leur valeur nette comptable après déduction des amortissements, provisions et dépréciations.
- Suppression des non-valeurs cités ci-dessus.
- La fraction des immobilisations financières à moins d'un an est reclassée en actif circulant.

C – reclassement des dettes en fonction de leur degré d'exigibilité :

L'objet de cette étape est de mettre en évidence deux catégories de dettes : les dettes à moins d'un an et les dettes à plus d'un an. Ce reclassement de dettes existe déjà dans les états financiers présentés en IFRS : dettes courantes et dettes non courantes. Les informations concernant l'exigibilité des dettes est fournie par l'annexe dans le tableau des créances et de dettes.

D – reclassement de postes :

Certains postes font l'objet de reclassement, c'est-à-dire un déplacement de postes, afin de les rattacher à des agrégats qui leur paraissent plus cohérents. Les postes concernés uniquement présents dans certains référentiels sont :

- les charges et les produits constatés d'avance sont reclassés dans les actifs et les passifs à plus ou moins d'un an selon qu'ils se rapportent à l'exercice suivant ou à des exercices à plus d'un an.
- Les provisions pour risques et charges : deux cas sont à considérer selon que les provisions soient ou non justifiées. La partie des provisions non justifiée est rajoutée aux réserves avec son montant net d'impôt latent. Les provisions justifiées sont reclassées dans les dettes à plus ou moins d'un an selon leur échéance prévue.
- Les dettes fiscales latentes sur les subventions d'investissement et provisions réglementées sont à reclasser en dettes à plus ou moins d'un an selon leur échéance.
- L'écart de conversion passif représente un gain latent et est retenu pour son montant net d'impôt.
- Si le bilan comptable est présenté avant répartition, l'affectation du résultat est alors nécessaire car le bilan financier est présenté après répartition. Le montant des dividendes à verser est reclassé dans les dettes à moins d'un an.
- Les *Goodwills* sont généralement présentés de manière détachée du reste de l'actif, ils sont reclassés en actifs incorporels.

E – La réintégration dans le bilan des éléments hors bilan :

Les effets escomptés non échus représentent des créances qui ont été mobilisées, c'est-à-dire cédées à la banque en contrepartie de ressources financières (montant de l'effet diminués des agios). Leur réintégration dans le bilan est nécessaire car, malgré leur mobilisation, l'entreprise reste responsable de leur paiement si la banque n'est pas payée à l'échéance par le débiteur. Le montant de ces effets est réintégré à l'actif en créances à

moins d'un an et au passif en dettes financières (crédits de trésorerie). Le même traitement est réservé aux créances cédées.

2 – 3 – Intérêts et limites du bilan financier :

Le bilan financier permet une analyse en termes de liquidité et d'exigibilité très utilisée dans les entreprises, notamment pour l'étude de la liquidité et de l'équilibre financier.

Notons aussi que la présentation du bilan par le référentiel IAS/IFRS a rendu l'analyse liquidité facile à réaliser.

L'approche patrimoniale répond à la question fondamentale de tout créancier : en cas de cessation de l'activité de l'entreprise –débiteur-, la liquidation de ses actifs suffira-t-elle à couvrir ses dettes ? La démarche s'inscrit dans une optique liquidative, et non de continuité de l'exploitation. C'est une grande faiblesse car, l'entreprise a normalement vocation de se développer plutôt qu'à être liquidé.

De plus, si l'exigibilité des dettes est connue avec certitude, le critère de liquidité comporte une part d'arbitraire car, la liquidité des actifs peut être incertaine : certaines créances peuvent être non-encaissables (clients douteux), et même certains stocks peuvent être difficilement, voire même impossible à réaliser.

3 – L'analyse fonctionnelle : Le bilan fonctionnel

3 – 1 – L'approche fonctionnelle :

L'approche fonctionnelle est une approche économique qui cherche à dégager du bilan des masses significatives de réalité économiques, des agrégats qui expriment d'une part des moyens de fonctionnement (emplois), d'autre part les ressources qui les couvrent, selon leur participation aux principaux cycles de fonctionnement de l'entreprise.

C'est une approche introduite par le plan comptable général de 1982, et ce n'est pas l'approche choisie par les normes IAS/IFRS qui sont d'inspiration Anglo-Saxonne.

Dans le bilan fonctionnel, les opérations effectuées par l'entreprise sont classées selon les fonctions auxquelles elles se rapportent. Ces fonctions ou cycles de fonctionnement sont :

- **Le cycle de l'investissement** : il correspond à la constitution et au renouvellement du capital de production nécessaire à l'activité de l'entreprise. il comprend les différents postes d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières de l'entreprise, quelle que soit leur durée de vie. Ces emplois stables sont couvrent par des ressources stables.
- **Le cycle d'exploitation** : il correspond à l'ensemble des opérations réalisées par l'entreprise pour la production de biens et services en vue de les échanger. Le cycle d'exploitation de l'entité désigne aussi, la période s'écoulant entre l'acquisition d'actifs en

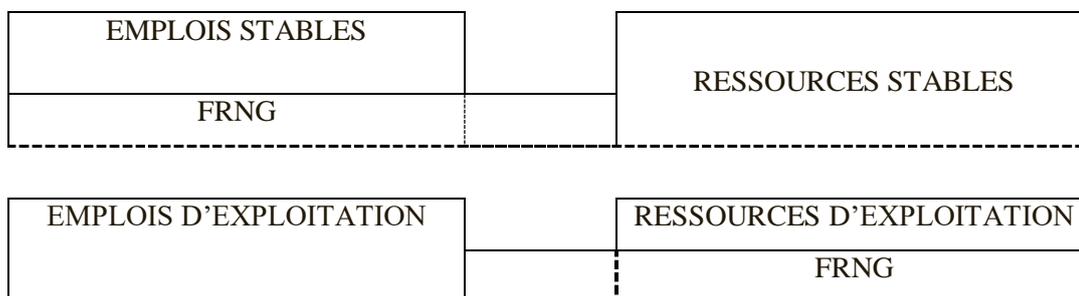
vue de leur transformation et leur réalisation sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie.

➤ **Le cycle de financement** : il représente les moyens de financement nécessaires aux besoins des cycles de l'investissement et de l'exploitation. Il regroupe les postes de capitaux propres et de dettes financières (quelle que soit leur date d'échéance).

Le bilan fonctionnel fait apparaître les masses suivantes :

| Actif | Passif |
|--|---|
| Emplois stables | Ressources stables |
| Immobilisations corporelles brutes Immobilisations incorporelles brutes Immobilisations financières brutes Immobilisations en crédit-bail Charges à répartir sur plusieurs exercices | <ul style="list-style-type: none"> • Ressources propres : Capitaux propres Comptes courants d'associés bloqués Amortissements, provisions, dépréciations Provisions pour risques et charges -non-valeurs • Dettes financières : Emprunts obligataires Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit -concours bancaires +crédit-bail |
| Actif circulant d'exploitation | Dettes d'exploitation |
| Stocks Avances et acomptes versés Clients et comptes rattachés Charges d'exploitation constatées d'avance | Fournisseurs et comptes rattachés Avances et acomptes reçus Dettes fiscales et sociales (sauf l'impôt sur les sociétés) Produits d'exploitation constatés d'avance Autres dettes d'exploitation |
| Actif circulant hors exploitation | Dettes hors exploitation |
| Créances sur immobilisations Créances diverses Charges constatées d'avance hors exploitation +intérêts courus non échus sur prêts | Dettes sur immobilisations Dettes diverses Produits hors exploitation constatés d'avance +impôt sur les sociétés +dividendes à verser +intérêts courus non échus sur emprunts |
| Trésorerie active | Trésorerie passive |
| Disponibilités +valeurs mobilières de placement | Concours bancaires courant et soldes créditeurs de banque |

Le bilan fonctionnel permet d'apprécier l'équilibre financier de l'entreprise. Ce dernier, est assuré quand les emplois stables sont financés par des ressources stables.



Les principaux indicateurs de l'équilibre financier sont : le fonds de roulement net global, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie nette. Ces trois indicateurs seront analysés en détail ci-après.

3 – 2 – Les retraitements nécessaires à l'établissement du bilan fonctionnel :

L'établissement du bilan fonctionnel nécessite un certain nombre de retraitements et de reclassements des éléments du bilan comptable. Les principaux ajustements à apporter sont :

- Tous les postes de l'actif doivent être valorisés pour leur valeur brute, qu'ils aient fait l'objet de dépréciation (amortissement, provision) ou de valorisation (réévaluation). L'objectif est de retrouver la valeur d'origine des éléments mis à disposition et qui ont nécessité la mobilisation de ressources financières. Les amortissements et provisions pour dépréciations sont ajoutés aux ressources stables car ils représentent une épargne.
- L'élimination des non-valeurs de l'actif, et soustraire leurs montants des capitaux propres.
- Les actifs acquis en crédit-bail sont rajoutés aux immobilisations corporelles (valeur d'acquisition), l'amortissement du bien aux ressources stables, et la valeur nette du crédit-bail aux dettes financières. Comme déjà cité, en IFRS, les biens acquis par crédit-bail sont comptabilisé à l'actif et au passif du bilan comptable.
- Les charges à répartir sur plusieurs exercices peuvent être classées en immobilisations pour leur montant et leur durée comprise entre trois et cinq ans.
- Le capital souscrit non appelé est retiré du passif et de l'actif.

- Les effets escomptés non échus doivent réintégrer le bilan fonctionnel. Ils sont ajoutés aux créances d'exploitation à l'actif, et aux concours bancaires courants au passif de trésorerie. Les créances cédées sont retraitées de la même manière.
- Les concours bancaires et les soldes créditeurs de banque font partie de la trésorerie passive.
- Les écarts de conversion doivent être éliminés de l'actif et du passif du bilan. En contrepartie, les dettes et les créances concernées par ces écarts doivent être ramenées à leur valeur d'origine.
- Les valeurs mobilières de placement sont classées en trésorerie active. Seules les VMP peu liquides (cession dans un avenir incertain ou éloigné) sont reclassées dans les actifs hors exploitation.

3 – 3 – Intérêts et limites du bilan fonctionnel :

L'analyse fonctionnelle permet de mettre en évidence quatre concepts :

- Le fonds de roulement net global (FRNG), qui compare les emplois stables aux ressources stables ;
- Le besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE) qui rapproche les emplois des ressources liées au cycle d'exploitation ;
- Le besoin en fonds de roulement hors exploitation (BFRHE) qui représente la différence entre les emplois et les ressources hors exploitation ;
- La trésorerie nette, différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive.

L'analyse fonctionnelle permet aussi de déterminer les conséquences financières des différentes opérations sur la trésorerie nette, indicateur d'équilibre financier.

Le bilan fonctionnel permet d'apprécier rapidement la situation financière de l'entreprise, et notamment sa liquidité. C'est à partir de deux bilans fonctionnels successifs qu'est établi le tableau de financement.

L'approche économique des IFRS conduit à réintégrer le crédit-bail et le bien qu'il finance en actif, et à privilégier la « juste valeur » sur les coûts historiques. En application de ce principe, la valorisation des actifs financiers, due à une augmentation de leur valeur de marché, se traduit par une augmentation identique des capitaux propres (et par une diminution en cas de baisse). Ce double impact n'a pas de conséquence sur le fonds de roulement, mais sur la structure du passif, par exemple la proportion dettes/capitaux propres (ratio d'indépendance financière), sur la mesure de la solvabilité ou de la rentabilité financière.

| | Analyse fonctionnelle | Analyse liquidité |
|--------------------|--|--|
| Objectif | Adéquation FRN/BFR | Liquidité, solvabilité |
| Approche | Economique (le gestionnaire) | Financier (le créancier) |
| Hypothèse | Continuité d'exploitation | Cessation de paiements |
| Présentation bilan | Par masses fonctionnelles | Par échéance |
| FRN | Ressources stables - emplois stables | Capitaux permanents – actif immobilisé |
| BFR | Emplois d'exploitation – ressources d'exploitation | Actifs à moins d'un an – passifs à moins d'un an |

Tableau N° 10: Comparaison des approches fonctionnelle et liquidité

Source : Hutin Hervé, Toute la finance, EYROLLES, Editions d'Organisation, 4^e édition, 2010, page 129.

4 – L'analyse des équilibres financiers :

La situation financière de l'entreprise est définie par, son aptitude à maintenir un degré de liquidité suffisant pour assurer en permanence sa solvabilité.

D'un point de vue financier, l'équilibre financier peut être justifié par le fait que, toutes les ressources (passifs) doivent être employées. A l'inverse, aucun emploi n'est possible s'il n'est pas appuyé sur une source de fonds. Dans ce cas, l'égalité entre le montant de l'actif et celui du passif ne fait que traduire l'égalité nécessaire entre le montant des ressources et celui des emplois qu'ils réalisent.

L'analyse des équilibres financiers permet de porter un jugement sur la solvabilité et la liquidité de l'entreprise.

La solvabilité est la contrainte financière majeure à laquelle l'entreprise est confrontée en permanence. Elle représente l'aptitude de l'entreprise à faire face à ses engagements sur le long terme. La liquidité est aussi la capacité de l'entreprise à assurer le règlement de ses dettes sur le court terme. C'est pourquoi une marge de sécurité financière est toujours nécessaire pour assurer la solvabilité de l'entreprise. Cette marge de sécurité est le fonds de roulement.

L'équilibre financier est apprécié à partir de trois agrégats : le fonds de roulement net (FRN), le besoin en fonds de roulement (BFR) et la trésorerie nette (TN).

4 – 1 – Le fonds de roulement :

Le fonds de roulement est un indicateur de l'équilibre financier de l'entreprise, ainsi qu'une marge de sécurité utilisée par celle-ci pour faire face à ses besoins du cycle d'exploitation, qui réduisent sa liquidité: baisse de rotation des stocks, créances irrécouvrables, etc.

Le fonds de roulement net représente l'excédent des ressources durables sur les emplois stables. Il sera étudié selon les deux approches : approche liquidité à partir du bilan financier (*fonds de roulements financier*) ; et l'approche fonctionnelle qui conduit au calcul du *fonds de roulement fonctionnel*.

4 – 1 – 1 – Le fonds de roulement financier :

L'analyse liquidité consiste à comparer des emplois avec des ressources de même durées.

Le fonds de roulement financier représente une marge de sécurité. Il constitue un gage de pérennité qui protège les créanciers de l'entreprise du risque d'insolvabilité.

Le fonds de roulement financier peut être calculé à partir du bilan retraité de deux façons :

A/ Par le haut du bilan :

$$\text{Fonds de roulement financier} = \text{capitaux permanents} - \text{actif immobilisé net}$$

| | |
|----------------------|------------------------|
| Actif immobilisé net | Capitaux Permanents |
| Fonds de roulement | |

Dans cette perspective, le FRN correspond à l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés.

Dans l'orthodoxie financière, les emplois à long terme doivent être financés par des ressources à long terme. Si cette règle est respectée, le fonds de roulement est positif. Il constitue une marge de sécurité qui permet de combler le besoin de financement du cycle d'exploitation.

Cependant, le fonds de roulement peut présenter trois positions différentes : positif, nul ou négatif.

| Positions | Interprétation |
|--|--|
| <p>Capitaux permanents > actifs immobilisés</p> <p>FRN > 0</p> | <p>Dans ce cas, l'équilibre financier est respecté. Les capitaux permanents permettent de financer l'intégralité des actifs immobilisés, et une partie des actifs circulant.</p> <p>Ainsi, le FRN correspond au montant des capitaux permanents qui permet de financer les actifs circulants, après le financement de l'ensemble des immobilisations. L'entreprise pourra financer le besoin de financement du cycle d'exploitation.</p> |
| <p>Capitaux permanents < actifs immobilisés</p> <p>FRN < 0</p> | <p>Lorsque le FRN est négatif, les capitaux permanents ne financent qu'une partie des immobilisations. Celles-ci doivent donc être, financées par des ressources à court terme, pour la partie restant à financer. Cette situation est critique pour l'entreprise car elle perd son équilibre financier, et elle ne dispose d'aucune marge de sécurité pour faire face aux besoins de son cycle d'exploitation.</p> |
| <p>Capitaux permanents = actifs immobilisés</p> <p>FRN = 0</p> | <p>Cette position est peu probable et implique une harmonisation totale de la structure des ressources avec celle des emplois. Même si dans ce cas l'équilibre financier est respecté, l'entreprise ne dispose d'aucune marge de sécurité pour faire face aux besoins et aux risques liés à son cycle d'exploitation</p> |

B/ Par le bas du bilan :

Fonds de roulement financier = actif courant (circulant) – passif courant (dettes à court terme)

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| Actif courant (actif circulant) | Passif courant (DCT) |
| | Fonds de roulement |

Dans cette perspective le FRN correspond à l'excédent des actifs circulants sur les dettes à court terme. Trois positions se présentent :

| Positions | Interprétation |
|---|---|
| Actifs circulants > dettes à court terme FRN > 0 | Cette situation signifie que les actifs circulants sont encaissés (des rentrées de monnaie à court terme) et permettent de rembourser l'intégralité des dettes exigibles à court terme, et aussi de dégager des liquidités excédentaires. Cette situation semble favorable en termes de solvabilité puisqu'elle suggère que l'entreprise bénéficie de perspectives favorables quant à sa capacité de remboursement. |
| Actifs circulants < dettes à court terme FRN < 0 | Dans ce cas, le montant des actifs circulants prévoit des recettes futures à court terme insuffisantes pour rembourser l'ensemble des dettes à court terme. Ce cas semble être défavorable, en première analyse, pour la solvabilité de l'entreprise. |
| Actifs circulants = dettes à court terme FRN = 0 | Dans cette hypothèse peu probable, l'actif circulant couvre les dettes à court terme sans dégager d'excédent de liquidité |

4 – 1 – 2 – Le fonds de roulement fonctionnel :

L'approche fonctionnelle permet de mettre en évidence les variations du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie nette. Elle permet aussi, de détecter les problèmes de

trésorerie probables et donc d'anticiper le risque de défaillance, souvent causé par une crise de trésorerie.

Dans cette approche, le fonds de roulement fonctionnel ou fonds de roulement net global (FRNG) doit couvrir les besoins en fonds de roulement.

Le fonds de roulement net global est l'excédent des ressources stables destinées à financer une partie du besoin de financement du cycle d'exploitation.

$$\text{FRNG} = \text{Ressources stables} - \text{emplois stables}$$

| | |
|--|-----------------------|
| Emplois stables | Ressources stables |
| Fonds de roulement fonctionnel (FRNG) | |

Sadi (2011)⁸⁸ met le point sur la différence entre la valeur du FRN (financier) et celle du FRNG. Cette différence s'explique par les deux raisons suivantes :

- Les dettes à long terme du fonds de roulement net ne correspondent pas exactement aux ressources stables ;
- Les actifs à long terme du fonds de roulement net ne correspondent pas exactement aux actifs stables du fonds de roulement fonctionnel.

Ainsi, J. Peyrard, J.D. Avenel et M. Peyrard (2006) ont mis l'accent sur la différence entre le FRN et le FRNG : «L'approche traditionnelle du fonds de roulement financier est simple. Elle considère que le fonds de roulement est un indicateur de l'équilibre financier de l'entreprise. Elle ne donne pas d'indication sur l'importance nécessaire de ce fonds, mais elle conserve un intérêt pour les responsables financiers qui cherchent un ajustement entre la liquidité des actifs et l'exigibilité du passif.

L'approche fonctionnelle quant-à elle, met l'accent sur l'utilisation du fonds de roulement fonctionnel et compare les notions de fonds de roulement fonctionnel et de besoins en fonds de roulement, puisque le fonds de roulement fonctionnel a pour objectif de financer les besoins en fonds de roulement »⁸⁹

⁸⁸ Sadi Nacer-eddine, Innovations comptables internationales et analyse des états financiers, référentiels français et international IAS-IFRS, Presse universitaires de Grenoble, Septembre 2011, page 314.

⁸⁹ Peyrard Josette, Avenel Jean-David, Peyrard Max, Analyse financière, normes françaises et internationales IAS/IFRS, 9^e édition, Vuibert, 2006, page 170.

4 – 2 – Le besoin en fonds de roulement :

Le besoin de financement de l'entreprise ne se limite pas au financement de l'actif immobilisé. Le cycle d'exploitation génère également un besoin de financement. Dans ce cas le besoin est dû au décalage entre le temps nécessaire à la transformation des actifs circulants (hors trésorerie) en liquidité, mesuré parfois en nombre de jours, et le temps qui s'écoule avant que les dettes à court terme n'arrivent à échéance.

Le cycle d'exploitation représente l'ensemble des opérations relatives à l'achat, la production et la vente. La durée de ce cycle s'étend généralement sur douze mois.

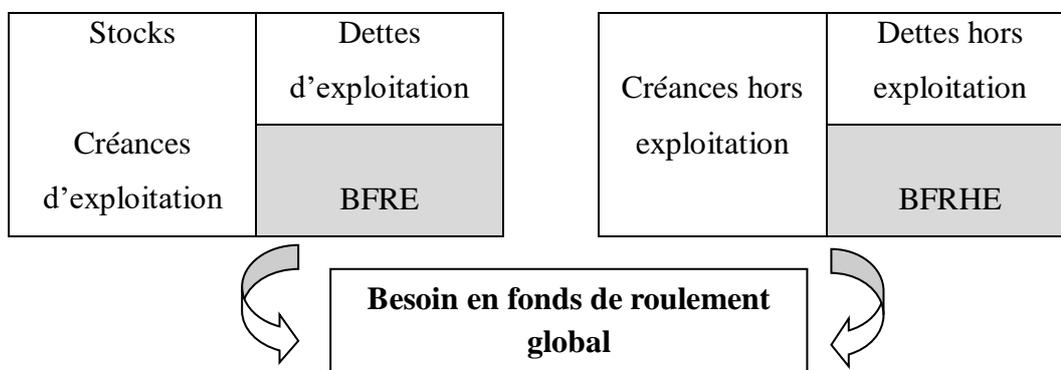
Pendant le cycle *d'exploitation*, l'entreprise constitue des stocks pour des raisons d'approvisionnement et de sécurité. Pour des raisons commerciales, l'entreprise accorde des délais de paiement à ses clients (des crédits). Ces créances représentent généralement une part importante des créances d'exploitation. La constitution des stocks et l'octroi de crédits aux clients entraînent un besoin de financement pour l'entreprise.

En contre partie, l'entreprise obtient de ses fournisseurs des facilités de paiements. Ces dernières ainsi que les dettes sociales et la TVA exigible constituent les dettes d'exploitations de l'entreprise. Ces dettes constituent des ressources de financement et viennent diminuer le besoin de financement de l'entreprise.

L'entreprise est confrontée à un besoin de financement de son cycle d'exploitation qui résulte de l'ensemble de ces décalages. Ce besoin est appelé « besoin en fonds de roulement » que nous appelons par la suite BFR.

Le besoin en fonds de roulement se décompose en : besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation (BFRE) et un besoin en fonds de roulement hors exploitation (BFRHE).

$$\text{BFR} = \text{BFRE} + \text{BFRHE}$$



4 – 2 – 1 – Besoin en fonds de roulement d’exploitation :

Le besoin en fonds de roulement d’exploitation est la différence entre les besoins d’exploitation et les ressources d’exploitation du bilan fonctionnel.

| | |
|---|--|
| Stocks et en-cours | Avances et acomptes reçus sur commandes |
| Avances et acomptes sur commandes | Dettes fournisseurs et comptes rattachés |
| Créances clients et comptes rattachés | Dettes fiscales et sociales (sans l’impôt) |
| Charges constatés d’avance liées à l’exploitation | Produits constatés d’avance liés à l’exploitation |
| Autres créances d’exploitation | Autres dettes d’exploitation |
| | Besoin en fonds de roulement d’exploitation |

$$\text{BFRE} = \text{Actif circulant d’exploitation} - \text{Passif circulant d’exploitation}$$

4 – 2 – 2 – Besoin en fonds de roulement hors exploitation :

Le besoin en fonds de roulement hors exploitation est la différence entre les besoins hors exploitation et les ressources hors exploitation du bilan fonctionnel.

| | |
|---|---|
| Créances sur immobilisations | Dettes sur immobilisations |
| Créances diverses | Dettes diverses |
| Charges constatées d’avance hors exploitation | Produits constatés d’avance hors exploitation |
| | Dettes d’impôts sur les bénéfices |
| | Dividendes à payer |
| | Besoin en fonds de roulement hors exploitation |

$$\text{BFRHE} = \text{Actif circulant hors exploitation} - \text{Passif circulant hors exploitation}$$

Le BFR global est constitué du BFRE et celui du BFRHE. La part du BFRE est généralement plus importante que celle du BFRHE. Ce dernier ne dépend ni de la nature ni du niveau d’activité de l’entreprise. Cependant, le BFRE varie selon le niveau d’activité qui est mesuré par le chiffre d’affaires.

Le BFRE est lié aux éléments suivants :

- Les stocks et en-cours,
- Les créances d'exploitation,
- Les dettes d'exploitation,

La rotation des stocks, les délais des créances clients et les délais des crédits fournisseurs influence le niveau du BFRE. En effet, l'accroissement de la rotation des stocks, la diminution des délais de crédits accordés aux clients et l'augmentation des délais de crédits fournisseurs entraînent une baisse du montant du BFRE et inversement.

L'objectif de l'entreprise est de minimiser ce besoin, par la maîtrise des encaissements clients, la gestion du stock, la négociation d'acomptes clients... afin de préserver sa trésorerie.

4 – 3 – La trésorerie :

L'analyse du fonds de roulement permet de déterminer dans quelle mesure les emplois stables sont financés par des ressources stables. Lorsque celles-ci sont égales aux actifs à long terme, on parle d'équilibre financier. Ainsi, l'entreprise qui dispose de ressources financières permanentes supérieures à ses emplois stables, son fonds de roulement est positif, et peut financer une partie de son besoin en fonds de roulement. Si, le fonds de roulement net permet de couvrir le besoin en fonds de roulement ; dans ce cas la différence se trouve en trésorerie nette.

- La trésorerie se définit donc comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

$$\text{Trésorerie nette} = \text{Fond de roulement} - \text{Besoin en fonds de roulement}$$

- Elle constitue également la différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive.

$$\text{Trésorerie nette} = \text{Disponibilités} + \text{valeurs mobilières de placement} - \text{concours bancaires} \\ \text{et soldes créditeurs de banque}$$

Deux situations se présentent :

- Si $\text{FRN} > \text{BFR}$, **la trésorerie est positive**, le fonds de roulement finance en totalité le BFR et il existe un excédant de ressources qui se trouve en trésorerie. Cette situation traduit selon Cohen(1997)⁹⁰, une aisance de la trésorerie puisque l'entreprise dispose de liquidités assez suffisantes pour rembourser ses dettes financières à court terme. C'est le cas des entreprises commerciales qui réalisent souvent une trésorerie nette positive.

⁹⁰ Cohen Elie, Analyse financière, 4eme édition, economica, 1997, page 134.

- Si $FRN < BFR$, **la trésorerie est négative**, le fonds de roulement ne finance qu'une partie du BFR. La différence doit donc être financée par crédits bancaires. Cette situation signifie que la liquidité de l'entreprise est insuffisante pour le remboursement de ses dettes financières à court terme. Dans ce cas l'entreprise est dépendante de ses ressources financières à court terme, ce qui est fréquent dans les entreprises industrielles.

Une trésorerie nette positive signifie que l'entreprise dispose d'un excédent net de trésorerie. Une trésorerie négative n'entraîne, cependant pas forcément la défaillance ou l'insolvabilité de l'entreprise. Elle signifie simplement que l'entreprise a besoin de financement à court terme et donc a recours à des ressources de trésorerie externes.

Le BFR doit être financé par le FRN. Si l'analyse montre que l'entreprise est mal financée, le rétablissement de la situation financière passera donc :

- soit par une augmentation du fonds de roulement (action sur le haut du bilan),
- soit par une réduction du besoin en fonds de roulement (action sur le décalage du cycle d'exploitation).

Pour augmenter le Fonds de Roulement, on peut :

- augmenter les ressources stables :
 - augmentation de capital
 - non distribution des bénéfices
 - emprunt à long ou moyen terme
- et / ou diminuer l'actif immobilisé :
 - cession d'immobilisations non productives
 - cession d'immobilisations financières

Pour diminuer le Besoin en Fonds de Roulement, on peut :

- accélérer la rotation des stocks, en diminuant le délai de stockage, qui immobilise des fonds de manière improductive,
- réduire les délais de règlement accordés aux clients, pour accélérer les encaissements,

- renégocier des délais de règlement plus longs avec les fournisseurs, pour retarder les paiements.

Les notions de FRN, BFR, et trésorerie constituent des indicateurs de l'analyse de l'équilibre financier de l'entreprise largement utilisés par les analystes et particulièrement les banques. Cependant, le calcul de ces indicateurs repose sur une analyse statique qui doit être complétée par d'autres outils d'analyse statique tels que les ratios, ou dynamique tels que le tableau des flux de trésorerie, le tableau de financement...

5 – L'analyse du bilan par les ratios :

Qu'il s'agisse de l'approche fonctionnelle ou de l'approche liquidité, il est indispensable de compléter l'appréciation de la structure financière par le calcul et le suivi de quelques ratios.

Amelon (2004) définit le ratio comme « un rapport entre deux postes du bilan et/ou du compte de résultat dont la comparaison est considérée comme significative pour porter un jugement sur la situation de l'entreprise »⁹¹.

L'analyse par les ratios est un outil utilisé par l'analyse financière pour exprimer la structure des actifs et de l'endettement, pour apprécier l'équilibre entre le degré de liquidité de certains postes du bilan et le degré d'exigibilité d'autres, et pour mesurer la rentabilité de l'entreprise. Ces ratios sont calculés à partir du bilan, du compte de résultat et de toute autre information donnée par l'entreprise (tableau de flux de trésorerie, annexe...). Aussi, ils peuvent être utilisés aussi dans le but de mieux suivre l'évolution économique de l'entreprise.

Les ratios sont utilisés pour comparer la situation actuelle de l'entreprise étudiée avec :

- soit les situations passées de la même entreprise
- soit la situation actuelle d'autres entreprises.

Les ratios peuvent être exprimés en pourcentage, en nombre de jours ou encore en unité monétaire.

La méthode des ratios n'a pas véritablement de fondements théoriques, le choix des ratios dépend des problèmes que nous cherchons à résoudre. L'analyste calcule à intervalle

⁹¹ Amelon Jean-Louis, Gestion financière, Etats financiers-IFRS, 4^e édition, MAXIMA, 2004, page 127.

régulier une même batterie de ratios puis commente leur évolution. Une batterie de ratios doit couvrir tous les aspects de la vie économique et financière de l'entreprise, mais elle ne doit pas être trop lourde (une vingtaine de ratios est suffisante).

Un très grand nombre de ratios est calculé à partir des données du bilan retraité et du compte de résultat, ils consistent à combiner entre eux des stocks (valeurs tirées du bilan) et des flux (valeurs tirées du compte du résultat). Ils peuvent être classés en quatre catégories principales:

| | | Numérateur | |
|--------------|--------------------|--|--|
| | | Bilan | Compte de résultat |
| Dénominateur | Bilan | Ratios de structure Stock / stock | Ratios de rentabilité Flux / stocks |
| | Compte de résultat | Ratios de gestion (d'efficacité) Stocks / flux | Ratio de marge Flux / flux |

Tableau N° 11: Boîte à outil des ratios

Source : Thuelin Elisabeth, Analyse financière : Groupes et IFRS, ECONOMICA, 2014, page 86.

Nous étudierons dans ce qui suit les ratios relatifs à l'analyse du bilan. Ceux relatifs au compte de résultat seront abordés dans la section 3.

5 – 1 – Les ratios de structure :

Les ratios de structure (ou de situation) sont ceux qui caractérisent la situation de l'entreprise à un moment donnée, ils sont le plus souvent établis en comparant le montant d'un poste de l'actif avec un poste de passif ou celui du total du bilan. Nous pouvons distinguer :

- les ratios relatifs à l'actif,
- les ratios relatifs au passif,
- les ratios de synthèse.

Selon une démarche particulièrement simple, nous pouvons même exprimer le bilan en pourcentages, en remplaçant la présentation du bilan en valeurs absolues par, une présentation en valeur relative, par rapport au total de l'actif et du passif.

| Les ratios de structure de l'actif | |
|--|--|
| R1 : <u>Actif immobilisé</u> Actif total | Ces ratios expriment les postes de l'actif en pourcentage par rapport au total de l'actif et mesure leur degré de liquidité. Le total des trois ratios est égal à 100%. |
| R2 : <u>Stocks et en cours</u> Actif total | |
| R3 : <u>Créances +disponibilités</u> Actif total | |
| R4 : <u>Immobilisations corporelle</u> Actif total | Ce ratio mesure le poids des immobilisations dans le patrimoine de l'entreprise. |
| R5 : <u>Immobilisations financières</u> Actif total | Ce ratio traduit le poids des immobilisations financières dans le patrimoine. |
| Les ratios de structure du passif | |
| R6 : <u>Capitaux propres</u> Passif total | Ce ratio mesure le poids des ressources propres dans l'ensemble des ressources. C'est un indicateur global relatif à l'autonomie financière de l'entreprise.. |
| R7 : <u>Capitaux permanents</u> Passif total | Ce ratio traduit le poids des ressources stables dans l'ensemble des ressources. . |
| R8 : <u>Dettes à long terme</u> Passif total | Ce ratio exprime la part des dettes à long terme dans l'ensemble des ressources étrangères. |
| R9 : <u>Dettes à court terme</u> Passif total | Ce ratio exprime la part des dettes à court terme dans l'ensemble des ressources de l'entreprise. |
| R10 : <u>Capitaux propres</u> Total des dettes | Ce ratio exprime l'autonomie financière ; l'entreprise est autonome financièrement quand ce ratio est supérieur à 1. |
| R11 : <u>Dettes à long terme</u> Capitaux propres | Capacité d'endettement : Ce ratio mesure l'importance de l'endettement par rapport aux capitaux propres. Il est considéré comme risqué au-delà de 100% à 120%. |

Les ratios de synthèse rapprochent des éléments de l'actif et du passif et permettent d'apprécier la solvabilité et la liquidité de l'entreprise.

| Les ratios de synthèse ou d'équilibre financier | | |
|--|--|--|
| R12 : Financement des immobilisations | $\frac{\text{Capitaux permanents}}{\text{Actif immobilisé}}$ | Ce ratio est supérieur à 1, dans le cas où l'entreprise finance l'intégralité de ses immobilisations par ses ressources stables. Son FRN est donc positif. |
| R13 : Solvabilité générale | $\frac{\text{Total actif}}{\text{Total des dettes}}$ | L'entreprise est solvable si ce ratio est supérieur à 1, c'est-à-dire que l'actif de l'entreprise permet de rembourser ses dettes. |
| R14 : Couverture de l'actif circulant par le FRN | $\frac{\text{Fonds de roulement net}}{\text{Actif circulant}}$ | Indique la part du fonds de roulement net qui finance l'actif circulant |
| R15 : part du BFR financée par le FRN | $\frac{\text{Fonds de roulement} \times 100}{\text{BFR}}$ | Ce ratio exprimé en pourcentage, mesure la part du BFR financée par le FRN. |
| R16 : liquidité générale | $\frac{\text{Actif circulant}}{\text{Dettes à court terme}}$ | Supérieur à 1, ce ratio désigne la capacité de remboursement de l'entreprise sur le court terme. |
| R17 : liquidité réduite (restreinte) | $\frac{\text{Stockes} + \text{créances}}{\text{Dettes à court terme}}$ | Ce ratio confronte la liquidité potentielle avec les dettes à court terme. Supérieur à 1, il signifie que l'entreprise peut honorer ses dettes sans vendre ses stocks. |
| R18 : liquidité immédiate | $\frac{\text{Valeurs disponibles}}{\text{Dettes à court terme}}$ | Ce ratio traduit la capacité de remboursement immédiate. |
| R19 : le FRN en jours de CA | $\frac{\text{FRN} \times 360}{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}$ | Ces ratios expriment en jours de chiffres d'affaire, le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie, de façon à mieux suivre l'évolution de ces trois indicateurs. L'évolution du FRN devrait être en parallèle à celle du BFR afin que la couverture du BFR demeure stable, et pour garder une situation positive de la trésorerie. |
| R20 : le BFR en jours de CA | $\frac{\text{BFR} \times 360}{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}$ | |
| R21 : la trésorerie en jours de CA | $\frac{\text{Trésorerie} \times 360}{\text{Chiffre d'affaires (HT)}}$ | |

5 – 2 – Les ratios de gestion :

Les ratios de gestion (ou d'activité) sont généralement construits en rapprochant des éléments du bilan et du compte de résultat. Ces ratios traduisent en effet, le rythme auquel certains éléments du bilan sont renouvelés, dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise.

Ces ratios sont également appelés ratios de rotation ou encore délais d'écoulement :

- la vitesse de rotation indique le nombre de fois qu'un élément de l'actif circulant ou du passif circulant est renouvelé au cours d'un exercice ;
- un ratio de rotation ou délai d'écoulement indique la durée nécessaire au renouvellement d'un élément de l'actif.

| | | |
|---------------------------------------|---|--|
| Rotation des stocks de marchandises | $\frac{\text{Stock moyen de marchandises} \times 360}{\text{Coût d'achat de la marchandise vendue}}$ L'inverse de ce ratio indique la vitesse de rotation (coût d'achat/ stock moyen). | Ce ratio exprime la durée moyenne durant laquelle la marchandise reste stockée avant d'être vendue. |
| Rotation des stocks de matières | $\frac{\text{Stock moyen de matières premières} \times 360}{\text{Coût d'achat de matières consommées}}$ | Ce ratio exprime la durée moyenne durant laquelle les matières premières restent stockées avant d'être transformées. |
| Rotation des stocks de produits finis | $\frac{\text{Stock moyen de produits finis} \times 360}{\text{Coût de production des produits finis vendus}}$ | Ce ratio exprime la durée moyenne durant laquelle les produits finis restent stockés avant d'être vendus. |
| Délais de paiement des clients | $\frac{\text{Créances clients et comptes rattachés}^{92} \times 360}{\text{CA TTC}}$ | Ce ratio exprime en nombre de jours, la durée moyenne des crédits accordés aux clients. |
| Délais des crédits fournisseurs | $\frac{\text{Dettes fournisseurs et comptes rattachés} \times 360}{\text{Achats TTC}}$ | Exprime le délai moyen de règlement des fournisseurs. |

Les ratios de rotation permettent de mesurer le rythme de déroulement des opérations cycliques d'exploitation. Ils permettent aussi, d'évaluer la gestion du BFR de l'entreprise. Cohen (1997) explique que : « les ratios de rotation permettent de mesurer la liquidité des stocks et des créances commerciales d'une part et, l'exigibilité des dettes fournisseurs d'autre part. Les délais de rotation des stocks et des créances correspondent à la durée nécessaire pour transformer en monnaie ces éléments de l'actif circulant ; le calcul de ces ratios fournit donc une estimation de la **liquidité** d'une partie importante des actifs à court terme. Quant au délai de rotation des dettes fournisseurs, il mesure l'**exigibilité** de ces dernières, c'est-à-dire le terme octroyé à l'entreprise pour assurer leur règlement. Or l'évaluation de la liquidité des actifs et de l'exigibilité des dettes apporte un élément essentiel pour l'appréciation du FRN.

⁹² Nous rajoutons le montant des effets escomptés non échus.

Par ailleurs, ces ratios éclairent la formation du BFR et permettent de comprendre l'impact des contraintes qui pèsent sur l'entreprise et justifient le besoin de financement du cycle d'exploitation »⁹³.

Un allongement des délais de crédit fournisseurs et /ou un raccourcissement des délais de crédit clients se traduit par un allègement du BFR. Une situation inverse, conduit à un alourdissement du BFR qui ne peut manquer de peser sur la trésorerie de l'entreprise.

5 – 3 – La batterie des ratios causatifs IFRS:

Piget (2011) présente dans son ouvrage la batterie de ratios causatifs (ratios-causes explicatifs) présentée ci-dessous⁹⁴. Ces ratios sont les mêmes ratios que ceux cités ci-dessus, et ont la même interprétation financière. Ils sont juste adaptés aux états financiers présentés en normes IFRS (par exemple la notion du chiffre d'affaires est remplacée par produits des activités ordinaires, l'actif immobilisé par actif non courant...):

| Fonds de roulement et trésorerie | | |
|---|--|--|
| Bloc n° 1 | R 1 : Fonds de roulement en valeur | Capitaux propres + passif non courant – actifs non courant |
| | R 2 : Fonds de roulement en jours de produits des activités ordinaires | $\frac{\text{Fonds de roulement} \times 360}{\text{Produits des activités ordinaires}}$ |
| | R 3 : Trésorerie nette | Trésorerie et équivalents de trésorerie – concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque |
| | R 4 : Liquidité relative | $\frac{\text{Actifs courants} - \text{stocks}}{\text{Passifs courants}}$ |

⁹³ Coheln Elie, Analyse financière, 4eme édition, economica, 1997, page 150.

⁹⁴ Piget Patrick, Analyse financière en IFRS, ECONOMICA, 2011, page 40.

| Structure financière | | |
|-----------------------------|--|---|
| Bloc n° 2 | R 5 : Taux d'endettement global | $\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Passifs non courants et passifs courants}}$ |
| | R 6 : Poids de dettes financières non courantes | $\frac{\text{Dettes financières}}{\text{Passifs non courants}}$ |
| | R 7 : Capacité de remboursement des dettes financières non courantes (en années) | $\frac{\text{Passifs non courant}}{\text{Capacité d'autofinancement}}$ |
| | R 8 : Poids des actifs non courants | $\frac{\text{Actifs non courants}}{\text{Actif}}$ |
| | R 9 : Taux d'amortissement | $\frac{\text{Amortissements cumulés}}{\text{Valeur brute des immobilisations corporelles}}$ |

| Variation des produits des activités ordinaires et BFR | | |
|---|--|---|
| Bloc n° 3 | R 10 : Variation des produits des activités ordinaires (PAO) | $\frac{\text{PAO}_N - \text{PAO}_{N-1}}{\text{PAO}_{N-1}}$ |
| | R 11 : délai de règlement des clients | $\frac{\text{Clients et comptes rattachés} \times 360}{\text{Produits des activités ordinaires TCC}}$ |
| | R 12 : délai de règlement des fournisseurs | $\frac{\text{Fournisseurs et comptes rattachés} \times 360}{\text{Achats et charges externes TTC}}$ |
| | R 13 : durée de stockage | $\frac{\text{Stock moyen} \times 360}{\text{Coût achat /coût de production}}$ |

5 – 4 – Avantages et inconvénients de la méthode des ratios :

L'avantage de la méthode est sa facilité de mise en œuvre et sa simplicité de calcul. L'entreprise choisit la batterie de ratio qui répond à ses besoins, par la suite, l'étude est facilement réalisée car les calculs sont le plus souvent automatisés.

L'analyse par les ratios se caractérise aussi, par la rapidité de sa mise en application ; les calculs sont automatique et très rapide. Elle est donc, particulièrement appropriée et appréciée quand il s'agit de prendre une décision rapide.

La méthode des ratios doit être utilisée avec prudence. Pour un grand nombre d'actes économiques, le calcul des ratios ne représente qu'une première étape du diagnostic. Ils ne donnent au gestionnaire qu'une partie de l'information dont il a besoin pour décider et choisir.

Des inconvénients majeurs sont aussi rattachés à la méthode des ratios, l'absence de fondements théoriques, la difficulté d'interprétation des ratios calculés et le risque d'interprétations exagérément subjectives. Lorsque la valeur d'un ratio est calculée, comment peut-on la juger ? Ceux-ci impliquent une difficulté de la sélection et de l'interprétation des ratios les plus pertinents pour établir un diagnostic de la situation financière d'une entité et aider la prise de décision.

Section 3 : analyse de l'activité et des performances

L'analyse du bilan n'est pas suffisante pour établir un diagnostic financier de l'entreprise. Elle ne permet pas de renseigner sur la formation du résultat.

L'analyse financière est une démarche duale. Elle s'appuie sur le calcul des :

- agrégats tels que le chiffre d'affaires et le total actif ;
- concepts relatifs aux structures bilancielle (fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie) ;
- soldes intermédiaires permettant d'expliquer la formation du résultat;
- ratios : marge, rentabilité, structure et efficacité...
- cash flows : flux de trésorerie.

Nous présenterons dans cette section les principaux concepts utilisés pour l'étude du compte de résultat, des soldes intermédiaires de gestion, et nous mettrons par la suite l'accent sur les marges et le calcul de différents ratios d'activité et de rentabilité.

1 – Le compte de résultat :

1 – 1 – Définition :

A la différence du bilan qui est un compte de stock, le compte de résultat est un compte de flux.

Les flux se définissent comme la quantité de biens, de marchandises, de services, ou de monnaie transférée au cours d'une période.

Les stocks sont la quantité de biens, de marchandises, de services ou de monnaie mesurée à un instant T.

Le compte de résultat est un état des charges et des produits comptabilisés par une entreprise au cours d'une période donnée. Le compte de résultat permet d'expliquer l'activité d'une entreprise au cours de cette période. Le résultat de l'entreprise est déterminé par la différence entre les produits et les charges.

Les produits et les charges sont classés par nature en :

- charges d'exploitation,
- charges financières,
- charges exceptionnelles.

La formation du résultat dans le compte de résultat se présente comme suit :

| CHARGES | PRODUITS |
|-----------------------------|-------------------------|
| Charges d'exploitation | Produits d'exploitation |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | |
| Charges financières | Produits financiers |
| RESULTAT FINANCIER | |
| Charges exceptionnelles | Produits exceptionnels |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | |
| Participations des salariés | |
| Impôts sur les sociétés | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | |
| TOTAL DES CHARGES | TOTAL DES PRODUITS |

En IFRS, la notion d'éléments exceptionnels n'existe pas, on parle plutôt d'éléments extraordinaires. Les IFRS donnent deux exemples d'éléments extraordinaires : l'expropriation ou une catastrophe naturelle. L'IASB a supprimé la notion de résultat exceptionnel ou extraordinaire des états financier à partir 2005.

1 – 2 – Le compte de résultat en IFRS :

En IFRS, il existe un compte de résultat présentant un minimum d'informations, que nous l'avons déjà citées au deuxième chapitre.

L'IAS 1 a créée un nouvel état financier, intitulé « état du résultat global » qui regroupe tous les éléments de produits et de charges.

Cet état du résultat global est composé de deux parties :

- une première partie, correspondant au compte de résultat et permettant de déterminer le résultat net,

- une seconde partie, intitulée « autres éléments du résultat global » et regroupant tous les éléments de produits et de charges enregistrés en capitaux propres. Le résultat net global correspond au total du résultat net et de celui des autres éléments du résultat global.

Ces autres éléments du résultat net global plutôt propres à un groupe coté sont composés de cinq éléments :

- écarts actuariels enregistrés dans le cadre de l'évaluation des engagements de retraite ;
- profits et pertes provenant de la conversion des états financiers de filiales établis en monnaie étrangère ;
- variations liées aux réserves de réévaluation constituées dans le cadre de la réévaluation d'actifs non courants corporels ou incorporels ;
- profits et pertes relatives à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente ;
- partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente un exemple des « autres éléments du résultat global » :

| | Vinci | Aéro de paris |
|---|---------|---------------|
| Résultat net de la période | 1 698,2 | 269,9 |
| Différence de conversion | 39,4 | 0,7 |
| Variations des justes valeurs d'instruments financiers | (52,1) | (0,1) |
| Variations des capitaux propres des entreprises associées | (7,7) | |
| Impôts | 11,5 | |
| Résultat net global pour la période | 1 689,3 | 270,5 |

Tableau N° 12: Exemple des autres éléments du résultat global chez Vinci et Aéroport de Paris (2009- millions d'euros)

Source : Piget Patrick, Analyse financière en IFRS, ECONOMICA, 2011, page 24.

Selon Piget (2011), l'impact des autres éléments du résultat global sur l'analyse financière est très limité, voire négligeable, dans la mesure où le résultat net (du compte de résultat) est souvent très proche du résultat net global comme est montré au tableau ci-dessus.

Rappelons que le cadre conceptuel de l'IASB définit les produits et les charges comme suit :

- Les produits sont « les accroissements d'avantages économiques au cours de l'exercice, sous forme d'entrées ou d'accroissement d'actifs ou de diminutions de passifs qui ont pour résultat l'augmentation des capitaux propres autres que les augmentations provenant des apports des participants aux capitaux propres » ;
- Les charges sont « des diminutions d'avantages économiques au cours de l'exercice sous forme de sorties ou de diminution d'actifs, ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer les capitaux propres autrement que par des distributions aux participants aux capitaux propres ».

La norme IAS 1 laisse le choix aux entreprises entre une présentation par nature ou par fonction des charges, en choisissant l'option qui fournit des informations fiables et plus pertinentes.

La norme IAS 1 présente deux modèles de compte de résultat représentant les deux méthodes de classement des charges⁹⁵ :

- Modèle d'état de résultat net (charges par nature) : dans cette forme de présentation du compte de résultat, l'entreprise regroupe les charges dans le résultat selon leur nature (par exemple, les dotations aux amortissements, achats de matières premières, frais de transport, frais de personnel), et ne les réaffecte pas aux différentes fonctions de l'entité.
- Modèle d'état de résultat net (charges par fonction) : dans cette forme de présentation, les charges sont classées selon leur fonction dans le coût des ventes ou, par exemple, dans le coût des activités commerciales ou administratives.

En IFRS, la notion du résultat exceptionnel n'existe pas, les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents (tels que les plus ou moins-values de cession) sont présentés dans la rubrique « autres charges et produits opérationnels ».

2 – Les soldes intermédiaires de gestion :

Le résultat de l'exercice est obtenu en formant la différence entre tous les produits et toutes les charges de l'exercice. Afin d'analyser l'activité et mieux comprendre comment s'est formé ce résultat, il serait utile de calculer des différences partielles entre certains produits et certaines charges seulement. Ces différences sont appelés soldes intermédiaires de gestion SIG.

⁹⁵ Voir les deux modèles dans le chapitre 2 page 91

Les SIG permettent à l'analyste de mieux comprendre la formation du résultat de l'entreprise. Ils fournissent des informations pertinentes sur les performances de la gestion et permettent le positionnement de l'entreprise dans son secteur d'activité par rapport à ses concurrents.

Nous présentons tout d'abord, les soldes intermédiaires de gestion préconisés dans le Plan Comptable Général (PCG), ensuite nous abordons les soldes intermédiaires de gestion selon le référentiel IFRS.

2 – 1 – Le tableau des soldes intermédiaires de gestion :

Le tableau des SIG permet une analyse relativement fine. Il présente une cascade de soldes successifs qui explique la formation du résultat net comptable de l'exercice. Ces soldes sont le principal outil pour l'analyse de l'activité et de la rentabilité des entreprises.

| |
|--|
| Ventes de marchandises - Coût d'achat des marchandises vendues |
| = Marge commerciale (1) |
| Production vendue + Production stockée + Production immobilisée |
| = Production de l'exercice (2) |
| Achats consommés Services extérieurs et autres consommations |
| = Consommation de l'exercice (3) |
| (1) + (2) - (3) = Valeur ajoutée - Charges de personnel - Impôts, taxes et versements assimilés + Subvention d'exploitation |
| = Excédant brut d'exploitation + Reprises de charges d'exploitation + Autres produits d'exploitation - Autres charges d'exploitation - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation |
| = Résultat d'exploitation |
| Produits financiers - Charges financières |

| |
|---|
| = Résultat financier |
| Résultat brut d'exploitation + Résultat financier |
| = Résultat courant avant impôt |
| Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles |
| = Résultat exceptionnel |
| Résultat courant + Résultat non courant - Participation des salariés - impôt sur les bénéfices |
| = Résultat net de l'exercice |

Le tableau des SIG correspond au compte de résultat par nature, prescrit par le Système Comptable Financier (SCF), avec quelques différences mineures (ce dernier est présenté en quatrième chapitre de ce travail).

2 – 2 – Interprétation des soldes intermédiaires de gestion :

2 – 2 – 1 – Le chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires mesure l'activité de l'entreprise, il comprend les ventes de marchandises, la production vendue (ventes de produits fabriqués et de services).

Chiffre d'affaires = ventes de marchandises + production vendue

2 – 2 – 2 – La marge commerciale :

| | |
|--------------------------|--|
| Marge commerciale | Ventes de marchandises -coût d'achat des marchandises vendues |
|--------------------------|--|

La marge commerciale n'existe que dans le cadre d'une activité commerciale (négoce : achat de marchandises pour la revente en l'état). Elle constitue la différence entre les ventes de marchandises et le coût d'achat des marchandises vendues (consommation de marchandises).

La consommation des marchandises se détermine de la façon suivante :

Consommation des marchandises = achats de marchandises + ou – variation des stocks de marchandises

La variation des stocks se calcule ainsi :

Variation des stocks de marchandises = stock initial de marchandises – stocks final de marchandises

La marge commerciale peut être définie comme le supplément de valeur apporté par l'entreprise aux marchandises vendues, ce supplément de valeur étant la contrepartie du service de distribution assuré par l'entreprise. Il représente aussi son résultat qui peut être aussi bien un bénéfice qu'une perte.

2 – 2 – 3 – La production :

| | | |
|---------------------------------|------------------------|---|
| Production de l'exercice | Production vendue | Ventes de produits finis, de travaux et/ou de prestations de services |
| | Production stockée | Variation de stocks de produits finis, produits en-cours ou de services en-cours. |
| | Production immobilisée | Immobilisations fabriquées par l'entreprise pour elle-même. |

La production peut représenter un agrégat à caractère macro-économique ; la production de l'entreprise peut être étudié sur plusieurs exercices et comparée à la production moyenne des entreprises du même secteur d'activité.

2 – 2 – 4 – Les consommations en provenance des tiers :

Les consommations en provenance des tiers correspondent aux biens et services achetés à l'extérieur. Ils comprennent essentiellement :

- Les achats de matières premières et matières consommables,
- La variation de stocks de matières premières et de matières consommables, ainsi que,
- les services extérieurs tels que : la sous-traitance, la location de biens immobiliers...

2 – 2 – 5 – La valeur ajoutée :

| | |
|-----------------------|--|
| Valeur ajoutée | Marge commerciale + production de l'exercice - consommations en provenance des tiers |
|-----------------------|--|

La valeur ajoutée représente la richesse réellement créée par l'entreprise du fait de ces opérations d'exploitation. Elle correspond à ce que l'entreprise apporte réellement à l'économie. Elle mesure « le poids économique » de l'entreprise et constitue un critère de taille très pertinent.

La valeur ajoutée fournit une bonne indication du degré d'intégration des activités. Plus l'entreprise réalise elle-même des stades de production, plus la valeur ajoutée est importante.

Le ratio d'intégration économique est calculé comme suit

$$\frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Production de l'exercice}}$$

Ce ratio, très utile pour l'analyse, mesure le degré de participation de l'entreprise au processus de production de la richesse et donc une de ses orientations stratégiques. Sa valeur est inversement proportionnelle au niveau d'externalisation choisi par l'entreprise. En d'autres termes, le ratio est d'autant plus grand que l'entreprise réalise une grande partie du processus de production et d'autant plus faible que le recours à la sous-traitance est important.

2 – 2 – 6 – L'excédent brut d'exploitation :

| | |
|-------------------------------------|---|
| Excédent brut d'exploitation | Valeur ajoutée -charges de personnel -impôts et taxes + subventions d'exploitation ⁹⁶ |
|-------------------------------------|---|

L'EBE mesure la performance de l'exploitation de l'entreprise, c'est ce qui reste de la VA après le règlement des salariés et de l'Etat. C'est une ressource fondamentale tirée des activités opérationnelles de l'entreprise.

L'EBE ne dépend ni de la politique de financement de l'entreprise (emprunt ou augmentation de capital) ni des éléments exceptionnels qui ont pu affecter le résultat de l'entreprise, ni de la politique d'amortissement suivie par l'entreprise, et avant l'incidence de la politique fiscale car il est calculé avant les frais financiers et avant amortissements. L'EBE est donc un bon indicateur de la performance industrielle et commerciale de l'entreprise.

⁹⁶ En SCF, les subventions d'exploitation constituent un élément de la production de l'exercice.

2 – 2 – 7 – Le résultat d'exploitation :

| | |
|--------------------------------|--|
| Résultat d'exploitation | Excédent brut d'exploitation + Autres produits d'exploitation + Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation - Autres charges d'exploitation Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation |
|--------------------------------|--|

Le résultat d'exploitation est la ressource nette dégagée par la totalité des opérations d'exploitation de l'entreprise. Il est souvent utilisé pour comparer les performances opérationnelles de différentes entreprises, car il est indépendant de la politique financière de l'entreprise (indépendant des charges financières et des dividendes).

2 – 2 – 8 – Le résultat financier :

| | |
|---------------------------|--|
| Résultat financier | Produits financiers - Charges financières |
|---------------------------|--|

L'étude de ce solde n'a pas d'intérêt majeur. Il est obtenu par comparaison des charges et des produits financiers.

Les charges financières sont liées principalement à des intérêts sur emprunts (politique de financement). Les produits financiers de l'entreprise comprennent généralement les revenus des placements de trésorerie et revenus des participations, lorsque l'entreprise est participative dans le capital d'autres entités.

2 – 2 – 9 – Le résultat courant avant impôt :

| | |
|-------------------------------------|---|
| Résultat courant avant impôt | Résultat d'exploitation + Résultat financier |
|-------------------------------------|---|

Ce solde met en lumière la performance globale (industrielle, commerciale et financière) hors fiscalité de l'entreprise dans le cadre de ses activités courantes, car il exclut les éléments exceptionnels.

2 – 2 – 10 – Le résultat exceptionnel :

| | |
|------------------------------|--------------------------|
| Résultat exceptionnel | Produits exceptionnels |
| | -Charges exceptionnelles |

Ce solde représente la différence entre les produits et les charges à caractère non reproductible. Il intègre notamment, les résultats obtenus sur les cessions d'immobilisations.

2 – 2 – 11 – Le résultat net de l'exercice :

| | |
|---------------------|---|
| Résultat net | Résultat courant avant impôt |
| | + Résultat exceptionnel |
| | -Participation des salariés aux résultats |
| | -Impôt sur les bénéfices |

Le résultat net de l'exercice mesure la performance globale de l'entreprise aussi bien sur le plan commercial, industriel que financier ; il permet d'apprécier la rentabilité finale de l'entreprise, et constitue une ressource créée par l'entreprise. Selon les décisions d'affectation de cette ressource est distribuée aux actionnaires, comme elle pourra être partiellement ou totalement réinvesti dans l'entreprise.

3 – Les soldes intermédiaires de gestion selon le référentiel IAS/IFRS :

Dans le cadre des normes IAS/IFRS, les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires sont définies par la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

La norme IAS 18 définit les produits d'activités ordinaires comme : « les entrées brutes d'avantages économiques au cours de l'exercice dans le cadre des activités ordinaires d'une entreprise, lorsque ces entrées conduisent à des augmentations des capitaux propres (autres que les augmentations de capital) ».

Les produits des activités ordinaires proviennent des transactions suivantes :

- La vente de biens,
- La prestation de services,

- L'utilisation par des tiers d'actifs de l'entreprise produisant des intérêts, des redevances et des dividendes.

Ces produits d'activités ordinaires doivent être évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Lors d'une transaction, celle-ci est généralement déterminée par accord entre l'entreprise et l'acheteur ou l'utilisateur de l'actif.

Les normes IAS/IFRS ne définissent pas de résultats intermédiaires normés. Les entités utilisent souvent des indicateurs divers dont le mode de calcul n'est pas uniforme. Ces indicateurs sont développés par des analystes financiers et ne sont définis officiellement par aucune norme. Ils doivent donc être utilisés avec prudence car leur mode de calcul peut varier selon les entités.

Ces indicateurs, appelés « soldes internationaux d'information financière » sont déterminés dans le tableau suivant :

| | |
|--|--|
| Produits des activités ordinaires | |
| (-) Charges opérationnelles | |
| (+) Dotations aux amortissements et dépréciations | |
| EBITDA | |
| (-) Dotations aux amortissements et dépréciations | |
| Résultat opérationnel | |
| (-) Autres charges financières | |
| (+/-) Résultat net des activités abandonnées | |
| (+/-) Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | |
| EBIT (Résultat économique) | |
| (-) Coût de l'endettement net | |
| (-) Impôt sur les sociétés | |
| (-) Intérêts minoritaires | |
| Résultat net – Part du groupe | |
| Bénéfice net par action | |
| Bénéfice net par action dilué | |

Tableau N° 13: Modèle de compte de résultat de groupe

Source : Sadi Nacer-eddine, Innovations comptables internationales et analyse des états financiers, référentiels français et international IAS-IFRS, Presse universitaires de Grenoble, Septembre 2011, page 307.

Le tableau suivant explique les notions de : Produits des activités ordinaires, Charges opérationnelles, Résultat net des activités abandonnées et du Coût de l'endettement net.

| | |
|--|---|
| Produits des activités ordinaires | Chiffre d'affaires |
| Charges opérationnelles | -les activités réalisées par une entreprise ayant pour finalité de fournir des biens ou des services en vue de réaliser un profit ; -les activités non destinées directement à la fourniture de biens et de services néanmoins, essentielles pour maintenir la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs ; -les activités dans lesquelles s'engage l'entreprise pour poursuivre son objectif stratégique ayant pour conséquence la dépréciation et/ou la cession des actifs utilisés dans les activités ci-dessus. |
| Résultat net des activités abandonnées | Comprend les opérations portant sur les actifs non courants destinés à être cédés ainsi que les abandons d'activités |
| Coût de l'endettement net | C'est la différence entre : -les produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie qui comportent principalement les produits d'intérêt générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; -et le coût d'endettement financier : charges intérêts et autres charges supportées par l'entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds. |

Interprétation des soldes :

- **L'EBITDA :**

L'EBITDA⁹⁷ (*Earnings before interest, taxes, depreciation & amortization*) est un solde non normalisé très utilisé par les dirigeants des groupes cotés. C'est un indicateur très proche de l'excédant brut d'exploitation (EBE) ; il permet d'apprécier la performance opérationnelle des groupes cotés.

L'EBITDA correspond à la différence entre l'ensemble des produits (sauf les produits financiers) et toutes les charges, à l'exception des intérêts sur emprunts, des impôts, des amortissements sur immobilisations corporelles (depreciation) et incorporelles (amortization).

⁹⁷ Le terme anglais « depreciation » s'applique à l'amortissement des immobilisations corporelles. Le terme amortization désigne l'amortissement des immobilisations incorporelles. Les dépréciations quant à eux sont appelées « impairment »

Il est calculé avant amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles). Selon les groupes il peut être calculé avant ou après dépréciations d'actifs circulants.

- **Le résultat opérationnel :**

Le résultat opérationnel peut être défini comme la différence entre l'ensemble des produits et charges ne résultant pas des activités financières.

Le résultat opérationnel est l'EBITDA diminué des dotations aux amortissements et dépréciations ; il correspond au résultat des opérations ordinaires de l'entreprise (produits et charges opérationnelles).

- **L'EBIT (ou résultat économique) :**

L'Earnings Before Interests and Taxes est égal à l'EBITDA diminué des dotations aux amortissements et majoré des produits financiers. Il est calculé avant le coût de l'endettement et l'impôt.

- **Le résultat net – part du groupe :**

Dans les groupes, le résultat net global est réparti en résultat-part revenant au groupe et résultat-part revenant aux intérêts minoritaires. Les minoritaires sont les sociétés qui détiennent une fraction minoritaire du capital social des filiales du groupe.

- **Le bénéfice net par action et le bénéfice net dilué par action :**

Le résultat par action permet aux actionnaires de connaître le montant de richesse créée et potentiellement distribuable en fonction du nombre d'actions possédées.

Le bénéfice net par action est calculé par le ratio suivant⁹⁸ :

$$\frac{\text{Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires}}{\text{Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation}} \\ \text{durant l'exercice écoulé (IAS33)}$$

La norme IAS33 impose la publication d'un résultat par action **dilué**.

⁹⁸ Selon Sadi Nacer-eddine, Innovations comptables internationales et analyse des états financiers, référentiels français et international IAS-IFRS, Presse universitaires de Grenoble, Septembre 2011, page 307.

Le bénéfice net par action dilué fait intervenir la conversion de tous les instruments financiers émis par l'entreprise et convertibles en actions ordinaires (options de souscription, obligations convertibles). Il est calculé par le ratio suivant :

$$\frac{\text{Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires}}{\text{Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'exercice écoulé majoré des actions découlant de la conversion des instruments financiers convertibles}}$$

Les emprunts obligataires convertibles sont le meilleur exemple des instruments financiers convertibles en actions. Il s'agit de titres obligataires qui seront convertis d'une façon certaine en actions au terme du contrat conclu avec le souscripteur.

4 – Analyse du compte de résultat et performance économique :

4 – 1 – Ratios liés aux soldes intermédiaires de gestion :

Les ratios calculés à partir des soldes intermédiaires de gestion sont des ratios de marge et de rentabilité, nous présentons les principaux ratios dans ce qui suit :

| Étude de l'évolution de l'activité | | |
|---|--|---|
| Taux de variation du Chiffre d'Affaires | $\frac{CA_n - CA_{n-1}}{CA_{n-1}}$ | Ce taux indique la variation de l'activité de l'entreprise (croissance forte, faible, stagnation ou régression). |
| Taux de variation de la valeur ajoutée | $\frac{VA_n - VA_{n-1}}{VA_{n-1}}$ | D'un exercice à l'autre, le pourcentage de variation de la VA est un bon indicateur de croissance de l'entreprise. |
| Étude de la profitabilité | | |
| La profitabilité ou rentabilité commerciale | Résultat net /CAHT ou CAF/CAHT | La profitabilité donne une idée sur l'aptitude de l'entreprise à générer des bénéfices et mesure leur importance par rapport au chiffre d'affaires. |
| Étude des marges | | |
| Taux de marge commerciale | $\frac{\text{Marge commerciale}}{\text{CAHT}}$ | Ce ratio évalue la capacité de l'entreprise commerciale à réaliser une plus-value sur la revente de marchandise. |

| | | |
|------------------------------|--|--|
| Taux de marge brute | $\frac{\text{EBE}}{\text{CAHT}}$ | Mesure le taux de la marge brute d'exploitation. |
| Taux de marge d'exploitation | $\frac{\text{Résultat d'exploitation}}{\text{CAHT}}$ | Mesure le taux du résultat d'exploitation |

| Étude de la répartition de la valeur ajoutée : la valeur ajoutée sert à rémunérer les différentes parties prenantes : | | |
|--|--|--|
| Bénéficiaires | Ratios | Interprétation |
| Salariés | $\frac{\text{Charges de personnel} \times 100}{\text{Valeur ajoutée}}$ | Ces ratios, exprimés en pourcentage, permettent de connaître l'affectation de la valeur ajoutée, et ce qui reste pour l'entreprise après le règlement des charges de personnel, des charges financières et des impôts, et après répartition des bénéfices. |
| Prêteurs | $\frac{\text{Charges d'intérêts} \times 100}{\text{Valeur ajoutée}}$ | |
| Etat | $\frac{(\text{Impôts et taxes} + \text{IBS}) \times 100}{\text{Valeur ajoutée}}$ | |
| Associés ou actionnaires | $\frac{\text{Dividendes} \times 100}{\text{Valeur ajoutée}}$ | |
| L'entreprise | $\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Valeur ajoutée}}$ | |
| Autres études | | |
| Rendement de la main d'œuvre ou productivité | $\frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Effectif moyen}}$ | Mesure la productivité de l'entreprise et la création de richesse par agent. |
| Coût financier | $\frac{\text{Charges d'intérêts} \times 100}{\text{Chiffre d'affaires HT}}$ | Calculé en pourcentage, ce ratio exprime le taux du coût de l'endettement par rapport au chiffre d'affaires. |

4 – 2 – La capacité d'autofinancement (CAF) :

4 – 2 – 1 – Définition :

Le résultat constaté à la fin d'un exercice résulte d'un calcul « comptable » et ne correspond pas à la trésorerie générée par l'exercice. Pour déterminer ce résultat, ont été pris en compte des charges calculées telles que les dotations aux amortissements, qui ne font que constater une perte de valeur du patrimoine de l'entreprise (actif), sans pour autant constituer une dépense, c'est-à-dire une sortie effective d'argent.

De même, les reprises sur amortissements ou provisions apparaissent comme des produits comptables mais elles n'entraînent pas de rentrée effective d'argent dans la trésorerie de l'entreprise. Elles constituent un jeu d'écritures fiscales et comptables destiné à ajuster (réduire, voire annuler) le montant des amortissements et des provisions antérieurement constitués.

De ce fait, un autre indicateur, plus proche de celui de trésorerie est calculé, celui de la Capacité d'autofinancement, parfois appelée « marge d'autofinancement ».

La CAF est un indicateur qui permet de mesurer la capacité de l'entreprise à financer sa croissance.

La notion de la capacité d'autofinancement est définie précisément par le PCG ; ce dernier la définit comme « le flux résiduel de trésorerie effective ou potentielle généré par les opérations de gestion de l'entreprise ». Nous définissons ces expressions comme suit :

- ❑ ***flux résiduel*** : il s'agit d'un solde entre des produits et des charges;
- ❑ ***de trésorerie*** : concerne seulement les éléments donnant lieu à un mouvement de trésorerie ;
- ❑ ***effective ou potentielle*** : les produits et les charges réglés au comptant correspondent à de la trésorerie effective. Ceux réglés à crédit correspondent à de la trésorerie potentielle ;
- ❑ ***opérations de gestion de l'entreprise*** : ce sont, l'ensemble des charges et des produits, à l'exception du seul produit des cessions d'actifs.

La CAF peut être définie comme la différence entre : les produits encaissables, générateurs de recettes, et les charges décaissables, entraînant des dépenses, d'où sa proximité au concept Anglo-saxon de *Cash flow*.

4 – 2 – 2 – Calcul de la CAF:

La CAF peut être calculée à partir de l'excédant brut d'exploitation (méthode dite soustractive), ou à partir du résultat net (la méthode additive).

- ❑ **La méthode soustractive** : cette méthode consiste à ajouter à l'EBE tous les produits donnant lieu à un encaissement, et à retrancher toutes les charges susceptibles de donner lieu à un décaissement.

| |
|--|
| Excédant brut d'exploitation |
| + Autres produits d'exploitation encaissés |
| + Produits financiers (sauf reprises) |
| + Produits exceptionnels (sauf produits de cession et quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat) |
| - Autres charges d'exploitation |
| - Charges financières (sauf dotations) |
| - Charges exceptionnelles (sauf dotations et valeur comptable des immobilisations cédées) |
| - Impôts sur les bénéfices |
| - Participations des salariés au résultat de l'entreprise |
| = Capacité d'autofinancement |

Dans cette méthode, nous adoptons comme point de départ l'EBE duquel on exclue les charges non décaissables (dotations aux amortissements, provisions et dépréciation et la valeur comptable des immobilisations cédées), et auquel nous ajoutons les produits non encaissables (les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions; la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat, et aussi les produits de cession des immobilisations car ils font partie des opérations d'investissement et non de l'activité courante).

- ❑ **La méthode additive** : La CAF est calculée à partir du résultat auquel nous ajoutons les charges ne donnant pas lieu à un décaissement (charges non décaissables), et duquel nous retranchons les produits ne donnant pas lieu à un encaissement (produits non encaissables).

Résultat net

| |
|--|
| + dotation aux amortissements, provisions et dépréciations |
| + Valeur comptable des immobilisations cédées |
| - Reprises sur amortissements, provisions et dépréciations |
| - Quote- part de subvention d'investissement virée au compte de résultat |
| - Produits de cession d'actif |
| = Capacité d'autofinancement |

Cette deuxième méthode de calcul de la CAF est plus simple et rapide. Elle consiste à neutraliser le résultat des charges et produits calculés (charges non décaissables et produits non encaissables).

Nous avons essayé d'adapter ces deux formules, préconisées par le PCG, pour le calcul de la CAF, au Système Comptable Financier. Elle se calcule ainsi :

La méthode additive :

| |
|--|
| EBE |
| + Autres produits opérationnels (sauf les plus-values sur sorties d'actifs immobilisés et quotes-parts des subventions d'investissements virées au résultat) |
| + produits financiers (sauf reprises) |
| + produits extraordinaires (sauf reprises) |
| - Autres charges opérationnelles (autre que moins-values sur sorties d'actifs immobilisés) |
| - Charges financières (sauf dotations) |
| - Charges extraordinaires (sauf dotations) |
| - Impôt sur bénéfice |
| - Participations des salariés au résultat de l'entreprise |
| = Capacité d'autofinancement |

La méthode soustractive :

| |
|--|
| Résultat net |
| + dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur |
| + moins-values sur sorties d'actifs immobilisés) |
| - Reprises sur amortissements, provisions et pertes de valeur |
| - plus-values sur sorties d'actifs immobilisés |

| |
|--|
| - Quote-part de subventions d'investissements virées au résultat |
| = Capacité d'autofinancement |

4 – 2 – 3 – Utilité de la CAF :

La CAF est un indicateur de performance des entreprises. Elle constitue une ressource propre de financement pour l'entreprise et permet à celle-ci de financer sa croissance. Elle doit permettre de :

- financer la croissance de l'activité de l'entreprise, c'est-à-dire, le financement de ses investissements et l'augmentation du Besoin de Financement de l'exploitation,
- rembourser des emprunts,
- verser des dividendes aux propriétaires de l'entreprise.

La CAF permet aussi d'apprécier la rentabilité de l'entreprise dans la mesure où elle découle du résultat dégagé par l'activité ; elle représente le meilleur gage pour les créanciers de l'entreprise.

La capacité d'autofinancement diminuée des bénéfices distribués, représente l'autofinancement.

$$\text{Autofinancement} = \text{CAF} - \text{dividendes}$$

L'autofinancement représente la richesse nette créée par l'entreprise et qui sera utilisée pour financer ses activités ultérieures. C'est ce qui reste à l'entreprise après la distribution des bénéfices aux actionnaires.

La CAF détermine également la capacité de remboursement des dettes financières :

$$\frac{\text{Dettes financières}}{\text{CAF}}$$

Les banques fixent généralement la valeur de ce ratio entre 3 et 4 ; l'endettement de l'entreprise ne devrait pas excéder 3 à 4 fois la CAF.

4 – 3 – Etude de la rentabilité :

Les apporteurs de fonds ont besoin de connaître la rentabilité de leur investissement, c'est-à-dire, de l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'activité de l'entreprise.

La rentabilité est une notion fondamentale pour la mesure des performances économiques d'une entreprise fonctionnant dans une économie de marché. Elle se définit comme le

rapport entre un résultat ou une marge et le chiffre d'affaires ou les moyens mis en œuvre pour l'obtenir.

On distingue :

- la rentabilité commerciale (profitabilité)
- La rentabilité financière
- La rentabilité économique

4 – 3 – 1 – La rentabilité commerciale :

Appelée aussi rentabilité de l'activité, rentabilité de l'exploitation ou encore profitabilité, elle consiste à rapporter le résultat au chiffre d'affaires hors taxe. La rentabilité commerciale mesure la marge dégagée par la vente de ses produits, elle peut être mesurée par les ratios suivants :

$$\frac{\text{Marge commerciale}}{\text{CA HT}} \quad \frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{CA HT}} \quad \frac{\text{Résultat net}}{\text{CA HT}} \quad \frac{\text{EBE}}{\text{CA HT}}$$

L'entreprise doit suivre l'évolution de ces ratios, et les comparer avec les entreprises du même secteur afin de connaître l'évolution de sa productivité ainsi que son positionnement par rapport à ses concurrents.

4 – 3 – 2 – La rentabilité économique :

La rentabilité économique rapporte le résultat généré par l'entreprise au capital économique mis en œuvre par l'entreprise.

La rentabilité économique peut être appréciée à partir :

- d'un résultat économique (résultat d'exploitation, EBE...) c'est-à-dire, un résultat qui ne prend pas en compte les éléments financiers et exceptionnels ;
- du capital économique c'est-à-dire l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'activité de l'entreprise (les actifs utilisés de manière continue dans l'exploitation de l'entreprise).

Le ratio de rentabilité économique s'écrit :

$$\frac{\text{Résultat économique}}{\text{Capital économique}}$$

D'où les ratios suivants :

$$\frac{\text{EBE}}{\text{Actif}} \quad \frac{\text{Résultat d'exploitation}}{\text{Actif}} \quad \frac{\text{Résultat net +frais financiers}}{\text{Actif}}$$

Le dernier ratio est aussi connu sous le terme anglo-saxon de Return On Assets (R.O.A).

Selon la méthode de « Du Pont de Nemours », mis au point aux Etats-Unis dans les années 1920, le ratio de rentabilité économique peut se décomposer comme suit :

$$\frac{\text{Résultat économique}}{\text{Actif}} = \frac{\text{Résultat d'exploitation}}{\text{Chiffre d'affaires hors taxe}} \times \frac{\text{Chiffre d'affaires hors taxe}}{\text{Actif}}$$

Soit :

$$\text{Rentabilité économique} = \text{Taux de marge économique} \times \text{rotation des actifs}$$

La rotation des actifs est connu sous le terme de Return on Equity (ROE).

La rentabilité économique dépend ainsi d'une part, de la politique de prix de l'entreprise et de la gestion de son exploitation ; d'autre part, de l'efficacité dans l'utilisation de son capital. La performance de l'exploitation peut donc s'améliorer par toutes actions visant à augmenter :

- la rentabilité des ventes ;
- la rotation de l'actif.

4 – 3 – 3 – La rentabilité financière :

La rentabilité financière exprime le rendement des capitaux propres ou des capitaux permanents.

a/ Rentabilité des capitaux propres :

La rentabilité financière mesure la performance des seuls capitaux propres investis et s'exprime par le ratio suivant :

$$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Capitaux propres}}$$

La rentabilité financière intéresse surtout les investisseurs, si elle est élevée et notamment si elle est supérieure au taux d'intérêt pratiqué sur le marché financier, l'entreprise n'aura de difficulté à augmenter ses capitaux propres. Par contre, si le taux de rentabilité est faible et inférieur au taux du marché, l'entreprise trouvera des difficultés à augmenter ses capitaux propres.

b/ Rentabilité des capitaux permanents :

Ce ratio rapproche le résultat des ressources stables mises à la disposition de l'entreprise. Les ressources stables sont constituées des capitaux propres et de l'endettement à long et moyen terme. Elle est mesurée par le ratio suivant :

$$\frac{\text{Résultat net + intérêts des emprunts à long terme}}{\text{Capitaux permanents}}$$

Afin de respecter le principe d'homogénéité, il faut retenir au numérateur une mesure du résultat qui intègre la rémunération des prêteurs

J. Peyrard, Avenel et M. Peyrard (2006) soulignent que ⁹⁹: « la rentabilité est un bon indicateur de croissance. Une entreprise non rentable ne peut se développer. La croissance est le processeur d'accroissement de la taille de l'entreprise. Celle-ci peut être mesurée soit par des critères de stocks (actifs immobilisés, actifs totaux, capitaux propres, etc.) ; soit par des critères de flux (valeur ajoutée, cash flow, chiffre d'affaires hors taxes, etc.). La recherche de la croissance est considérée par de nombreux théoriciens comme l'objectif essentiel de l'entreprise. Encore faut-il que cette croissance soit équilibrée.

Une croissance équilibrée se caractérise par :

- les taux de croissance nominaux de la valeur ajoutée doivent être sensiblement supérieurs au taux d'inflation ;
- l'endettement est équilibré : les frais financiers ne dépassent pas un certain pourcentage de la production ; l'excédent brut d'exploitation suffit à couvrir :
 - les amortissements réévalués,
 - les risques réels de pertes,
 - les variations des besoins en fonds de roulement,
 - et à financer la croissance. »

⁹⁹ Peyrard Josette, Avenel Jean-David, Peyrard Max, Analyse financière, normes françaises et internationales IAS/IFRS, 9^e édition, Vuibert, 2006, page 222.

5 - Les tableaux de financement et de flux de trésorerie

Le bilan est une photographie de la situation de l'entreprise à un moment donné. Le compte de résultat, quant à lui, est une représentation de l'activité et une description de la formation du résultat au cours de la période. L'analyse de ces documents est une analyse statique de la situation en fin de période.

L'analyse dynamique est une analyse des mouvements de flux financiers constatés au cours d'une période, elle est indispensable et complète l'analyse statique. Cette analyse conduit les analystes financiers à établir des tableaux de financement et de flux de trésorerie. Ces tableaux peuvent être utiles notamment en cas de demande de financement bancaire.

5 – 1 – Le tableau de financement :

Le tableau de financement décrit les flux d'emplois et de ressources au cours d'une période. Il permet d'établir la variation de ces emplois et ressources d'un exercice à l'autre et par conséquent, de connaître l'évolution de la structure du bilan d'une entreprise notamment en cas de nouveaux investissements.

Pour établir le tableau de financement, deux bilans serviront d'éléments de comparaison pour l'exercice N (bilan N et N-1).

Le tableau de financement fait apparaître :

- les ressources durables dont a disposé l'entreprise au cours de la période,
- les emplois stables qui ont été réalisés au cours de cette même période.

Le tableau de financement est un tableau explicatif de la variation du FRNG. Il vise à mettre en évidence, à partir de deux bilans fonctionnels successifs, l'origine des ressources dont l'entreprise a disposé durant l'exercice et leur emploi.

5 – 1 – 1 – Les ressources stables :

- ***augmentation de capital*** : seulement les augmentations de capital en nature et en numéraire apportent des ressources nouvelles à l'entreprise (inclure une réserve dans le capital social n'apporte pas de ressources et donc cette augmentation n'est pas retenue pour la construction de tableau de financement). Autres augmentations peuvent existées comme : de nouvelles subventions d'investissement obtenues par l'entreprise au cours de l'exercice.

- **Augmentation de dettes financières** : nouveaux emprunts à moyen ou long terme contractés au cours de l'exercice à l'exception des concours bancaires.
- **La capacité d'autofinancement** : elle représente la principale ressource interne dégagée par l'entreprise au cours de l'exercice.
- **Cession d'éléments d'actif** : il s'agit du prix de cession de biens immobilisés (corporels et incorporels.) ; et de cession ou réduction des immobilisations financière (cession de titres ou remboursement de prêts).

5 – 1 – 2 – Les emplois stables :

- **Distribution de dividendes**: il s'agit du montant des dividendes distribués au cours de l'exercice et relatifs au bénéfice de l'exercice précédent.
- **Acquisition d'éléments d'actif** : on indique ici le prix d'acquisition (valeur brute) des immobilisations corporelles, incorporelles et financières (acquisition de titres de participation, nouveaux prêts consentis).
- **Réduction de capitaux propres** : se traduit par des sorties de fonds, souvent faites lors de la cession d'une entreprise par une personne physique, de réduction du capital social ou de remboursement de comptes courants.
- **remboursement de dettes financières**: il s'agit des annuités de remboursement des emprunts pratiqués au cours de l'exercice

5 – 1 – 3 – Constitution du tableau de financement :

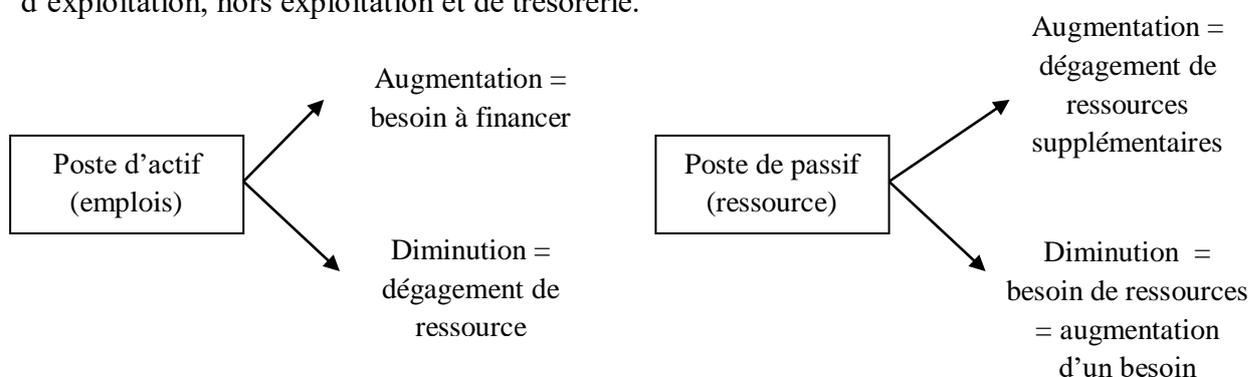
Comme nous l'avons constaté ci-dessus, les accroissements des postes du passif représentent des ressources ; et les diminutions représentent des emplois.

Les accroissements des postes d'actif correspondent à des emplois, et les diminutions représentent des ressources.

| | |
|-------------------------------|--|
| Emplois stables : | |
| Acquisition d'investissements | |
| Distribution de dividendes | |
| Réduction de capitaux propres | |
| Remboursement de crédits | |
| Total des emplois (1) | |
| Ressources stables | |
| Augmentation de capital | |

| | |
|--|--|
| Augmentation de dettes | |
| Capacité d'autofinancement | |
| Cession d'investissement | |
| Total des ressources (2) | |
| Variation du fonds de roulement (2) – (1) | |
| -Variation de besoin en fonds de roulement | |
| = Variation de la trésorerie | |

La variation du BFR constitue une analyse des variations des actifs et passifs d'exploitation, hors exploitation et de trésorerie.



5 – 1 – 4 – Intérêt du tableau de financement :

J. Peyrard, Avenel et M. Peyrard (2006)¹⁰⁰ ont cerné l'intérêt de l'utilisation du tableau de financement :

- Pour l'analyste financier, le tableau de financement représente un document d'analyse essentiel, surtout lorsqu'il est établi sur plusieurs années.

- Pour l'entreprise et pour le groupe, il constitue un outil de gestion, de prévision et de contrôle, il traduit :

- les opérations qui ont contribué à la modification du patrimoine ;
- les investissements réalisés ainsi que les désinvestissements ;
- les moyens de financement utilisés, internes et externes.

C'est donc une synthèse de la politique financière de l'entreprise.

¹⁰⁰ Peyrard Josette, Avenel Jean-David, Peyrard Max, Analyse financière, normes françaises et internationales IAS/IFRS, 9^e édition, Vuibert, 2006, page 201.

- c'est à partir du tableau de financement, qu'est établi le plan d'investissement et de financement qui regroupe les prévisions financières de l'entreprise et exprime sa stratégie.
- Le tableau de financement est également utilisé à des fins de contrôle puisqu'il exprime les réalisations de l'exercice. Ces réalisations seront comparées aux prévisions du plan d'investissement et de financement et les écarts seront expliqués.

5 – 2 – Le tableau de flux de trésorerie :

Toutes les opérations de l'entreprise se traduisent, immédiatement ou à terme, par des flux de trésorerie. Ainsi, pour un exercice donné, nous avons :

$$\Delta T = \text{encaissements} - \text{décaissements}$$

La variation globale de la trésorerie observée au niveau d'un exercice correspond également à la relation:

$$\Delta T = \Delta FR - \Delta BFR$$

Le tableau de flux de trésorerie est un état prévisionnel permettant de connaître l'évolution de la trésorerie de l'entreprise sur une période donnée.

La norme IAS 7 publiée par l'IASC a rendu obligatoire de compléter l'information financière par la présentation d'un tableau de flux de trésorerie¹⁰¹ (cash flow statement), et de l'inclure dans les états financiers en vue de fournir une information sur la capacité de l'entreprise à générer des liquidités et sur l'utilisation qu'elle en a fait au cours de l'exercice écoulé.

Le tableau des flux permet de comprendre les causes de l'amélioration ou de dégradation de la situation de la trésorerie de l'entreprise. Il fait ressortir l'évolution des encaissements et décaissements et le solde de trésorerie qui en résulte.

5 – 2 – 1 – Origine de la trésorerie:

Les flux de trésorerie regroupent les flux liés aux différentes activités de l'entreprise :

- Les flux liés aux opérations d'exploitation ;
- Les flux liés aux opérations d'investissements ;

¹⁰¹ Le tableau de flux de trésorerie préconisé par le référentiel IAS/IFRS est exposé en détail dans le chapitre 2.

- Les flux liés aux opérations de financements.

a/ Les opérations relevant de l'activité: Dans la pratique, les opérations d'activité regroupent tous les postes d'exploitation, mais aussi:

- les charges et les produits financiers,
- les charges et les produits hors exploitation (exceptionnels) sauf ceux relatifs aux cessions d'immobilisations,
- la participation et l'impôt sur les sociétés.

Pour résumer, nous pouvons dire que l'activité rassemble tous ce qui n'est ni investissement, ni financement.

b/ Les opérations d'investissement: regroupent les opérations d'acquisition et de cession d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

La variation de trésorerie liée à l'investissement est généralement négative (acquisition > cessions) et doit être financée par des liquidités issues de l'activité ou du financement.

c/ Les opérations de financement: regroupent les opérations permettant à l'entreprise de disposer de ressources d'origine externe :

- mouvements de capitaux propres (augmentation de capital, subventions d'investissement par exemple),
- mouvements des dettes financières (nouveaux emprunts, remboursements d'emprunts, etc.),
- mouvements liés à la distribution de dividendes.

5 – 2 – 2 – Principe du tableau de flux de trésorerie:

L'ambition du tableau de flux de trésorerie est d'expliquer la variation de la trésorerie en mettant en lumière les opérations ayant dégagé ou consommé des ressources de trésorerie.

Le tableau de flux de trésorerie classe donc les flux en trois fonctions : activité, investissement et financement.

Il existe plusieurs modèles de tableaux de flux de trésorerie, permettant de calculer la variation de la trésorerie, dont le modèle simplifié suivant:

| Éléments | Somme |
|--|-------|
| <p>Flux de trésorerie liés à l'activité:</p> <p>Marge brute d'autofinancement (CAF)</p> <p>- variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité :</p> <p>ΔStocks</p> <p>ΔCréances d'exploitation</p> <p>ΔDettes d'exploitation</p> <p>ΔAutres créances liées à l'activité</p> <p>ΔAutres dettes liées à l'activité</p> <p>= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)</p> <p>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement:</p> <p>-Acquisitions d'immobilisations</p> <p>+Cessions d'immobilisations nettes d'impôts</p> <p>+Réductions d'immobilisations financières</p> <p>- Variation des créances et dettes sur immobilisations (ΔBFR lié aux opérations d'investissements)</p> <p>= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</p> | |
| <p>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</p> <p>-Dividendes versés</p> <p>+ variations de capital</p> <p>+émission d'emprunts</p> <p>-Remboursement d'emprunts</p> | |

| | |
|--|--|
| +Subventions d'investissements reçues | |
| =Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C) | |
| Variation de trésorerie (A + B + C) | |
| Trésorerie d'ouverture (D) | |
| Trésorerie de clôture (A + B + C + D) | |

Le tableau de flux de trésorerie permet de déterminer l'excédent de trésorerie d'exploitation (ETE) ou la variation de la trésorerie d'exploitation. Il représente la trésorerie dégagée au cours de l'exercice, par les opérations d'exploitation au sens strict.

ETE = produits d'exploitation encaissés – charges d'exploitation décaissés

L'ETE est calculé aussi à partir de l'EBE:

$$ETE = EBE - \Delta \text{BFRE}$$

Analyse des flux :

BERNET (2009) donne l'interprétation suivante des flux de trésorerie ¹⁰²:

✓ **Flux de trésorerie liés à l'activité:**

Le montant des flux liés à l'activité (exploitation ou hors exploitation) exprime la capacité de l'entreprise à rembourser ses emprunts, à payer ses dividendes et à autofinancer de nouveaux investissements sans recourir à des financements externes, à des financements externes, à des cessions d'immobilisations ou à des augmentations de capital.

✓ **Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement:**

Le montant des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement indique les sommes affectées au renouvellement et développement de l'activité mais aussi, à d'éventuelles cessions d'immobilisations.

✓ **Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :**

¹⁰² Bernet-Rollande Luc, Pratique de l'analyse financière, Dunod, 2009, page 241.

Le montant des flux de trésorerie liés aux opérations de financement permet de connaître les différentes sources de financement auxquelles l'entreprise a eu recours (emprunts, augmentation de capital..) ainsi, que les remboursements effectués et les dividendes éventuellement versés aux associés.

5 – 2 – 3 – Intérêt et limites du tableau des flux de trésorerie: Le tableau des flux de trésorerie est intéressant pour diverses raisons :

- il analyse les éléments constitutifs de la variation de trésorerie ;
- il mesure l'aptitude de l'entreprise à générer de la trésorerie positive par son activité et montre comment cette trésorerie est employée ;
- il permet de signaler toute diminution de la trésorerie due à l'évolution de l'activité ou autres et, par conséquent, d'alerter sur le risque de cessation de paiement ;
- il classe les flux en trois fonctions : activité, investissements et financement afin de mesurer la contribution de chaque fonction à la formation de la variation de la trésorerie ;
- il est adapté à l'analyse prévisionnelle.

L'établissement du tableau des flux de trésorerie est toutefois assez complexe, et il est souvent construit à partir d'informations partiellement inexacts ou incomplètes ; il faut donc l'utiliser avec précaution.

Conclusion

L'analyse financière est une discipline dont le but est de fournir au chef d'entreprise des outils de gestion qui l'aide dans sa mission de manager. Elle permet de maîtriser la situation financière de l'entreprise et donc d'assurer son développement et sa pérennité.

L'analyse financière répond aussi aux besoins de multiples utilisateurs. Elle aide les partenaires de l'entreprise à prendre les bonnes décisions économiques, en leur permettant de se forger une opinion précise sur la situation financière présente et future de celle-ci.

L'analyse financière s'est beaucoup développée grâce à l'internationalisation des normes comptables IAS/IFRS où l'investisseur a pris une large place dans le cadre conceptuel comptable.

L'application du référentiel IAS/IFRS semble alléger le travail de l'analyste financier, car il offre à celui-ci des états financiers reflétant la réalité économique de l'entreprise, dans le sens où ils sont établis en respect du principe de prééminence de la réalité économique sur la forme (ou l'apparence juridique).

Malgré cette évolution, certaines études trouvent que l'introduction des IFRS rend le traitement des chiffres plus complexe pour l'analyste. En effet l'application de la juste valeur, rend l'information comptable plus complexe, et ne peut être sans effet sur la structure financière et les ratios. Lorsque la juste valeur est appliquée et que le prix de l'actif est difficilement déterminé sur le marché, celui-ci est évalué sur la base des flux de trésorerie prévisionnels (les cash-flows).

Dans ce cas, l'impact des IFRS sur le résultat et les capitaux propres est quantifiable, les principaux ratios financiers sont donc mécaniquement influencés et avec eux, le positionnement des entreprises en terme de rentabilité et de solvabilité.

Les IFRS renforcent la pertinence des états financiers, par leur adéquation à la réalité économique.

CHAPITRE 4 : Analyse financière sous IAS/IFRS au sein de l'ENTPL

Introduction

La comptabilité financière fournit des états de synthèse reflétant à une date donnée le patrimoine de l'entreprise et sa situation financière. La comptabilité financière permet donc de :

- Décrire une situation ou un résultat ;
- Décrire les événements qui ont conduit à ce résultat ;
- Donner un classement pertinent des résultats.

Ces états de synthèse appelés « états financiers » ne sont pas suffisants pour informer le dirigeant sur la marche de son affaire, il a besoin de connaître :

- La structure de son résultat ;
- La rentabilité de son affaire ;
- Les performances, et les risques de son exploitation,
- Sa capacité à dégager de la trésorerie...

L'ensemble de ces informations seront fournies par l'analyse financière des états financiers.

L'analyse financière consiste à étudier essentiellement le facteur financier après avoir étudié le facteur humain et technique, ce qui est appelé l'analyse économique.

Les auteurs placent l'analyse financière au centre des préoccupations du dirigeant, en accordant à celui-ci une grande importance dans le développement et la survie de l'entreprise.

Perreault et Dell'Aniello (1983) décrivent l'analyse financière comme la fonction de l'entreprise qui veille à « :

- ce que les éléments d'actif soient utilisés de façon à rapporter le plus haut taux de rendement de l'investissement possible ;
- obtenir des fonds pour financer l'acquisition d'éléments d'actifs,
- rembourser les fonds empruntés à partir des profits que ces fonds permettront de réaliser »¹⁰³.

¹⁰³ D'après Marie-Hélène Allard, La gestion financière et le dirigeant de PME : Le concept de l'utilité perçue, 1999, page 7.

L'analyse financière doit permettre aussi aux différents partenaires de l'entreprise (associés, prêteurs, personnel, clients, fournisseurs, Etat) de connaître la santé actuelle de l'entreprise et ses chances de pérennité.

L'analyse financière s'appuie principalement sur les états financiers, à savoir :

- Le bilan qui est un état de la situation financière à la fin de la période ;
- et le compte de résultat qui est un état du résultat global.

L'application du système comptable financier, qui est un système comptable compatible avec les normes IAS/IFRS, a introduit des changements très importants au niveau des définitions et du contenu des états financiers que devront produire les entités. Ce référentiel comptable a permis d'homogénéiser les informations produites par les entreprises et effectuer des analyses et comparaisons objectives.

Ces changements affectent les systèmes d'information et de production comptable, les états financiers rendent désormais une information financière différente. Cette information comparative n'a plus besoin d'être retraitée comme auparavant.

C'est dans ce contexte, que le présent chapitre vise à étudier l'impact des normes IAS/IFRS sur le contenu informationnel des états financiers et sur la pratique de l'analyse financière. Ainsi, nous présentons une méthodologie d'analyse financière conforme aux normes IAS/IFRS.

Pour cela, nous avons choisi d'effectuer une étude pratique au sein de l'entreprise nationale de transformation de produits longs (ENTPL). Il s'agit d'une entreprise publique économique spécialisée dans la transformation des produits sidérurgiques de type long.

Comme toute entité algérienne soumise à la loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant sur le SCF, l'ENTPL présente des états financiers conformes au SCF depuis son entrée en vigueur en 2010. Le choix de la période étudiée s'est orienté vers les trois années suivant l'application du nouveau référentiel.

C'est ainsi que le présent chapitre est structuré en trois sections. Dans la première, nous présentons l'entreprise nationale de transformation de produits longs (ENTPL), et dans la deuxième section nous proposons une analyse des incidences des normes IFRS sur la pratique de l'analyse financière. Dans la troisième section, nous développons la méthodologie de l'analyse financière en IFRS.

Section 1 : Présentation de l'entreprise ENTPL

1 – Situation générale de l'entreprise :

1 – 1 – Historique

Située à Oran au 19 rue MEKKI Khalifa, l'Entreprise Nationale de Transformation de Produits Long (ENTPL) est une entreprise publique économique (EPE) spécialisée dans la transformation des produits sidérurgiques de type long.

Juridiquement, la filiale ENTPL du groupe IMETAL est une société par action (SPA) au capital social de 3.974.000.000.DA.

L'ENTPL a subi, depuis sa création en 1983, quelques transformations marquantes :

- ✓ le passage à l'autonomie en 1988 ;
- ✓ la mise en exécution d'un plan social, à partir de 1996, qui a abouti au départ de 1058 salariés soit près de 36% des effectifs ;
- ✓ la filialisation achevée en 1999, qui a abouti à la reconfiguration de l'entreprise en groupe industriel constitué de sept (07) filiales dotées chacune d'une personnalité morale ainsi que de tous les organes de gestion légaux ;
- ✓ la transformation de TPL en société Holding adoptée par résolution lors de l'AGEX du 25 octobre 1999 ;
- ✓ la cession de la filiale SEMCOR au profit des travailleurs, à la fin de l'exercice 2005 (résolution du CPE¹⁰⁴) ;

¹⁰⁴ **Conseil des Participations de l'État (CPE) :** Le Conseil des Participations de l'État (CPE) est une instance gouvernementale instituée par l'ordonnance n°01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques .

Le CPE est chargé (article 9 de l'ordonnance 01-04) :

- De fixer la stratégie globale en matière de participations de l'État et de privatisation ;
- De définir et de mettre en œuvre les politiques et programmes concernant les participations de l'État ;
- De définir et d'approuver les politiques et programmes de privatisation des entreprises publiques économiques ;
- D'examiner et d'approuver les dossiers de privatisation.

Par le biais du CPE, l'État exerce son rôle de propriétaire des actifs confiés aux Sociétés de Gestion des participations.

¹⁰⁴ Source : <http://www.mdipi.gov.dz/?Conseil-des-Participations-de-l>

- ✓ le rattachement de l'ENTPL au groupe IMETAL conformément au nouveau schéma organisationnel du secteur marchand (résolution CPE N° 09/146/05/11/2015) ;
- ✓ la fusion-absorption des six filiales par l'ENTPL SPA à compter du 1^{er} janvier 2016, suivant les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du groupe ENTPL SPA, réunie le 30 décembre 2015. L'ENTPL devient désormais une filiale du groupe IIMETAL gérant les 6 unités de production.

Le groupe IMETAL¹⁰⁵ :

IMETAL est un Groupe Industriel Public issu de la dernière restructuration du secteur public marchand activant dans la sidérurgie et son aval. Il est le lien entre l'activité mines en amont et la construction métallique qui est son prolongement.

Le Groupe IMETAL est constitué de trois principaux piliers :

- La production sidérurgique et les industries de base :
 1. Produits plats de première transformation : Bobines et tôles d'acier;
 2. Produits longs de première transformation, fils machine et ronds à béton;
 3. Ferrailles traitées;
 4. Zinc en lingot.
- La transformation de l'acier :
 1. Produits plats de seconde transformation : Tubes, divers profilés et emballages métalliques;
 2. Produits longs de seconde transformation : treillis soudés, poutrelles métalliques légères, divers fils, armatures métalliques.
- La réalisation d'ouvrage clés en main en charpente métallique et chaudronnerie.

IMETAL se compose de 17 entreprises publiques économiques (EPE), toutes regroupées par métier d'activité.

1 – 2 – Unités de production

L'ENTPL gère 6 unités de production implantées à :

- Unité TREFILEST : Annaba
- Unité TREFISIG : Sig (wilaya de Mascara)
- Unité TREFAL : Alger
- Unité TREFILOR : Oran
- TREFISOUD : Eulma (wilaya de Setif)
- Unité SOTREFIT : Tiaret

1 – 3 – Activité et gamme de produits :

L'ENTPL est spécialisée dans la transformation des produits sidérurgiques de type long, obtenus pour la quasi majorité par le tréfilage de fil machine, TPL présente une gamme de produits variés destinés à différents secteurs tels que l'agriculture, l'industrie, le bâtiment et travaux publics, etc.

La gamme de produits fabriqués et commercialisés par l'ENTPL est composée des trois principales familles suivantes :

1. Famille des aciers de constructions a savoir :

- Les treillis - soudés (fins et standards).
- Les poutrelles métalliques légères (PML).
- Les armatures.
- Le panneau tri-dimensionnel (E3D).
- Les traverses pour rails

2. Famille des fils tréfilés :

- Les fils tréfilés et les produits dérivés : fils clairs, fils galvanisés, fils cuivres, fils d'attache, fil mi-dur et dur ainsi que le grillage.

3. Famille des produits de soudage :

Les électrodes de soudure.

L'utilisation des produits et les domaines d'application sont résumés dans le tableau ci-dessous :

| Produits | Secteur utilisateur |
|--------------------------------------|---|
| Fils tréfilés et produits dérivés | Industries diverses, agriculture BTP, artisanat, hydraulique. |
| Treillis soudés (TS) | BTP |
| Poutrelles métalliques légères (PML) | BTP |
| Produits de soudage | Divers secteurs |
| Aciers durs | BTPH |
| Aciers mi-durs | Industries de l'ameublement, artisanat |
| Armatures | BTPH |
| Grille pour traverses | Rail – travaux publics |

Tableau N° 14 : Produits par secteur d'utilisateur

Source : rapport de gestion 2015 de l'ENTPL

Le tableau ci-dessous détaille l'activité par unité :

| Produits | TREFAL | TREFILOR | TREFILEST | TREFISIG | TREFISOUD | STREFIT |
|--------------------------------|--------|----------|-----------|----------|-----------|---------|
| Fils tréfilés et dérivés | × | × | × | × | × | × |
| Aciers durs | | | | | × | |
| Treillis soudés | × | × | × | × | | × |
| Poutrelles métalliques légères | × | × | × | × | | |
| Produits de soudage | | | | | × | |
| Aciers mi durs | | | | | × | |
| Armatures | | × | | | | |
| Grille pour traverse | × | | | | | |

Tableau N° 15 : Production par unité

Source : rapport de gestion 2015 de l'ENTPL

Le réseau de distribution de l'ENTPL utilise différents canaux dont les gros revendeurs publics et privés.

Des ventes directes sont effectuées aux entreprises de réalisation en bâtiment et travaux publics et aux particuliers.

1 – 3 – Le marché :

Les produits fabriqués par l'ENTPL sont destinés principalement au secteur du bâtiment, travaux publics et hydraulique. Notons que le groupe est leader sur le marché national.

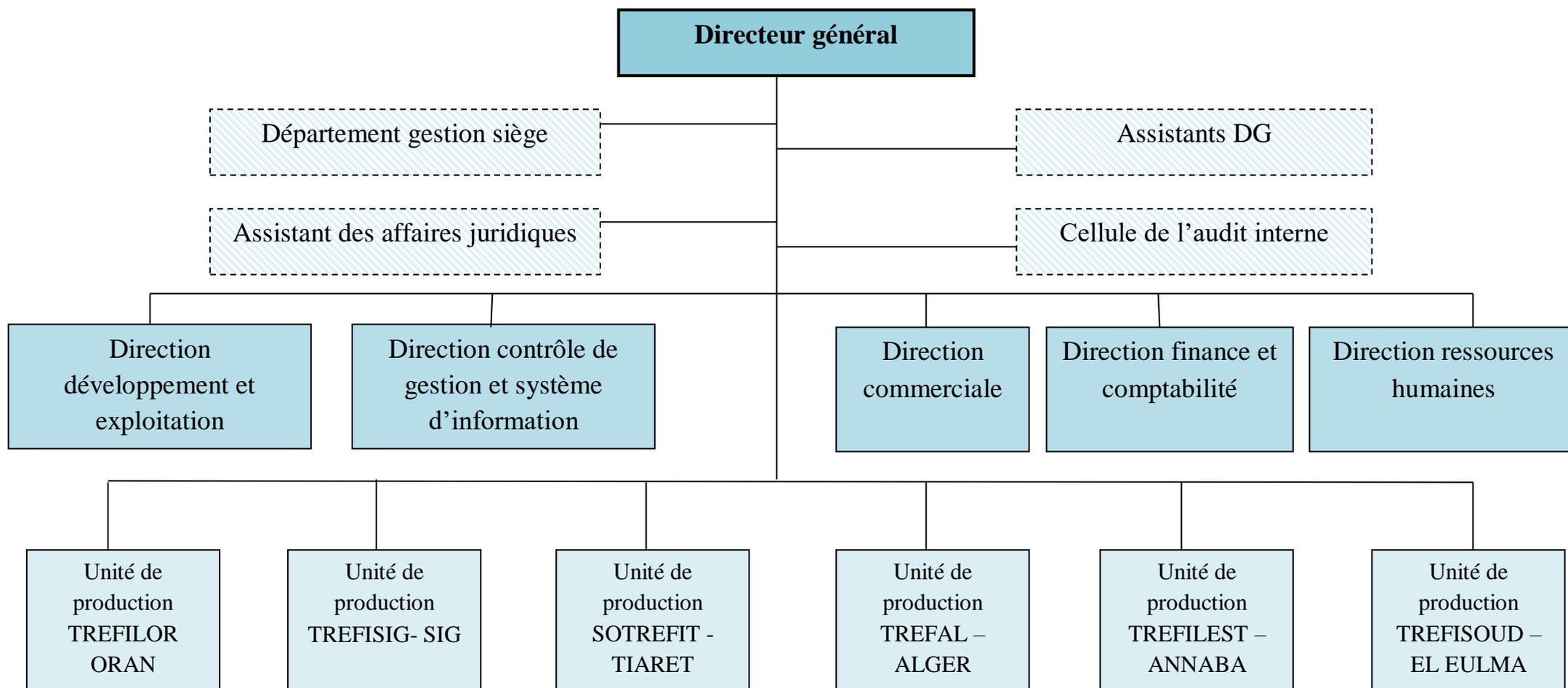
Selon une segmentation socioprofessionnelle, le marché est sectionné en trois sous-marchés :

- ✓ Les utilisateurs et consommateurs des produits (entreprises de réalisation en BTPH) ;
- ✓ Les revendeurs des aciers de construction ;
- ✓ Les auto-constructeurs.

Du côté de l'offre, le secteur de la transformation des produits longs a connu en 2011 l'introduction de nombreux nouveaux fabricants attirés par l'ampleur des projets annoncés ce qui accentue la rivalité entre les offreurs sans pour autant servir la qualité des produits offerts.

- **Les fournisseurs** : l'ENTPL s'approvisionne en matière première auprès d'un fournisseur local unique (IOSYAL Algérie, une société turque implantée en Algérie, sise à Béthioua), ce fournisseur détient aux environs de 60% des approvisionnements de l'entreprise. 40% des approvisionnements en matières premières non disponibles sur le marché Algérien sont importés, principalement, de la Chine, l'Espagne, la Turquie.
- **Les clients** : les clients de l'ENTPL sont des entreprises de réalisation en BTPH du secteur public et privé (COSIDER construction, COSIDER travaux publics, COSIDER canalisation, ainsi que des entreprises privées).

ORGANIGRAMME DE L'ENTPL



Organigramme actualisé en juin 2017.

2 – Analyse économique de l'ENTPL :

L'ENTPL en chiffres au 31/12/2015 (en MDA)

| | |
|------------------------------|-------|
| Capital social | 3974 |
| Nombre d'effectif | 1190 |
| Charges de personnel | 1252 |
| Chiffre d'affaires | 7454 |
| Valeur ajoutée | 2115 |
| Excédent brut d'exploitation | 761 |
| Résultat opérationnel | 334 |
| Résultat net | + 214 |

2 – 1 – Chiffre d'affaires :

L'ENTPL a réalisé au titre de l'exercice 2015 un chiffre d'affaires de 7 454 022 KDA, soit une baisse d'environ 2% par rapport à l'exercice 2014.

| | 2014 | 2015 | Variation |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Chiffre d'affaires (KDA) | 7 596 780 | 7 454 022 | - 1,87% |

Cette faible baisse du chiffre d'affaires est due principalement à la régression du volume de la demande durant le 4^{ème} trimestre, à cause du gel et du report de certains projets d'infrastructures, ainsi qu'à l'augmentation du prix du ciment et sa rareté.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2015 est ventilé comme suit (en KDA) :

| Chiffre d'affaires | Production vendue | Ventes de marchandises | Prestation fournies |
|--------------------|-------------------|------------------------|---------------------|
| 7 454 022 | 7 007 210 | 429 745 | 17 067 |

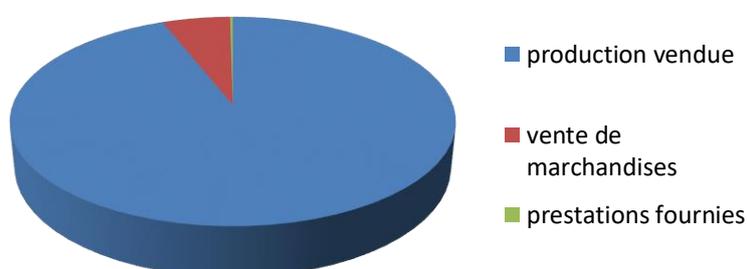


Figure N° 18 : ventilation du chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par unités et son évolution par rapport à l'exercice 2014 sont présentées dans le tableau suivant :

| Unités | Chiffre d'affaires (KDA) | | Variation |
|------------|--------------------------|-----------|-----------|
| | 2014 | 2015 | |
| TREFILOR | 545 627 | 853 211 | + 56 % |
| TREFISOUD | 5 259 572 | 3 835 384 | - 27 % |
| SOTREFIT | 464 012 | 200 868 | -57 % |
| TRREFILEST | 992 175 | 642 007 | -35 % |
| TREFAL | 1 960 285 | 2 203 329 | + 12 % |
| TREFISIG | 947 953 | 996 701 | + 5 % |
| Total | 7 596 780 | 7 454 022 | -1,87 % |

Tableau N° 16 : Chiffre d'affaires par unité 2014/2015

Source : rapport de gestion 2015 de l'ENTPL

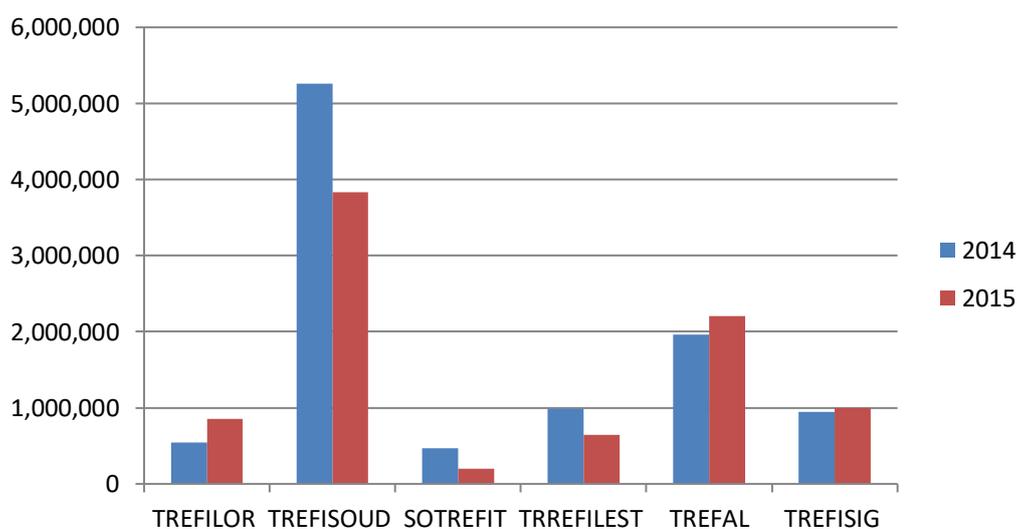


Figure N° 19 : chiffre d'affaires par unités 2014/2015

2 – 2 – La production :

La production globale réalisée par l'ENTPL pour l'exercice 2015 est de 82 431 Tonnes soit une baisse de 4 % par rapport aux réalisations de l'exercice précédent.

| | | | |
|--------------------|--------|--------|--------|
| Année | 2013 | 2014 | 2015 |
| Production (Tonne) | 79 743 | 86 207 | 82 431 |

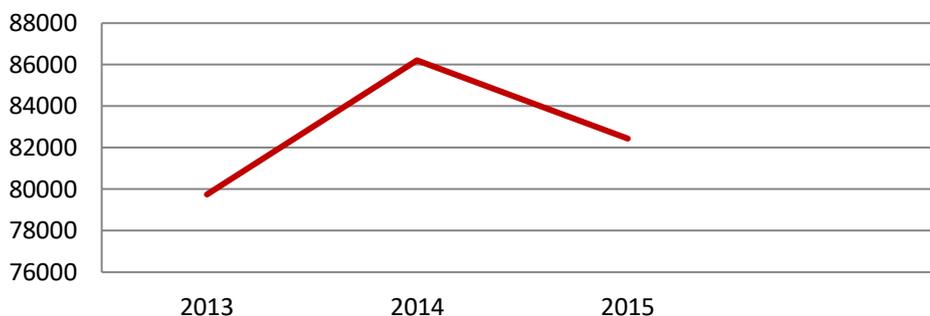


Figure N° 20 : Evolution de la production de l'ENTPL 2013-2015

Plusieurs raisons expliquent cette baisse de la production entre 2014 et 2015 :

- Perturbations d'approvisionnement en fil machine (retards de réception causant des ruptures de stocks) suite à l'arrêt du principal fournisseur de l'ENTPL (ARCELOR MITTAL ALGERIE) ;
- Manque de trésorerie pour financer l'exploitation, au niveau de certaines unités ;
- Pannes au niveau de certaines installations ;
- La situation récurrente de SOTREFIT qui n'a pu réaliser que 31% de son objectif annuel, en raison des problèmes de financement de l'exploitation, avec un manque de fil machine pendant plus de 6 mois durant l'exercice.

La production par unité est présentée dans le tableau ci-dessous :

| Unités | Production (Tonne) | | Variation |
|------------|--------------------|--------|-----------|
| | 2014 | 2015 | |
| TREFILOR | 6 997 | 10 984 | 57 % |
| TREFISOUD | 28 567 | 29 117 | 2 % |
| SOTREFIT | 5 478 | 2 357 | -57 % |
| TRREFILEST | 12 262 | 9 643 | -21% |
| TREFAL | 22 072 | 19 946 | -10 % |
| TREFISIG | 10 831 | 10 384 | -4 % |
| Total | 86 207 | 82 431 | -4 % |

Tableau N° 17 : Production par unité 2014/2015

Source : conception personnelle à partir des données du rapport de gestion 2015 de l'ENTPL

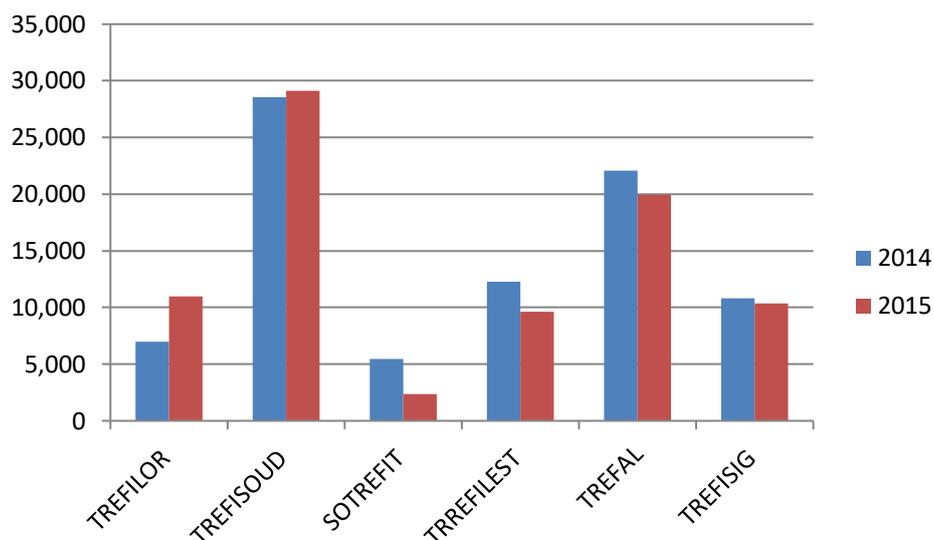


Figure N° 21 : ventilation de la production par unité (tonne) 2014/2015

Une augmentation de la production est enregistrée dans les deux unités TREFILOR (57%) et TREFISOUD (2 %) à cause d'une demande élevée en terme de treillis soudés, poutrelles métalliques légères, et de fils tréfilés.

2 – 3 – Les ressources humaines : A la clôture de l'exercice 2015 l'ENTPL affiche un effectif total de 1190 agents répartis en :

- Permanents : 1004 agents soit 84,4% de l'effectif total ;
- Temporaire : 186 agents soit 15,6% de l'effectif total.

Ce nombre d'effectif se répartit sur les différentes unités comme suit :

| Unités | Effectif | |
|------------|----------|------|
| | 2014 | 2015 |
| TREFILOR | 170 | 162 |
| TREFISOUD | 96 | 93 |
| SOTREFIT | 145 | 130 |
| TRREFILEST | 204 | 191 |
| TREFAL | 179 | 164 |
| TREFISIG | 411 | 419 |
| Siège | 34 | 31 |
| Total | 129 | 1190 |

Tableau N° 18 : Effectif par unité 2014/2015

Source : conception personnelle à partir des données du rapport de gestion 2015 de l'ENTPL

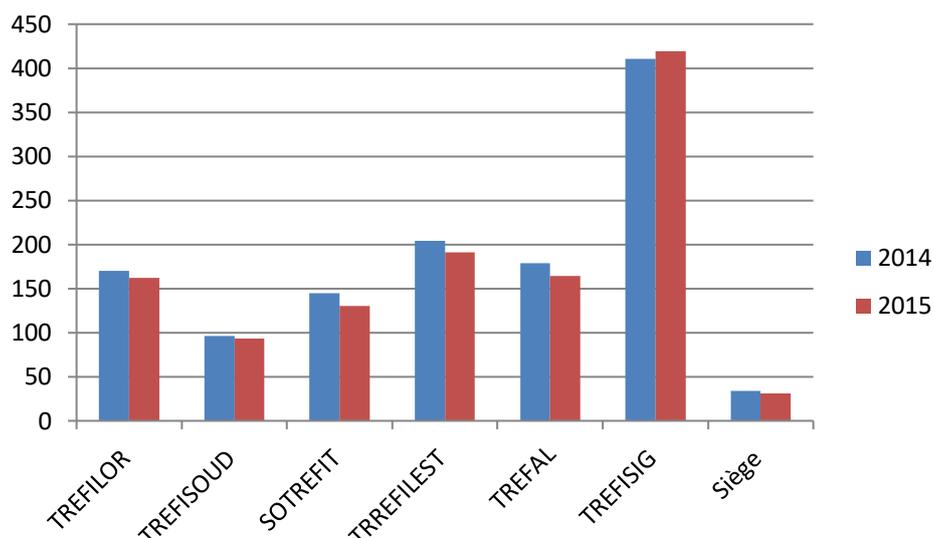


Figure N° 22 : Effectif par unité 2014/2015

L'effectif de l'ENTPL se répartit en catégories socio-professionnelles :

- 796 agents, l'effectif de la catégorie « exécution » qui représente 67 % de l'effectif global de l'entreprise ;
- 166 agents est le nombre d'effectif de la catégorie « maîtrise » soit 14 % de l'effectif global ;
- 228 agents pour la catégorie « cadre » soit 19 % de l'effectif global.

Les départs en retraite :

| | 2013 | 2014 | 2015 |
|-----------------|------|------|------|
| Nombre d'agents | 75 | 60 | 95 |

Les départs en retraite s'élèvent à 95 départs, soit 8 % de l'effectif de l'entreprise. l'ENTPL a versé un montant de 266,7 MDA comme indemnité de départ en retraite.

La répartition de l'effectif par activité est la suivante :

- Production : 577 agents soit 48% de l'effectif global ;
- Administration : 308 agents soit 26%;
- Soutien : 305 agents soit 26 %.

| Unités | Charges de personnel | |
|------------|----------------------|-----------|
| | 2014 | 2015 |
| TREFILOR | 158 938 | 150 670 |
| TREFISOUD | 79 288 | 95 888 |
| SOTREFIT | 137 364 | 119 886 |
| TRREFILEST | 218 046 | 240 293 |
| TREFAL | 134 532 | 156 676 |
| TREFISIG | 432 524 | 437 195 |
| Siège | 55 339 | 51 240 |
| Total | 1 216 032 | 1 251 848 |

Tableau N° 19 : Charges de personnel par unité 2014/2015

Source : rapport de gestion 2015 de l'ENTPL

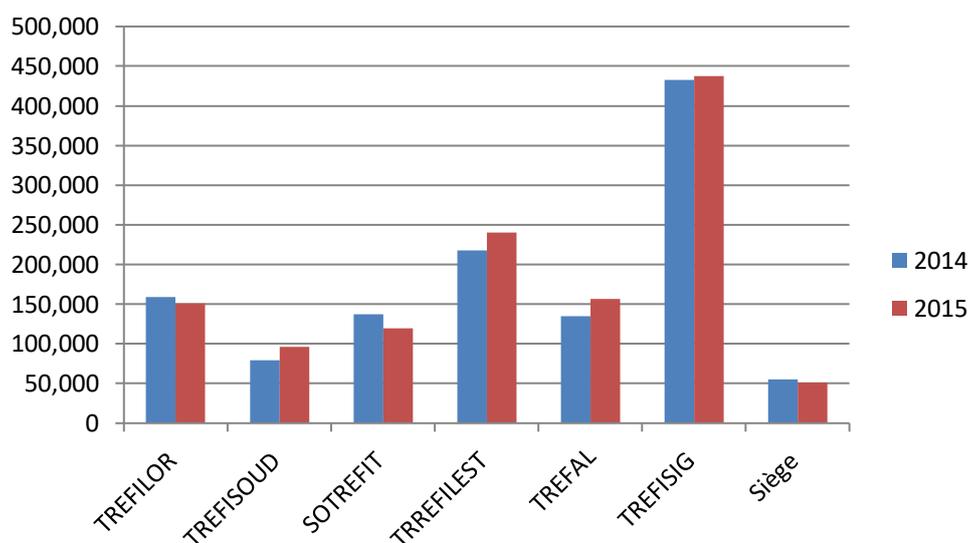


Figure N° 23 : Charges de personnel 2014/2015

Les charges de personnel s'élèvent à 1 251 848 KDA, ce chiffre a connu une augmentation de 3 % par rapport à l'exercice 2014. Cette augmentation est expliquée par l'augmentation des départs en retraite et par conséquent les primes de départ en retraite versées.

La formation et l'apprentissage constituent un axe important pour le développement de l'entreprise, et doit répondre aux besoins de l'entreprise et satisfaire certaines attentes du personnel. L'entreprise consacre un montant de 9 MDA à la formation de son personnel, ce chiffre a augmenté de 12 % par rapport à l'exercice 2014.

2 – 4 – Evolution des principaux agrégats 2011-2015 :

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------------|---------|---------|---------|-----------|----------|
| Valeur ajoutée | 1392MDA | 1482MDA | 1833MDA | 2 177 MDA | 2115 MDA |
| Excédent brut d'exploitation | 256MDA | 234MDA | 528MDA | 841 MDA | 761 MDA |
| Résultat opérationnel | -38MDA | 46MDA | 306MDA | 503 MDA | 334 MDA |
| Résultat net | -50MDA | 1MDA | 153MDA | 292 MDA | 214 MDA |

Tableau N° 20 : Evolution de la VA, EBE, RO, Rnet

Source : Rapport de gestion 2015 de l'ENTPL

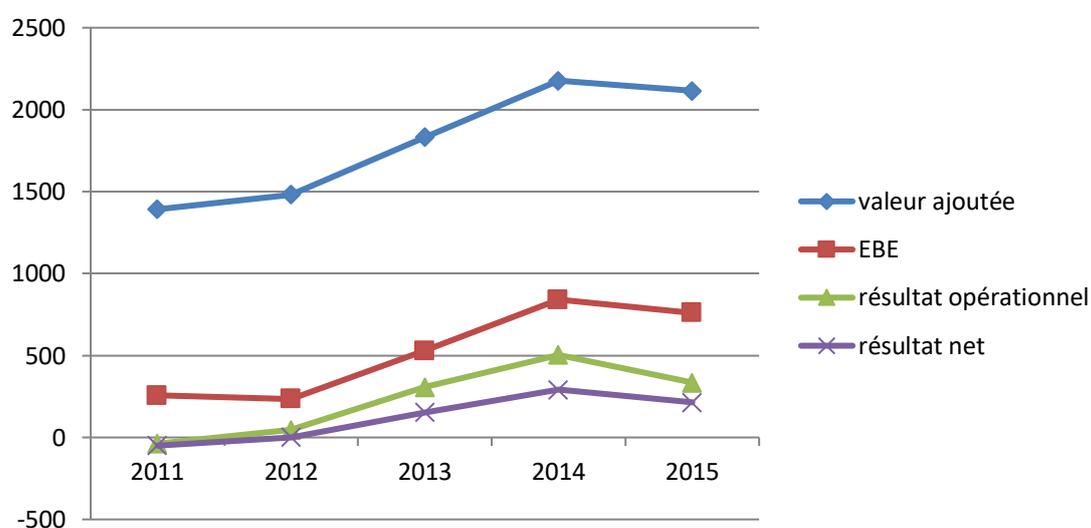


Figure N° 24 : Evolution de la VA, EBE, RO, Rnet

Un résultat déficitaire est enregistré en 2011, ceci peut être expliqué par la baisse de la production et du chiffre d'affaires en 2011, en raison d'importantes perturbations des approvisionnements de la matière première (le fil machine). La situation s'est légèrement redressée en 2012. Le chiffre d'affaires n'a pas cessé d'augmenter depuis 2012, et par conséquent la valeur ajoutée et le résultat net de l'exercice ont connu un rehaussement aussi. La situation s'est beaucoup améliorée durant les cinq dernières années.

Section 2 : incidences des normes IFRS sur la pratique de l'analyse financière

1 – L'influence des normes IFRS sur la présentation des états financiers :

En application de la loi 07-11 du 25 novembre 2007, les entreprises algériennes doivent établir et publier leurs états financiers, selon les dispositions prévues par le système comptable financier applicable sur le territoire algérien, à partir du 1^{er} janvier 2010.

Ce référentiel comptable qui remplace le Plan Comptable National de 1975, est compatible avec les normes IAS/IFRS et a introduit des changements très importants au niveau de :

- la définition du cadre conceptuel ;
- les règles générales et spécifiques d'évaluation et de comptabilisation ;
- et de la présentation des états financiers.

Ces changements sont caractérisés principalement par quatre principales innovations :

- L'adoption de la solution internationale qui rapproche notre pratique comptable de la pratique universelle, ce qui permettra à la comptabilité de fonctionner dans un cadre et des principes plus adaptés à celles de l'économie mondiale ;
- L'énonciation de principes et des règles devant guider la pratique comptable, notamment l'enregistrement des transactions, leur évaluation et l'établissement des états financiers, qui limitera les risques de manipulation volontaire et involontaire des règles et facilitera la vérification des comptes.
- La prise en charge des besoins des investisseurs, actuels ou potentiels, qui disposeront d'une information financière sur les entreprises à la fois harmonisée, lisible et permettant la comparabilité et la prise de décision.
- La possibilité pour les petites entités d'appliquer un système d'information basé sur une comptabilité simplifiée.

Ces changements caractérisent le rôle de la comptabilité qui doit désormais s'attacher plus à la réalité économique des opérations qu'à leur nature juridique.

1 – 1 – Introduction du concept de la juste valeur :

Les normes IAS32 et puis la norme IAS 39 relatives aux instruments financiers ont introduit le concept de la juste valeur. Rappelons que la juste valeur est « le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale »

Le normalisateur algérien s'est fortement inspiré de la définition de son homologue européen pour définir la juste valeur. En effet, dans plusieurs règles comptables, celle-ci est définie comme la valeur de marché qu'il faudrait payer aujourd'hui pour le même actif. Les passifs sont enregistrés pour le montant non actualisé de trésorerie nécessaire pour régler l'obligation d'aujourd'hui. Plus simplement, la juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint.

Cependant, dans le Système Comptable Financier (SCF) algérien, la juste valeur ne représente pas un référentiel comptable de base. En effet, la notion du coût historique constitue la base de mesure initiale et d'évaluation ultérieure des éléments d'actifs et de passifs¹⁰⁶.

L'ENTPL évalue ses immobilisations à la méthode du coût historique. Par référence au système comptable financier, le coût historique des actifs est leur coût d'acquisition qui est égal « au prix d'achat résultant de l'accord des parties, à la date de l'opération déduction faite des rabais et remises commerciaux, majoré des droits de douanes et autres taxes fiscales non récupérables par l'entité auprès de l'administration fiscale ainsi que des frais directement attribuables pour obtenir le contrôle de l'actif et sa mise en état d'utilisation »¹⁰⁷

Ainsi, les éléments de stocks, produits finis et semi-finis sont évalués à leurs coût de production par application de la méthode de l'imputation rationnelle des charges fixes.

1 – 2 – Application du principe de la prééminence économique sur l'apparence juridique :

Le système comptable financier a introduit le principe de la prééminence économique sur l'apparence juridique retenu par l'IASC. Selon ce principe, les opérations sont enregistrées en

¹⁰⁶ Tahri Elalia, Enjeux d'utilité de la juste valeur : application aux entreprises publiques algériennes, Revue nouvelle économie, N°11-volume 02-2014, Laboratoire GRM, université de Nice Sophia Antipolis, page 45.

¹⁰⁷ Le système comptable financier, page 47.

comptabilité et présentées dans les états financiers conformément à leur nature et à leur réalité financière et économique, sans s'en tenir uniquement à leur apparence juridique.

L'ENTPL comptabilise, dans son bilan, tous les biens acquis par crédit-bail, dès la conclusion du contrat de location, pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux. Ces biens sont enregistrés en immobilisations corporelles, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Ils sont amortis par le mode d'amortissement linéaire comme pour l'ensemble des immobilisations de l'entreprise.

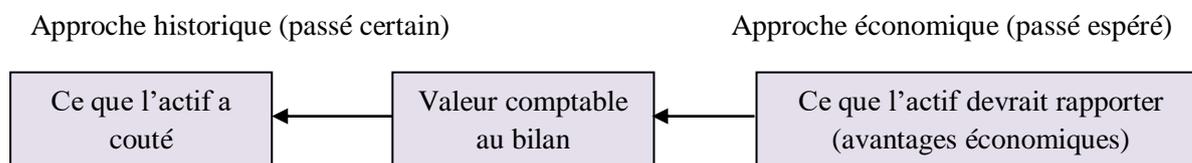
1 – 3 – Primauté du bilan sur le compte de résultat :

En IFRS, il y a primauté du bilan sur le compte de résultat, l'objectif est de fournir la valeur patrimoniale de l'entreprise pour mieux répondre aux besoins de l'investisseur. Selon Bachy et Sion 2009, cet objectif conduit à « :

- intégrer au bilan des engagements financiers qui ne l'étaient pas auparavant (instruments dérivés de trésorerie tels que les opérations sur les marchés à terme, engagements de location) ;
- abandonner le principe du coût historique comme méthode unique de comptabilisation et à recourir à d'autres méthodes de valorisation permettant de mesurer la « juste valeur » des actifs et dettes ;
- utiliser des méthodes financières, comme l'actualisation des cash flows futurs.

Dans cette perspective, un actif ne peut être comptabilisé que s'il procure des avantages économiques futurs. Un avantage économique lié à un actif correspond à la capacité de cet actif de générer directement ou indirectement des flux positifs de liquidités »¹⁰⁸.

Désormais, deux modèles comptables de valorisation des actifs peuvent être appliqués:



Source : Bachy Bruno et Sion Michel, Analyse financière des comptes consolidés, Normes IFRS, 2^e édition, Dunod, 2009, page 101.

¹⁰⁸ Bachy Bruno et Sion Michel, Analyse financière des comptes consolidés, Normes IFRS, 2^e édition, Dunod, 2009, page 100.

2 – Etats financiers de l'ENTPL:

Les comptes annuels de l'ENTPL sont établis en conformité avec les règles introduites par le système comptable financier.

Les états financiers consolidés présentés, à partir de l'exercice 2010, reflètent la situation comptable de l'entreprise mère TPL et ses filiales¹⁰⁹, l'objectif de ces états est de fournir des informations sur :

- ✓ La situation financière (bilan) ;
- ✓ Performances (compte de résultat) ;
- ✓ Les variations de la situation de trésorerie (tableau des flux de trésorerie) ;
- ✓ Les variations détaillées des capitaux propres (tableaux de variations des capitaux propres).

L'ENTPL a établi ses comptes annuels de l'exercice 2009 en appliquant les textes relatifs à la première application du système comptable financier, afin d'assurer au niveau des états financiers 2010, présentés conformément à la nouvelle réglementation, la comparabilité avec les informations financières relatives à l'exercice 2009.

Nous proposons dans ce qui suit de prendre connaissance des états financiers de l'ENTPL avant et après application du système comptable financier.

¹⁰⁹ En 2010, l'ENTPL (actuellement filiale du groupe IMETAL) était une entreprise regroupant les 6 filiales, qui à l'heure actuelle représentent des unités.

2 – 1 – Etat financiers en PCN :**BILAN au 31/12/2009 (PCN)****ACTIF 2009**

| N° | Actif | Montant brut | AMR ou provisions | Montant net |
|----|--|-----------------------|----------------------|----------------------|
| | INVESTISSEMENTS | | | |
| 20 | Frais préliminaires | 11 971 436 | 9 359 827 | 2 611 608 |
| 21 | Valeurs incorporelles | 5 459 428 | 900 000 | 4 559 428 |
| 22 | Terrains | 399 147 759 | - | 399 147 759 |
| 24 | Equipements de production | 5 770 274 908 | 2 928 500 272 | 2 841 774 635 |
| 25 | Equipement sociaux | 103 650 089 | 45 226 577 | 58 423 511 |
| 28 | Investissements en cours | 80 748 274 | - | 80 748 274 |
| | TOTAL 2 | 6 371 251 897 | 2 983 986 678 | 3 387 265 219 |
| | STOCKS | | | |
| 30 | Marchandises | 918 624 852 | - | 918 624 852 |
| 31 | Matières et fournitures | 1 582 887 337 | 42 502 600 | 1 540 384 736 |
| 33 | Produits semi-ouvrés | 1 379 480 006 | 3 586 299 | 1 343 893 706 |
| 34 | Produits et travaux en-cours | 22 564 714 | - | 22 564 714 |
| 35 | Produits finis | 431 779 717 | 18 834 509 | 412 945 208 |
| 36 | Déchets et rebuts | 17 823 448 | - | 17 823 448 |
| 37 | Stocks à l'extérieur | 196 635 296 | 255 596 | 196 379 700 |
| | TOTAL 3 | 3 308 263 373 | 65 179 005 | 3 243 084 368 |
| | CREANCES | | | |
| 42 | Créances d'investissement | 93 758 333 | 7 957 934 | 85 800 398 |
| 43 | Créances de stocks | 75 128 423 | 256 500 | 74 871 923 |
| 44 | Créances sur associés et sociétés apprenantées | - | - | - |
| 45 | Avances pour compte | 524 618 197 | - | 524 618 197 |
| 46 | Avances d'exploitation | 341 163 967 | 177 474 512 | 163 689 455 |
| 47 | Créances sur clients | 848 955 917 | 320 140 042 | 528 815 875 |
| 48 | Disponibilités | 1 792 222 931 | - | 1 792 222 931 |
| 40 | Comptes débiteurs du passif | - | - | - |
| | TOTAL 4 | 3 675 847 769 | 505 828 989 | 3 170 018 780 |
| | TOTAL GENERAL | 13 356 363 040 | 3 554 994 673 | 9 800 368 367 |

PASSIF 2009

| N° | Passif | Montant |
|----|--|----------------------|
| | FONDS PROPRES | |
| 10 | Fonds social | 3 974 000 000 |
| 12 | Primes liées au fonds social | - |
| 13 | Réserves | 189 913 737 |
| 14 | Subventions d'investissement | - |
| 15 | Ecart de réévaluation | - |
| 16 | Autres fonds propres | 622 596 997 |
| 17 | Liaisons inter-unités | - |
| 18 | Résultat en instance d'affectation | -511 405 655 |
| 19 | Provision pour pertes et charges | 196 445 158 |
| | TOTAL 1 | 4 471 550 238 |
| | DETTES | |
| 52 | Dettes d'investissement | 1 097 519 570 |
| 53 | Dettes de stocks | 1 008 811 003 |
| 54 | Détentions pour compte | 116 172 056 |
| 55 | Dettes envers les associés et les sociétés apparentées | - |
| 56 | Dettes d'exploitation | 382 791 609 |
| 57 | Avances commerciales | 70 809 685 |
| 58 | Dettes financières | 2 054 308 197 |
| 50 | Comptes créditeurs de l'actif | 89 400 |
| | TOTAL 5 | 4 730 501 523 |
| 88 | RESULTAT DE L'EXERCICE | 598 316 605 |
| | TOTAL GENERAL | 9 800 368 367 |

Tableau des comptes de résultat au 31/12/2009 (PCN)

| N° | Passif | Débit | Crédit |
|-----------|-------------------------------------|--------------------|----------------------|
| 70 | Ventes de marchandises | | 3 521 382 577 |
| 60 | Marchandises consommées | 3 341 222 202 | |
| 80 | Marge brute | | 180 160 375 |
| 80 | Marge brute | | 180 160 375 |
| 71 | Production vendue | | 7 427 557 884 |
| 72 | Production stockée | | 630 660 877 |
| 73 | Production de l'entp pour elle-même | | - |
| 74 | Prestations fournies | | 62 433 366 |
| 75 | Transfert de charges de production | | 9 096 307 |
| 61 | Matières et fournitures consommés | 4 497 318 154 | |
| 62 | Services | 184 045 821 | |
| 81 | Valeur ajoutée | | 2 467 223 079 |
| 81 | Valeur ajoutée | | 2 467 223 079 |
| 76 | Revenus financiers | | - |
| 77 | Produits divers | | 10 854 302 |
| 78 | Transfert de charges d'exploitation | | 204 279 627 |
| 6 | Frais du personnel | 894 244 089 | |
| 64 | Impôts et taxes | 167 185 574 | |
| 65 | Frais financiers | 252 196 525 | |
| 66 | Frais divers | 37 741 477 | |
| 68 | Dotations aux amortissements | 357 364 740 | |
| 83 | Résultat d'exploitation | | 973 624 602 |
| 79 | Produits hors exploitation | | 179 243 122 |
| 69 | Charges hors exploitation | 404 869 682 | |
| 84 | Résultat hors exploitation | 225 626 559 | |
| 83 | Résultat d'exploitation | | 973 624 602 |
| 84 | Résultat hors exploitation | 225 626 559 | |
| 880 | Résultat brut de l'exercice | | 747 998 042 |
| 889 | Impôt sur les bénéfiques | 149 681 437 | |
| 88 | Résultat de l'exercice | | 598 316 605 |

L'ENTPL établissait aussi une annexe comportant :

- Un tableau des mouvements patrimoniaux ;
- Un tableau des investissements ;
- Tableau des amortissements ;
- Tableau des provisions ;
- Tableau des créances et de dettes ;
- Tableau des fonds propres ;
- Un tableau des mouvements de stocks ;

Retraitements nécessaires au passage aux normes comptables du SCF :

Le passage aux IAS/IFRS a conduit les entreprises algériennes à procéder à un certain nombre de:

- reclassements traduisant les différences de présentation des comptes du bilan, du compte de résultat et du tableau des variations des flux de trésorerie,
- retraitements induits par les différences de méthodes de valorisation ayant pour conséquences des incidences sur les réserves et les résultats consolidés.

Selon les dispositions prévues par l'instruction 02 du 29 octobre 2009 émanant du ministère des finances portant sur la première application du SCF et des normes publiées dans l'arrêté du 23 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, l'ENTPL a effectué les retraitements suivants nécessaires à l'établissement de ses états financiers en SCF :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul d'amortissements. Ce dernier est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité. Le principe retenu pour l'évaluation des immobilisations reste le coût historique ; le principe de la juste valeur n'est donc pas appliqué.

L'application des dispositions du SCF n'a pas d'incidence sur les comptes d'immobilisations du fait du maintien des durées d'amortissement et des méthodes d'évaluation.

Dans le cadre du respect du principe de la prédominance de l'apparence économique sur l'apparence juridique, et selon la norme IAS 17 « contrat de location », l'ENTPL enregistre dans son bilan, les biens acquis par contrat de location financement (crédit bail) qui ont pour effet de transférer à l'entreprise la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens ainsi financés. Ces biens sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec inscription en contrepartie d'une dette financière, et sont amortis au même titre que les immobilisations dont l'entreprise est juridiquement propriétaire.

- Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels, et sont évalués à leur coût d'acquisition (achat externe), ou à leur coût de production (développement interne).
- Les immobilisations financières comprennent la participation de l'ENTPL dans BATIRAPID (entreprise en liquidation), des titres sur AIR ALGERIE, les prêts aux

personnels de l'entreprise et des cautionnements versés aux entreprises SONELGAZ et SEOR. Les retraitements opérés résultent des reclassements des créances d'investissement du bilan (à long et moyen terme) PCN en immobilisations financières.

- La valeur des frais d'établissement est éliminée du bilan, et les frais de recherche sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.
- Constitution de la provision pour départs en retraite du personnel de l'entreprise.

Tout ajustement et retraitement résultant du passage au système comptable financier constitue un changement de méthode imposé. ENTPL et ses filiales, ont utilisé le compte 11 « Report à nouveau » pour ce changement de méthode ou pour une correction d'erreurs lors du passage du PCN au SCF.

L'impact de ses changements va être présenté comme un ajustement du solde à l'ouverture des résultats non distribués, imputation sur le montant du poste « report à nouveau » ce qui entrainera une modification des capitaux propres.

2 – 2 – Etat financiers en SCF:

Nous présentons les états financiers consolidés de l'ENTPL sur la période 2009-2010, période suivant l'application de SCF. Les comptes consolidés regroupent les états financiers de toutes les filiales contrôlées par l'ENTPL « entité consolidante », qui constituait un groupe à cette époque. Le nombre de filiales consolidées est de six auquel s'ajoutent les comptes de l'entreprise mère.

Les comptes consolidés du groupe ENTPL sont établis conformément aux règles du système comptable financier. Les principes et méthodes comptables retenus sont :

- La continuité de l'exploitation,
- La permanence des méthodes d'évaluation,
- Indépendance des exercices,
- Le principe de prudence,
- L'inventaire permanent,
- L'évaluation des immobilisations par référence à la méthode du coût historique,
- L'évaluation des stocks de produits finis et semi-finis par la méthode de l'imputation rationnelle des charges fixes.

Bilan ACTIF 31/12/2009 (SCF)

| ACTIF | Note | Montant brut 2009 | AMR Prov2009 | Montant Net 2009 | Montant net 2010 |
|---|------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <u>ACTIFS NON COURANTS</u> | | | | | |
| Ecart d'acquisition –Goodwill +ou- Immobilisations incorporelles | | 00 | 00 | 00 | 00 |
| Immobilisations corporelles | | 1 684 428 | 654 566 | 1 029 862 | 645 396 |
| | | <u>6 368 748 060</u> | <u>2 918 483 992</u> | <u>3 450 264 057</u> | <u>3 295 922 792</u> |
| Terrains | | 400 140 035 | 00 | 400 140 035 | 400 487 535 |
| Bâtiments | | 2 480 218 599 | 1 083 625 491 | 1 396 593 108 | 1 396 593 108 |
| Autres immobilisations corporelles | | 3 391 289 654 | 1 834 858 501 | 1 556 431 353 | 1 556 431 353 |
| Immobilisations en concessions | | 00 | 00 | 00 | 00 |
| Immobilisations encours | | 97 099 570 | 00 | 97 099 570 | 100 863 520 |
| Immobilisations financières : | | <u>72 693 100</u> | <u>7 957 934</u> | <u>64 735 165</u> | <u>30 589 106</u> |
| Titres mis en équivalence | | - | - | - | - |
| Autres participations et créances rattachées | | 8 480 000 | 6 480 000 | 2 000 000 | 00 |
| Autres titres immobilisés | | 31 696 261 | 00 | 31 696 261 | 00 |
| Prêts et autres actifs fin. Non courants | | 32 516 818 | 1 477 934 | 31 08 884 | 30 589 106 |
| Impôts différés actif | | 00 | 00 | 00 | 31 499 908 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | | 6 443 125 589 | 2 927 096 493 | 3 516 029 095 | 3 358 657 204 |
| <u>ACTIFS COURANTS</u> | | | | | |
| Stocks et encours | | <u>3 308 583 407</u> | <u>144 599 553</u> | <u>3 163 983 854</u> | <u>1 841 528 367</u> |
| Créances et emplois assimilés | | <u>1 739 609 895</u> | <u>497 871 057</u> | <u>1 241 738 838</u> | <u>1 114 172 472</u> |
| Clients | | 865 864 053 | 320 140 044 | 545 724 009 | 485 766 652 |
| Autres débiteurs | | 279 829 554 | 177 731 012 | 102 098 542 | 86 684 861 |
| Impôts et assimilés | | 550 832 868 | 00 | 550 832 868 | 463 237 371 |
| Autres créances et emplois assimilés | | 43 083 416 | 00 | 43 083 416 | 78 483 586 |
| Disponibilités et assimilés | | <u>1 792 171 146</u> | <u>00</u> | <u>1 792 171 146</u> | <u>1 673 899 434</u> |
| Placements et autres actifs financiers courants | | 00 | 00 | 00 | 215 000 000 |
| Trésorerie | | 1 792 171 146 | 00 | 1 792 171 146 | 1 458 899 434 |
| TOTAL ACTIF COURANT | | 6 840 364 450 | 642 470 610 | 6 197 893 839 | 4 629 600 274 |
| TOTAL ACTIF | | 13 283 490 039 | 3 569 567 104 | 9 713 922 935 | 7 988 257 478 |

Bilan PASSIF au 31 décembre 2009 (SCF)

| PASSIF | Note | Montant 2009 | Montant 2010 |
|--|------|----------------------|----------------------|
| <u>CAPITAUX PROPRES</u> | | | |
| Capital émis | | 3 974 000 000 | 3 974 000 000 |
| Capital non appelé | | 00 | 00 |
| Primes et réserves | | 552 329 859 | 563 721 007 |
| Réserves consolidées (1) | | 1 146 826 358 | 1 155 949 848 |
| Ecart de réévaluation | | 00 | 00 |
| Ecart d'équivalence (1) | | 00 | 00 |
| Résultat net | | 598 316 605 | 520 196 428 |
| Autres capitaux propres – Report à nouveau | | -1 329 442 703 | -825 640 735 |
| Résultat changement de méthodes comptable PCN/SCF | | -85 645 908 | -85 645 908 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | | 4 856 384 211 | 5 302 580 640 |
| <u>PASSIFS NON COURANTS</u> | | | |
| Emprunts et dettes financières | | 1 291 085 000 | 924 372 871 |
| Impôts (différés et provisionnés) | | 00 | 5 282 852 |
| Autre dettes non courantes | | 00 | 00 |
| Provisions et produits constatés d'avance | | 196 445 158 | 226 947 680 |
| TOTAL PASSIFS NON COURANT | | 1 487 530 159 | 1 156 603 404 |
| <u>PASSIFS COURANTS</u> | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 2 988 564 285 | 1 084 267 144 |
| Impôts | | 109 596 225 | 273 551 172 |
| Autres dettes | | 271 848 053 | 171 255 116 |
| TOTAL PASSIFS COURANT | | 3 370 008 564 | 1 529 073 433 |
| TOTAL PASSIF | | 9 713 922 935 | 7 988 257 478 |

(1)A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés.

Compte de résultat au 31 décembre 2009 (SCF)

| Libellé | Note | Montant 2009 | Montant 2010 |
|---|------|-----------------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires | | 11 011 373 828 | 8 048 291 924 |
| Variations stocks produits finis et en-cours | | -530 660 877 | 251 240 710 |
| Production immobilisée | | 00 | 00 |
| Subvention d'exploitation | | 00 | 00 |
| I-PRODUCTION DE L'EXERCICE | | 10 480 712 950 | 8 299 532 634 |
| Achats consommés | | 7 838 956 075 | 6 062 308 610 |
| Services extérieurs et autres consommations | | 276 016 891 | 184 747 716 |
| II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE | | 8 114 972 966 | 6 247 056 326 |
| III- VALEUR AJOUTEE | | 2 365 739 984 | 2 052 476 307 |
| Charges de personnel | | 894 244 089 | 1 038 317 863 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 167 160 574 | 126 086 379 |
| IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | | 1 304 335 320 | 888 072 064 |
| Autres produits opérationnels | | 150 069 603 | 204 896 042 |
| Autres charges opérationnelles | | 156 245 893 | 66 256 231 |
| Dotations aux amortissements et provisions | | 558 020 802 | 672 385 318 |
| Reprises sur pertes de valeur et provisions | | 202 740 368 | 325 771 789 |
| V-RESULTAT OPERATIONNEL | | 942 878 597 | 680 098 346 |
| Produits financiers | | 6 655 284 | 18 997 188 |
| Charges financières | | 201 535 838 | 69 307 982 |
| VI-RESULTAT FINANCIER | | -194 880 554 | -50 310 794 |
| VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT V+VI | | 747 998 042 | 629 787 552 |
| Impôt exigible sur résultats ordinaires | | 149 681 437 | 159 521 884 |
| Impôt différés (variation) sur résultats ordinaires | | 00 | -31 172 067 |
| Produits des activités ordinaires | | 10 840 178 206 | 8 849 197 654 |
| Charges des activités ordinaires | | 10 241 861 601 | 8 347 759 918 |
| VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES | | 598 316 605 | 501 437 735 |
| Eléments extraordinaires (produits) | | 00 | 18 758 693 |
| Eléments extraordinaires (charges) | | 00 | 00 |
| IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE | | 00 | 18 758 693 |
| X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE | | 598 316 605 | 520 196 428 |
| XI-RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE(1) | | 598 316 605 | 520 196 428 |
| Dont part des minoritaires(1) | | | |
| Part du groupe (1) | | 598 316 605 | 520 196 428 |

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés.

L'ENTPL fournit aussi un tableau de flux de trésorerie(voir page 227), un tableau de variation de capitaux propres(voir page229) et des notes annexes qui contiennent des informations supplémentaires concernant les différents postes du bilan et du compte de résultat ; et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

2 – 3 – Présentation de l'état de la situation financière (bilan) en pourcentage (analyse verticale):

Le bilan reflète la situation de l'entreprise à une date précise, et renseigne sur sa rentabilité. C'est un document très utile, dont l'étude permet au dirigeant et au tiers intéressés de porter un jugement sur la situation actuelle et passée, et de les aider à prendre les décisions managériales ou d'investissement.

L'analyse verticale consiste à représenter pour un exercice, les postes du bilan en pourcentage du total du bilan. L'analyse verticale s'applique aussi sur le compte de résultat, les pourcentages sont dans ce cas calculés sur le montant des ventes.

Cette analyse éclaire la relation entre les postes des états financiers et permet la comparaison des états de plusieurs entreprises de taille différente et de même secteur d'activité.

ANALYSE VERTICALE DU BILAN

| ACTIF | 2009 | % | 2010 | % |
|---|----------------------|--------------|----------------------|--------------|
| <u>ACTIFS NON COURANTS</u> | | | | |
| <i>Immobilisations incorporelles</i> | 1 029 862 | 0,01% | 645 396 | 0,008% |
| <i>Immobilisations corporelles</i> | 3 450 264 057 | 35% | 3 295 922 792 | 41% |
| Terrains | 400 140 035 | 4,1% | 400 487 535 | 5% |
| Bâtiments | 1 396 593 108 | 14,4% | 1 396 593 108 | 17,4% |
| Autres immobilisations corporelles | 1 556 431 353 | 16,02% | 1 556 431 353 | 19,4% |
| Immobilisations encours | 97 099 570 | 0,99% | 100 863 520 | 1,26% |
| <i>Immobilisations financières :</i> | 64 735 165 | 0,66% | 30 589 106 | 0,38% |
| Autres participations et créances rattachées | 2 000 000 | 0,02% | 00 | 0% |
| Autres titres immobilisés | 31 696 261 | 0,32% | 00 | 0% |
| Prêts et autres actifs fin. Non courants | 31 08 884 | 0,03% | 30 589 106 | 0,38% |
| Impôts différés actif | 00 | 0% | 31 499 908 | 0,39% |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | 3 516 029 095 | 36% | 3 358 657 204 | 42% |
| <u>ACTIFS COURANTS</u> | | | | |
| <u>Stocks et encours</u> | 3 163 983 854 | 32% | 1 841 528 367 | 23% |
| <u>Créances et emplois assimilés</u> | 1 241 738 838 | 12,7% | 1 114 172 472 | 13,9% |
| Clients | 545 724 009 | 5,6% | 485 766 652 | 6,08% |
| Autres débiteurs | 102 098 542 | 1,05% | 86 684 861 | 1,08% |
| Impôts et assimilés | 550 832 868 | 5,6% | 463 237 371 | 5,79% |
| Autres créances et emplois assimilés | 43 083 416 | 0,44% | 78 483 586 | 0,98% |
| <u>Disponibilités et assimilés</u> | 1 792 171 146 | 18% | 1 673 899 434 | 21% |
| Placements et autres actifs financiers courants | 00 | 0% | 215 000 000 | 2,6% |
| Trésorerie | 1 792 171 146 | 18% | 1 458 899 434 | 18% |
| TOTAL ACTIF COURANT | 6 197 893 839 | 64% | 4 629 600 274 | 58% |
| TOTAL ACTIF | 9 713 922 935 | 100% | 7 988 257 478 | 100% |
| <u>CAPITAUX PROPRES</u> | | | | |
| Capital émis | 3 974 000 000 | 40,9%5, | 3 974 000 000 | 40,9% |
| Primes et réserves | 552 329 859 | 3% | 563 721 007 | 7% |
| Réserves consolidées | 1 146 826 358 | 11,8% | 1 155 949 848 | 14,4% |
| Résultat net | 598 316 605 | 6,15% | 520 196 428 | 6,51% |
| Autres capitaux propres – Report à nouveau | -1 415 088 611 | -14% | - 911 286 643 | -11% |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | 4 856 384 211 | 50% | 5 302 580 640 | 66% |
| <u>PASSIFS NON COURANTS</u> | | | | |
| Emprunts et dettes financières | 1 291 085 000 | 13,29% | 924 372 871 | 11,57% |
| Impôts (différés et provisionnés) | 00 | 0% | 5 282 852 | 0,066% |
| Provisions et produits constatés d'avance | 196 445 158 | 2,02% | 226 947 680 | 2,84% |
| TOTAL PASSIFS NON COURANT | 1 487 530 159 | 15,3% | 1 156 603 404 | 14,4% |
| <u>PASSIFS COURANTS</u> | | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 988 564 285 | 30,7% | 1 084 267 144 | 13,57% |
| Impôts | 109 596 225 | 1,12% | 273 551 172 | 3,42% |
| Autres dettes | 271 848 053 | 2,79% | 171 255 116 | 2,14% |
| TOTAL PASSIFS COURANT | 3 370 008 564 | 34,7% | 1 529 073 433 | 19% |
| TOTAL PASSIF | 9 713 922 935 | 100% | 7 988 257 478 | 100% |

3 – Impact du passage au SCF sur le contenu informationnel des états financiers:

L'étude des états financiers va permettre de comprendre la stratégie globale de l'entreprise et ses activités. Dans le cadre de l'analyse financière, il s'agit surtout de comprendre l'application du SCF, système très proche du référentiel IAS/IFRS, et de procéder par la suite au diagnostic financier.

Notons que le référentiel international ne fait aucune distinction entre le bilan individuel et le bilan consolidé, et ne nécessite donc pas un modèle de présentation précis pour l'une des deux options.

Le compte de résultat de l'ENTPL est présenté par nature, celui-ci recense les grandes catégories de charges : consommations de matières premières, dotations aux amortissements, charges de personnel...et permet de mettre en lumière des résultats partiels qui correspondent aux différents soldes intermédiaires de gestion (SIG). Ces soldes expliquent la formation du résultat de l'entreprise.

Par conséquent, la tâche de l'analyste financier sera moins pénible, car les SIG sont déjà calculés, il procédera, par la suite, à mettre en perspective ces résultats et de les comparer dans le temps et dans l'espace (entreprises du même secteur d'activité).

On remarque qu'au niveau du compte de résultat de l'entreprise, les enrichissements (produits) sont supérieurs aux appauvrissements et consommations (charges), se qui est traduit par des résultats positifs à l'exception du résultat financier car les produits sont inférieurs aux charges financières. Ces dernières sont passées de 120MDA en 2008 à 202 MDA en 2009, soit une augmentation de 168%. Cette augmentation s'explique par les frais financiers sur des emprunts bancaires et commissions sur ouverture des lettres de crédits contractés en 2009. L'ENTPL est donc globalement enrichie, le résultat est bénéficiaire. Le tableau ci-dessous donne un historique sur l'évolution du résultat de l'entreprise de 2009 à 2014.

| Années | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|-----------|-------------|-------------|-------------|-----------|-------------|-----------|
| Résultats | 598 316 605 | 520 196 428 | -50 637 036 | 1 198 859 | 153 009 228 | 290511543 |

Le résultat est passé de 598MDA en 2009 à 290MDA en 2014, cette baisse du résultat est expliquée par l'invasion du marché par le secteur privé qui propose les mêmes produits fabriqués par l'entreprise avec des dimensions plus réduites et avec des prix moins chers que

ceux proposés par l'ENTPL. L'année 2011 a été marquée par un résultat déficitaire de la pluparts des unités de l'entreprise (à l'exception des unités TREFISOUD el Eulma, et TREFAL Alger) à cause de la dégradation du niveau de production et du chiffre d'affaires dû au ralentissement de la demande du marché des aciers de construction a cause du retard pris dans le démarrage de nouveaux chantiers du plan quinquennal 2010-2014.

Le bilan, correspond à l'état de situation financière, il présente les ressources dont dispose l'entreprise (différentes catégories de financements présentées au passif) et les emplois effectués.

Conformément aux dispositifs portants sur le SCF, le bilan fait la distinction entre les actifs non courants et les actifs courants d'une part, et d'autre part, les capitaux propres, les passifs non courants et les passifs courants.

Les éléments courants comprennent les actifs à réaliser et les passifs à régler dans le cadre normal du cycle d'exploitation, les actifs détenus à des fins de transactions, les actifs à réaliser et les passifs à régler dans les 12 mois, et la trésorerie constituée exclusivement d'avoirs en banque et en caisse.

L'introduction des IFRS prévoit deux principaux modes de comptabilisation des actifs. Selon la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations sont comptabilisées :

- au coût historique. Ces actifs sont amortis et font l'objet d'un test annuel de dépréciation,
- à la juste valeur, corrigée éventuellement d'une provision pour dépréciation.

Dans ce dernier cas, la réévaluation doit concerner une classe complète d'actifs (par exemple, tous les immeubles) et être systématiquement pratiquée chaque année.

Les profits de réévaluation sont portés en contrepartie en capitaux propres. L'option de réévaluation n'est ouverte qu'aux actifs ayant un prix sur un marché actif.

A l'ENTPL, les immobilisations continuent de figurer au bilan d'ouverture pour leur coût historique d'acquisition, elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les stocks et en-cours forment la première rubrique de l'actif non courant. Ils comprennent :

- les matières premières et les approvisionnements, les en-cours de production, les produits intermédiaires ou finis et les marchandises ; ces dernières représentent les éléments de stock que l'entreprise a achetés et qui peuvent être revendus en l'état, indépendamment de tout processus de transformation. Les stocks de matières et fournitures sont comptabilisés à leur coût d'acquisition majoré des frais accessoires (transport, droits de douanes..). L'ENTPL

procède à la valorisation des stocks de produits finis et semi-finis par la méthode de l'imputation rationnelle des charges fixes. L'activité moyenne qui sert de référence à la méthode de l'imputation rationnelle, a été calculée sur la base de la moyenne des trois derniers budgets.

Il faut rappeler que, la norme IAS 2 « Stocks » interdit l'utilisation de la méthode LIFO pour la valorisation des sorties de stocks ; et ne reconnaît que le coût moyen ou la méthode FIFO et retient comme élément de coût entrant dans l'évaluation d'un produit les frais directs et indirects de production.

Les capitaux propres de l'ENTPL sont composés de :

- Apport de l'Etat formant le capital social : 3 974 000 000DA ;
- Primes et réserves : 552 329 859 DA ;
- Réserves consolidées : 1 146 826 358DA ;
- Résultat net du siège: 598 316 605DA ;
- Autres fonds propres, report à nouveau : -1 329 442 703DA qui représente les résultats déficitaires en instance d'affectations des exercices antérieurs ;
- Résultat sur changement de méthode pour un montant débiteur de 85 645 908DA, concerne principalement la mise en œuvre de la nouvelle procédure de valorisation de produits finis et semi-finis par l'imputation rationnelle des frais fixe, et les ajustements résultants du passage au système comptable financier.

Les emprunts et dettes financiers sont constitués d'emprunts sur établissements de crédit (dettes résiduelles auprès de la banque algérienne de développement (BAD), et emprunt à moyen terme sur acquisition d'équipements, et avance sur stock contractés auprès de la banque extérieur d'Algérie (BEA).

Le bilan en SCF contient des provisions pour engagements de retraite (norme IAS 19 « avantages du personnel »). Pour cela l'ENTPL a constitué une provision pour l'ensemble du personnel éligible au départ en retraite pour lequel une sortie d'argent est probable, pour un montant total de 196 445 158DA en 2009.

Le tableau suivant illustre l'impact de la transition du PCN vers le SCF sur les principaux agrégats comptables :

| | PCN | SCF | Variation | % |
|------------------|---------------|---------------|--------------|--------|
| Capitaux propres | 4 471 550 238 | 4 856 384 212 | +384 833 974 | +8,6% |
| Total du bilan | 9 800 368 367 | 9 713 922 935 | -8 644 432 | -0,88% |
| Résultat | 598 316 605 | 598 316 605 | 00 | 00 |
| Stocks | 3 243 084 368 | 3 163 983 854 | -79 100 514 | -2,4% |
| Créances | 1 377 795 849 | 1 241 738 838 | -136 057 011 | -9,8% |

Ces variations sont expliquées par les retraitements effectués lors de la transition. Les comptes du bilan sont affectés par les nouvelles normes : immobilisations, endettements financier et capitaux propres. Les immobilisations sont majorées par des actifs financés par location financement et par l'immobilisation des frais de développement, et diminuées des frais préliminaires qui ont été exclus du bilan.

L'endettement financier est accru par des engagements de retraite et des engagements de crédit-bail. Un reclassement est effectué sur les comptes de dettes et de créances.

Une légère variation sur les stocks due au changement de méthode de valorisation par l'entreprise. Cette dernière passe à la méthode de l'imputation des charges fixes pour évaluer ses produits finis et semi-finis. L'impact sur les capitaux propres est dû au montant du « report à nouveau » où sont enregistrés les changements de méthode liés à la transition. Ces changements affecteront plusieurs ratios, tels que le ratio d'endettement, le ratio de rentabilité, et le ratio de solvabilité également. Cependant, les ajustements n'ont pas d'incidents sur le résultat global.

L'entreprise présente aussi un tableau de variation des capitaux propres, il s'agit d'un état ou figure : le résultat de l'exercice, les effets cumulés des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs fondamentales. L'entreprise doit montrer aussi dans cet état, les transactions sur le capital, le solde des résultats non distribués en début de l'exercice, les dividendes payés, l'affectation du résultat, la part des travailleurs au bénéfice de l'entreprise, l'augmentation de capital. Le tableau de variation des capitaux propres permet donc de suivre les mouvements sur le capital, les réserves, le résultat, et les dividendes.

Nous présentons, ci-dessous, le tableau de variation des capitaux propres de l'ENTPL pour l'exercice 2010 (absence d'informations nécessaires pour établir celui de l'exercice 2009) :(en MDA)

| | N | Capital social | Prime d'émission | Ecart d'évalu | Ecart de rééval | Réserves et résultats |
|--|---|----------------|------------------|---------------|-----------------|-----------------------|
| Solde au 31 décembre 2008 (3) | | 3 974 | 0 | 0 | 0 | 374 |
| Changement de méthode comptable | | | | | | -85 |
| Correction d'erreurs significatives | | | | | | |
| Réévaluation des immobilisations | | | | | | |
| Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat | | | | | | |
| Dividendes payés | | | | | | |
| Part des travailleurs | | | | | | |
| Augmentation des réserves écart IBS | | | | | | 22 |
| Augmentation de capital | | | | | | |
| Résultat net de l'exercice | | | | | | 598 |
| Solde au 31 décembre 2009 (2) | | 3 974 | 0 | 0 | 0 | 882 |
| Ecart (2-3) | | 0 | 0 | 0 | 0 | 534 |
| Evolution % | | | | | | 154 |
| Changement de méthode comptable | | | | | | |
| Correction d'erreurs significatives | | | | | | |
| Réévaluation des immobilisations | | | | | | |
| Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat | | | | | | |
| Dividendes payés | | | | | | |
| Part des travailleurs | | | | | | |
| Affectation du résultat | | | | | | -589 |
| Augmentation des réserves écart IBS | | | | | | 11 |
| Augmentation des réserves | | | | | | 9 |
| Report à nouveau | | | | | | 503 |
| Augmentation de capital | | | | | | 0 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | | 520 |
| Solde au 31 décembre 2010 (1) | | 3 974 | 0 | 0 | 0 | 1 328 |
| Ecart (1-2) | | 0 | 0 | 0 | 0 | 446 |
| Evolution % | | 0 | 0 | 0 | 0 | 51 |

Les notes en annexes fournissent un complément d'information très riche et très utile pour le lecteur des états financiers, et particulièrement pour l'analyse financière. Ils permettent de comprendre les critères d'évaluation des éléments des états financiers et les méthodes comptables employées, nécessaires à la bonne compréhension de la lecture des états financiers.

Nous pouvons dire que la transition aux normes IAS/IFRS a constitué une période marquante de changement à grande échelle dans la pratique de la comptabilité. Le passage au SCF a permis d'enrichir le contenu informationnel des documents établis en IFRS, en terme de pertinence et de comparabilité, d'une part, et d'améliorer les chiffres comptables, dans la mesure où les valeurs comptables se rapprochent davantage des valeurs financières.

4 – L'influence sur l'analyse financière :

Pour Bachy et Sion (2009)¹¹⁰, « le passage aux normes IFRS semble comporter au moins quatre changements significatifs :

- ***Une information enrichie au bilan***

Les normes IFRS facilitent l'analyse de la situation financière (bilan) ; la principale amélioration nous semble être une vision beaucoup plus fidèle de l'endettement financier car il y a beaucoup moins d'emprunts hors bilan. Ce constat concerne les contrats de location financement.

Cependant, le principe de prédominance de la substance économique sur la forme juridique, qui conduit les entreprises à inscrire à l'actif un bien dont elles ne sont pas juridiquement propriétaire et au passif une dette financière, entraîne une dégradation de la rentabilité économique, la solvabilité et des ratios d'endettement. Outre, ce principe permet d'éviter les retraitements à opérer en analyse financière.

Le principe de « juste valeur » ne semble pas avoir de lourdes incidences sur l'analyse financière. Sachant qu'en IFRS, l'entreprise a le choix de réévaluer ses immobilisations chaque année à leur valeur de marché, mais la plupart des entreprises préfèrent évaluer leurs immobilisations par la méthode du coût historique tel est le cas pour l'ENTPL.

¹¹⁰ Bachy Bruno et Sion Michel, Analyse financière des comptes consolidés, Normes IFRS, 2^e édition, Dunod, 2009, page 151.

- ***Un risque de perte de points de repère au compte de résultat***

L'analyse par les soldes intermédiaires de gestion n'est le plus souvent pas très détaillée dans la mesure où les charges sont fréquemment regroupées par fonctions. Aucune présentation détaillée n'est imposée par les normes IFRS se contentant de définir le minimal d'informations à présenter. Ceci donne aux dirigeants la possibilité de compenser certains produits et charges entre eux, et fait également perdre la vision détaillée.

- ***Un passage obligatoire au tableau de flux de trésorerie***

La perte de points de repère au compte de résultat conduit les analystes à exploiter davantage le tableau de flux. Les produits et charges sans contrepartie monétaire sont éliminés pour le calcul de la capacité d'autofinancement, ce qui facilite l'évaluation de la solvabilité. Le flux de trésorerie de l'activité est toutefois une donnée globale qui ne fait pas l'objet de résultats intermédiaires. Les analystes sont donc invités à passer d'une analyse détaillée des marges à une analyse globale des flux de trésorerie générés par l'activité.

- ***Une mesure de la performance par segment opérationnel***

La norme IFRS 8 impose aux groupes cotés de dévoiler une information sectorielle extrêmement détaillée exploitable tout au long de l'analyse. Cette information permet à l'analyste externe d'analyser l'évolution de l'activité, de la profitabilité, des capitaux investis et des investissements par segment opérationnel et zone géographique.

Nous allons présenter dans ce qui suit, quelques normes IFRS que l'analyse financier doit connaître, ces normes affectent l'évaluation de certains éléments des états financiers, nous présentons aussi l'impact de ces normes IFRS sur l'analyse financière ».

4 – 1 – Les changements de méthodes comptables :

La norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, traite :

- les changements de méthodes comptables : ces changements concernent les entités qui adoptent les IFRS pour la première fois, (à partir de janvier 2010 pour les entreprises algériennes). Ces entreprises doivent présenter dans leur bilan d'ouverture tous les ajustements nécessaires au passage aux IFRS, à savoir, l'élimination de tous les actifs et passifs enregistrés dans les comptes présentés selon le plan comptable national et qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation des IFRS ; ainsi que ceux qui n'étaient pas

encore comptabilisés comme par exemple, les provisions pour engagement pour retraite ; le reclassement des éléments d'actifs, de passifs et capitaux propres dans les rubriques appropriées ; et l'enregistrement de tous les ajustements en contrepartie des capitaux propres d'ouverture.

- Les changements d'estimation de durée de vie des immobilisations ou les changements de choix fiscaux ;
- les corrections d'erreurs : il s'agit de la possibilité de corriger des erreurs dues à de mauvaises applications ou interprétations comptables, d'oublis ou de calculs erronés.

L'entreprise doit mentionner tout changement effectué ou une correction d'erreur en annexe dans ses états financiers.

Impact sur l'analyse financière :

Les changements de méthodes comptables liés à la première application des IFRS ont une incidence sur la présentation de l'information comptable, car ces ajustements apportés (écart d'acquisition, instruments financiers...) vont modifier la configuration des états financiers, présentés auparavant selon le plan comptable national. L'analyste financier est face à une information comptable différente mais plus adaptée à ses besoins. Les changements comptables affectent aussi le montant des capitaux propres ce qui influencera le calcul des indicateurs financiers.

4 – 2 – Le contrat de location financement :

La norme IAS 17 –contrat de location- définit le contrat de location financement comme un contrat qui a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Il présente le droit d'utiliser cet actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. La présente norme fait la distinction entre la location financement qui intègre à l'actif du bilan les biens acquis par location financement et la contre partie en dette représentant les loyers à payer; et la location simple qui est matérialisée par loyers enregistrés en charges dans le compte de résultat, sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat.

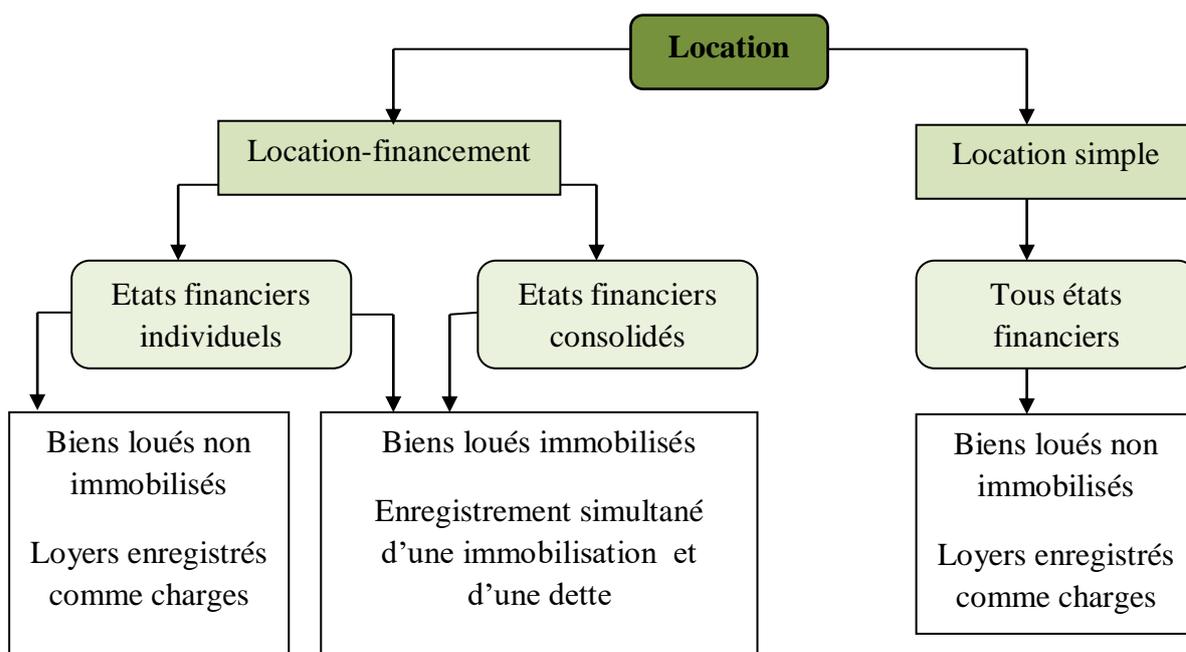


Figure N° 25 : Traitement comptable des contrats de location

Source : Stolowy Hervé, J.Lebas Michel, Ding Yuan, Langlois Georges, Comptabilité et analyse financière, une perspective globale, 3^e édition, de boeck, 2013, page 640

Impact sur l'analyse financière :

Cette norme permet de donner une vision plus économique du patrimoine de l'entreprise en matérialisant, d'une part, le poids réel de l'outil de production et, d'autre part, le niveau réel d'endettement de la firme.

Dans le bilan, les biens acquis par location-financement sont immobilisés. Dans le compte de résultat, une fraction des redevances est classée dans les charges d'intérêts et le solde est supposé égal à la dotation aux amortissements de l'actif financé. Dans ce cas on considère que la durée d'utilisation de l'actif correspond à la durée du contrat de crédit.

L'obligation d'intégrer les biens financés par location financement entraîne une dégradation de la rentabilité économique de l'entreprise. Outre cela, ce type d'emprunt, permet à l'entreprise de s'investir sans pour autant aggraver son ratio de solvabilité grâce au principe de la redevance. Cette redevance permet aussi de réduire les dettes apparaissant au passif, de ce fait rendre le bilan plus avantageux.

4- 3 – Les avantages du personnel : engagement de retraite :

La norme 19 – les avantages du personnel- définit précisément les avantages du personnel (toute contre partie donnée par l'entreprise au titre des services rendus par son personnel). La norme expose cinq catégories d'avantages de personnel :

- les avantages à court terme (salaires et cotisation, congés maladie, congé payés, primes, etc) ;
- les avantages postérieurs à l'emploi (retraites, pension, assurance-maladie, indemnités d'incapacité de longue durée, ect.)
- les autres prestations à long terme, notamment les congés liés à l'ancienneté, les indemnités pour invalidité de longue durée, ect.

L'entreprise constitue une provision pour les engagements de retraite comportant essentiellement l'indemnité de départ en retraite et autres avantages.

L'entreprise doit enregistrer le montant nominal des rémunérations prévues pour le travail des salariés :

- dans les charges, pour les sommes versées, qu'elle qu'en soit la date ;
- dans les passifs (charges à payer), pour les montants courus et restant dus (les charges de l'exercice moins les sommes déjà versées).

Impact sur l'analyse financière :

Les provisions de couverture des engagements de retraite sont des dettes à long terme correspondant aux sommes que l'entreprise devra verser à ses salariés pendant leur retraite, la dotation aux provisions pour retraite est considérée comme une charge de l'exercice. Ces provisions viennent augmenter les dettes de l'entreprise, plusieurs indicateurs financiers seront affectés dont le fonds de roulement et la solvabilité de l'entreprise.

Selon Bruno et Sion (2000)¹¹¹, le traitement comptable conduit à prendre en compte dans le résultat, pendant la période d'activité du salarié, le coût des avantages accordés. Lors du décaissement, il n'y aura pas d'incidence sur le résultat puisque ces avantages sont provisionnés. La norme IAS 19 laisse le choix d'inscrire l'engagement de retraite en dettes ou en provision. Compte tenu de la nature de ces engagements, un classement en dettes semble plus approprié, ce qui pénalise les ratios d'endettement.

4 – 4 – La présentation sectorielle des activités :

Une entreprise peut partager son activité en sous-ensemble ou secteurs homogènes. D'après Stolowy et all (2013)¹¹² « La sectorisation peut se faire par marchés, par profils de clients, par

¹¹¹ Bachy Bruno et Sion Michel, Analyse financière des comptes consolidés, Normes IFRS, 2^e édition, Dunod, 2009.

¹¹² Stolowy Hervé, J.Lebas Michel, Ding Yuan, Langlois Georges, Comptabilité et analyse financière, une perspective globale, 3^e édition, de boeck, 2013.

familles de produits ou de services, par zones géographiques, ect. La publication de l'information par secteurs aide à :

- Avoir une meilleure compréhension du modèle d'exploitation de l'entreprise et donc de mieux extrapoler dans l'avenir les résultats passés ;
- De mieux évaluer les risques et les profits de l'entreprise, ses atouts et ses faiblesses, qui peuvent être très différents d'un secteur à l'autre ;
- De porter un jugement éclairé sur l'ensemble de l'entreprise ;
- Juger s'il y a suffisamment de synergie entre les secteurs ou s'il y a lieu de diviser l'entreprise et de la vendre « par appartements » ; ect ».

La norme IAS 14 – Information sectorielle – s'applique essentiellement sur les entreprises qui font appel public à l'épargne, elle impose aux entreprises de fournir en annexe des informations par secteur d'activité et par secteur géographique. Chacun de ces deux secteurs peut être défini comme :

* Le segment primaire appelé premier niveau d'information sectorielle ;

* Le segment secondaire appelé deuxième niveau d'information sectorielle.

La norme IAS 14 impose de fournir moins d'informations pour les secteurs secondaires que les secteurs primaires.

Concernant les produits des activités ordinaires, les entités doivent présenter en annexes le détail de chaque catégorie (ventes de biens, prestations de services,ect) ainsi que les bases de calcul pour les produits et les méthodes d'évaluation.

Une activité ou une zone géographique doivent être identifiés, dès lors qu'ils représentent plus de 10% du résultat, du chiffre d'affaires ou des actifs.

Impact sur l'analyse financière :

La norme IAS 14 permet aux groupes de présenter une information sectorielle très détaillée. Elle permet à l'analyste financier d'évaluer la performance par secteur tout au long de la démarche d'analyse, notamment sur les questions suivantes :

- l'évolution du chiffre d'affaires ;
- la profitabilité des ventes ;
- les investissements et les capitaux investis ;
- la rentabilité économique.

Les données sectorielles permettent à l'analyste de¹¹³:

- Calculer les rentabilités économiques sectorielles (Résultat sectoriels /Actifs sectoriels), mais pas la rentabilité financière, faute d'une ventilation des passifs sectoriels en capitaux propres et endettement.
- Identifier les sources de profitabilité et de croissance du groupe (activités et zones)
- Fournir une explication de la rentabilité économique globale par sa décomposition en une somme pondérée (par les actifs sectoriels) des rentabilités sectorielles.
- Suivre la stratégie de développement du Groupe (grâce aux investissements sectoriels)
- Anticiper les performances futures en fonction des performances sectorielles (activité, profitabilité) et des investissements sectoriels.

4 – 5 – Les provisions :

Une provision est une obligation qui pourra finalement être annulée car il y a une part d'estimation dans son échéance. Elle représente une obligation dont l'objet est réel et son montant ou son échéance n'est pas déterminé précisément. Par contre, une dette est irréversible, son montant et son échéance sont déterminés de façon précise.

La norme IAS 37 définit la provision comme « un passif dont l'échéance ou le montant est incertain ».

La norme IAS 37 précise qu'une provision doit donc être comptabilisée lorsque :

- l'entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces trois conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne peut être comptabilisée dans les états financiers.

Impact sur l'analyse financière :

Dans les états financiers, le montant des provisions englobe, pour l'essentiel, les provisions pour risques (IAS37) et les provisions pour retraites (IAS19). Le total de ces provisions peut être considéré comme une dette à long terme. L'analyste financier peut distinguer, selon l'échéance, entre les provisions à long terme et les provisions à court terme.

¹¹³ Michel Darbelet, impact des normes IFRS sur l'analyse et l'interprétation des documents financiers, Faculté Jean Monnet, université Paris-Sud.

4 – 6 – Les impôts différés :

L'impôt sur le résultat (norme IAS 12) regroupe les impôts courants et les impôts différés.

- les impôts courants sont les impôts à payer sur le bénéfice imposable de l'exercice, calculés au taux en vigueur.

-les impôts différés proviennent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs, et la valeur fiscale¹¹⁴ des actifs et des passifs.

Les différences laissent apparaître un impôt différé à l'actif ou au passif.

Section 3 : Méthodologie d'analyse financière en IFRS

Bachy et Sion (2009) précise que « Les normes comptables ne sont pas neutres sur l'analyse financière qui va se trouver affectée pour différentes raisons :

- une présentation différente des états financiers;
- une évaluation économique des actifs et passifs conduisant à l'utilisation de techniques financières comme l'actualisation des cash flows futurs ;
- l'absence de retraitements préalables à l'analyse des états financiers car ils sont censés procurer d'emblée une vision économique de l'entreprise ;
- une volatilité accrue du résultat mais également de la structure financière en raison de l'évaluation à la juste valeur de certains éléments ;
- une modification des indicateurs financiers »¹¹⁵.

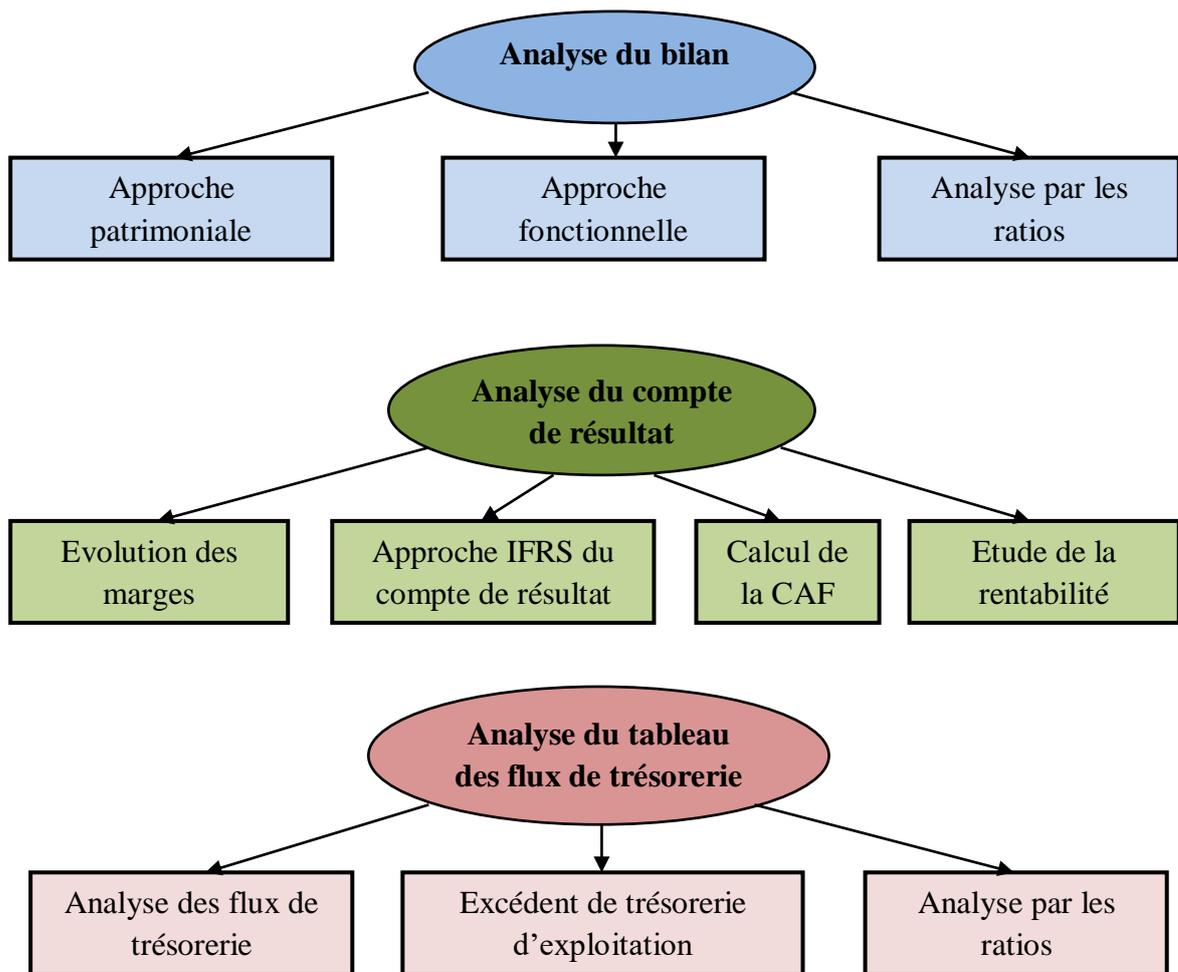
Les états financiers en IFRS facilitent, d'une manière générale, le travail préparatoire de l'analyste financier. De nombreux retraitements manuels, à partir de l'annexe, auparavant indispensables à toute analyse sérieuse, sont désormais intégrés aux états financiers.

Afin de cerner l'incidence du basculement aux IFRS sur la pratique de l'analyse financière, nous avons choisi de réaliser une étude comparative des principaux indicateurs et ratios financiers, calculés à partir d'états financiers de l'ENTPL, présentés à la fois en PCN et en SCF (système très compatible aux normes IFRS).

La méthodologie suivie pour ce diagnostic financier est illustrée dans le schéma ci-après :

¹¹⁴ La valeur fiscale d'un actif ou d'un passif correspond à la valeur qui lui est attribué, implicitement ou explicitement par l'administration fiscale pour la détermination des résultats fiscaux. Barneto 2004, page 72.

¹¹⁵ Bachy Bruno et Sion Michel, Analyse financière des comptes consolidés, Normes IFRS, 2^e édition, Dunod, 2009, page 151.



1 – Analyse du bilan et des équilibres financiers :

Nous allons, dans ce qui suit, analyser le bilan de l'ENTPL en recourant aux deux approches, patrimoniale (bilan financier) et l'approche fonctionnelle (bilan fonctionnel), en s'appuyant sur les bilans comptables de 2009 présenté en PCN et en SCF.

1 – 1 – L'approche patrimoniale (bilan financier) :

1 – 1 – 1 – L'établissement du bilan financier :

L'analyse patrimoniale permet l'étude de la solvabilité de l'entreprise, elle permet aussi de déterminer les équilibres financiers (FRN).

Le bilan comptable est l'outil de base pour analyser la structure de l'entreprise. Cependant, quelques retraitements des éléments constitutifs du bilan en PCN sont nécessaires pour classer les postes du bilan en masses selon leur degré de liquidité et d'exigibilité.

Ces retraitements ne sont pas nécessaires pour les états financiers en SCF car les éléments du bilan sont déjà classés en éléments courants (actifs et passifs à moins d'un an), et non

courants (actifs et passifs à plus d'un an). Les états financiers en IFRS facilitent donc le travail préparatoire de l'analyste financier.

La construction du bilan financier sur la base du bilan comptable PCN est facilitée par l'état des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.

| | Court terme (moins d'un an) | Long terme (plus d'un an) | Total |
|-------------------------------|--------------------------------|------------------------------|----------------------|
| Dettes d'investissements | 40 012 642 | 1 057 506 928 | 1 097 519 570 |
| Dettes de stocks | 1 008 811 003 | - | 1 008 811 003 |
| Détentions pour compte | 116 172 056 | - | 116 172 056 |
| Dettes d'exploitation | 382 791 609 | - | 382 791 609 |
| Avances commerciales | 70 809 685 | - | 70 809 685 |
| Dettes financières | 2 054 308 197 | - | 2 054 308 197 |
| Comptes créditeurs de l'actif | 89 400 | - | 89 400 |
| Total | 3 672 994 595 | 1 057 506 928 | 4 730 501 523 |

Tableau N°21 : Tableau de classement des dettes à court terme et long terme

Source : Rapport de gestion 2009

| | Court terme (moins d'un an) | Long terme (plus d'un an) | Total |
|---------------------------|--------------------------------|------------------------------|----------------------|
| Créances d'investissement | - | 85 800 398 | 85 800 398 |
| Créances de stocks | 74 871 923 | - | 74 871 923 |
| Avances pour compte | 278 039 432 | 246 578 765 | 524 618 197 |
| Avances d'exploitation | 74 004 003 | 89 685 452 | 163 689 455 |
| Créances sur clients | 528 815 875 | - | 528 815 875 |
| Total | 955 731 233 | 422 064 615 | 1 377 795 848 |

Tableau N° 22 : Tableau de classement des créances à court terme et long terme

Source : Rapport de gestion 2009

Bilan financier 2009 Actif

| Actif | PCN | SCF |
|-------------------------|----------------------|----------------------|
| <u>Actif immobilisé</u> | <u>3 806 718 226</u> | <u>3 516 029 095</u> |
| <u>Actif circulant</u> | <u>5 991 038 532</u> | <u>6 197 893 839</u> |
| Stocks | 3 243 084 368 | 3 163 983 854 |
| Créances | 955 731 233 | 1 241 738 838 |
| Disponibles | 1 792 222 931 | 1 792 171 146 |
| Total actif | 9 797 756 758 | 9 713 922 935 |

Bilan financier 2009 Passif

| Passif | PCN | SCF |
|-----------------------------|----------------------|----------------------|
| <u>Capitaux permanents</u> | <u>6 124 762 163</u> | <u>6 343 914 370</u> |
| Capitaux propres | 4 870 810 077 | 4 856 384 211 |
| Dettes à long terme | 1 253 952 086 | 1 487 530 159 |
| <u>Dettes à court terme</u> | <u>3 672 994 595</u> | <u>3 370 008 564</u> |
| Total passif | 9 797 756 758 | 9 713 922 934 |

Quelques retraitements ont été menés sur le bilan en PCN. Les différents ajustements effectués sont expliqués dans le tableau suivant :

| Actif | Montant | Passif | Montant |
|----------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| <u>Actif immobilisé :</u> | <u>3 806 718 226</u> | <u>Capitaux permanents :</u> | <u>6 343 914 370</u> |
| Investissements | 3 387 265 219 | <u>Capitaux propres :</u> | <u>4 870 810 077</u> |
| - frais préliminaires | 2 611 608 | Fonds propres | 4 471 550 238 |
| + créances à plus d'un an | 422 064 615 | + report à nouveau | 598 316 605 |
| <u>Actif circulant :</u> | <u>5 991 038 532</u> | -provision pour pertes et charges | -196 445 158 |
| Stocks | 3 243 084 368 | -frais préliminaires | -2 611 608 |
| Créances à moins d'un an | 955 731 233 | <u>Dettes à long terme</u> | <u>1 253 952 086</u> |
| Disponibles | 1 792 222 931 | Dettes à plus d'un an | 1 057 506 928 |
| | | +Provision pour pertes et charges | 196 445 158 |
| | | <u>Dettes à court terme</u> | |
| | | (Dettes à moins d'un an) | <u>672 994 595</u> |
| | 9 797 756 758 | | 9 797 756 758 |

Les créances à plus d'un an ont été classées en actif immobilisé, ceux à moins d'un an à l'actif circulant, nous avons éliminé les frais préliminaires car ils constituent de l'actif fictif, leur montant a été retranché des fonds propres. Du côté du passif nous avons classé la provision pour pertes et charges en dettes à long terme, les dettes sont réparties en dettes à plus et à moins d'un an. Le poste de résultat net de l'exercice (bénéficiaire ou déficitaire) disparaît après affectation en dividendes et en réserves. Par manque d'information concernant la répartition du résultat, nous avons choisi de mettre celui-ci en report à nouveau.

Les provisions pour pertes et charges sont constituées pour couvrir un risque ou une charge prévisible à la clôture de l'exercice. Les événements survenus ou en cours rendent ces risques

ou ces charges pas seulement éventuelles, mais probables. Ces provisions ont donc le caractère de dettes probables.

Ainsi, on pourra constater dès la première vue du bilan en grande masse, que la qualité des capitaux permanents est très bonne, voire même excellente, car ils sont principalement constitués de capitaux propres. Ces derniers représentent à peu près quatre fois les dettes à long terme.

Il est aussi remarquable que le montant des dettes à court terme est très élevé par rapport au montant des dettes à long terme ; ce qui signifie que l'ENTPL trouve des difficultés à financer ses emplois à court terme, ce qui explique son recours à des crédits bancaires.

1 – 1 – 2 – Calcul du fonds de roulement patrimonial :

Comme nous l'avons déjà vu au troisième chapitre, l'analyse patrimoniale consiste à comparer des emplois et des ressources de même durées. Cette approche de la structure financière de l'entreprise permet le calcul du fonds de roulement patrimonial, parfois appelé financier ou fonds de roulement liquidité, principal indicateur de la solvabilité de l'entreprise, c'est à dire sa capacité à rembourser ses dettes.

| | PCN | SCF |
|------------------------------|----------------------|----------------------|
| Capitaux permanents | 6 124 762 163 | 6 343 914 370 |
| Actif immobilisé | 3 806 718 226 | 3 516 029 095 |
| Fond de roulement net | 2 318 043 937 | 2 827 885 275 |

Par définition, le FRN représente l'excès des capitaux permanent par rapport à l'actif immobilisé, c'est la partie des capitaux permanents destinée au financement du besoin au cycle d'exploitation.

Les capitaux permanents de l'ENTPL excèdent largement son actif immobilisé, ce qui est traduit par un FRN positif. Plus le FRN est élevé, plus les dettes à court terme semblent susceptibles d'être honorées par la réalisation de l'actif circulant ; l'entreprise peut éviter un éventuel besoin dans son cycle d'exploitation. On en déduit que l'équilibre financier semble assuré à l'ENTPL.

Le calcul du FRN passe de 2 318 043 937DA sur les états financiers présentés en PCN, à 2 827 885 275 DA sur ceux présentés en SCF, soit une augmentation de 22%. Cette augmentation peut être expliquée par l'augmentation des capitaux propres, en particulier des

dettes à long terme, due à l'intégration des contrats de location-financement au bilan. Ainsi, l'actif immobilisé a été affecté (diminution) par l'élimination des frais préliminaires et l'immobilisation des frais de développement. La situation peut être illustrée dans le schéma suivant :

| <u>Etats PCN</u> | | |
|---------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Actif immobilisé 38,8% | | Capitaux permanents 62,5% |
| Actif circulant 61,2% | FRN=2 318 043 937 | |
| | | DCT 37,5% |
| <u>Etats SCF</u> | | |
| Actif immobilisé 36,2% | | Capitaux permanents 65,3% |
| Actif circulant 63,8% | FRN=2 827 885 275 | |
| | | DCT 34,7% |

Figure N° 26 : Illustration graphique des bilans financiers PCN et SCF

Source : conception personnelle

1 – 2 – L'approche fonctionnelle (bilan fonctionnel) :

1 – 2 – 1 – L'établissement du bilan fonctionnel :

Cette approche, centrée sur l'activité et non pas sur la solvabilité, consiste principalement à l'examen du besoin de financement de l'exploitation. Le bilan fonctionnel reprend les éléments de l'actif par leurs valeurs brutes en prenant en considération les trois grandes fonctions (investissement, financement, exploitation).

A partir des bilans de l'ENTPL avant et après SCF, et en se référant des notes annexes établies en SCF, et des tableaux de dettes et de créances, nous allons procéder à l'établissement des bilans fonctionnels avant et après SCF, nous vérifions par la suite les équilibres bilanciaux par le calcul du FR, le BFR et la trésorerie.

Bilan fonctionnel 2009 (PCN)

| Actif | Montant | Passif | Montant |
|--|----------------------|---|----------------------|
| Emplois stables | 6 371 251 897 | Ressources stables | 9 720 701 554 |
| Investissements | 6 371 251 897 | <u>Ressources propres:</u> | <u>8 624 861 516</u> |
| | | Fonds propres | 4 471 550 238 |
| | | AMR, dépréciations, provisions | 3 554 994 673 |
| | | Résultat | 598 316 605 |
| | | <u>Dettes financières :</u> | <u>1 095 840 038</u> |
| | | Dettes d'investissement | 1 095 840 038 |
| Actif circulant d'exploitation | 4 905 328 290 | Passif circulant d'exploitation | 3 626 530 963 |
| Stocks | 3 308 263 373 | Dettes de stock | 1 008 811 003 |
| Créances de stocks | 75 128 423 | Détention pour compte | 109 810 469 |
| Avances pour comptes | 482 508 708 | Dettes d'exploitation | 382 791 609 |
| Avances d'exploitation | 341 163 967 | Avances commerciales | 70 809 685 |
| - Avances sur frais financiers | 848 955 917 | Dettes financières (effets à payer) | 2 054 308 197 |
| Créances sur clients | -150 692 098 | | |
| Actif circulant hors d'exploitation | 286 559 919 | Passif circulant hors d'exploitation | 8 130 519 |
| Créances d'investissement | 93 758 333 | Autres dettes d'investissement | 1 679 532 |
| Autres avances pour comptes | 42 109 488 | Autres détention pour compte | 6 361 587 |
| Avances sur frais financiers | 150 692 098 | Comptes créditeurs de l'actif | 89 400 |
| Trésorerie actif | 1 792 222 931 | Trésorerie passif | 00 |
| Disponibilités | 1 792 222 931 | | 00 |
| Total | 13 355 363040 | Total | 13 355 363040 |

Bilans fonctionnels 2009-2010-2011 (SCF) - ACTIF -

| Actif | 2009 | 2010 | 2011 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Emplois stables | 6 443 125 589 | 6 602 853 591 | 6 765 367 258 |
| Immobilisations | 6 443 125 589 | 6 602 853 591 | 6 765 367 258 |
| Actif circulant d'exploitation | 4 725 280 328 | 3 302 640 734 | 2 995 217 843 |
| Stocks et encours | 3 308 583 407 | 2 013 060 774 | 1 915 545 419 |
| Clients | 865 864 053 | 826 342 589 | 664 245 584 |
| Impôts et assimilés | 550 832 868 | 463 237 371 | 415 426 840 |
| Actif circulant hors d'exploitation | 322 912 972 | 347 116 350 | 800 203 019 |
| Autres débiteurs | 279 829 554 | 268 632 764 | 690 859 968 |
| Autres créances | 43 083 418 | 78 483 586 | 109 343 051 |
| Trésorerie actif | 1 792 171 146 | 1 673 899 434 | 1 839 437 887 |
| Disponibilités | 1 792 171 146 | 1 458 899 434 | 1 839 437 887 |
| Placements et autres actifs financier | 00 | 215 000 000 | 00 |
| Total | 13 283 490 039 | 11 926 510 111 | 12 400 226 009 |

Bilans fonctionnels 2009-2010-2011 (SCF) - PASSIF -

| Passif | 2009 | 2010 | 2011 |
|---|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Ressources stables | 9 913 481 473 | 10 397 436 675 | 10 284 732 011 |
| <u>Ressources propres:</u> | <u>8 622 396 473</u> | <u>9 473 063 804</u> | <u>9 546 925 516</u> |
| Fonds propres | 4 856 384 211 | 5 302 580 640 | 5 028 410 015 |
| Provisions et produits constatés d'avance | 196 445 158 | 226 947 680 | 398 784 746 |
| AMR, dépréciations, provisions | 3 569 567 104 | 3 938 252 632 | 4 105 318 892 |
| Impôts différés et provisionnés | 00 | 5 282 852 | 14 411 863 |
| <u>Dettes financières :</u> | <u>1 291 085 000</u> | <u>924 372 871</u> | <u>737 806 495</u> |
| Emprunts et dettes financières | 1 291 085 000 | 924 372 871 | 737 806 495 |
| Passif circulant d'exploitation | 3 361 848 283 | 1 522 069 302 | 1 742 094 797 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 988 564 285 | 1 084 267 144 | 1 038 296 550 |
| Impôts | 109 596 225 | 273 551 172 | 128 740 829 |
| Autres dettes | 2 63 687 773 | 164 250 986 | 575 057 418 |
| Passif circulant hors d'exploitation | 8 160 280 | 7 004 130 | 7 261 340 |
| Autres dettes | 8 160 280 | 7 004 130 | 7 261 340 |

| | | | |
|--------------------------|----------------|----------------|--------------------|
| Trésorerie passif | 00 | 00 | 366 137 860 |
| Découverts bancaires | 00 | 00 | 366 137 860 |
| Total | 13 283 490 039 | 11 926 510 111 | 12 400 226 009 |

Récapitulatif de bilans fonctionnels en grandes masses – ACTIF -

| ACTIF | PCN | | SCF | |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2009 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Emplois stables | 6 371 251 897 | 6 443 125 589 | 6 602 853 591 | 6 765 367 258 |
| Actif circulant d'exploitation | 4 905 328 290 | 4 725 280 328 | 3 302 640 734 | 2 995 217 843 |
| Actif circulant hors d'exploitation | 286 559 919 | 322 912 972 | 347 116 350 | 800 203 019 |
| Trésorerie actif | 1 792 222 931 | 1 792 171 146 | 1 673 899 434 | 1 839 437 887 |
| Total | 13 355 363040 | 13283 490 039 | 11926 510 111 | 12400 226 009 |

Récapitulatif de bilans fonctionnels en grandes masses – PASSIF -

| PASSIF | PCN | | SCF | |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | <u>2009</u> | <u>2009</u> | <u>2010</u> | <u>2011</u> |
| Ressources stables | 9 720 701 554 | 9 913 481 473 | 10397 436 675 | 10284 732 011 |
| Passif circulant d'exploitation | 3 626 530 963 | 3 361 848 283 | 1 522 069 302 | 1 742 094 797 |
| Passif circulant hors exploitation | 8 130 519 | 8 160 28 | 7 004 130 | 7 261 340 |
| Trésorerie passif | 00 | 00 | 00 | 366 137 860 |
| Total | 13 355 363040 | 13283 490 039 | 11926 510 111 | 12400 226 009 |

L'analyse fonctionnelle permet d'établir un lien transversal entre les ressources durables et les emplois durables de l'entreprise. L'idée est que les ressources durables financent en priorité les emplois stables de l'entreprise. En observant les bilans fonctionnels de l'ENTPL, nous constatons que la règle d'équilibre financier est réalisée, tout au long des années 2009, 2010 et 2011, les emplois stables sont financés par des ressources stables.

| | 2009 | 2010 | 2011 |
|-----------------|-------|-------|-------|
| Emplois stables | 48,5% | 55,4% | 54,6% |

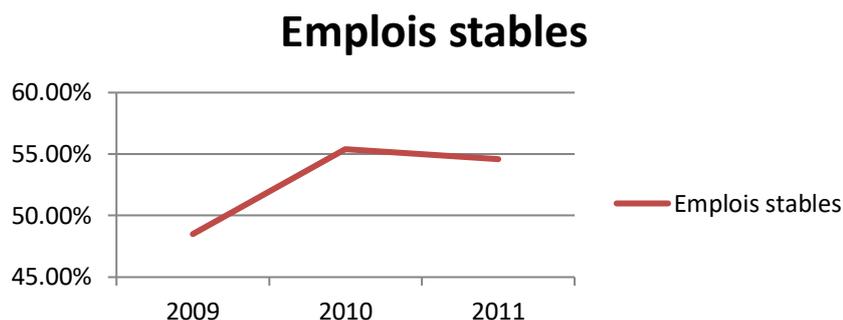


Figure N° 27: Evolution des emplois stables

Les emplois stables représentent 48,5% du total du bilan en 2009 et sont passés à 55,4% en 2010, soit une variation positive de 6,9%. Cette augmentation concerne principalement la filiale TREFISOUD (EL EULMA) qui a renouvelé trois machines (tréfileuses), un four recuit et un malaxeur de pâte, et a acquis des soudeuses appointeuses. D'autres acquisitions d'immobilisations ont été faites par le reste des filiales en matériel électrique, convertisseurs, véhicule, matériel informatique, matériel de bureau ; et des travaux de réfection (toiture d'atelier...).

Une très légère régression est constatée en 2011 (0,9%), qui semble être due aux difficultés d'adaptation au niveau des filiales au nouveau contexte réglementaire concernant la passation de marchés publics, ainsi qu'aux délais rallongés entre le lancement de l'appel à la concurrence et la concrétisation du contrat. La mise en place de ces dispositions a pris des échéances, ce qui a rendu inéluctable le glissement du calendrier de réalisation des opérations inscrites principalement par TREFISOUD.

1 – 2 – 2 – Calcul des indicateurs d'équilibre bilanciel :

Rappelons que les IFRS n'imposent pas l'ajout d'éléments d'analyse financière dans les états financiers. Toutefois le calcul de ces indicateurs, présentés sous forme de ratios ou autres, est primordial pour une meilleure compréhension de la situation économique et financière de l'entité, d'ailleurs dans certains groupes côtés, ces ratios financiers font l'objet d'une publication annexe aux états financiers.

Il est à noter que ces indicateurs ne sont pas défini par les IFRS ni ailleurs officiellement. Leurs définitions et leurs compositions peuvent donc varier d'une entreprise à une autre.

Nous vérifions, dans ce qui suit, les équilibres bilanciels dans le cadre de l'approche fonctionnelle.

A – Fonds de roulement net :

| | PCN | | SCF | |
|---------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | 2009 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Ressources stables | 9 720 701 554 | 9 913 481 473 | 10397 436 675 | 10284 732 011 |
| Emplois stables | 6 371 251 897 | 6 443 125 589 | 6 602 853 591 | 6 765 367 258 |
| Fonds de roulement | 3 349 449 657 | 3 470 355 884 | 3794 583 084 | 3 519 364 753 |

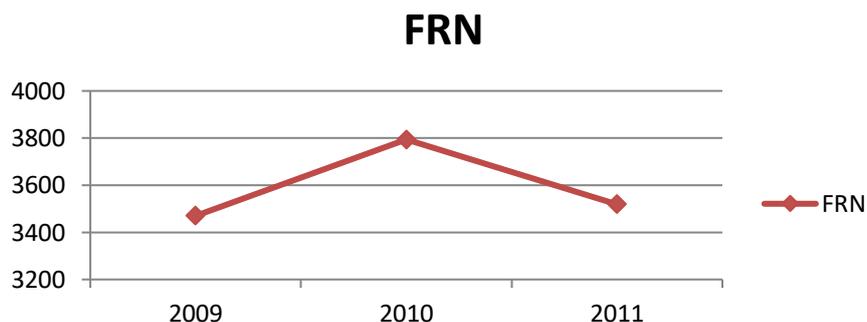


Figure N° 28 : FRN 2009/2010/2011

Le fonds de roulement représente l'excès des ressources stables par rapports aux investissements (emplois stables), c'est-à-dire la partie des ressources permanentes ne servant pas à financer les immobilisations. Plus le FR est élevé, plus les dettes à court terme sont susceptibles d'être honorées par la réalisation de l'actif circulant. Pour l'ENTPL, le fonds de roulement est positif, l'équilibre semble assuré. Le FR positif est un indicateur d'équilibre financier de l'entreprise et constitue une marge de sécurité pour elle.

Le fonds de roulement a légèrement augmenté en 2010 (9% par rapport à l'année 2009) grâce à la hausse des ressources stables (augmentation des réserves, de la provision, et aussi des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions). Sur le plan financier, l'ENTPL s'est désendetté suite au remboursement d'emprunts bancaires en 2010.

Le fonds de roulement a baissé de 7% en 2011, en raison d'une légère diminution des ressources stables et une augmentation des actifs stables, mais son niveau reste toujours positif et satisfaisant.

Bernet (2009)¹¹⁶, explique que chaque secteur d'activité correspond à une norme spécifique en matière de fonds de roulement. En général, dans une entreprise industrielle, un fonds de roulement de l'ordre de 20% au minimum de l'actif circulant est souhaitable ; et le ratio fonds de roulement $\times 360 /$ chiffre d'affaires égal au minimum à 30 jours (d'après piget 2011¹¹⁷).

Pour l'ENTPL le fonds de roulement représente 50% de l'actif circulant et 113 jours de chiffre d'affaires, ce qui est jugé très satisfaisant pour l'entreprise et même en amélioration.

Le fonds de roulement se calcule également par le bas du bilan :

| | PCN | | SCF | |
|---------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | 2009 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Actifs circulants | 6 984 111 140 | 6 840 364 446 | 5 323 656 518 | 5 634 858 749 |
| Passifs circulants | 3 634 661 482 | 3 370 008 563 | 1 529 073 432 | 2 115 493 997 |
| Fonds de roulement | 3 349 449 657 | 3 470 355 884 | 3794 583 084 | 3 519 364 753 |

Par le bas du bilan, le fonds de roulement représente l'excédent des actifs circulants sur les dettes circulantes. Une faible différence est constatée entre le fonds de roulement calculé à partir du bilan PCN et celui calculé à partir du bilan SCF (+3,6%).

B – Besoins en fonds de roulement :

✓ Besoins en fonds de roulement d'exploitation :

| | PCN | | SCF | |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | 2009 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Actif circulant d'exploitation | 4 905 328 290 | 4 725 280 328 | 3 302 640 734 | 2 995 217 843 |
| Passif circulant d'exploitation | 3 626 530 963 | 3 361 848 283 | 1 522 069 302 | 1 742 094 797 |
| Besoin en fonds de roulement d'exploitation | 1 278 797 327 | 1 363 432 045 | 1 780 571 432 | 1 253 123 046 |

¹¹⁶ Bernet-Rollande Luc, Pratique de l'analyse financière, Dunod, 2009, page 112.

¹¹⁷ Piget Patrick, Analyse financière en IFRS, ECONOMICA, 2011, page 63.

✓ *Besoins en fonds de roulement hors exploitation :*

| | | | PCN | | SCF | |
|---|-----------|------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | | | 2009 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Actif | circulant | hors | 286 559 919 | 322 912 972 | 347 116 350 | 800 203 019 |
| d'exploitation | | | | | | |
| Passif | circulant | hors | 8 130 519 | 8 160 280 | 7 004 130 | 7 261 340 |
| exploitation | | | | | | |
| Besoin en fonds de roulement hors exploitation | | | 278 429 400 | 314 752 692 | 340 112 220 | 792 941 679 |

✓ *Besoins en fonds de roulement global :*

| | | | PCN | | SCF | |
|--|--|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | | | 2009 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Besoin en fonds de roulement d'exploitation | | | 1 278 797 327 | 1 363 432 045 | 1 780 571 432 | 1 253 123 046 |
| Besoin en fonds de roulement hors exploitation | | | 278 429 400 | 314 752 692 | 340 112 220 | 792 941 679 |
| Besoin en fonds de roulement | | | 1 557 226 727 | 1 678 184 737 | 2 120 683 652 | 2 046 064 725 |

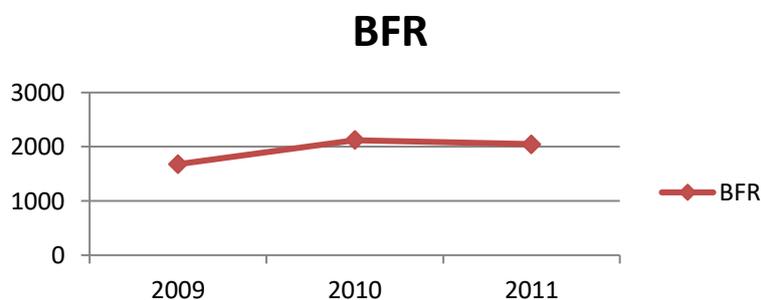


Figure N° 29 : BFR 2009/2010/2011

L'analyse du besoin en fonds de roulement est une analyse effectuée sur le bas du bilan, celui-ci correspond à l'activité courante de l'entreprise. Les opérations d'exploitations entraînent la formation de besoins de financement, mais aussi de ressources de financement.

Les besoins de financement constitués par l'exploitation de l'entreprise sont composés de stocks, créances sur clients

Les ressources de financement proviennent essentiellement des crédits fournisseurs, mais aussi des autres crédits à court terme liés à l'exploitation.

La part des besoins de financement liés à l'activité (exploitation ou hors exploitation), non couverte par des ressources de financement provenant de cette même activité, correspond à un besoin en fonds de roulement. Le besoin en fonds de roulement représente donc l'excédent des emplois circulant sur les ressources circulantes.

Le besoin en fonds de roulement de l'entreprise est composé de BFR lié à l'exploitation et de BFR provenant du hors exploitation.

Le BFR de l'ENTPL lié principalement au cycle d'exploitation, connaît une croissance remarquable et plus particulièrement en 2010.

Il faut noter que les entreprises industrielles ont généralement un BFR positif, leur activité courante génère un besoin net de financement. « Le secteur des industries de transformation, montrent un cycle d'exploitation marqué par une première phase de production importante, et se trouvent en besoin structurel de financement »¹¹⁸.

Le BFR est passé de 54 jours de ventes en 2009 à 94 jours en 2010, et 115 jours de ventes en 2011, cette évolution résulte de la diminution des dettes d'exploitations, l'entreprise se retrouve donc face à des actifs d'exploitations non couverts par des passifs d'exploitation, ce qui explique la progression de son besoin en fonds de roulement.

| | PCN | | SCF | |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | 2009 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Besoin en fonds de roulement | 1 557 226 727 | 1 678 184 737 | 2 120 683 652 | 2 046 064 725 |
| Variation | - | 7,7%/PCN | +26% | -3% |

Nous remarquons que le BFRHE 2011 a augmenté de 26 % par rapport à l'année 2009 ; un tel accroissement peut être expliqué par une augmentation des emplois hors exploitation.

D'après Regnard 2006¹¹⁹, si le volume d'activité de l'entreprise croît de 10% par an, on peut s'attendre à voir le BFR croître de 10% lui aussi, d'une année sur l'autre.

Le montant du BFR de l'entreprise varie constamment. Les besoins et les ressources cycliques disparaissent avec règlement obtenus des clients, les règlements effectués aux fournisseurs,

¹¹⁸ D'après naas abdelkader , Légitimité de la fonction contrôle de gestion dans l'entreprise algérienne : les contraintes et les perceptives, université d'Oran, 2016, page 2012.

¹¹⁹ Regnard Jean-François, Lire un bilan c'est simple, Chiron éditeur, 2006, page 161.

les paiements d'acomptes et d'avances. Mais ces besoins et ressources se renouvellent aussi continuellement avec de nouvelles créances et de nouvelles dettes.

En ce qui concerne le montant du BFR avant et après application du SCF, on peut constater qu'il y a une différence mais d'un montant faible (+7,7%).

C – Trésorerie :

La notion de la trésorerie est liée aux opérations financières à court terme réalisées par l'entreprise. Ce sont les disponibilités et les financements à court terme (les concours bancaires). C'est la différence entre l'actif de trésorerie et le passif de trésorerie. C'est aussi le résultant de la confrontation du montant du fonds de roulement et celui du besoin en fonds de roulement.

La trésorerie est un critère essentiel dans l'analyse financière, elle constitue un poste primordial dans la composition des actifs circulants, permettant de faire face aux engagements à court terme.

| | PCN | | SCF | |
|------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | 2009 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Fonds de roulement | 3 349 449 657 | 3 470 355 884 | 3 794 583 084 | 3 519 364 753 |
| Besoin en fonds de roulement | 1 557 226 727 | 1 678 184 737 | 2 120 683 652 | 2 046 064 725 |
| Trésorerie | 1 792 222 930 | 1 792 171 147 | 1 673 899 432 | 1 473 300 028 |

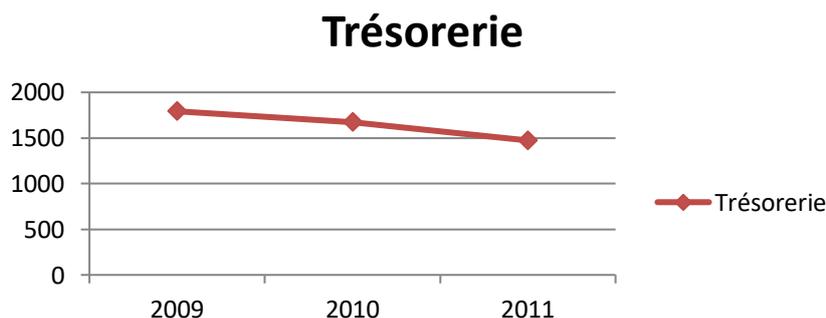


Figure N° 30 : Trésorerie 2009/2010/2011

La trésorerie de l'ENTPL est généralement positive, ce qui signifie que, les disponibilités de l'entreprise excèdent ces crédits de trésorerie (concours bancaires). Il est à signaler que l'entreprise n'a pas contracté de concours bancaires durant les deux années 2009 et 2010, elle n'avait donc pas de problèmes pour financer sa trésorerie. Cette situation traduit une *aisance de la trésorerie*, puisque l'entreprise semble disposer de liquidités assez suffisantes pour le

remboursement de ses dettes financières à court terme (passif de trésorerie). Nous pouvons alors parler, d'une réelle *autonomie financière à court terme*.

Cette situation signifie aussi que le FR de l'entreprise finance en intégralité le BFR (FR>BFR). Ce dernier se trouve entièrement financé par des ressources stables. Le solde de trésorerie net passe de 58 jours de ventes en 2009 à 82 jours en 2010.

Lorsque le FRN excède le BFR, l'entreprise se trouve dans une situation particulièrement favorable en termes de solvabilité à courte échéance. Dans ce cas, les ressources permanentes apparaissent suffisamment abondantes pour financer à la fois :

- les immobilisations,
- le BFR,
- et une partie des emplois de trésorerie.

| | PCN | | SCF | |
|-------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | 2009 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Trésorerie | 1 792 222 930 | 1 792 171 147 | 1 673 899 432 | 1 473 300 028 |
| Variation | - | 2%/PCN | -6,5% | -11,9% |

La diminution de la trésorerie peut être causée par l'abaissement du niveau du fonds de roulement et, en parallèle, l'augmentation du BFR. Les facteurs expliquant la dégradation du niveau de la trésorerie de l'entreprise sont, l'importance des délais de crédits accordés aux clients et, la longueur de la rotation des stocks. Cette baisse s'explique aussi par l'arrêt de l'opération de rond à béton (activité commerciale de l'entreprise).

En 2011, la trésorerie a baissé de 11,9% car l'entreprise s'est retrouvée en situation de découvert bancaire pour couvrir l'augmentation de son BFR.

Il faut signaler que, dans le but d'améliorer sa trésorerie, l'ENTPL a entrepris une opération de placement à court terme auprès de la banque extérieure d'Algérie en 2010, pour un montant de 215 000 000 DA.

Bachy et Sion (2009) reviennent sur l'importance de la trésorerie nette en analyse financière « :

- C'est un indicateur financier indépendant de toute convention comptable.
- Une trésorerie équilibrée est une condition de survie de l'entreprise, une dégradation continue de la trésorerie provoquant tôt ou tard sa défaillance.

- La variation de trésorerie est la synthèse de l'ensemble des flux monétaires de la période »¹²⁰

Compte tenu de ces constatations, la période analysée est marquée par des équilibres financiers très satisfaisants, l'ENTPL dispose d'un FR positif qui finance en intégralité son besoin en fonds de roulement, ce qui reflète une situation positive de la trésorerie. Sa structure financière est solide. Néanmoins, l'ENTPL doit surveiller l'évolution de sa trésorerie.

Pour une analyse plus fine de la structure financière de l'entreprise, nous procédons, dans ce qui suit, à une analyse du bilan par les ratios.

2 – Analyse par les ratios :

L'analyse par les ratios permet à l'analyste, mais aussi aux gestionnaires, de porter un jugement sur des aspects essentiels de la vie de l'entreprise (la structure financière de l'entreprise, la solvabilité, la rentabilité, l'endettement, la productivité...). Elle constitue un outil de diagnostic très précieux et significatif.

Comme est déjà vu au deuxième chapitre, on distingue trois grandes catégories de ratios : les ratios de structure, les ratios d'activité ou de gestion et les ratios de rentabilité. Nous calculons les plus significatifs pour l'analyse de la structure de l'ENTPL.

| Ratios | PCN | SCF | | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2009 | 2009 | 2010 | 2011 |
| Financement des immobilisations : | | | | |
| <u>Ressources stables</u> | 1,52 | 1,53 | 1,57 | 1,52 |
| Emplois stables | | | | |
| Part du BFR financée par le FR : | | | | |
| <u>Fonds de roulement × 100</u> | 2,15 | 2,07 | 1,79 | 1,72 |
| BFR | | | | |
| Solvabilité générale : | | | | |
| <u>Total actif</u> | 2,82 | 2,84 | 4,86 | 4,34 |
| Total des dettes | | | | |
| Autonomie financière : | | | | |
| <u>Capitaux propres</u> | 65% | 65% | 79% | 77% |
| Passif total | | | | |

¹²⁰ Bachy Bruno et Sion Michel, Analyse financière des comptes consolidés, Normes IFRS, 2^e édition, Dunod, 2009, page 203.

| | | | | |
|--|------|------|------|------|
| Endettement global : <u>Total des dettes</u> Total passif | 35% | 35% | 21% | 23% |
| Endettement financier : <u>Dettes financières</u> Total passif | 8% | 9% | 7,7% | 8,9% |
| Liquidité générale : <u>Actif circulant</u> Dettes à court terme | 1,92 | 2,02 | 3,48 | 2,66 |
| Liquidité réduite : <u>Créances + disponibilités</u> Dettes à court terme | 1,01 | 1,06 | 1,64 | 1,75 |
| Liquidité immédiate : <u>Valeurs disponibles</u> Dettes à court terme | 0,49 | 0,53 | 1,09 | 0,86 |
| Vieillessement des immobilisations : <u>Amortissements cumulés</u> Valeur brute des Immobilisations | 46% | 45% | 49% | 51% |

Commentaires des ratios

Les différences entre les ratios avant application des IFRS et après application, en ce qui a trait à l'évaluation des postes comptables, peuvent avoir une incidence directe sur le numérateur utilisé dans le calcul d'un ratio, ou le dénominateur, ou les deux ensembles.

Dans le cas où une différence ne touche que le numérateur ou le dénominateur, l'incidence est directe et facile à cerner et à interpréter. Par exemple, les ratios de liquidité sont légèrement plus élevés selon les IFRS ; car le montant des dettes à court terme est plus élevé en PCN qu'en SCF.

L'intégration des biens acquis par location financement n'a pas eu d'incidence sur la solvabilité de l'entreprise car l'incorporation de ces biens a modifié le numérateur (total actif) et le dénominateur (total des dettes) en même temps. La majorité des ratios reste pratiquement inchangés.

Nous constatons, que la règle d'équilibre financier est respectée, par le fait que les actifs immobilisés sont financés par des ressources durables (ratio de financement des immobilisations est supérieur à 1 sur la période étudiée). Ce ratio atteste aussi l'existence d'un fonds de roulement positif. Ce dernier couvre en intégralité le besoin en fonds de roulement. La part du BFR financée par le FR est supérieur à 1, voire 2 fois le BFR en 2009. La politique financière de l'entreprise est assez prudente, puisque son BFR est financé par des ressources durables.

Le ratio de solvabilité permet d'examiner si l'entreprise est capable d'assurer ses engagements financiers. Nous remarquons que l'ENTPL est solvable, son actif est suffisant pour rembourser ses dettes. Son actif représente deux fois ses dettes, et passe à quatre fois, en 2010 et 2011. Cette augmentation de la solvabilité de l'entreprise est expliquée par une diminution du niveau des dettes de l'entreprise, par le fait du remboursement des emprunts contractés auprès de la banque extérieure d'Algérie, ces emprunts ont été contractés pour l'acquisition de machines tréfileuses et soudeuses.

Le ratio d'autonomie financière dépasse largement la norme généralement fixée¹²¹ de 20 à 25%. Il est de 65% en 2009 et passe à 79% en 2010, et 77% en 2011. Ce ratio traduit le poids des capitaux propres dans l'ensemble des ressources de l'entreprise, plus ce ratio est élevé, plus l'entreprise est autonome financièrement, et a la possibilité de contracter de nouveaux emprunts. Les fonds propres représentent une garantie pour les prêteurs.

Les deux ratios, de solvabilité et d'autonomie financière de l'ENTPL sont très satisfaisants et constituent une base pour une entreprise solvable et solide financièrement.

Le ratio de l'endettement global est complémentaire à celui de l'autonomie financière. Il mesure le poids des dettes de toutes durées dans le total du passif. Ce ratio passe de 35% en 2009 à 23% en 2011, vu le désendettement de l'entreprise. Ainsi, la part de l'endettement financier passe de 8% en PCN à 9% en SCF. L'endettement financier se trouve affecté par les engagements de retraite.

Un ratio d'endettement plus faible est préférable, car il signifie que le risque est moins grand.

Les ratios de liquidité reflètent la situation à court terme. Ils obéissent à la logique suivante : vérifier que l'on dispose suffisamment d'actifs à court terme pour assurer le paiement des dettes à court terme (dans le cas contraire, on parle d'illiquidité).

La liquidité générale compare les actifs courants avec les passifs courants. En règle générale, un ratio de 1,5 est satisfaisant. Pour l'ENTPL il est supérieur à 1 durant la période étudiée, il passe de 2,02 en 2009 à 3,48 en 2010, en raison d'une diminution des dettes courantes. L'ENTPL a suffisamment d'actifs circulant pour honorer ses dettes à court terme.

La liquidité réduite est aussi supérieure à 1 sur les trois années, ce qui veut dire que l'ENTPL est capable de rembourser ses dettes à court terme sans avoir besoin de vendre son stock.

¹²¹ Bachy Bruno et Sion Michel, Analyse financière des comptes consolidés, Normes IFRS, 2^e édition, Dunod, 2009, page 206.

La liquidité immédiate exprime le pourcentage des dettes à court terme qui peuvent être remboursé par les disponibilités de l'entreprise. Ce ratio représente successivement, 53%, 109% et 86%. Cela signifie que l'ENTPL peut rembourser 53% de ses dettes à court terme avec ses disponibilités, 109% et 86% en 2011. L'interprétation de ce ratio reste plus ou moins difficile. Plus sa valeur est élevée, plus la situation de l'entreprise est confortable en termes de trésorerie. D'autre part, plus les disponibilités sont élevées, plus cela traduit potentiellement une mauvaise gestion de la trésorerie de l'entité ou la difficulté de l'entité à investir dans des moyens de production. Les trois ratios de liquidité offrent une meilleure image de la liquidité de l'entreprise. L'étude de la liquidité sera renforcée par le calcul des ratios de rotation ci-dessous.

En 2009, par exemple, le délai de règlement moyen accordé par l'ENTPL à ses clients est de 24 jours, ce qui signifie que les clients de l'entreprise paient rapidement. Les fournisseurs, quant à eux, sont remboursés dans un délai moyen de 117 jours, ce qui explique la situation favorable de la trésorerie, car l'entreprise encaisse rapidement et paye tardivement.

Ce délai de règlement des fournisseurs, jugé relativement long, certes favorable à la trésorerie de l'entreprise, peut signifier un pouvoir accru auprès des fournisseurs, mais aussi des difficultés à faire face aux échéances.

Cet allongement du crédit fournisseurs et le raccourcissement du crédit clients se traduisent par l'allègement du besoin en fonds de roulement en 2009.

Enfin, pour une entité, une augmentation du ratio de vieillissement des immobilisations indique le non renouvellement des investissements par l'entité. Celui-ci tourne autour de 50% chez l'ENTPL, cela signifie que l'entreprise renouvelle régulièrement son équipement.

3 – Analyse du compte de résultat :

Le compte de résultat et l'annexe sont les deux documents de synthèse qui complètent l'analyse du bilan. L'analyse du compte de résultat permet d'étudier l'activité de l'entité, expliqué l'évolution du chiffre d'affaires sur la période analysée, mesurer la performance économique et examiner la rentabilité de l'entreprise et de suivre son évolution.

Les normes IAS/IFRS ne détaillent pas le contenu exact du compte de résultat, la norme IAS1 définit le minimum d'informations qui doit y figurer.

Le SCF définit le compte de résultat comme un état récapitulatif des charges et des produits réalisés par l'entité au cours de l'exercice. Il ne tient pas compte de la date d'encaissement ou de décaissement. Il fait apparaître, par différence, le résultat net de l'exercice : bénéfice ou perte.

Le compte de résultat établi en SCF présente une analyse des charges par nature, il permet de déterminer les principaux agrégats de gestion suivants: marge brute, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation. Ces agrégats sont appelés « soldes intermédiaires de gestion **SIG**». Ils permettent d'expliquer la formation du résultat.

Cette présentation permet de faire apparaître un résultat global mais aussi résultats partiels.

| Indicateur du résultat | Termes de calcul | Signification |
|-------------------------|---|---|
| Résultat opérationnel | Produits opérationnels - Charges opérationnelles | Mesure l'efficacité de l'entreprise dans son activité courante, industrielle ou commerciale. |
| Résultat financier | Produits financiers - Charges financières | Mesure l'incidence des opérations financières sur le résultat. |
| Résultat extraordinaire | Produits extraordinaires - Charges extraordinaires | Mesure de l'incidence des aléas favorables ou défavorables sur les résultats. |
| Résultat de l'exercice | Ensemble des produits - Ensemble des charges | Mesure l'efficacité globale de l'entreprise sur l'ensemble de ses opérations et de ses activités. |

Tableau N° 23 : Indicateurs du Résultat

Source : Cohen Elie, Gestion financière de l'entreprise et développement financier, EDICEF, 1991, page 77.

Les entités ont également la possibilité de présenter, dans l'annexe, un compte de résultat par fonction. Elles utilisent, en plus d'une nomenclature des comptes de charges et de produits par nature, une nomenclature des comptes par fonction adaptée à leurs spécificités et à leur besoin.

Le compte de résultat par nature met en évidence les soldes intermédiaires de gestion. Ces soldes sont le principal outil utilisé pour l'analyse de l'activité et de la rentabilité des entreprises. Ils servent aussi à faire des comparaisons entre les périodes et entre les entreprises.

La présentation du tableau des SIG est illustrée sur la figure dans la page suivante :

Ventes de marchandises-coût d'achat des marchandises vendues

MARGE COMMERCIALE

Production vendue+ production stockée+ production immobilisée + subvention d'exploitation

PRODUCTION DE L'EXERCICE

Achats de matières premières consommés + autres achats et services extérieurs

**CONSOMMATIONS DE
L'EXERCICE**

Marge commerciale + production de l'exercice – consommations de l'exercice =

VALEUR AJOUTEE

-charges de personnel

-impôts et taxes

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

+Autres produits opérationnels

+Reprises sur dépréciation et provisions

-Autres charges opérationnelles

-Dotations aux amortissements et aux provisions

RESULTAT OPERATIONNEL

Produits financiers – Charges financières

RESULTAT FINANCIER

Résultat opérationnel + Résultat financier

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Produits exceptionnels – Charges exceptionnelles

RESULTAT EXCEPTIONNEL

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

-Impôt sur les bénéfices

- Participation des salariés

RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Figure N° 31 : structure du tableau des soldes intermédiaires de gestion

La démarche que nous suivrons pour analyser les marges et l'activité est la suivante :

- une description de l'évolution de l'activité de l'entreprise sur la période étudiée (comparaison dans le temps des différentes marges);
- calcul de la capacité d'autofinancement, de l'entreprise, qui représente une ressource financière interne dégagée par l'activité ;
- calcul des ratios de rentabilité.

3 – 1 – Evolution des marges :

3 – 1 – 1 – Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires n'est pas un solde ou une marge, mais constitue le point de départ de toute analyse de l'activité d'une entreprise. Il est composé de(s) :

Ventes de marchandises : il s'agit du montant des ventes de biens non transformés. C'est le chiffre d'affaire résultant de l'activité commerciale de l'entité.

Production vendue : c'est la vente de produits fabriqués par l'entreprise et des services fournis. C'est le chiffre d'affaires résultant de l'activité industrielle et de prestation de services.

La norme IAS 18 utilise le terme « produits des activités ordinaires » pour les ventes ou le chiffre d'affaires.

Les normes IFRS privilégient l'information économique. Les entreprises présentent un chiffre d'affaires net égal au chiffre d'affaires brut (réellement facturé) diminué de certains éléments de charge. Peuvent notamment être déduits du chiffre d'affaires net :

- les frais de transport sur vente ;
- les escomptes pour paiement anticipé, traités comme une remise commerciale ;
- les montants facturés par les entreprises de distribution dans le cadre de participations commerciales;
- les commissions versées à des apporteurs d'affaires...

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|------------------------|----------------|---------------|---------------|
| Ventes de marchandises | 3 521 382 577 | 1 768 859 708 | 158 693 486 |
| Production vendue | 7 427 557 884 | 6 252 354 315 | 6 231 368 318 |
| Prestations fournies | 62 433 366 | 27 077 900 | 13 202 242 |
| Chiffre d'affaires | 11 011 373 828 | 8 048 291 923 | 6 403 264 046 |
| Variation | 40% | -27% | -20% |

Chiffre d'affaires

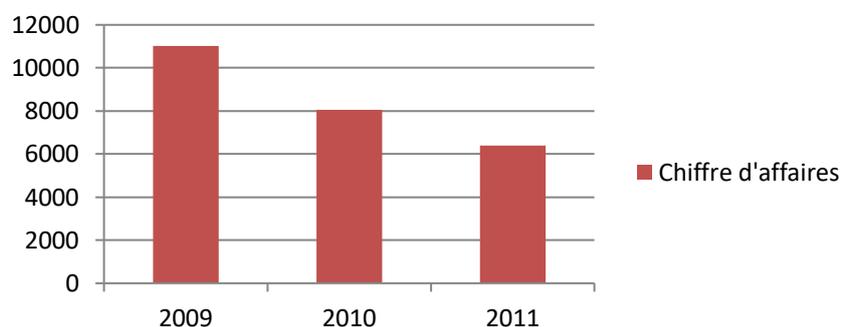


Figure N° 32 : Evolution du CA

Au niveau de l'activité, nous remarquons que le chiffre d'affaire de l'ENTPL est constitué principalement des ventes de produits qu'elle fabrique (production vendue), mais aussi d'une activité de négoce (vente de rond à béton) qui se situe aux alentours de 20%.

Le chiffre d'affaires a fortement progressé entre l'année 2008 et 2009 (40%), mais a connu une forte chute en 2010 et 2011 suite à une diminution de la production, due essentiellement :

- aux perturbations en termes d'approvisionnement de l'input principal, causant des arrêts de production, à cause de la situation contentieuse avec le principal fournisseur de matière première (ARCELOR MITTAL). Ce dernier détient 60% des approvisionnements de l'entreprise.
- l'indisponibilité de la matière première FM diamètre 12mm nécessaire à réaliser les plus importantes commandes de la poutrelle métallique légère, et par conséquent, une diminution de 22% est enregistrée en 2010 dans la production de ce produit.
- manque de ressources financières nécessaires au renouvellement des installations productives et annexes chez quelques filiales.

Certaines filiales ont connu d'autres difficultés d'approvisionnement et de trésorerie. Les régressions les plus importantes sont localisées chez les filiales suivantes :

SOTREFIT (Tiaret): une baisse de production de 52%

TREFILEST (Annaba): une baisse de production de 40%

TREFILOR (Oran): une baisse de production de 33%.

Cette baisse est due aussi à la propagation des concurrents sur le marché. Ces derniers offrent des conditions de vente plus attractives (moindre coût, transport de marchandises, disponibilité du produit).

Dans le tableau suivant, nous procédons à une analyse plus fine de la production vendue :

| Année | 2009 | | | 2010 | | | 2011 | | |
|-----------------------------|--------------|--------|--------------|--------------|--------|--------------|--------------|--------|--------------|
| | Q | PU | V | Q | PU | V | Q | PU | V |
| Aciers pour la construction | 61805 | 68683 | 4 245 | 44404 | 68957 | 3 062 | 34671 | 74932 | 2 598 |
| Produits soudés | 8441 | 155431 | 1 312 | 8301 | 159619 | 1 325 | 8727 | 163171 | 1 424 |
| Fils tréfilés | 22545 | 77312 | 1 743 | 23006 | 76501 | 1 760 | 26011 | 81619 | 2 123 |
| Autres produits | 802 | 159600 | 128 | 757 | 178335 | 135 | 637 | 178963 | 114 |
| TOTAL | 93593 | | 7 427 | 76468 | | 6 283 | 70046 | | 6 260 |

Unité : Tonne, MDA

Tableau N° 24 : Evolution du prix de vente, volume, et quantité de la production

Source : Rapports de gestion

Les prix de vente ont connus de légères augmentations (ne dépassant pas les 10%). La cause principale de la dégradation du chiffre d'affaires demeure la régression de la quantité produite par l'entreprise.

Une régression a marqué aussi la vente des ronds à béton (activité commerciale de l'entreprise), celle-ci passe 3 521 382 577 DA en 2009 à 158 693 486 de dinars en 2011, soit une diminution de 95% sur les trois années.

3 – 1 – 2 – Valeur ajoutée: La valeur ajoutée, indicateur central de la performance industrielle de l'entreprise, est la richesse créée par l'entreprise. Elle est mesurée par la différence entre la production de l'exercice et les consommations de biens et services.

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|----------------|---------------|---------------|---------------|
| Valeur ajoutée | 2 365 739 984 | 2 052 476 307 | 1 392 345 107 |
| Variation | +63% | -13% | -32% |

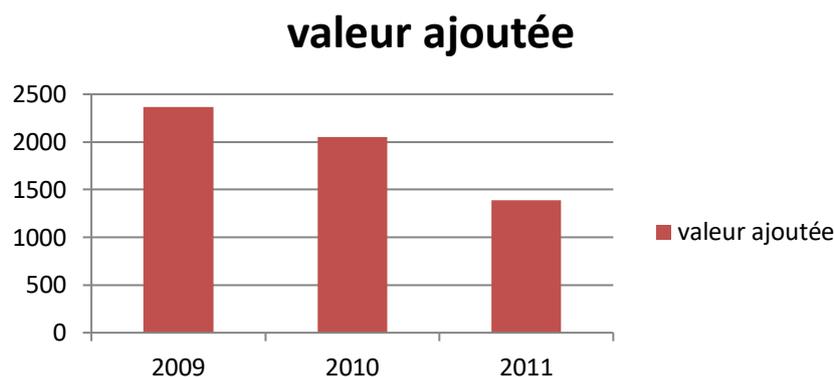


Figure N° 33 : Evolution de la VA

La valeur ajoutée est de 2366 MDA en 2009, en hausse de 63% par rapport à la réalisation de l'exercice 2008. Cette amélioration, significative, est conséquence de l'augmentation du chiffre d'affaires, la baisse des prix des intrants et l'amélioration de la marge commerciale.

La valeur ajoutée s'est dégradée sur la période 2009 à 2011 (une baisse d'environ 40% de 2009 à 2011). Cette baisse s'explique par le recul du volume des ventes ainsi que par l'augmentation du prix de la matière première.

La valeur ajoutée fournit une bonne indication du degré d'intégration des activités de l'entreprise, en calculant le ratio valeur ajoutée/ production de l'exercice. Ce ratio, très utile pour l'analyse, mesure le degré de participation de l'entreprise au processus de production de la richesse et donc une de ses orientations stratégiques. Sa valeur est inversement proportionnelle au niveau d'externalisation choisi par l'entreprise. En d'autres termes, le ratio est d'autant plus grand que l'entreprise réalise une grande partie du processus de production, et d'autant plus faible que le recours à la sous-traitance est important. Ce ratio est en moyenne de 25%, cela signifie que l'activité de l'entreprise a tendance à s'orienter vers le négoce et que l'entreprise choisit d'externaliser une part importante de son cycle de production.

La valeur ajoutée doit être suffisamment élevée pour permettre de rémunérer l'ensemble des agents économiques qui participent directement ou indirectement dans la création de cette richesse, à savoir le personnel, l'Etat, les prêteurs et les propriétaires de l'entité.

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|-------------------------|-------------|---------------|---------------|
| Charges de personnel | 894 244 089 | 1 038 317 863 | 1 017 269 376 |
| Charges de personnel/VA | 38% | 51% | 73% |

Les charges de personnels représentent la rémunération du personnel de l'entreprise. Ce coût représente 12% des charges totales de l'ENTPL. Il est en hausse pour deux raisons :

- la revalorisation des salaires avec effet rétroactif à compter du 01 janvier 2010 mis en œuvre par l'entreprise ;
- les indemnités servies à l'occasion des départs à la retraite.

Selon Marion (1998)¹²², la valeur moyenne du ratio frais de personnel / valeur ajoutée est de 2/3. Néanmoins, un ratio supérieur à 0,75 est le signe d'une situation de difficultés.

Pour l'ENTPL, les charges de personnel absorbent en moyenne de 54% de la valeur ajoutée. La part des salariés ne cesse d'augmenter par rapport à la valeur ajoutée (elle passe de 38% en 2009 à 73% en 2011), il en résulte que la part conservée par l'entreprise est faible ; l'entreprise ne maîtrise peut-être pas sa masse salariale.

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|------------------------|-------------|------------|------------|
| Charges financières | 201 535 838 | 69 307 982 | 40 089 695 |
| Charges financières/VA | 9% | 3% | 3% |

Un point positif mérite d'être signalé, les charges financières ont diminué du fait du remboursement des crédits bancaires, elles représentent 0,6% du total des charges de l'entreprise. Elles absorbent environ 5% de la valeur ajoutée, ce taux représente la part revenant aux créanciers financiers de l'entreprise.

¹²² Marion Alain, Analyse financière, concepts et méthodes, Dunod, 6ème édition, 2015, page 78.

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|
| Effectif moyen | 1258 | 1192 | 1224 |
| VA/effectif moyen | 1 880 556 | 1 721 876 | 1 137 536 |

Le ratio VA / effectif moyen, exprimé en unité monétaire, représente la productivité du facteur humain. C'est le rapport entre la valeur ajoutée et les moyens mis en œuvre pour obtenir cette valeur, la productivité est de ce fait un indicateur de l'efficacité du processus de production.

La productivité des salariés de l'ENTPL est en baisse du fait de la baisse de la valeur ajoutée et l'augmentation de l'effectif moyen. Un salarié crée en moyenne de 1 579 989DA de valeur ajoutée.

Au niveau macro-économique, la valeur ajoutée de l'entreprise est une référence pour le calcul du Produit Intérieur Brut (PIB) qui sert à calculer le taux de croissance d'un Etat, et qui est égal à la somme des valeurs ajoutées des entreprises présentes sur le territoire algérien.

3 – 1 – 3–Excédent brut d'exploitation : L'excédent brut d'exploitation est, ce qui reste de la richesse créée par l'entreprise après le règlement des salariés et de l'Etat. L'EBE mesure l'excédent brut dégagé par l'activité courante de l'entité. Il ne dépend donc ni de la politique de financement de l'entreprise (emprunt ou augmentation de capital) ni des éléments exceptionnels qui ont pu affecter le résultat de l'entreprise, ni de la politique d'amortissement suivie par l'entreprise et avant l'incidence de la politique fiscale. L'EBE est donc un bon indicateur de la performance économique de l'entreprise.

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|------------------------------|---------------|-------------|-------------|
| Excédent brut d'exploitation | 1 304 335 320 | 888 072 064 | 256 074 128 |
| Variation | 38% | 32% | -71% |

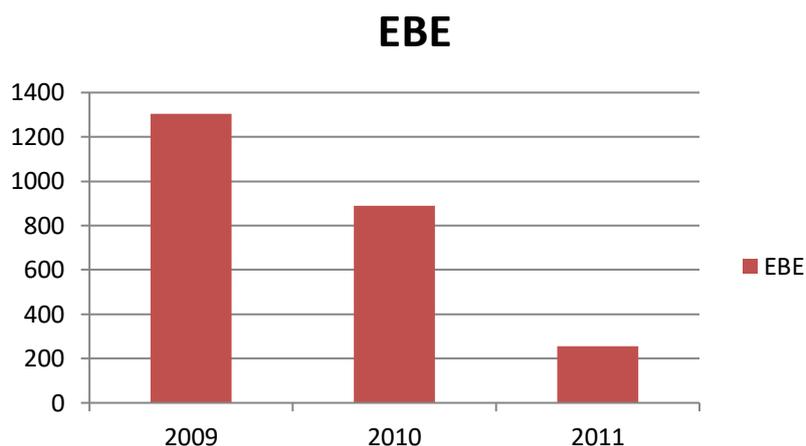


Figure N° 34 : Evolution de l'EBE

L'EBE de l'ENTPL est positif tout au long de la période étudiée. Il représente en moyenne de 11% du chiffre d'affaires. Le ratio EBE/ chiffre d'affaires est un indicateur de rentabilité économique de l'entreprise.

L'EBE a fortement diminué en conséquence de la régression de la valeur ajoutée et de l'alourdissement des charges de personnel.

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|-------------------------|------|------|------|
| Charges financières/EBE | 15% | 8% | 15% |

Le ratio charges financières / EBE mesure le poids des charges financières et leur impact sur l'activité de l'entreprise. En pratique, on admet que ce ratio doit être inférieur à 30%. Il est de 15% en 2009 et passe à 8% vu une diminution importante des charges financières due au remboursement des emprunts bancaires. Les charges financières continuent à diminuer en 2011 mais leur part par rapport à l'EBE a atteint les 15% car le montant de l'EBE a baissé de 71%.

3 – 1 – 4 – Résultat opérationnel : un des indicateurs les plus courants sur le plan international, sa publication était même obligatoire selon l'IAS 1 jusqu'à fin 2003. Le résultat opérationnel est ensuite supprimé de la liste des éléments à publier dans le compte de résultat, et l'obligation de présenter cet indicateur a été remplacée par l'option offerte aux entreprises de publier des résultats intermédiaires de leur choix, à condition d'indiquer leurs définitions. Par ailleurs, le SCF a introduit le résultat opérationnel comme résultat intermédiaire dans le compte de résultat par nature.

Le résultat opérationnel représente le résultat de l'exploitation normale de l'entreprise, indépendamment des éléments financiers et extraordinaires ou exceptionnels.

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|
| Résultat opérationnel | 942 878 597 | 680 098 346 | -38 412 549 |
| Variation | 29% | 28% | -105% |

R. opérationnel

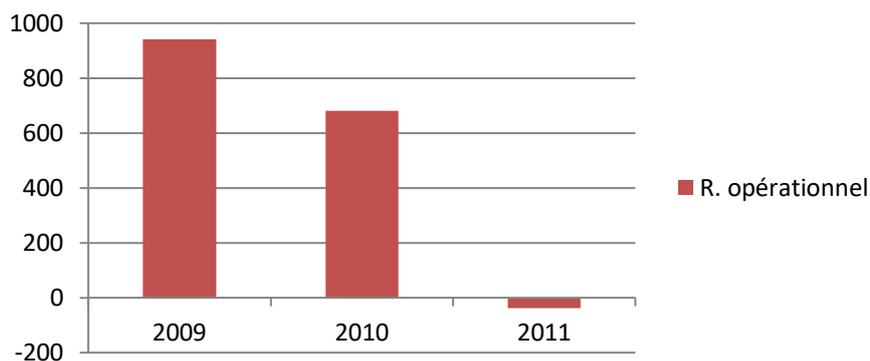


Figure N° 35 : Evolution du résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est positif sur les exercices 2009 et 2010, ce dernier est en nette diminution de 105%. Cette diminution est la conséquence de la baisse de la valeur ajoutée.

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|--------------------------|----------------|---------------|---------------|
| Résultat opérationnel | 942 878 597 | 680 098 346 | -38 412 549 |
| Chiffre d'affaires | 11 011 373 828 | 8 048 291 923 | 6 403 264 046 |
| Résultat opérationnel/CA | 8,5% | 8,4% | - |

Le résultat opérationnel se situe à un niveau faible : 8% du chiffre d'affaires.

3 – 1 – 5 – Résultat courant avant impôt : c'est l'enrichissement normal de l'entité après la prise en compte des opérations financières, et avant prélèvement de l'impôt sur les bénéfices.

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Résultat courant avant impôt | 747 998 042 | 629 787 552 | -72 587 801 |
| Variation | -5% | -15% | -111% |

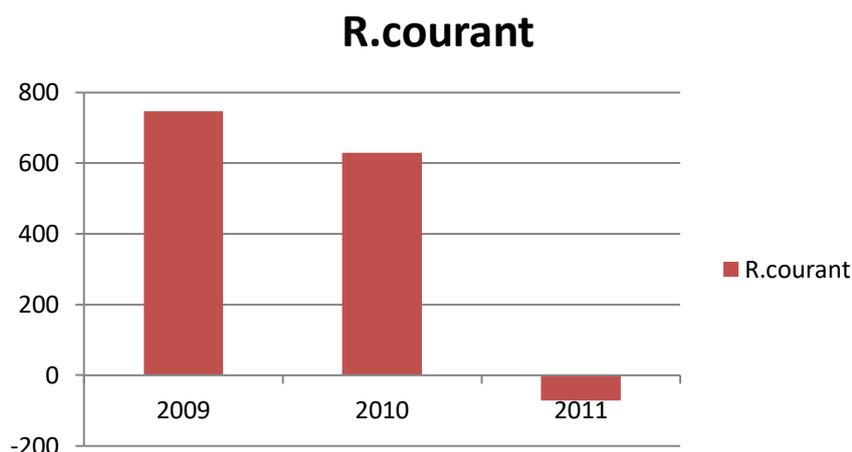


Figure N° 36 : Evolution du résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt a connu une chute sur les trois exercices étudiés, malgré la baisse continue des charges financières (201 535 838DA en 2009, 69 307 982DAe en 2010 et 40 089 695DA en 2011). Ces charges restent inférieures aux produits financiers (essentiellement les conséquences des emprunts et des placements de l'entreprise et les éléments financiers calculés). Le coût de l'endettement apparaît donc lourd par rapport à la faible rentabilité d'exploitation.

3 – 1 – 6 –Résultat net : Le résultat net permet d'apprécier la rentabilité finale de l'entreprise et de rémunérer les associés sous forme de dividendes.

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Résultat net | 598 316 605 | 520 196 428 | -50 637 036 |
| Variation | -7% | -13% | -109% |

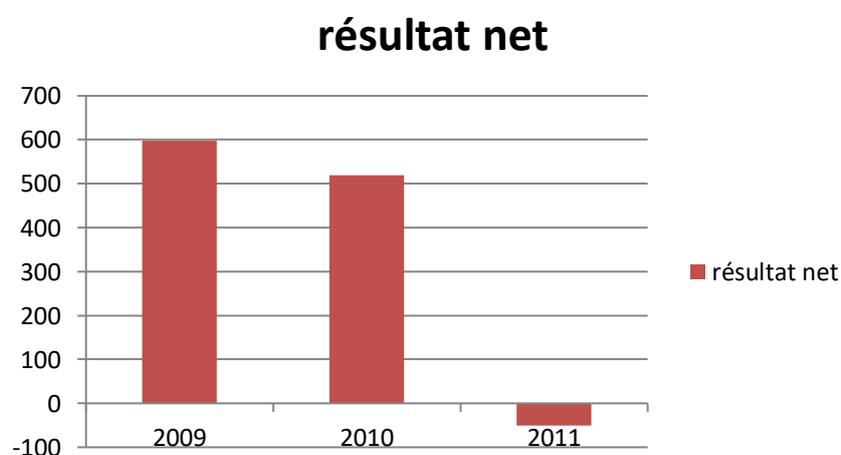


Figure N° 37 : 1 Evolution du résultat net

Le résultat net s'élève à 598 316 605DA en 2009 contre un résultat négatif de 50 637 036 DA en 2011. Cette baisse significative du niveau du résultat est principalement due à la diminution du niveau d'activité. La plupart des filiales de l'ENTPL ont réalisé des résultats nets négatifs (en 2011) :

- TREFISOUD : 372MDA
- TREFAL : 21 MDA
- TREFILOR : -146 MDA
- TREFILEST : -130 MDA
- TREFISIG : -33 MDA
- SOTREFIT : -146 MDA

Rappelons que l'exercice 2011 a été marqué par les faits perturbateurs suivant :

-une baisse de production dans la majorité des filiales à cause des ruptures de stocks en matières premières (le fil machine) ;

-une situation récurrente de SOTREFIT qui a rencontré un sérieux problème de trésorerie, et une impossibilité d'avoir des crédits bancaires, et donc une difficulté de financer son exploitation. Ainsi que des difficultés d'approvisionnement causant une régression de la production de 58% par rapport à l'exercice précédent ;

- une panne a été survenue sur le four recuit de la filiale TREFISOUD, ainsi que le fil galvanisé à SOTREFIT suite à la perforation de la cuve de zinc, causant un arrêt de production durant tout l'exercice ;

-en conséquence, un niveau de production et de ventes le plus bas enregistré sur les cinq derniers exercices (avant 2011).

L'analyse du tableau des SIG montre qu'il ne suffit pas d'observer le résultat de l'exercice, les autres soldes intermédiaires ont de l'importance et peuvent soulever des questions qui devront être discutées avec la direction.

L'analyse en pourcentage des SIG, établie en présentant chaque solde en pourcentage du chiffre d'affaires, permet de comparer plus facilement les comptes de résultats respectifs sur plusieurs exercices, ou même de faire des comparaisons avec d'autres entreprises du même secteur d'activité. Cette comparaison aurait considérablement enrichi l'analyse.

Pour une analyse plus étalée, nous avons décidé d'illustrer l'évolution des SIG, dans le tableau suivant, sur une période de cinq années : (Les montants en MDA)

| Année | 2009 | % | 2010 | % | 2011 | % | 2012 | % | 2013 | % |
|-----------------------|--------|-------|-------|-----|-------|-------|-------|--------|-------|-----|
| CA | 11 011 | - | 8 048 | - | 6 403 | - | 6 537 | - | 7 269 | - |
| VA | 2 365 | 21% | 2 052 | 25% | 1 392 | 21,7% | 1 482 | 22% | 1 832 | 25% |
| EBE | 1 304 | 11,8% | 888 | 11% | 256 | 4% | 234 | 3,5% | 528 | 7% |
| Résultat opérationnel | 942 | 8,5% | 680 | 8% | -38 | - | 40 | 0,6% | 306 | 4% |
| Résultat net | 598 | 5% | 520 | 6% | -50 | - | 1 | 0,015% | 153 | 2% |

Tableau N° 25 : Evolution des principaux agrégats

Source : Rapports de gestion

La valeur ajoutée représente en moyenne de 22% du chiffre d'affaires, l'EBE est de 11% sur les deux années 2009 et 2010, et diminue jusqu'à 4% en 2011. Cette diminution est conséquence de la dégradation, à la fois, du niveau d'activité et de la valeur ajoutée. Le résultat net est de 5,5% du chiffre d'affaire, ce taux exprime la rentabilité commerciale de l'entreprise (profitabilité). La situation a commencé à s'améliorer en 2012, le chiffre d'affaires a augmenté, ainsi que la VA. Le résultat net est passé de -50MDA en 2011 à 153MDA en 2013.

4 – L'approche IFRS du compte des soldes intermédiaires de gestion :

Dans une logique différente mais proche à celle des soldes intermédiaires de gestion, la pratique anglo-saxonne (IFRS et US GAAP) met en évidence des soldes qui peuvent être utile pour les analystes financiers. Ces soldes sont des indicateurs souvent calculés par les analystes dans les rapports annuels des sociétés internationales. Il s'agit principalement de l'EBIT et l'EBITDA.

L'IAS 1 relative à la présentation des états financiers ne définit pas la notion d'**EBITDA**, bien que cet agrégat du compte de résultat soit utilisé par certains groupes industriels cotés.

Afin de compléter notre analyse, nous allons, dans ce qui suit, calculer l'EBIT et l'EBITDA.

Il faut noter que le mode de calcul de ces indicateurs est différents d'un auteur à l'autre, nous avons fais une synthèse et choisi le calcul le plus significatif.

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|--|----------------------|----------------------|--------------------|
| Chiffre d'affaires | 10 480 712 950 | 8 299 532 634 | 6 273 140 046 |
| +autres produits opérationnels | 150 069 603 | 204 896 042 | 65 565 930 |
| +reprises sur AMR, provisions, dépréciations | 202 740 368 | 325 771 789 | 248 434 879 |
| +produits exceptionnels | 0 | 18 758 693 | 0 |
| -consommations de l'exercice | -8 114 972 966 | -6 247 056 326 | -4 880 794 938 |
| -charges de personnel | -894 244 089 | -1 038 317 863 | -1 017 269 376 |
| -participations des salariés | 0 | 0 | 0 |
| -autres charges opérationnelles | -156 245 893 | -66 256 231 | -77 822 218 |
| -charges exceptionnelles | 0 | 0 | 0 |
| EBITDA | 1 668 059 973 | 1 497 328 738 | 611 254 323 |
| -dotations aux AMR,provisions, dépréciations | -558 020 802 | -672 385 318 | -530 665 268 |
| EBIT | 1 110 039 171 | 824 943 420 | 80 589 055 |
| +produits financiers | 6 655 284 | 18 997 188 | 5 914 443 |
| -charges financières | -201 535 838 | -69 307 982 | -40 089 695 |
| -impôts et taxes | -167 160 574 | -126 086 379 | -119 001 602 |
| -impôt sur résultat | -149 681 437 | -128 349 817 | -(21 950 764) |
| Résultat net (net earnings) | 598 316 606 | 520 196 428 | -50 637 036 |

L'EBITDA vise à traduire la performance opérationnelle de l'entité. C'est un solde qui traduit le résultat avant les dotations (aux amortissements, provisions, et dépréciations), les opérations financières et les impôts et taxes. Il correspond approximativement à l'EBE, la principale différence est la prise en compte en déduction des participations des salariés au résultat de l'entreprise. L'EBITDA est couramment utilisé par les analystes financiers car il facilite la comparaison d'entreprises. En effet, il ne tient pas compte des différences de traitement comptables.

L'EBIT, abréviation anglaise de « Earnings Before Interest and Taxes », correspond au résultat opérationnel (operating profit) avant intérêts et impôts, il est obtenu après déduction des amortissements, provisions, et dépréciations. L'EBIT est différent de l'EBITDA. Il est le résultat de la soustraction de l'EBITDA des dotations en amortissements et provisions.

Nous présentons dans le tableau suivant les indicateurs de marge correspondants aux IFRS.

| Formule | Nom | Interprétation | Norme |
|---------------------------|-----------------------|--|-----------------------------------|
| <u>EBITDA</u> CA | Taux d' <u>EBITDA</u> | Pour 1 UM de ventes, combien réalise-t-on de marge après paiement des coûts directs ? | > 45 % = forte < 20 % = faible |
| <u>EBIT</u> CA | Taux d'EBIT | Pour 1 UM de ventes, combien réalise-t-on de marge après paiement des coûts directs et indirects, et avant amortissement ? | Dépend du secteur |
| <u>Résultat net</u> CA | Taux de marge nette | Pour 1 UM de ventes, combien réalise-t-on de marge finale après tous les coûts ? | Dépend du secteur |

Tableau N° 26 : Indicateurs de marge en IFRS

Source : Thibierge Christophe, Analyse financière, 5^e édition, Vuibert, page 63.

5 – Capacité d'autofinancement et l'étude de la rentabilité :

5 – 1 – La capacité d'autofinancement :

L'analyse du compte de résultat ne serait complète que si nous mettions en évidence la ressource financière que l'activité procure à l'entreprise. Ce solde, ou plutôt ce surplus monétaire, n'apparaît pas dans le tableau des SIG et fait l'objet d'un calcul séparé.

La capacité de financement traduit le surplus monétaire que l'entreprise dégage grâce à son activité courante. La CAF représente donc un flux de trésorerie généré par l'activité.

Il existe deux méthodes de calcul de la CAF, nous avons choisi la méthode ascendante (calcul à partir du résultat net), sachant que les deux méthodes de calcul permettent de parvenir au même résultat chiffré.

La méthode ascendante, plus rapide, retrace le résultat de l'exercice pour neutraliser :

- les charges et les produits n'engendrant aucun mouvement de trésorerie ; nous ajoutons ainsi, au résultat de l'exercice, les dotations aux amortissements et provisions, et nous retranchons les reprises correspondantes ainsi que la part des subventions d'investissement virées au compte de résultat de l'exercice ;

- l'impact des opérations en capital (nous ajoutons les moins value sur cession d'immobilisations et nous retranchons les plus value de ces cessions).

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Résultat net | 598 316 605 | 520 196 428 | -50 637 036 |
| + dotation aux amortissements, provisions et dépréciations | 558 020 802 | 672 385 318 | 530 665 268 |
| - Reprises sur amortissements, provisions et dépréciations | 202 740 368 | 325 771 789 | 248 434 879 |
| CAF | 953 597 039 | 866 809 957 | 231 593 353 |

L'entreprise dispose d'une capacité d'autofinancement de 953 MDA en 2009. Son montant se réduit d'une année à l'autre. Cette ressource nette engendrée par l'activité de l'entreprise, crée la capacité de remboursement, l'entreprise l'utilisera pour se désendetter financièrement. Effectivement l'ENTPL s'est désendettée grâce à sa CAF, ses dettes financières passent de 1291MDA en 2009 à 737 MDA en 2011.

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|-------------------------|------|------|------|
| Dettes financières /CAF | 1,35 | 1,06 | 3,18 |

Le ratio dettes financières / CAF exprime la capacité de remboursement de l'entreprise. Il est excellent sur les deux exercices 2009 et 2010. Ce ratio étant considéré comme correcte dès lors qu'il ne dépasse pas 3 ou 4 ans. Lorsque ce ratio présente une valeur faible, c'est que l'entreprise n'est pas très endettée par rapport à sa capacité d'autofinancement. En revanche, lorsque le rapport atteint des valeurs élevées, l'entreprise apparaît très endettée et devrait rencontrer des difficultés futures pour rembourser ses dettes lorsqu'elles parviendront à leur échéance.

En 2011 le ratio dépasse 3ans, vue le résultat négatif. La CAF est donc assez faible pour rembourser le restant des dettes financières, l'entreprise aura besoin d'affecter 3 années de sa capacité d'autofinancement au remboursement de ses dettes à long et moyen terme pour éteindre ces dernières.

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|-------------------------|------|-------|------|
| CAF /chiffre d'affaires | 8,6% | 10,7% | 3,6% |

La CAF de l'ENTPL est jugée moyenne sur les deux exercices 2009 et 2010, elle correspond à 8.6% du chiffre d'affaires en 2009 et 10,7% en 2010. Elle permet à l'ENTPL de financer les

acquisitions d'immobilisations, de rembourser ses emprunts, de rémunérer les actionnaires grâce à des dividendes. Plus cette ressource est importante, plus l'entreprise est autonome financièrement, puisqu'elle a moins besoin de financements externes pour financer sa croissance. La CAF a fortement diminué en 2011 mais la situation s'est de suite redressée à partir de l'exercice suivant.

La CAF diminuée des dividendes constitue l'autofinancement. Celui-ci traduit l'aptitude de l'entreprise à assurer sa conservation et sa croissance. En l'absence des dividendes, l'autofinancement correspond à la capacité d'autofinancement.

Selon sa définition habituelle, l'autofinancement correspond à des ressources qui permettent, tout d'abord, la compensation de l'usure physique ou morale des actifs durables (dotations aux amortissements). Il assure en deuxième lieu la compensation des risques portant soit sur certains éléments de l'actif (provisions pour dépréciation de créances, des stocks ...), soit sur l'ensemble du patrimoine (provisions pour pertes et charges). Enfin, il comporte la part du résultat qui se trouve maintenue et réinvestie dans l'activité de l'entreprise.

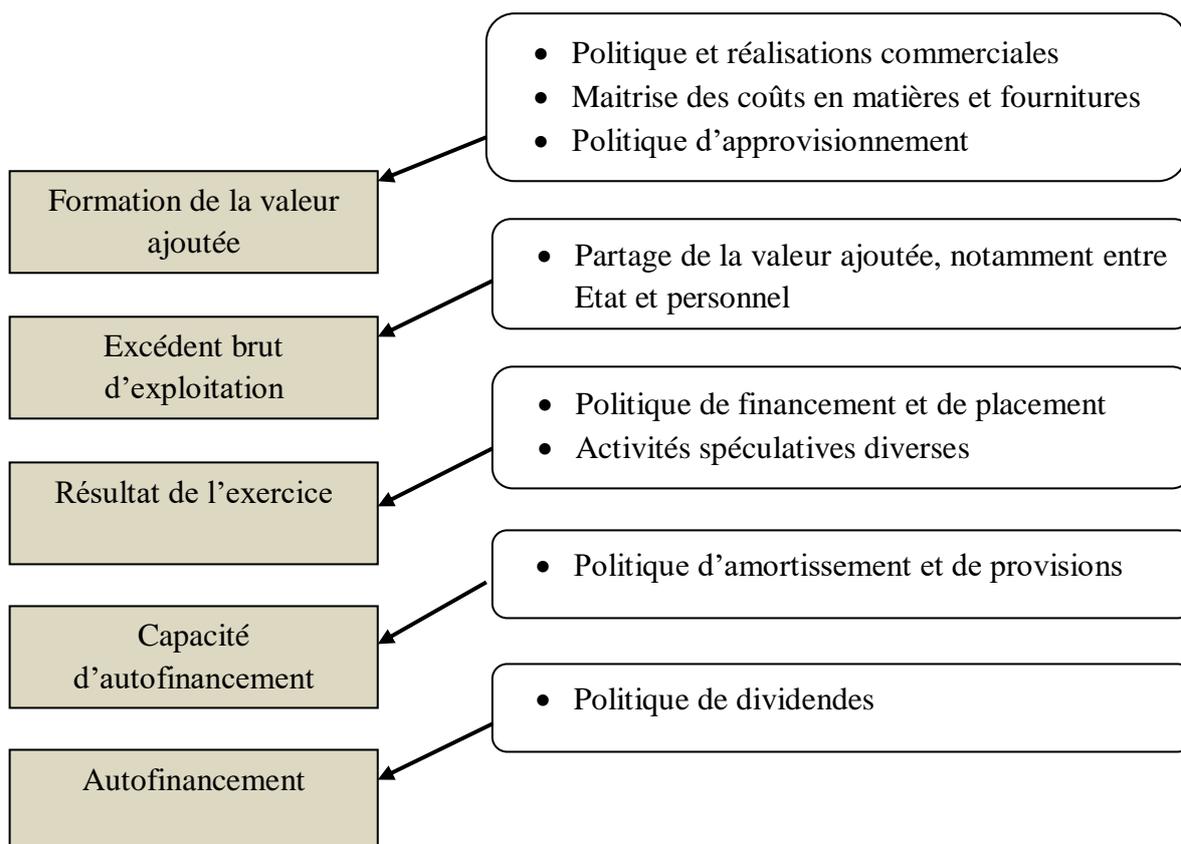


Figure N° 38 : les déterminants de l'autofinancement

Source : Cohen Elie, Analyse financière, 4eme édition, economica, 1997, page 199.

5 – 2 – Etude de la rentabilité :

La rentabilité est une notion fondamentale pour la mesure des performances économiques d'une entreprise, elle mesure l'aptitude de l'entreprise à générer des bénéfices. C'est le rapport entre le résultat et moyens mis en œuvre pour l'obtenir.

5 – 2 – 1 - La rentabilité financière : La rentabilité financière rapproche le résultat des ressources dont l'entreprise est juridiquement propriétaire « *capitaux propres* ». Elle est mesurée par le ratio : résultat net / capitaux propres

| Année | 2009PCN | 2009 | 2010 | 2011 |
|------------------------|---------|------|------|------|
| Rentabilité financière | 13% | 12% | 9,8% | - |

Piget (2011)¹²³, estime que le seuil de survie d'un taux de profit est souvent de 10%, en conséquence, il est possible de tracer le barème suivant, pour une entreprise industrielle et/ou commerciale voire prestataire de service :

- si ce taux est négatif alors il n'y a aucune rentabilité financière : c'est non satisfaisant, et défavorable en raison d'un résultat déficitaire ;
- si le taux est inférieur à 5% , la rentabilité financière est faible ;
- si le taux varie entre 5% et 10%, la rentabilité financière est moyenne ;
- si le taux dépasse 10%, la rentabilité financière est favorable et satisfaisante.

L'ENTPL est passée d'une rentabilité favorable en 2009 (13%) à une rentabilité correcte en 2010 (presque 10%). Sa situation est défavorable en 2011 pour son résultat déficitaire.

Nous constatons que les taux de rentabilité calculés avant et après application du SCF sont très proches, 13% avant SCF et 12% après SCF, cette petite variation est due à une légère modification des capitaux propres vu les retraitements effectués pour le passage au SCF; le montant des capitaux propres a été modifié à raison de +8%, cependant le résultat net n'a pas changé.

5 – 2 – 2 - La rentabilité économique : elle traduit la rentabilité de l'ensemble des capitaux investis dans l'actif économique. Il existe de multiples ratios pour calculer la rentabilité économique dont le ratio : EBE/ actif économique.

Notant que l'actif économique correspond l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'activité de l'entreprise (les actifs utilisés de manière continue dans l'exploitation de l'entreprise).

¹²³ Piget Patrick, Analyse financière en IFRS, ECONOMICA, 201, page 83.

Actif économique = immobilisations pour l'exploitation +BFRE ou
Capitaux propres + dettes financières

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|------------------------|-------|------|------|
| Rentabilité économique | 22,6% | 14% | 4% |

La rentabilité de l'actif économique passe d'une situation très rentable en 2009 à moins rentable en 2011, à cause de la dégradation de l'excédent brut d'exploitation. La rentabilité des actifs reste satisfaisante sur les exercices 2009 et 2010.

5 – 2 – 3 - La rentabilité commerciale (profitabilité) : la profitabilité traduit la capacité de l'entreprise à vendre avec profit. Plusieurs ratios peuvent exprimer la profitabilité de l'entreprise dont résultat net / chiffre d'affaires.

| Année | 2009PCN | 2009 | 2010 | 2011 |
|-------------------------|---------|------|------|------|
| Rentabilité commerciale | 5% | 5% | 6% | - |

Pour une entreprise industrielle et/ou commerciale, nous pouvons donner le barème suivant¹²⁴ :

- si le rapport est négatif, il n'y a aucune rentabilité, c'est défavorable ;
- si le taux est inférieur à 5%, la rentabilité commerciale est faible ;
- si le taux varie entre 5% et 10%, la rentabilité commerciale est moyenne ;
- si le taux dépasse 10%, la rentabilité financière est favorable et satisfaisante.

La rentabilité du chiffre d'affaire traduit la capacité de l'entreprise à vendre ses produits avec bénéfice, elle est de 5% donc est faible. L'entreprise n'est pas rentable en 2011 car son résultat est déficitaire.

6 – Tableau des flux de trésorerie (TFT):

6 – 1 – Analyse du tableau des flux de trésorerie :

Le tableau des flux de trésorerie est obligatoire et fait partie intégrante de jeu complet d'états financiers. Il complète l'information présentée dans le bilan et le compte de résultat en indiquant la provenance des liquidités et leur utilisation pendant l'exercice.

Le TFT selon l'IAS 7, où ne figurent que des entrées et des sorties d'argent, vise à analyser la variation de trésorerie. L'IAS 7 insiste sur le fait que « les informations relatives aux flux de

¹²⁴ Piget Patrick, Analyse financière en IFRS, ECONOMICA, 201, page 78.

trésorerie sont utiles pour apprécier la capacité de l'entité à dégager de la trésorerie et des équivalents de trésorerie¹²⁵, ainsi que des informations sur l'utilisation de ces flux de trésorerie ». La situation de la trésorerie est un indicateur déterminant pour la direction et pour les analystes financiers, tant dans le court terme (estimation de la solvabilité) que dans le long terme (mesure des besoins de financement).

Un tableau de flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de disponibilités intervenues pendant l'exercice selon leur origine, il est bâtie sur les deux égalités suivantes :

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Flux nets de} \\ \text{trésorerie} \\ \text{générés par} \\ \text{l'activité} \\ \hline \end{array} + \begin{array}{|c|} \hline \text{Flux nets de} \\ \text{trésorerie liés} \\ \text{aux opérations} \\ \text{d'investissement} \\ \hline \end{array} + \begin{array}{|c|} \hline \text{Flux nets de} \\ \text{trésorerie liés} \\ \text{aux opérations} \\ \text{de financement} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{Variation} \\ \text{de trésorerie} \\ \hline \end{array}$$

$$\begin{array}{|c|} \hline \text{Variation de} \\ \text{trésorerie} \\ \hline \end{array} = \begin{array}{|c|} \hline \text{Trésorerie de} \\ \text{clôture} \\ \hline \end{array} - \begin{array}{|c|} \hline \text{Trésorerie à} \\ \text{l'ouverture} \\ \hline \end{array}$$

- ✓ Les flux générés par les activités opérationnelles : activités qui génèrent des produits et autres activités non liées à l'investissement et au financement ;
- ✓ Les flux générés par les activités d'investissement : décaissements sur acquisition et encaissements sur cession d'immobilisations ;
- ✓ Les flux générés par les activités de financement : activités ayant pour conséquences de modifier la taille et la structure des fonds propres ou des emprunts.

Selon le SCF les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont présentés soit par une méthode directe, soit par une méthode indirecte.

La méthode directe qui est recommandée consiste à :

- présenter les principales rubriques d'entrée et de sortie de trésorerie brute (clients, fournisseurs, impôts.) afin de dégager un flux de trésorerie net ;
- rapprocher ce flux de trésorerie net du résultat avant impôt de la période considérée.

La méthode indirecte consiste à ajuster le résultat net de l'exercice en tenant compte des :

- effets des transactions sans influence sur la trésorerie (amortissements, variations clients, stocks, variations fournisseurs) ;
- décalages ou des régularisations (impôts différés).

Faisant partie des états financiers, le tableau des flux de trésorerie est établi par l'ENTPL, ou figurent les entrées et les sorties d'argent, il vise à analyser la variation de trésorerie laquelle

¹²⁵ Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

doit être justifiée par différence entre la trésorerie de clôture et la trésorerie à l'ouverture de l'exercice.

Tableau des flux de trésorerie - au 31 décembre 2009

| Libellé | Note | Montant 2009 | Montant 2010 |
|---|------|----------------------|-----------------------|
| <u>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</u> | | | |
| Encaissement reçus des clients | | 11 989 296 092 | 9 658 660 992 |
| Sommes versées aux fournisseurs et au personnel | | 9 714 653 606 | 7 978 149 947 |
| Intérêts et autres frais financiers payés | | 64 421 858 | 43 267 527 |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes (payés) | | 457 210 043 | 869 118 541 |
| Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires | | 1 753 010 586 | 768 124 976 |
| Remboursements des frais financiers par trésor | | 00 | 154 100 146 |
| Flux de trésorerie liés à des éléments extraordinaires | | -214 713 538 | 1 423 816 402 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) | | 1 538 297 048 | 2 346 041 524 |
| <u>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</u> | | | |
| Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles | | 119 260 942 | 60 663 596 |
| Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles. | | 5 731 375 | 5 226 000 |
| Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières | | | |
| Encaissements sur cessions d'immobilisations financières | | | |
| Intérêts encaissés sur placements financiers | | 213 292 | 442 425 |
| Dividendes et quote-part de résultat reçus | | | |
| <u>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (B)</u> | | -113 316 275 | -54 995 171 |
| <u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u> | | | |
| Encaissements suite à l'émission d'actions | | | |
| Placements à court terme | | | 215 000 000 |
| Dividendes et autres distributions effectués | | 38 485 000 | 72 000 000 |
| Encaissements provenant d'emprunts | | 7 126 716 854 | 2 123 826 395 |
| Remboursements d'emprunts ou autres dettes assimilées | | 7 869 594 851 | 4 246 144 462 |
| <u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement (C)</u> | | -781 362 997 | -2 409 318 067 |
| Variation de trésorerie de la période (A+B+C) | | 643 617 776 | -118 271 713 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice | | 1 148 553 371 | 1 792 171 147 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice | | 1 792 171 147 | 1 673 899 434 |
| Variation de trésorerie de la période | | 643 617 776 | -118 271 713 |

Les trois flux nets de trésorerie permettent d'expliquer pourquoi la trésorerie nette en fin d'exercice (1 792 171 147DA) est supérieure à ce qu'elle était en début d'exercice (1 148 553 371 DA) :

- ***Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles*** mesurent la trésorerie générée par l'activité, **1 538 297 048** en 2009, et sont composés principalement des :
- entrées de trésorerie provenant de la vente de biens et de la prestation de services (les encaissements reçus des clients) ;
 - sorties de trésorerie à des fournisseurs de biens et services ;
 - sorties de trésorerie aux membres du personnel ;
 - sorties de trésorerie pour paiement des intérêts et autres frais financiers ;
 - sorties de trésorerie pour le paiement de l'impôt sur le résultat et autres impôts et taxes.

Les flux nets de trésorerie viennent apporter un complément d'information, ils fournissent une indication essentielle sur la capacité de l'entreprise à rembourser ses emprunts, payer les dividendes et à procéder à de nouveaux investissements sans faire appel à des sources de financement externes.

- ***Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement*** montrent l'importance de l'investissement sur la période analysée, **-113 316 275** en 2009, sont composés principalement des :
- sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles et immobilisations financières;
 - entrées de trésorerie relatives à la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières ;
 - entrées de trésorerie relatives à l'encaissement des intérêts sur placements financiers ;
 - entrées de trésorerie liées aux dividendes et quote-part de résultat reçus de participations dans des coentreprises.

L'ENTPL, comme toute entité, doit présenter les principales catégories d'entrées et de sorties de fonds liées aux activités d'investissement pour leur montant brut dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

- **Les flux de trésorerie provenant des activités de financement (-781 362 997 en 2009)** permettent d'identifier les sources de financement (augmentation de capital par apport en numéraire, nouveaux emprunts...), ils sont composés principalement des :
- entrées de trésorerie liées à l'émission d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres ;
 - sorties de trésorerie liées au versement de dividendes ;
 - produits de l'émission d'emprunts,
 - sorties de trésorerie pour remboursement d'emprunts.

| | |
|---|---------------------|
| Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles | 1 538 297 048 |
| + Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement | -113 316 275 |
| + Les flux de trésorerie provenant des activités de financement | -781 362 997 |
| = Variation de la trésorerie | 643 617 776 |

6 – 2 – La notion d'excédent de trésorerie d'exploitation :

L'EBE est un résultat économique qui traduit la performance de l'entreprise et son enrichissement après déduction des consommations externes, les charges de personnel, et les impôts et taxes. Cependant, l'EBE est un flux de résultat, et ne constitue pas un flux de liquidité. L'exploitation de l'entreprise (ventes, achats, services extérieurs...) connaissent des décalages de règlement qui donnent naissance au besoin en fonds de roulement d'exploitation.

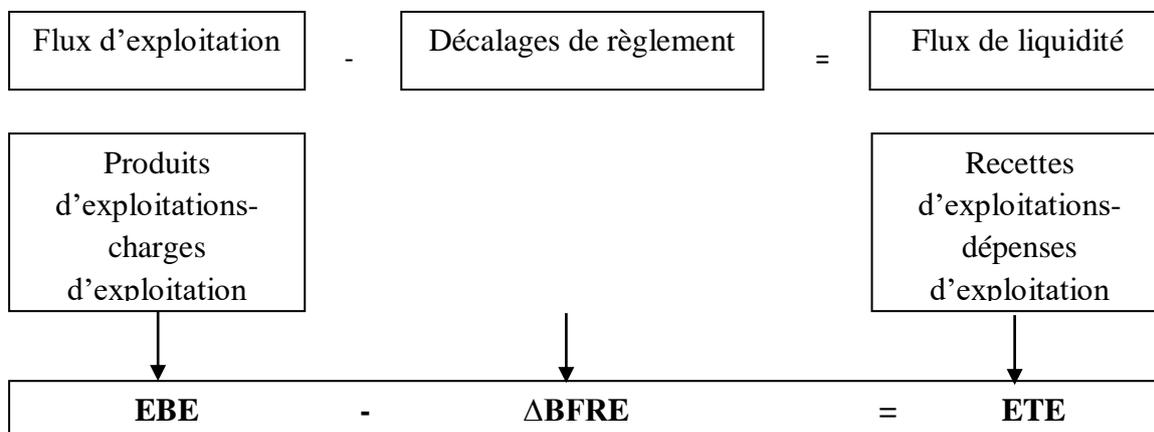


Figure N° 39 : Calcul de l'ETE

Source : D'Arcimoles Charles-Henri et Saulquin Jean-Yves, Gestion financière de l'entreprise, Vuibert, 2012.

L'EBE, diminué de la variation du besoin en fonds de roulement, représente l'ETE, c'est la part de l'EBE qui a été encaissée.

ETE = produits d'exploitation encaissés – charges d'exploitation encaissées

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| EBE | 1 304 335 320 | 888 072 064 | 256 074 128 |
| ΔBFRE | 327 854 961 | 417 139 387 | -527 448 386 |
| ETE | 976 480 359 | 470 932 677 | 783 522 514 |

L'ETE mesure la trésorerie qui a été effectivement générée par l'exploitation de l'entreprise. Il est de 976 MDA en 2009 et diminue à 470 MDA en 2010. Cette année est marquée par une dégradation de l'EBE, ainsi la variation du BFRE était importante. En 2011, la variation du BFRE est négative, ce qui explique que le cycle d'exploitation procure des ressources financières à l'entreprise, ce qui a permis d'améliorer le niveau du surplus monétaire dégagé par l'activité à 783 MDA ; l'entreprise améliore donc le niveau de ses liquidités. La trésorerie est positive, la situation financière de l'entreprise est saine.

6 – 3 – Analyse du tableau de flux de trésorerie par les ratios :

L'analyse du tableau de flux de trésorerie par les ratios mesure :

- La relation entre les flux de trésorerie et le chiffre d'affaires ;
- La relation entre les flux de trésorerie et le bénéfice ;
- La capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes.

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|---------------------------------------|------|------|------|
| Flux de trésorerie opérationnels / CA | 14% | 29% | 7% |

En comparant le flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles au chiffre d'affaires net, on mesure la transformation du chiffre d'affaires en liquidités. Pour l'ENTPL ce ratio est en moyenne de 21% sur les deux exercices 2009 et 2010, cela signifie que le chiffre d'affaires de l'ENTPL n'est pas facilement encaissable, et encore plus difficilement en 2011. Rappelons toujours que 2011 était un exercice très difficile pour l'ENTPL, marqué par une baisse du chiffre d'affaires.

La connaissance de l'évolution de cet indicateur permet de surveiller l'évolution de la trésorerie et ses placements,

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|---|------|------|------|
| Flux de trésorerie opérationnels / résultat net | 2,5 | 4,5 | -8 |

Ce ratio est de 2,5 en 2009 et passe à 4,5 en 2010, ce qui est un bon rendement. Ce ratio reflète en partie l'incidence de la politique d'amortissement, car la différence entre le résultat et le flux opérationnel provient principalement des dotations aux amortissements et dépréciations.

| Année | 2009 | 2010 | 2011 |
|---|------|------|------|
| Flux de trésorerie opérationnels / dettes courantes | 0,45 | 1,5 | 0,21 |

Ce ratio indique la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes courantes au moyen de ses recettes d'exploitation. En 2009 l'ENTPL pouvait rembourser 45% de ses dettes à court terme par ses flux d'exploitation. En 2010 ses recettes d'exploitation excèdent ses dettes courantes, et seulement 21% des dettes peuvent être remboursées par les flux d'exploitation en 2011.

D'après ce que nous avons vu ci-dessus, nous pouvons constater la richesse de l'analyse du tableau des flux de trésorerie. Elle met en évidence les choix d'investissement et de financement de l'entreprise, et permet de suivre l'évolution de sa trésorerie.

Conclusion / résultats

L'objectif de notre étude de cas était de cerner l'incidence des normes IAS/IFRS sur la pratique de l'analyse financière ; pour cela notre méthodologie s'articulait principalement autour des deux points suivants :

- Effectuer une comparaison des principaux indicateurs financiers calculés sur des états financiers établis en PCN et en SCF;
- Mener un diagnostic financier sur des états financiers en IFRS.

Cependant, avant d'entamer les deux points cités ci-dessus, nous avons présenté les états financiers de l'ENTPL. Ces derniers sont composés de :

- ✓ Un état de la situation financière (bilan) ;
- ✓ Un état de résultat (compte de résultat) ;
- ✓ Un tableau des flux de trésorerie ;
- ✓ Un état de variations des capitaux propres ;
- ✓ Et des notes sur les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Il est à noter que les IFRS fournissent un cadre conceptuel pour la présentation et la préparation de ces états financiers, qui n'existait pas dans le plan comptable national. Aussi, l'information financière en IFRS privilégie le point de vue de l'investisseur, tandis que, dans l'ancien système (PCN), elle privilégiait les considérations juridiques et fiscales.

Ces états financiers présentent des informations sur la nature et la performance des activités de l'entreprise, et offrent aux partenaires de l'entreprise une information considérable pour la prise de décisions économiques.

Nous avons constaté aussi que les états financiers en IFRS facilitent le travail de l'analyste financier, de nombreux retraitements y sont intégrés, ce qui nous a facilité l'analyse du bilan par l'approche liquidité-exigibilité. Celle-ci vise à une meilleure connaissance des emplois des fonds de l'entreprise ainsi que ses engagements.

Nous avons procédé, par la suite, à l'analyse du bilan selon l'approche fonctionnelle. Nous avons donc classé les éléments des bilans de la période étudiée (2009, 2010, 2011) selon les fonctions auxquelles ils se rapportent; et au calcul des indicateurs d'équilibre financiers et des

principaux ratios. Nous avons aussi effectué une comparaison entre ces indicateurs calculés avant et après l'application du SCF. Rappelons que ces indicateurs ne sont pas définis par les IFRS ni ailleurs officiellement. Leurs définitions et leurs compositions peuvent donc varier d'une entreprise une autre.

Nous avons analysé l'évolution de l'activité et des performances de l'ENTL à travers l'étude des comptes de résultat. L'analyse du compte de résultat complète l'analyse du bilan, et permet de mesurer la performance économique et examiner la rentabilité de l'entreprise et de suivre son évolution.

Nous avons synthétisé les principaux indicateurs, afin de faciliter la comparaison de leurs valeurs avant et après l'application du SCF (exercice 2009) dans le tableau suivant :

| Ratios | PCN | SCF |
|-------------------------|----------------|----------------|
| Fonds de roulement | 3 349 449 657 | 3 470 355 884 |
| BFR | 1 557 226 727 | 1 678 184 737 |
| Trésorerie | 1 792 222 930 | 1 792 171 147 |
| Solvabilité | 2,82 | 2,84 |
| Autonomie financière | 65% | 65% |
| Endettement global | 35% | 35% |
| Endettement financier | 8% | 9% |
| Liquidité générale | 1,92 | 2,02 |
| Chiffre d'affaires | 11 011 373 828 | 11 011 373 828 |
| Résultat | 598 316 605 | 598 316 605 |
| Taux de valeur ajoutée | 22% | 21% |
| Rentabilité financière | 13% | 12% |
| Rentabilité commerciale | 5% | 5% |

Les principales constatations de cette étude sont :

Au niveau des indicateurs de l'équilibre financier, à savoir le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie, nous avons constaté de légères différences entre leurs valeurs avant et après SCF (+3% pour le FRN, +7% pour le BFR, et 0.002% pour la trésorerie). Cette différence est due aux ajustements apportés lors de la transition aux normes IAS/IFRS.

En effet, la comptabilisation des contrats de location-financement, des provisions pour départ en retraite, l'élimination des frais préliminaires a une incidence sur les éléments de l'actif et du passif du bilan.

Nous récapitulons dans le tableau ci-dessous, l'impact de la transition sur les éléments du bilan :

| Eléments | Avant ajustement | Après ajustement | Variation |
|----------------------|------------------|------------------|-----------|
| Total du bilan | 9 800 368 367 | 9 713 922 935 | -0,88% |
| Capitaux propres | 4 471 550 238 | 4 856 384 211 | +8% |
| Immobilisations nets | 3 387 265 219 | 3 516 029 095 | +3,8% |
| Stocks nets | 3 243 084 368 | 3 163 983 854 | -2,4% |

Les ratios financiers reposent sur l'information comptable. Le changement de montant dans certains éléments du bilan et du compte de résultat, peut avoir une incidence directe sur le numérateur utilisé dans le calcul du ratio ou sur le dénominateur, ou les deux ensembles.

Dans cette étude, nous avons remarqué que la valeur de certains ratios reste pratiquement inchangée, à savoir la solvabilité, l'autonomie financière, et l'endettement global.

Nous constatons, par ailleurs, que le ratio de l'endettement financier se trouve affecté par les engagements de retraites.

L'effet des IFRS est notable sur la liquidité de l'entreprise, le ratio passe de 1,92 avant IFRS à 2,02 à cause d'un passif courant moins élevé.

Aucune incidence n'est signalée sur le chiffre d'affaires et sur le résultat, du fait que la comptabilisation à la juste valeur n'est pas appliquée. Rappelons que l'enregistrement à la juste valeur pouvait être à l'origine d'une forte volatilité des chiffres comptables et du résultat principalement, car les données du bilan seront ajustées, et les profits et les pertes résultants de la réévaluation en juste valeur seront comptabilisés directement en résultat net.

Dans le second volet de notre étude pratique, nous avons procédé à un diagnostic argumenté, analysant la structure, l'activité et la rentabilité de l'ENTPL ; et ce, sur la base des états financiers en IFRS sur une période de trois années suivant l'entrée en vigueur du SCF.

Le diagnostic financier de l'entreprise a été réalisé afin d'identifier quatre thèmes fondamentaux :

- l'équilibre financier qui porte sur l'équilibre entre la structure des ressources de l'entité et celle de ses emplois d'une part, et sur l'équilibre entre les capitaux propres et les capitaux étrangers dont dispose l'entité ;
- l'analyse par les ratios qui permet d'affiner le diagnostic du bilan;
- l'analyse de l'activité et des marges de l'entreprise ;
- la rentabilité, qui mesure la performance économique et financière de l'entreprise.

Après analyse, nous avons constaté que la période étudiée (2009, 2010, 2011) est marquée par des équilibres financiers très satisfaisants. L'ENTPL dispose d'un fonds de roulement positif. Celui-ci finance en intégralité son besoin en fonds de roulement, ce qui reflète une situation positive de la trésorerie. Sa structure financière est solide.

L'ENTPL doit, par contre, surveiller l'évolution de sa trésorerie qui est nettement baissée sur les trois exercices, tout en restant positive.

Nous avons synthétisé les forces et les faiblesses de l'entreprise dans le tableau suivant :

| Points forts | Points faibles |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Fonds de roulement suffisant • Trésorerie excédentaire • Besoin en fonds de roulement maîtrisable • Entreprise solvable et autonome financièrement • Liquidité suffisante pour faire face aux engagements à court terme • Taux d'endettement acceptable • Charges financières en diminution suite au désendettement • CAF importante • Rentabilité satisfaisante | <ul style="list-style-type: none"> • Baisse des ventes • Marges positives mais en diminution (VA, EBE, résultat opérationnel, résultat net) • Charges de personnel en augmentation • Diminution du montant de la CAF • Résultat déficitaire en 2011 |

Il faut signaler aussi que l'année 2011 était difficile pour l'ENTPL. Un résultat déficitaire et une baisse du chiffre d'affaires de 20% par rapport à l'exercice précédent a eu lieu, à cause d'importantes perturbations d'approvisionnements au niveau des filiales. Mais malgré ces difficultés l'ENTPL a su garder l'équilibre dans sa structure financière, et la situation s'est rétablie en 2012.

Enfin, l'analyse a été complétée par l'étude des flux de trésorerie. Faisant partie des états financiers de l'entreprise, le tableau de flux de trésorerie est établi selon les IAS 7, vient d'apporter aux utilisateurs des états financiers, un complément d'informations sur la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que sur l'utilisation de ces flux de trésorerie. Il a été observé que les flux de trésorerie de l'ENTPL proviennent essentiellement des activités opérationnelles de l'entreprise.

Les notes annexes aux états financiers ont été une importante source d'information pour notre analyse, elles contiennent des informations complémentaires à celles qui sont présentées dans le bilan, le compte de résultat, l'état de flux de trésorerie, et l'état de variation de capitaux propres. L'information supplémentaire présentée dans les notes annexes nous a permis la compréhension des états financiers.

L'ENTPL présente aussi un rapport de gestion qui constitue un document obligatoire et qui a pour objectif la communication aux tiers d'un certain nombre d'informations économiques, juridiques, sociales et environnementales de l'entreprise. Les rapports de gestions nous ont été très utiles pour répondre à différents questionnements.

Enfin, nous signalons que le passage au nouveau référentiel était très perturbant pendant la période de transition, de l'ancien plan comptable au nouveau référentiel :

- Pour l'année de transition (2010), il n'y a qu'une seule année d'historique (2009 en états retraités) ;
- Pour les années suivant la transition, l'historique est insuffisant et il est impossible de comparer les anciens ratios financiers aux nouveaux, car même si le contenu est le même, les composants ont changé.

Conclusion générale

L'ambition de ce travail est de mettre l'accent sur les spécificités du référentiel IAS/IFRS, et de discerner les conséquences de l'adoption de ce référentiel sur la pratique de l'analyse financière.

L'introduction du référentiel IAS/IFRS est une primauté donnée à la réalité économique dans l'enregistrement des transactions, l'évolution de l'information financière, et la mesure de la performance. Il permet aux dirigeants d'adapter et d'améliorer leurs organisations, méthode de travail, processus et outil de gestion et de diffuser plus largement des informations financières qui se caractérisent de crédibilité et de comparabilité.

Cette information financière doit aussi satisfaire les besoins de nombreux utilisateurs : investisseurs, prêteurs et autres créanciers, aux fins de leur prise de décisions économiques.

Les motivations à l'origine de l'harmonisation internationale de la présentation des comptes consolidés sont diverses. Les normes internationales ont pour but, en premier lieu, de rendre comparables les états financiers consolidés des différents pays. Les procédures de normalisation restent différentes selon les pays. Cette diversité de procédures fait que les états financiers de différents pays sont difficilement comparables.

Dans le premier chapitre du présent travail, nous avons expliqué le développement du processus de la normalisation comptable internationale ; détaillé le contexte dans lequel sont développées les normes IFRS, et décrit le fonctionnement du normalisateur, l'IASC devenu par la suite l'IASB.

Il a été jugé nécessaire, dans un premier temps, de présenter un historique de la normalisation comptable afin de comprendre d'une part, les raisons pour lesquelles l'Union Européenne a adopté ce référentiel international et, d'autre part, d'explicitier les origines de ce référentiel et des concepts sur lesquels il est fondé.

La globalisation et l'ouverture de l'économie algérienne ont amené l'Algérie à se doter d'un référentiel orienté essentiellement vers les normes internationales IAS/IFRS. Les principales réformes comptables et le système comptable financier ont fait l'objet de la dernière section du premier chapitre. Dans ce contexte, de nombreux travaux de recherches ont abordé la comparaison entre le référentiel international et le SCF. Plusieurs de ces études soulignent qu'il existe quelques différences entre les deux référentiels, dont la principale est que, le cadre comptable algérien est orienté beaucoup plus vers l'Etat. Ce dernier est considéré comme le principal destinataire de l'information financière.

Afin d'harmoniser les pratiques comptables, les normalisateurs de l'IASB ont préconisé de concevoir une structure de référence théorique appelée « cadre conceptuel ». Il sert de support et de guide à l'élaboration des normes comptables et qui précise les principes comptables fondamentaux sur lesquels sont bâties les normes.

Ce cadre conceptuel représente un cadre général s'appliquant à l'ensemble des entreprises produisant des comptes selon le référentiel IFRS, et leur permet de se référer aux concepts de base nécessaires à la préparation et la présentation des états financiers. Ces états financiers informent les propriétaires et les utilisateurs de l'information financière sur la situation financière, la performance, et la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie.

Dans ce contexte, le second chapitre a été consacré à la description du contenu informatif des états financiers conformément au cadre conceptuel des IAS/IFRS. A travers différentes études utilisées comme références bibliographiques, Nous avons fait une synthèse des conséquences économiques et financières de l'adoption du référentiel international.

Le cadre conceptuel définit les principes de base nécessaires à l'élaboration des états financiers. Parmi ces principes, le principe de la permanence des méthodes.

La permanence des méthodes entraîne le choix de méthodes utilisées dans les différents exercices comptables ; ce qui permet une comparaison sur l'évolution des performances de l'entreprise.

Notre premier constat est que les états financiers présentés selon le référentiel IFRS sont comparables, sur les différents exercices, ce qui est important pour la prise de décision.

Le fait d'imposer aux entreprises côtées d'appliquer un référentiel unique a limité les divergences dans les pratiques comptables et a permis aux lecteurs des états financiers de favoriser une comparabilité des informations financières.

Ainsi, le principe de prééminence de la réalité sur l'apparence introduit dans le bilan de l'entreprise, des biens que l'entreprise utilise mais qu'elle n'est pas juridiquement propriétaire, comme les biens acquis par crédit-bail. Ce principe permet donc de présenter une information financière qui privilégie l'avantage économique que procure le bien sur sa forme juridique.

D'autre part, il est nécessaire de noter que les IFRS accordent à la juste valeur une place importante. L'introduction du concept de la juste valeur a rendu l'information comptable publiée dans les états financiers plus pertinente. L'évaluation à la juste valeur

permet aussi de donner aux propriétaires et aux utilisateurs des états financiers une meilleure information sur la performance réelle de leur entreprise. Toutefois, l'une des conséquences de cette évaluation réside dans une volatilité accrue du résultat en raison de la comptabilisation de profits et pertes latents. Pour éviter la volatilité du résultat net tout en permettant l'évaluation à la juste valeur dans le bilan, les IFRS ont introduit la notion de résultat global.

Toutefois, les études de l'impact des IFRS sur la qualité de l'information financière produite par les entreprises aboutissent à des résultats dissemblables. Certaines études constatent que les IFRS en améliorent la qualité. D'autres considèrent que les IFRS offrent une très grande latitude aux gestionnaires, ce qui menace la qualité de l'information. Mais le plus grand nombre de ces études considèrent que l'adoption des normes internationales améliore la qualité de l'information financière en présentant comme argument la qualité de ces normes.

Ce référentiel comptable permettant d'homogénéiser les informations produites par les sociétés et d'effectuer des analyses et comparaisons objectives, a inclus dans les états financiers un état de variation des capitaux propres, et un tableau de flux de trésorerie. L'analyse des informations comptables est devenue à la fois plus complexe, plus exposée et plus complète.

Les utilisateurs des états financiers à savoir les investisseurs, désirent aussi de connaître des informations concernant la rentabilité, la solvabilité, la liquidité et la performance d'une entreprise. L'analyse financière étudie et interprète les états financiers, elle constitue un ensemble de méthodes d'analyse et d'outils permettant la compréhension en profondeur des équilibres financiers de l'entreprise et de juger sa performance. Elle permet de répondre à ces interrogations.

La méthodologie de l'analyse financière des états financiers est développée dans le troisième chapitre de cette thèse. Tout au long de ce chapitre nous avons mis l'accent sur les spécificités des IFRS, et leurs conséquences sur la démarche de l'analyse financière.

Notre deuxième constat est que l'application du référentiel IAS/IFRS semble à alléger le travail de l'analyste financier, car le référentiel offre à celui-ci des états financiers reflétant la réalité économique de l'entreprise au sens où ils sont établis en respect du principe de prééminence de la réalité économique sur la forme (ou l'apparence juridique).

Ces deux premiers constats confirment notre première hypothèse, relative à l'effet du référentiel IFRS sur la pertinence de l'information financière et la simplification du travail de l'analyste financier.

A fin de mieux cerner l'incidence des IFRS sur la pratique de l'analyse financière, l'analyse théorique a été complétée par une étude pratique, réalisée au sein de l'entreprise nationale de transformation de produits longs (ENTPL).

Comme toute entité algérienne, soumise à la loi 07-11 du 25 novembre 2007 portant sur le SCF, l'ENTPL présente des états financiers conformes au SCF depuis son entrée en vigueur en 2010. Le choix de la période étudiée s'est orienté vers les trois années suivant l'application du nouveau référentiel compatible avec les normes IAS/IFRS.

Dans cette étude pratique notre méthodologie s'articulait principalement autour de deux axes fondamentaux :

- Effectuer une comparaison des principaux indicateurs financiers, calculés à partir des états financiers établis en PCN et en SCF (pour le même exercice). Cette étude comparative nous a permis d'identifier l'incidence sur la situation de l'entreprise et sur la pratique de l'analyse financière
- Mener à un diagnostic financier sur des états financiers en IFRS.

Notre troisième constat est que, les états financiers présentés en SCF fournissent des informations sur la nature et la performance des activités de l'entreprise, et offrent aussi aux partenaires de l'entreprise une information considérable pour la prise de décisions économiques. Pour l'analyse financière, ces états financiers facilitent le travail préparatoire de l'analyste. De nombreux retraitements y sont intégrés, ce qui nous a facilité l'analyse du bilan.

Nous avons constaté aussi que les ajustements apportés lors de la transition au référentiel IFRS, à savoir la comptabilisation des contrats de location-financement, des provisions pour départ en retraite, l'élimination des frais préliminaires ont une incidence sur les éléments de l'actif et du passif du bilan. Mais l'effet de ces changements sur la méthodologie de l'analyse financière et sur le calcul des indicateurs financiers est limité en raison de l'absence de l'application du principe de l'évaluation à la juste valeur.

Certaines études empiriques trouvent que l'application de la juste valeur introduite par les IFRS rend le traitement des chiffres plus complexe pour l'analyste, et ne peut être sans effet sur la structure financière et les ratios.

Nous pouvons conclure notre travail par les observations suivantes :

- ✓ Les états financiers en IFRS présentent une information plus enrichie et orienté vers une vision adéquate à la réalité économique, ce qui facilite l'analyse de la situation financière ;
- ✓ L'uniformité des états financier apportée par les IFRS facilite à l'analyste financier la comparaison inter-exercices et intrasectorielle ;
- ✓ L'objectif des états financiers en IFRS est de fournir des informations sur la situation financière, la performance financière de l'entreprise, les flux de trésorerie, et la variation des capitaux propres. Ces informations utiles sont destinées à un large éventail d'utilisateurs pour la prise de décisions de gestion et d'investissement.
- ✓ Les états financiers ne constituent pas la totalité de l'information financière pour l'analyste, même s'ils en représentent la source principale. Les rapports de gestion sont également une source d'information et de communication financière.
- ✓ Un allègement du travail préparatoire de l'analyste financier, voire l'absence des retraitements préalables à l'analyse des états financiers ;
- ✓ La différence principale apportée par le référentiel IFRS est l'introduction du principe de comptabilisation à la juste valeur. Mais cette pratique n'est pas répandue, les états financiers en IFRS sont encore largement imprégnés par le coût historique. L'application de la juste valeur aurait un impact majeur sur les données comptables et par conséquent sur les différents ratios financiers.
- ✓ L'absence de la comptabilisation à la juste valeur a rendu l'incidence des IFRS sur la pratique de l'analyse financière marginale. La majorité des indicateurs que nous avons calculés sont restés sans effet remarquable. Quelques différences, sans grande importance, ont été constatées dans la valeur de certains ratios ; et sont dues aux ajustements effectués sur les éléments des états financiers, lors de la transition aux nouvelles normes.

L'ensemble de ces résultats nous conduisent à infirmer la deuxième et la quatrième hypothèse. Les conclusions de notre recherche soutiennent l'idée que, les IFRS sont un ensemble de normes comptables orientés sur des principes qui visent à rehausser la qualité de

l'information financière et la comparabilité des états financiers, ce qui est avantageux pour la pratique de l'analyse financière. Les IFRS ont donc un impact sur l'information financière qui représente la source principale de l'analyse financière. Cependant, ces normes n'ont pas d'effet sur la méthodologie et les outils de l'analyse financière.

L'adoption des normes comptables internationales en Algérie a pour ambition d'améliorer la qualité de l'information comptable pour les investisseurs, et les autres utilisateurs des états financiers y compris l'analyste financier, même si le principal destinataire reste toujours l'Etat.

Quant à la troisième hypothèse, les arguments sont à discuter. En effet, rajoutant à la juste valeur, la consolidation, qui est un élément important des IFRS. L'effet des IFRS est donc *variable* selon les groupes et les entités ; ceux qui font d'importantes acquisitions et fusions, leurs capitaux propres ont tendance à s'accroître, ceux qui évaluent leurs actifs en juste valeur auront des chiffres comptables différents et un résultat divergent ; ceux qui ont d'importants engagements de retraite verront leurs dettes augmenter. En conséquence, plusieurs ratios seront affectés dont la rentabilité, ratio d'endettement, et solvabilité.

Au terme de cette recherche, il convient de relever, que nous n'avons traité, dans cette thèse, qu'une partie des problématiques soulevées par l'impact du passage aux IFRS. Nous suggérons d'élargir davantage notre champ de recherche, en axant nos futures études sur les thématiques de recherches s'inscrivant dans la continuité et la complémentarité de celle-ci. Nous pourrions donc entreprendre des actions pour :

- S'interroger sur le degré de conformité du système comptable financier aux normes IAS/IFRS ;
 - Examiner l'effet de la norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » qui a remplacé la norme IAS 14 « information sectorielle », sur l'analyse des ratios et indicateurs financiers ;
- Nous nous intéressons aussi à l'étude de la qualité de l'information financière et son impact sur la gouvernance de l'entreprise, cette question qui occupe aujourd'hui une place centrale dans les préoccupations des sciences de gestion et des décideurs économiques.

INDEX DES TABLEAUX

| | |
|--|-----|
| Tableau N° 1 : Liste des normes adoptées jusqu'à 2014..... | 35 |
| Tableau N°2 : Tableau de synthèse des normes et interprétations adoptées par la commission européenne en 1 ^{er} mars 2006..... | 37 |
| Tableau N°3 : Rapprochement des normes IAS/IFRS et système comptable financier..... | 59 |
| Tableau N°4 : Les principes comptables retenus par l'IASC dans son cadre conceptuel..... | 68 |
| Tableau N°6 : Les principes comptables retenus par l'IASC et leur incidence pour la lecture des états financiers..... | 104 |
| Tableau N°5 : Exemple de l'impact du référentiel comptable sur l'appréciation du résultat net..... | 107 |
| Tableau N°6: Définition de l'analyse financière..... | 122 |
| Tableau N° 7: Les utilisateurs de l'analyse financière..... | 126 |
| Tableau N° 8: Types de ratios..... | 132 |
| Tableau N°9: Typologie de ratios..... | 132 |
| Tableau N° 10: Comparaison des approches fonctionnelle et liquidité..... | 148 |
| Tableau N° 11: Boite à outil | |
| Tableau N° 12: Exemple des autres éléments du résultat global chez Vinci et Aéroport de Paris (2009- millions d'euros)..... | 166 |
| Tableau N° 13: Modèle de compte de résultat de groupe..... | 174 |
| Tableau N° 14 : Produits par secteur d'utilisateur..... | 201 |
| Tableau N° 15 : Production par unité..... | 201 |
| Tableau N° 16 : Chiffre d'affaires par unité 2014/2015..... | 205 |
| Tableau N° 17 : Production par unité 2014/2015..... | 206 |
| Tableau N° 18 : Effectif par unité 2014/2015..... | 207 |
| Tableau N° 19 : Charges de personnel par unité 2014/2015..... | 209 |
| Tableau N° 20 : Evolution de la VA, EBE, RO, Rnet..... | 210 |

| | |
|---|-----|
| Tableau N°21 : Tableau de classement des dettes à court terme et long terme..... | 239 |
| Tableau N° 22 : Tableau de classement des créances à court terme et long terme..... | 239 |
| Tableau N° 23 : Indicateurs du Résultat..... | 257 |
| Tableau N° 24 : Evolution du prix de vente, volume, et quantité de la production | 261 |
| Tableau N° 25 : Evolution des principaux agrégats | 269 |
| Tableau N° 26 : Indicateurs de marge en IFRS..... | 271 |

INDEX DES FIGURES

| | |
|---|-----|
| Figure N° 1 : L'organisation de l'IASC Foundation | 27 |
| Figure N° 2 : Le due process (procédure d'élaboration d'une norme) | 30 |
| Figure N° 3 : Spécificités des normes IAS/IFRS..... | 32 |
| Figure N° 4 : Mécanisme d'adoption des IFRS. Source : Maitriser les IFRS..... | 39 |
| Figure N° 5 : Processus d'adoption européenne des IFRS..... | 40 |
| Figure N° 6 : Ordre de traitement d'une opération..... | 78 |
| Figure N° 7 : Comment déterminer la juste valeur..... | 81 |
| Figure N° 8 : Algorithme de détermination de la juste valeur d'un instrument financier..... | 82 |
| Figure N° 9 : Les composantes obligatoires des états financiers..... | 84 |
| Figure N° 10 : Différents types de variations de capitaux propres..... | 89 |
| Figure N° 11 : Les deux méthodes de présentation du compte de résultat..... | 90 |
| Figure N° 12 : Le lien entre information financière, marché financier et croissance économique | 112 |
| Figure N° 13 : L'objet de la gestion financière..... | 121 |
| Figure N° 14 : Les déterminants de la valeur de l'entreprise..... | 124 |
| Figure N° 15 : La contrainte d'efficacité..... | 124 |
| Figure N° 16 : Démarche du diagnostic financier..... | 129 |
| Figure N° 17 : Outils d'analyse financière..... | 131 |
| Figure N° 18 : Ventilation du chiffre d'affaires..... | 204 |
| Figure N° 19 : Chiffre d'affaires par unités 2014/2015..... | 205 |
| Figure N° 20 : Evolution de la production de l'ENTPL 2013-2015..... | 206 |
| Figure N° 21 : Ventilation de la production par unité (tonne) 2014/2015 | 207 |
| Figure N° 22 : Effectif par unité 2014/2015..... | 208 |
| Figure N° 23 : Charges de personnel 2014/2015..... | 209 |
| Figure N° 24 : Evolution de la VA, EBE, RO, Rnet..... | 210 |

| | |
|--|-----|
| Figure N° 25 : Traitement comptable des contrats de location..... | 233 |
| Figure N° 26 : Illustration graphique des bilans financiers PCN et SCF..... | 242 |
| Figure N° 27 : Evolution des emplois stables..... | 246 |
| Figure N° 28 : FRN 2009/2010/2011..... | 247 |
| Figure N° 29 : BFR 2009/2010/2011..... | 249 |
| Figure N° 30 : Trésorerie 2009/2010/2011..... | 251 |
| Figure N° 31 : Structure du tableau des soldes intermédiaires de gestion..... | 258 |
| Figure N° 32 : Evolution du CA..... | 260 |
| Figure N° 33 : Evolution de la VA..... | 262 |
| Figure N° 34 : Evolution de l'EBE..... | 265 |
| Figure N° 35 : Evolution du résultat opérationnel..... | 266 |
| Figure N° 36 : Evolution du résultat courant avant impôt..... | 267 |
| Figure N° 37 : Evolution du résultat net..... | 267 |
| Figure N° 38 : Les déterminants de l'autofinancement..... | 273 |
| Figure N° 39 : Calcul de l'ETE..... | 280 |

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Amelon Jean-Louis, (2004), Gestion financière, Etats financiers-IFRS, 4^e édition, MAXIMA.

Andernack Isabelle,(2013), L'essentiel des IFRS, Les essentiels de la finance-EYROLLES.

Bachy Bruno et Sion Michel (2009), Analyse financière des comptes consolidés, Normes IFRS, 2^e édition, Dunod.

Barbe Odile et Didelot Laurent (2007, 2012), Maitriser les IFRS, les guides de gestion, 6eme édition, juillet.

Barneto Pascal, (2004), Normes IAS/IFRS, application aux états financiers, Dunod.

Barneto Pascal, Jean François Bosquet, Thomas E. Jones, Eric Delesalle,(2004), Normes IAS/IFRS :que faut-il faire ? Comment s'y prendre ?, édition d'Organisation.

Belkaoui, A. Théorie comptable, (1984), 2^eme édition, Presses de l'Université du Québec, Québec.

Bernet-Rollande Luc, (2009), Pratique de l'analyse financière, Dunod.

Brun Stéphane, (2006), IAS/IFRS : les normes internationales d'information financière, Gualino éditeur.

Brun Stéphane, (2006), Les normes comptables internationales IAS/IFRS, édition Gualino, paris.

Brun Stéphane, (2011), Guide d'application des normes IAS/IFRS, BERTI édition.

Bruslerie Hubert de La, (2010), Analyse financière, information financière, diagnostic et évaluation, 4^e édition, Dunod.

Causse, G. (2000). Développement et comptabilité. Encyclopédie de comptabilité ; Contrôle de gestion ; et Audit, Édition Economica, Paris.

Cerrada Karine, De rongé Yves, De wolf Michel, Gatz Michel, (2008), Comptabilité et analyse des états financiers, principes et applications, 2^e édition, éditions de boeck.

Chambost Isabelle et Cuyaubère Thierry, (2004), Gestion financière, 2^e édition, DUNOD.

Charpentier P., (1997), Organisation et gestion de l'entreprise, Nathan, Paris.

Clavier Julien, (2011), Incidences du passage obligatoire aux normes comptables IAS/IFRS sur le risque d'instabilité bancaire, Université de Bourgogne.

Cohen Elie, (1991), Gestion financière de l'entreprise et développement financier, EDICEF.

Cohen Elie, (1997), Analyse financière, 4eme édition, economica.

Conso Pierre et Hemic Farouk, (1999), Gestion financière de l'entreprise, DUNOD, 9^e édition.

D'Arcimoles Charles-Henri et Saulquin Jean-Yves, (2000), Finance appliquée, 3^e édition, Vuibert,.

D'Arcimoles Charles-Henri et Saulquin Jean-Yves, (2012), Gestion financière de l'entreprise, Vuibert.

Degos Jean-Guy, Griffiths Stéphane, (2011), Gestion financière, De l'analyse à la stratégie, Edition d'organisation, Groupe Eyrolles.

Depoers F., (2000), L'offre volontaire d'information des sociétés cotées : concept et mesure", Comptabilité –Contrôle – Audit, Tome 6, Volume 2.

Deprez M. et Duvant M., (1995), Analyse financière, 3^e édition, TECHNIPLUS.

Dick Wolfgang et Missonier-Piera Franck, (2010), Comptabilité financière en IFRS, 2eme édition.

Dick Wolfgang, Missonier-Piera Franck, (2012), Comptabilité financière en IFRS, Pearson France, 3^e édition.

Duplat Claude-Annie, (2004), Analyser et maîtriser la situation financière de son entreprise, Vuibert.

Enselme Gérard, (2011-2012), Introduction à la comptabilité, 12eme édition LexisNexis.

FORGET Jack, (2005), Analyse financière, De l'interprétation des états financiers à la compréhension des logiques boursière, Éditions d'Organisation.

Grandguillot Béatrice et Francis, (2012-2013), Analyse financière, les Zoom's, 16^e édition, lextenso édition.

Guedj Norbert, (1986), De l'analyse comptable à la gestion financière, les éditions d'Organisation,.

Heem Grégory, (2004), Lire les états financiers en IFRS, Editions d'organisation.

Honoré L, Royer Y.,(2003), Dictionnaire de la finance d'entreprise, coll. Belin Sup-Economie Gestion, éditions Belin, Paris.

Hussey R. et Ong A., (2005), International financial reporting standards desk reference, John Willeyand Sons.

Hutin Hervé, (2010), Toute la finance, EYROLLES, Editions d'Organisation, 4^e édition.

Kilig Levent, (2006), Compta finance, comprendre, construire et faire parler les comptes, Editions d'Organisation.

Langlois G., M. Friederich, A. Burlaud, (2004.), Comptabilité approfondie, Foucher.

Le Manh Anne et Maillet, (2009), Catherine avec la collaboration de Benkaci Mohamed, Normes comptables internationales IAS-IFRS, Berti édition.

Lefrancq Stéphane et Albertini Elisabeth, (2016), Comprendre le reporting financier, Vuibert, paris.

Mabudu Joël, (2011), IFRS et analyse financière : Impact des normes IFRS sur l'analyse financière, Global. Expert.

Marion Alain, (2015), Analyse financière, concepts et méthodes, Dunod, 6eme édition.

Melyon Gérard, (2007), Gestion financière, 4^e édition, BREAL.

Nahmias Muriel, (2004), L'essentiel des normes IAS/IFRS, Éditions d'Organisation.

Obert Robert, (2008, 2013), Pratique des normes IFRS, 4^e édition et 5eme édition, Dunod.

Peyrard Josette, Avenel Jean-David, Peyrard Max, (2006), Analyse financière, normes françaises et internationales IAS/IFRS, 9^e édition, Vuibert.

Piget Patrick, (2011), Analyse financière en IFRS, ECONOMICA, Paris.

Ramond Olivier, Luc Paugam, Jean-François Casta, Laurent Batsch, Préface de philippe Danjou, (2012), Evaluation financière et normes IFRS, Economica.

Regnard Jean-François, (2006), Lire un bilan c'est simple, Chiron éditeur.

Richard J, Simons P et Bailly J M., (1987), comptabilité et analyse financière des groupes, coll. Gestion, Economica, Paris.

Sadi Nacer-eddine, (2011), Innovations comptables internationales et analyse des états financiers, référentiels français et international IAS-IFRS, Presse universitaires de Grenoble, Septembre.

Stolowy Hervé, J.Lebas Michel, Ding Yuan, Langlois Georges, (2013), Comptabilité et analyse financière, une perspective globale, 3^e édition, de boeck.

Thibierge Christophe, (2009), Analyse financière, Vuibert, 5^e édition.

Thuelin Elisabeth, (2014), Analyse financière : Groupes et IFRS, ECONOMICA.

Tort Eric, (2016), Normes comptables internationales, les points clés du référentiel comptable international : les principales normes IAS/IFRS, édition Gualino.

Vizzavona Patrice, (2004), Gestion financière, Berti éditions, 9^e édition.

Articles de revues et documents de travail

Abirat Mokadam, Djekidel Yahia, (2010), L'adoption des normes comptables internationales : une évolution majeure du référentiel comptable en Europe et en Algérie, Journal of Financial and accounting studies, Centre University of El-Oued, Algérie, page 131 à 136.

Affes Houda et Labelle Réal, (2007), Impact de mise en application des IFRS sur la qualité de l'information financière: une étude internationale, Comptabilité-Contrôle-Audit.

Affes Houda et Callimaci Antonello, (2007), Les déterminants de l'adoption anticipée des normes comptables internationales : Choix financier ou opportunisme ? Association Francophone de Comptabilité, Comptabilité - Contrôle – Audit, tome 13, page 149 à 166.

Ahmed, A., Neel, M., et Wang, D. (2010), Does Mandatory Adoption of IFRS Improve Accounting Quality? Preliminary Evidence. Working Paper,

Auer K.V. (1996), « Capital Market Reactions to Earnings Announcements: Empirical Evidence on the Difference in the Information Content of IAS-Based Earnings and EC-Directives-Based Earnings », *European Accounting Review*, vol. 5, n° 4,

Barbe Odile et Didelot Laurent, (2012), *Panorama de l'application des normes IFRS dans le monde et convergence avec les US GAPP*, *Revue française de comptabilité* N°450.

Barbu E., (2005), *L'harmonisation comptable internationale : d'un vagabondage comptable à l'autre*, *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Tome 10, Volume 1.

Beau Carole et Pigé Benoît, (2007), *La normalisation de l'information comptable dans le processus de gouvernance*, *Association Francophone de Comptabilité, Comptabilité - Contrôle – Audit*, Tome 13, pages 57 à 76.

Beaver, W. H. (1981), *Financial reporting: an accounting revolution*. Prentice-Hall, INC, les États-Unis.

Belaounia Samia et Heuberger Yannike, (2006), *Normes comptables, IFRS : Un « choc culturel » pour l'analyste financier*, *Revue Banque* N° 676.

Belkharroubi Houcine, *Convergence des systèmes d'information comptable et intégration financière : contraintes d'un processus*. Université d'ORAN.

Benyakhlef Maryline, (2012), *Vers le passage aux nouvelles normes IAS/IFRS*, *Comptabilité Gestion*, www.creg.ac-versailles.fr

Benyekhlef Amel, (2010), *Le système comptable algérien étude comparative avec les pays de l'Europe de l'Est et les organismes de normalisation comptable internationale*. Université d'Alger3.

Blanchette Michel, (2012), *Ratios financiers et outils connexes*, Université du Québec en Outaouais.

Blanchette Michel, Raciot François-Eric et Girard Jean-Yves, (2011), *Les effets des IFRS sur les ratios financiers : Premiers signes au Canada*, CGA, Association des comptables généraux accrédités du Canada.

Borio C., Tsatsaronis K. (2004), *Accounting and prudential regulation: from uncomfortable bedfellows to perfect partners?* *Journal of Financial Stability*, pages 111 à 135.

Brown, V. H. (1990). *Accounting standards: their economic and social consequences (commentary)*. *Accounting Horizons*.

Byad Donal, (2011), Li Ying et Yu Yong, The Effect of Mandatory IFRS Adoption on Financial Analysts' Information Environment, Journal of Accounting Research, Vol. 49 N°1, Printed in U.S.A.

Casta Jean-François, (2003), La comptabilité en « juste valeur » permet-elle une meilleure représentation de l'entreprise ? Revue D'économie Financière, N° 71, pages 17 à 31.

Casta Jean-François, (2009), Incertitude et comptabilité, HAL Id: halshs-00679551.

Cervadiku Shqipe, (2012), Analyse financière et stratégique de la SA Bruyère, Enseignement de Promotion et de Formation Continue de L'Université Libre de Bruxelles et de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bruxelles.

Chekkar Rahma et Labardin Pierre, (2005), De l'information comptable à la connaissance financière : des années 1670 à nos jours, Comptabilité et Connaissances, France.

Colasse Bernard, (2006), IFRS : Un défi et une opportunité pour l'enseignement de la comptabilité, Comptabilité, Revue Française de Comptabilité. 385, page 37 à40.

Colasse, Bernard, (2005), La régulation comptable entre public et privé, Les normes comptables internationales, instrument du capitalisme financier, Paris: La Découverte.

Couleau-Dupont Annelise, (2011), Le processus d'appropriation du référentiel IAS/IFRS et de ses évolutions : Une analyse des pratiques organisationnelles, Comptabilités, économie et société, Montpellier-France.

Cuijpers R. et W. BUIJINK (2005), Voluntary Adoption of Non-Local GAAP in the European Union : A Study of Determinants , European Accounting Review, vol. 14, n° 3.

Damak Ayadi Salma et Ben Salem Rahma, (2012), La culture et le recours aux IAS/IFRS, Direction et Gestion (La RSG) | La Revue des Sciences de Gestion, n° 254, pages 39 à 48.

Damak-Ayadi Salma, (2009), De l'efficacité des mesures de convergence pour préparer le passage aux IAS/IFRS en France, Direction et Gestion (La RSG)| La Revue des Sciences de Gestion, n°236, pages 73 à 84.

Danjou Philippe, (2003), Réflexions à propos de la juste valeur : L'ambition des comptables n'est-elle pas démesurée ? Revue D'économie Financière, N° 71, pages 173 à 194.

Degos Jean-Guy et Abou Fayad Amal, (2006), Le modèle d'évaluation de Feltham-Ohlson : Un lien entre la comptabilité, la finance et les IFRS, The Certified Accountant, N°25, page 48 à 53.

Demaria Samira, (2007), Les choix d'options comptables lors de la transition aux normes IAS/IFRS : Quel rôle pour la prudence ? Association Francophone de Comptabilité, Comptabilité - Contrôle – Audit, Tome 13, pages 296.

Demaria Samira, (2008), Lecture multi théorique de la période de transition aux normes IAS/IFRS : Une analyse lexicale de la communication financière, Journée de recherche : Les IFRS et leurs conséquences sur l'analyse et la gestion financière, Paris - France.

Demaria Samira, (2008), Les choix d'options comptables lors de la première application des normes IAS/IFRS : Observation et compréhension des choix effectués par les groupes français, Université de Nice Sophia Antipolis.

Demerens Frédéric, (2011), Utilité et comparabilité de l'information sectorielle, Application aux groupes hôteliers internationaux et à leurs analystes financiers, Le CNAM Conservatoire National des Arts et Métiers.

Disle Charlotte et Christine Noël-Lemaître, (2007), La révolution des normes IFRS : Convergence de la comptabilité vers la finance ?, Ecole de management, Grenoble.

Dumontier P. et B. Raffournier, (1998), Why Firms Comply Voluntarily with IAS: an Empirical Analysis with Swiss Data, Journal of International Financial Management and Accounting, vol. 9, n° 3.

Dumontier Pascal et Maghraoui Randa, (2006), Adoption volontaire des IFRS, asymétrie d'information et fourchettes de prix : l'impact du contexte informationnel, revue de comptabilité, contrôle, audit, tome 12.

Elena Barbu et Charles Piot, (2012), L'adoption des IAS/IFRS par les groupes français cotés : Volonté ou contrainte ? Lavoisier | Revue française de gestion, N° 226, pages 53 à 74.

Gelard Gilbert, (2009), L'information comptable : Pour quoi, pour qui ? Comptabilité, R.F.C 427, pages 40 à 43.

Glaum M. (2000), Bridging the GAAP: the Changing Attitude of German Managers towards Anglo-American Accounting and Accounting Harmonization, Journal of International Financial Management and Accounting, vol. 11, n° 1.

Goodwin, J., Ahmed, K., et Heaney, R. (2008), The Effects of International Financial Reporting Standards on the Accounts and Accounting Quality of Australian Firms: A Retrospective Study. Journal of Contemporary accounting and economics.

Heem Grégory et Aonzo Philipe, (2014), La normalisation comptable internationale : ses acteurs, sa légitimité, ses enjeux, Revue D'économie financière.

Jean jean, T. et Stolowy, H.(2008), Do Accounting Standards Matter? An Exploratory Analysis of Earnings Management before and after IFRS Adoption. Journal of Accounting and Public Policy.

Lagrange J.P. (1996), Pour une lisibilité de l'information financière : Réalité économique, analyse financière et comptabilité, Revue Analyse Financière. N° 108. Pages 78 à 94.

Lebrun Benoît, (2011), La norme IFRS 13 sur l'évaluation à la juste valeur, la revue française de comptabilité n°444.

Lenormand Gaëlle et al., (2012), Les IAS/IFRS, Lavoisier | Revue française de gestion N° 222, pages 55 à 56.

Lenormand Gaëlle et Touchais Lionel, (2015), Les IFRS améliorent-elles la qualité de l'information financière ? Approche par la value relevance, Comptabilité - Contrôle – Audit, Tome 15, Association Francophone de Comptabilité.

Leuz C. et Verrecchia R.E. (2000), The Economic Consequences of Increased Disclosure, Journal of Accounting Research, vol. 38, n° 3.

Liu, G., et Sun, J. (2014), Did the Mandatory IFRS Affect the Earnings Quality of Canadian Firms?, Working paper.

Marchal Sylvie, Boukari Mariam et Cayssials Jean-Luc, (2007), L'impact des normes IFRS sur les données comptables des groupes français cotés, Bulletin de la Banque de France, N° 163.

MOKHEFI Amine, (2012), Analyse comparative entre le référentiel IFRS et le cadre algérien, Université de Mostaganem.

Nafti Olfa et Errais Olfa, (2013), Enjeux des IAS-IFRS : entre actualisation des variables comptables et manipulation des résultats nets. Étude empirique des entreprises françaises et tunisiennes, Direction et Gestion (La RSG) | La Revue des Sciences de Gestion, N° 263-264, pages 145 à 16.

Ndubizu, G. A. (1992), Accounting disclosure methods and economic development: a criterion for globalizing capital markets. The International Journal of Accounting, 27, 151-163.

Nobes, C. W., et Parker, R., (1981), *Comparative international accounting*, IL, Richard D Irwin.

Obert Robet, (2011), *Le nouveau cadre conceptuel*, *Revue Française de Comptabilité* N° 439.

Ould Amer Smail, (2010), *La normalisation comptable en Algérie : Présentation du nouveau Système Comptable et Financier*, *Revue des Sciences Économiques et de Gestion*, N°10, pages 27 à 43.

Piot, C., Dumontier, P., et Janin, R. (2011), *IFRS Consequences on accounting conservatism within Europe: The role of Big4 Auditors*. Working Paper.

Punda Pawel, (2011), *The impact of international financial reporting standard (IFRS) adoption on key financial ratios-Evidence the UK*, Aarhus School of Business.

Raffournier, B. (2003), *Dossier Spécial : Les Manipulations Comptables. Comptabilité créative et normalisation comptable*, *Revue du Financier*. N° 139.

Rappaport, A. (1977), *Economic impact of accounting standards-implications for the FASB*. *Journal of Accountancy*.

Saghroun Judith et Eglem Jean-Yves, (2008), *À la recherche de la performance globale de l'entreprise : La perception des analystes financiers*, Association Francophone de Comptabilité, *Comptabilité - Contrôle – Audit*, Tome 14, pages 93 à 118.

Salameh Elie, (2013), *L'impact des normes IFRS sur le contenu informationnel des états financiers des PME cotées dans le contexte Français*, *European Scientific Journal*, édition vol.9, N°22, pages 105 à 121.

Salma Damak-Ayadi, (2010), *De l'efficacité des mesures de convergence pour préparer le passage aux IAS/IFRS en France*, *Comptabilité et environnement-France*.

Tahri Elalia, (2014), *Enjeux d'utilité de la juste valeur : application aux entreprises publiques algériennes*, *Revue nouvelle économie*, N°11-volume 02, Laboratoire GRM, université de Nice Sophia Antipolis.

Tendeloo B.V. et Vanstraelen A. (2005), *Earnings Management under GermanGAAP versus IFRS*, *European Accounting Review*, vol. 14, n° 1.

Thomas Philippe, (2011), *Analyse financière, approche internationale –CFA*, Revue Banque édition, Paris.

Van Tendeloo, B., et Vanstraelen, A. (2005), Earnings management under German GAAP versus IFRS. *European Accounting Review*.

Walton P. (2003), La convergence IASB-FASB et ses implications, *Revue Française de Comptabilité*, N°380.

Walton Peter, (2003), La normalisation comptable internationale : Origine, pratiques et enjeux, *Revue Française de Gestion*, N° 147, page 274.

Zéghal Daniel et Mnif Sellami Yosra, (2010), Analyse des déterminants de l'adoption anticipée des normes comptables internationales IAS/IFRS par les groupes français, *Direction et Gestion (La RSG) La Revue des Sciences de Gestion*, N°245-246, pages 99 à 110.

Thèses

Allard Marie-Hélène, (1999), La gestion financière et le dirigeant de PME : Le concept de l'utilité perçue, Ecole des Hautes Etudes Commerciales affiliée à l'université de Montréal.

Darbelet Michel, (2014), Impact des normes IFRS sur l'analyse et l'interprétation des documents financiers, Université Paris-Sud, Faculté Jean Monnet.

Hermosilla Cortes Jonathan Lautaro, (2010), « Evaluation de la fiabilité de l'information comptable : Une analyse théorique et appliquée au processus de production des normes comptables ; le cas du Chili » une approche par les logiques d'action et les conventions, Université Catholique de Louvain.

Kervazo Valérie, (2008-2009), Normes IFRS : principes et valorisation en Epargne, l'Université Paris Dauphine et l'Institut des Actuares.

Khellaf Lakhdar, (2013-2014), Les normes internationales de comptabilité (IAS-IFRS) et leur application en Algérie, Cas du système comptable et financier (SCF), Université El Hadj Lakhdar, Batna.

Lafaille Adrien, (2009), Normes IFRS : principes et valorisation en Epargne, Université Paris Dauphine et l'Institut des Actuares

Le Manh-Bena Anne, (2009), Le processus de normalisation comptable par l'IASB : Le cas du résultat, Le CNAM Conservatoire National des Arts et Métiers.

Merouani Samir, (2007), Le projet du nouveau système comptable financier Algérien, Anticiper et préparer le passage, Ecole Supérieur de Commerce- Alger.

Mhedhbi Karim, (2010), Analyse de l'Effet de l'Adoption des Normes Comptables Internationales sur le Développement et la Performance des Marchés Financiers Émergents, Thèse préparée à l'Institut Supérieur de Comptabilité & d'Administration des Entreprises de l'Université de la Manouba, Tunisie.

Naas abdelkader, (2016), Ligitimité de la fonction contrôle de gestion dans l'entreprise algérienne : les contraintes et les percpectives, université d'Oran.

Sefsaf Réda, (2012), Contribution à l'analyse de l'effet de l'adoption des IFRS sur la qualité des chiffres comptables, Université d'Angers.

Slimane Sefiane, (2012), L'Impact de l'Adoption des Normes Comptables Internationales sur la Qualité de l'Information pour la Prise de Décisions et le Contrôle: Le System Comptable Financier Algérien Comme Model, Centre Universitaire de Relizane.

Toubache Chakib, (2010-2011), Normalisation comptable internationale et réforme comptable en Algérie, université d'Oran.

Documents divers

Cadre conceptuel de l'information financière (2010).

Cadre de préparation et de présentation des états financier (1989).

Deloitte, (2014), Guide de référence sur les IFRS.

Rapports de gestion de l'ENTPL.

Système Comptable Financier, loi N°07 du 25/11/2007 portant sur Système Comptable Financier.

Sites internet

www.ssrn.com.

www.cairn.info

www.focusifrs.com

www.ifrs.com

www.gereso.com

www.ipsasb.org

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| Introduction générale..... | 1 |
| CHAPITRE 1 : Evolution de la normalisation comptable internationale | 8 |
| Introduction..... | 9 |
| Section 1 : Histoire de la normalisation comptable..... | 11 |
| 1 – Définition de la norme comptable..... | 11 |
| 2 – Les objectifs de la normalisation comptable..... | 12 |
| 3 – Historique de la normalisation comptable..... | 13 |
| 3 – 1 – Aux Etats-Unis : US GAAP / FASB | 14 |
| 3 – 2 – En Europe : Directives européennes..... | 15 |
| 3 – 3 – D’autres pays européens | 17 |
| 3 – 3 – 1 – La France | 17 |
| 3 – 3 – 2 – Le Royaume-Uni | 18 |
| 4 – La création de l’IASB « l’International Accounting Standards Committee »..... | 18 |
| Section 2 : Historique et fonctionnement de L’IASB « International Accounting Standards Board » | 20 |
| 1 - Création et objectifs | 20 |
| 2 - Evolution de l’activité de l’IASB | 21 |
| 3 – Structure de l’IASB | 24 |
| 4 - Fonctionnement de l’IASB..... | 27 |
| 5 – Le processus d’élaboration d’une norme | 29 |
| 6 – Objectifs et spécificités des normes IFRS | 31 |
| 7 – La structure des normes IFRS et leur modalités d’application | 32 |
| 8 – L’application des normes IFRS en Europe et dans le monde | 35 |
| 8 – 2 – Application des IFRS en Europe | 37 |

| | |
|--|-----------|
| 8 – 2 – Le mécanisme européen d’adoption des normes IFRS | 37 |
| 8 – 3 – Rapprochement entre les normes américaines US GAAP et IFRS | 40 |
| 8 – 4 – L’application du référentiel IFRS dans le monde | 41 |
| 8 – 5 – Impacts et conséquences de la crise financière | 43 |
| 8 – 6 – L’application des IFRS dans les pays en voie de développement | 44 |
| Section 3 : La normalisation comptable en Algérie | 45 |
| 1 – Un aperçu sur les réformes comptables en Algérie | 45 |
| 1 – 1 – Le Plan Comptable Nationale | 45 |
| 1 – 1 – 1 - Principes directeurs d’élaboration du PCN | 46 |
| 1 – 1 – 2 – Objectifs du PCN | 47 |
| 1 – 1 – 3 – Présentation du PCN | 48 |
| 1 – 1 – 4 – Les insuffisances du PCN | 50 |
| 1 – 2 – Le Système Comptable Financier..... | 50 |
| 1 – 2 – 1- Description du SCF..... | 51 |
| 1 – 2 – 2- Le cadre conceptuel | 52 |
| 1 – 2 – 3- Les états financiers..... | 52 |
| 1 – 2 – 4- La nomenclature des comptes du SCF | 54 |
| 1 – 2 – 5- Règles générales d’évaluation | 54 |
| 2 – Les normes IAS/IFRS et système comptable financier | 55 |
| Conclusion | 60 |
| CHAPITRE 2 : Les états financiers sous le référentiel IAS/IFRS : Adoption et conséquences ... | 61 |
| Introduction | 62 |
| Section 1 : Importance de l’information financière | 63 |
| 1 – Qu’est ce que le cadre conceptuel de l’IASB | 63 |

| | |
|---|-----------|
| 2 – L’objectif de l’information financière | 65 |
| 3 – Les utilisateurs de l’information financière | 65 |
| 4 – Les caractéristiques qualitatives de l’information financière et les hypothèses de base ... | 67 |
| 4 – 1 – Les hypothèses de base | 68 |
| 4 – 2 – Les caractéristiques qualitatives de l’information financière..... | 69 |
| 4 – 2 – 1 – Les caractéristiques qualitatives essentielles | 69 |
| 4 – 2 – 2 – Les caractéristiques qualitatives auxiliaires | 70 |
| 5 – Les contraintes à respecter pour que l’information soit pertinente..... | 71 |
| Section 2 : principes de base..... | 72 |
| 1 – Objectif des états financiers | 72 |
| 2 – Les éléments des états financiers | 73 |
| 2 – 1 – Situation financière..... | 73 |
| 2 – 2 – Performance | 75 |
| 3 – La comptabilisation des éléments des états financiers..... | 76 |
| 4 – Evaluation des éléments des états financiers | 78 |
| 5 – L’évaluation à la juste valeur | 80 |
| Section 3 : contenu des états financier selon le référentiel IAS/IFRS..... | 83 |
| 1 – Définition et composantes des états financiers..... | 83 |
| 2 – Règles d’établissement et de présentation des états financiers | 84 |
| 3 – Le bilan (ou l’état de la situation financière) | 85 |
| 3 – 1 – Distinction entre les éléments courants et non courants | 85 |
| 3 – 2 – Les informations à présenter dans le bilan | 87 |
| 3 – 3 – Modèle d’un bilan présenté selon le référentiel IFRS | 88 |
| 4 – État du résultat net et des autres éléments du résultat global | 89 |
| 4 – 1 – Règles générales | 89 |

| | |
|---|------------|
| 4 – 2 – Les informations à présenter dans le compte de résultat | 90 |
| 5 – État des variations des capitaux propres | 92 |
| 6 –Etat des flux de trésorerie (ou tableau des flux de trésorerie) | 93 |
| 6 – 1 – Définitions et principes fondamentaux | 93 |
| 6 – 2 – Présentation du tableau des flux de trésorerie..... | 96 |
| 7 – Les annexes | 99 |
| Section 4 : Conséquences de l’adoption des normes IAS/IFRS..... | 100 |
| 1 – La communication financière..... | 100 |
| 2 – Incidences des principes comptables retenus dans le cadre conceptuel pour la lecture des états financiers | 102 |
| 3 – Conséquences de l’adoption des IFRS sur la qualité de l’information financière | 104 |
| 4 – Impact de la juste valeur | 107 |
| 5 – Conséquences économiques de l’adoption des normes comptables internationales | 109 |
| 6 – Les enjeux pour l’analyse financière | 113 |
| Conclusion | 115 |
| CHAPITRE 3 : L’analyse financière des états financiers en IFRS..... | 116 |
| Introduction | 117 |
| Section 1 : l’analyse financière : outils et méthodes..... | 119 |
| 1 – La fonction financière dans l’entreprise | 119 |
| 2 – Définition et objectifs de l’analyse financière | 120 |
| 2 – 1 – Définition de l’analyse financière | 120 |
| 2 – 2 – Objectifs de l’analyse financière | 123 |
| 3 – Les utilisateurs de l’analyse financière | 125 |
| 4 – Les sources d’information de l’analyse financière | 127 |
| 5 – Démarche et outils de l’analyse financière..... | 128 |

| | |
|---|------------|
| 5 – 1 – La démarche de l’analyse financière | 128 |
| 5 – 2 – Les outils de l’analyse financière | 130 |
| 6 – De l’information comptable à l’information financière, une nouvelle lecture des états financiers..... | 133 |
| Section 2 : analyse de la structure financière, et de l’équilibre financier | 135 |
| 1 – L’analyse du bilan | 135 |
| 1 – 1 – Le bilan | 136 |
| 1 – 1 – 1 – L’actif du bilan..... | 136 |
| 1 – 1 – 2 – Le passif du bilan..... | 139 |
| 2 – L’analyse patrimoniale : Le bilan financier – L’approche liquidité exigibilité | 140 |
| 2 – 1 – L’approche liquidité – exigibilité | 140 |
| 2 – 2 – Les retraitements préalables à l’établissement du bilan financier | 141 |
| 2 – 3 – Intérêts et limites du bilan financier | 144 |
| 3 – L’analyse fonctionnelle : Le bilan fonctionnel..... | 144 |
| 3 – 1 – L’approche fonctionnelle | 144 |
| 3 – 2 – Les retraitements nécessaires à l’établissement du bilan fonctionnel..... | 146 |
| 3 – 3 – Intérêts et limites du bilan fonctionnel | 147 |
| 4 – L’analyse des équilibres financiers | 148 |
| 4 – 1 – Le fonds de roulement | 149 |
| 4 – 1 – 1 – Le fonds de roulement financier | 149 |
| 4 – 1 – 2 – Le fonds de roulement fonctionnel | 149 |
| 4 – 2 – Le besoin en fonds de roulement..... | 154 |
| 4 – 2 – 1 – Besoin en fonds de roulement d’exploitation | 154 |
| 4 – 2 – 2 – Besoin en fonds de roulement hors exploitation | 154 |
| 4 – 3 – La trésorerie | 155 |

| | |
|--|------------|
| 5 – L’analyse du bilan par les ratios..... | 157 |
| 5 – 1 – Les ratios de structure | 158 |
| 5 – 2 – Les ratios de gestion | 160 |
| 5 – 3 – La batterie des ratios causatifs IFRS..... | 162 |
| 5 – 4 – Avantages et inconvénients de la méthode des ratios | 163 |
| Section 3 : analyse de l’activité et des performances..... | 164 |
| 1 – Le compte de résultat | 164 |
| 1 – 1 – Définition | 164 |
| 1 – 2 – Le compte de résultat en IFRS | 165 |
| 2 – Les soldes intermédiaires de gestion | 167 |
| 2 – 1 – Le tableau des soldes intermédiaires de gestion | 168 |
| 2 – 2 – Interprétation des soldes intermédiaires de gestion | 169 |
| 2 – 2 – 1 – Le chiffre d’affaires | 169 |
| 2 – 2 – 2 – La marge commerciale | 169 |
| 2 – 2 – 3 – La production | 170 |
| 2 – 2 – 4 – Les consommations en provenance des tiers | 170 |
| 2 – 2 – 5 – La valeur ajoutée | 170 |
| 2 – 2 – 6 – L’excédent brut d’exploitation | 171 |
| 2 – 2 – 7 – Le résultat d’exploitation..... | 172 |
| 2 – 2 – 8 – Le résultat financier | 172 |
| 2 – 2 – 9 – Le résultat courant avant impôt | 172 |
| 2 – 2 – 10 – Le résultat exceptionnel | 173 |
| 2 – 2 – 11 – Le résultat net de l’exercice | 173 |
| 3 – Les soldes intermédiaires de gestion selon le référentiel IAS/IFRS | 173 |
| 4 – Analyse du compte de résultat et performance économique | 177 |

| | |
|--|------------|
| 4 – 1 – Ratios liés aux soldes intermédiaires de gestion | 177 |
| 4 – 2 – La capacité d'autofinancement (CAF) | 179 |
| 4 – 2 – 1 – Définition..... | 179 |
| 4 – 2 – 2 – Calcul de la CAF..... | 180 |
| 4 – 2 – 3 – Utilité de la CAF | 182 |
| 4 – 3 – Etude de la rentabilité | 182 |
| 4 – 3 – 1 – La rentabilité commerciale..... | 183 |
| 4 – 3 – 2 – La rentabilité économique | 183 |
| 4 – 3 – 3 – La rentabilité financière | 184 |
| 5 - Les tableaux de financement et de flux de trésorerie..... | 186 |
| 5 – 1 – Le tableau de financement..... | 186 |
| 5 – 1 – 1 – Les ressources stables | 186 |
| 5 – 1 – 2 – Les emplois stables | 187 |
| 5 – 1 – 3 – Constitution du tableau de financement | 187 |
| 5 – 1 – 4 – Intérêt du tableau de financement | 188 |
| 5 – 2 – Le tableau de flux de trésorerie | 189 |
| 5 – 2 – 1 – Origine de la trésorerie..... | 189 |
| 5 – 2 – 2 – Principe du tableau de flux de trésorerie | 190 |
| 5 – 2 – 3 – Intérêt et limites du tableau des flux de trésorerie..... | 193 |
| Conclusion | 194 |
| CHAPITRE 4 : Analyse financière sous IAS/IFRS au sein de l'ENTPL..... | 195 |
| Introduction | 196 |
| Section 1 : Présentation de l'entreprise ENTPL | 198 |
| 1 – Situation générale de l'entreprise | 198 |
| 1 – 1 – Historique | 198 |

| | |
|--|------------|
| 1 – 2 – Unités de production | 200 |
| 1 – 3 – Activité et gamme de produits | 200 |
| 1 – 3 – Le marché | 202 |
| 2 – Analyse économique de l'ENTPL..... | 204 |
| 2 – 1 – Chiffre d'affaires | 204 |
| 2 – 2 – La production | 205 |
| 2 – 3 – Les ressources humaines | 207 |
| 2 – 4 – Evolution des principaux agrégats | 210 |
| Section 2 : incidences des normes IFRS sur la pratique de l'analyse financière..... | 211 |
| 1 – L'influence des normes IFRS sur la présentation des états financiers | 211 |
| 1 – 1 – Introduction du concept de la juste valeur | 212 |
| 1 – 2 – Application du principe de la prééminence économique sur l'apparence juridique .. | 212 |
| 1 – 3 – Primauté du bilan sur le compte de résultat..... | 213 |
| 2 – Etats financiers de l'ENTPL | 214 |
| 2 – 1 – Etat financiers en PCN..... | 215 |
| 2 – 2 – Etat financiers en SCF | 219 |
| 2 – 3 – Présentation de l'état de la situation financière (bilan) en pourcentage (analyse verticale) | 223 |
| 3 – Impact du passage au SCF sur le contenu informationnel des états financiers..... | 225 |
| 4 – L'influence sur l'analyse financière | 230 |
| 4 – 1 – Les changements de méthodes comptables | 231 |
| 4 – 2 – Le contrat de location financement | 232 |
| 4 – 3 – Les avantages du personnel : engagement de retraite..... | 233 |
| 4 – 4 – La présentation sectorielle des activités | 234 |
| 4 – 5 – Les provisions | 236 |

| | |
|--|------------|
| 4 – 6 – Les impôts différés | 237 |
| Section 3 : Méthodologie d’analyse financière en IFRS..... | 237 |
| 1 – Analyse du bilan et des équilibres financiers | 238 |
| 1 – 1 – L’approche patrimoniale (bilan financier) | 238 |
| 1 – 1 – 1 – L’établissement du bilan financier | 238 |
| 1 – 1 – 2 – Calcul du fonds de roulement patrimonial | 241 |
| 1 – 2 – L’approche fonctionnelle (bilan fonctionnel) | 242 |
| 1 – 2 – 1 – L’établissement du bilan fonctionnel | 242 |
| 1 – 2 – 2 – Calcul des indicateurs d’équilibre bilanciel | 246 |
| 2 – Analyse par les ratios | 253 |
| 3 – Analyse du compte de résultat | 256 |
| 3 – 1 – Evolution des marges..... | 259 |
| 3 – 1 – 1 – Chiffre d’affaires..... | 259 |
| 3 – 1 – 2 – Valeur ajoutée..... | 262 |
| 3 – 1 – 3 –Excédent brut d’exploitation..... | 264 |
| 3 – 1 – 4 –Résultat opérationnel..... | 265 |
| 3 – 1 – 5 –Résultat courant avant impôt..... | 266 |
| 3 – 1 – 6 –Résultat net..... | 267 |
| 4 – L’approche IFRS du compte des soldes intermédiaires de gestion | 269 |
| 5 –Capacité d’autofinancement et l’étude de la rentabilité | 271 |
| 5 – 1 – La capacité d’autofinancement | 271 |
| 5 – 2 – Etude de la rentabilité | 274 |
| 5 – 2 – 1 - La rentabilité financière | 274 |
| 5 – 2 – 2 - La rentabilité économique..... | 274 |
| 5 – 2 – 3 - La rentabilité commerciale (profitabilité) | 275 |

| | |
|---|-----|
| 6 – Tableau des flux de trésorerie (TFT)..... | 275 |
| 6 – 1 – Analyse du tableau des flux de trésorerie | 275 |
| 6 – 2 – La notion d’excédent de trésorerie d’exploitation | 279 |
| 6 – 3 – Analyse du tableau de flux de trésorerie par les ratios | 280 |
| Conclusion / résultats | 282 |
| Conclusion générale..... | 287 |
| Index des tableaux..... | 293 |
| Index des figures | 295 |
| Bibliographie | 297 |
| Table des matières | 308 |
| Annexes..... | 218 |

ANNEXES

Annexe 1

Bilan Actif au 31 décembre 2011

| ACTIF | Note | Montant brut 2011 | AMR Prov2011 | Montant Net 2011 | Montant net 2010 |
|---|------|-----------------------------|---------------------------|----------------------|-----------------------------|
| <u>ACTIFS NON COURANTS</u> | | | | | |
| Ecart d'acquisition –Goodwill +ou- Immobilisations incorporelles | | 00 | 00 | 00 | 00 |
| Immobilisations corporelles | | <u>1 792 028</u> | 1 431 570 | 360 458 | <u>645 396</u> |
| Immobilisations corporelles | | <u>6 629 326 756</u> | 3 452 136 985 | 3 177 189 770 | <u>3 295 922 792</u> |
| Terrains | | 400 487 535 | 00 | 400 487 535 | 400 487 535 |
| Bâtiments | | 2 516 285 355 | 1 265 838 574 | 1 250 446 781 | 1 396 593 108 |
| Autres immobilisations corporelles | | 3 546 195 136 | 2 186 298 411 | 1 359 896 725 | 1 556 431 353 |
| Immobilisations en concessions | | 00 | 00 | 00 | 00 |
| Immobilisations encours | | 166 358 729 | 00 | 166 358 729 | 100 863 520 |
| Immobilisations financières : | | <u>63 229 303</u> | 39 654 216 | 23 575 086 | <u>30 589 106</u> |
| Titres mis en équivalence | | 00 | 00 | 00 | 00 |
| Autres participations et créances rattachées | | 6 480 000 | 6 480 000 | 00 | 00 |
| Autres titres immobilisés | | 31 696 281 | 31 696 281 | 00 | 00 |
| Prêts et autres actifs fin. Non courants | | 25 053 021 | 1 477 934 | 23 575 086 | 30 589 106 |
| Impôts différés actif | | 71 019 170 | 00 | 71 019 170 | 31 499 908 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | | 6 765 367 258 | 3 493 222 772 | 3 272 144 485 | 3 358 657 204 |
| <u>ACTIFS COURANTS</u> | | | | | |
| Stocks et encours | | <u>1 915 545 419</u> | <u>186 838 720</u> | 1 728 706 698 | <u>1 841 528 367</u> |
| Créances et emplois assimilés | | <u>1 879 875 444</u> | <u>425 257 399</u> | 1 454 618 045 | <u>1 114 172 472</u> |
| Clients | | 664 245 584 | 243 309 496 | 420 936 088 | 485 766 652 |
| Autres débiteurs | | 690 859 968 | 181 947 903 | 508 912 65 | 86 684 861 |
| Impôts et assimilés | | 415 426 840 | 00 | 415 426 840 | 463 237 371 |
| Autres créances et emplois assimilés | | 109 343 051 | 00 | 109 343 051 | 78 483 586 |
| Disponibilités et assimilés | | 1 839 437 887 | 00 | 1 839 437 887 | <u>1 673 899 434</u> |
| Placements et autres actifs financiers courants | | 00 | 00 | 00 | 215 000 000 |
| Trésorerie | | 1 839 437 887 | 00 | 1 839 437 887 | 1 458 899 434 |
| TOTAL ACTIF COURANT | | 5 634 858 751 | 612 096 120 | 5 022 762 631 | 4 629 600 274 |
| TOTAL ACTIF | | 12400226009 | 4 105 318 892 | 8 294 907 117 | 7 988 257 478 |

Bilan Passif au 31 décembre 2011

| PASSIF | Note | Montant 2011 | Montant 2010 |
|--|------|----------------------|----------------------|
| <u>CAPITAUX PROPRES</u> | | | |
| Capital émis | | 3 974 000 000 | 3 974 000 000 |
| Capital non appelé | | 00 | 00 |
| Primes et réserves | | 584 175 472 | 563 721 007 |
| Réserves consolidées (1) | | 1 161 042 548 | 1 155 949 848 |
| Ecart de réévaluation | | 00 | 00 |
| Ecart d'équivalence (1) | | 00 | 00 |
| Résultat net | | 00 | 00 |
| Résultat net part du groupe (1) | | -50 637 036 | 520 196 428 |
| Autres capitaux propres – Report à nouveau | | -474 407 601 | -825 640 735 |
| Résultat changement de méthodes comptable PCN/SCF | | -165 763 368 | -85 645 908 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | | 5 028 410 015 | 5 302 580 640 |
| <u>PASSIFS NON COURANTS</u> | | | |
| Emprunts et dettes financières | | 737 806 495 | 924 372 871 |
| Impôts (différés et provisionnés) | | 14 411 863 | 5 282 852 |
| Autre dettes non courantes | | 00 | 00 |
| Provisions et produits constatés d'avance | | 398 784 746 | 226 947 680 |
| TOTAL PASSIFS NON COURANT | | 1 151 003 104 | 1 156 603 404 |
| <u>PASSIFS COURANTS</u> | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 1 038 296 550 | 1 084 267 144 |
| Impôts | | 128 740 829 | 273 551 172 |
| Autres dettes | | 582 318 758 | 171 255 116 |
| Trésorerie du passif | | 366 137 860 | |
| TOTAL PASSIFS COURANT | | 2 115 493 998 | 1 529 073 433 |
| TOTAL PASSIF | | 8 294 907 117 | 7 988 257 478 |

(1)A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés.

Annexe 3

Compte de résultat au 31 décembre 2011

| Libellé | Note | Montant 2011 | Montant 2010 |
|---|------|----------------------|----------------------|
| Ventes de marchandises | | 158 693 486 | 1 768 859 708 |
| Production vendue | | 6 231 368 318 | 6 252 354 315 |
| Présentations fournies | | 13 202 242 | 27 077 900 |
| Variations stocks produits finis et encours | | -130 124 000 | 251 240 710 |
| Production immobilisée | | 00 | 00 |
| Subvention d'exploitation | | 00 | 00 |
| I - PRODUCTION DE L'EXERCICE | | 6 273 140 046 | 8 299 532 634 |
| Achats consommés | | 4 688 874 320 | 6 062 308 610 |
| Services extérieurs et autres consommations | | 191 920 618 | 184 747 716 |
| II - CONSOMMATION DE L'EXERCICE | | 4 880 794 938 | 6 247 056 326 |
| III- VALEUR AJOUTEE | | 1 392 345 107 | 2 052 476 307 |
| Charges de personnel | | 1 017 269 376 | 1 038 317 863 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 119 001 602 | 126 086 379 |
| IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | | 256 074 128 | 888 072 064 |
| Autres produits opérationnels | | 65 565 930 | 204 896 042 |
| Autres charges opérationnelles | | 77 822 218 | 66 256 231 |
| Dotations aux amortissements et provisions | | 530 665 268 | 672 385 318 |
| Reprises sur pertes de valeur et provisions | | 248 434 879 | 325 771 789 |
| V-RESULTAT OPERATIONNEL | | -38 412 549 | 680 098 346 |
| Produits financiers | | 5 914 443 | 18 997 188 |
| Charges financières | | 40 089 695 | 69 307 982 |
| VI-RESULTAT FINANCIER | | -34 175 251 | -50 310 794 |
| VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT V+VI | | -72 587 801 | 629 787 552 |
| Impôt exigible sur résultats ordinaires | | 15 166 359 | 159 521 884 |
| Impôt différés (variation) sur résultats ordinaires | | -37 117 123 | -31 172 067 |
| Participation des travailleurs au bénéfice | | 00 | 00 |
| Produits des activités ordinaires | | 6 593 055 299 | 8 849 197 654 |
| Charges des activités ordinaires | | 6 643 692 336 | 8 347 759 918 |
| VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES | | -50 637 036 | 501 437 735 |
| Eléments extraordinaires (produits) | | 00 | 18 758 693 |
| Eléments extraordinaires (charges) | | 00 | 00 |
| IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE | | 00 | 18 758 693 |
| X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE | | -50 637 036 | 520 196 428 |
| XI-RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE(1) | | -50 637 036 | 520 196 428 |
| Dont part des minoritaires(1) | | | |
| Part du groupe (1) | | -50 637 036 | 520 196 428 |

(1)A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés.

Annexe 4

Tableau des flux de trésorerie - Période du 01 janvier au 31 décembre 2011

| Libellé | Note | Montant 2011 | Montant 2010 |
|--|------|---------------------|-----------------------|
| <u>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</u> | | | |
| Encaissement reçus des clients | | 7 911 352 186 | 9 658 660 992 |
| Sommes versées aux fournisseurs et au personnel | | 7 354 305 723 | 7 978 149 947 |
| Intégrés et autres frais financiers payés | | 34 782 295 | 43 267 527 |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes (payés) | | 734 569 383 | 869 118 541 |
| Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires | | -212 305 215 | 768 124 976 |
| Remboursements par trésor | | 00 | 154 100 146 |
| Flux de trésorerie liés à des éléments extraordinaires | | 663 408 832 | 1 423 816 402 |
| Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) | | 451 103 617 | 2 346 041 524 |
| <u>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</u> | | | |
| Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles | | 135 713 444 | 60 663 596 |
| Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles. | | 00 | 00 |
| Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières | | 3 119 800 | 5 226 000 |
| Encaissements sur cessions d'immobilisations financières | | 00 | 00 |
| Intérêts encaissés sur placements financiers | | 00 | 00 |
| Dividendes et quote-part de résultat reçus | | 864 063 | 442 425 |
| | | 00 | 00 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (B) | | -131 729 581 | -54 995 171 |
| <u>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</u> | | | |
| Encaissements suite à l'émission d'actions | | 00 | 00 |
| Placements à court terme | | 00 | 215 000 000 |
| Dividendes et autres distributions effectués | | 85 700 000 | 72 000 000 |
| Encaissements provenant d'emprunts | | 316 801 008 | 2 123 826 395 |
| Remboursements d'emprunts ou autres dettes assimilées | | 750 781 928 | 4 246 144 462 |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement (C) | | -519 973 444 | -2 409 318 067 |
| Variation de trésorerie de la période (A+B+C) | | -200 599 407 | -118 271 713 |
| | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice | | 1 673 899 434 | 1 792 171 147 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice | | 1 473 300 027 | 1 673 899 434 |
| Variation de trésorerie de la période | | -200 599 407 | -118 271 713 |

Annexe 5

Tableau de variation des capitaux propres – Exercice 2011

| | Note | Capital social | Prime d'émission | Ecart d'évaluation | Ecart de réévaluation | Réserves et résultats |
|--|------|----------------|------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|
| Solde au 31 décembre 2013 (1) | | 3974000000 | 0 | 0 | 0 | 882 384 212 |
| Changement de méthodes comptables | | | | | | 0 |
| Correction d'erreurs significatives | | | | | | |
| Réévaluation des immobilisations | | | | | | |
| Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat | | | | | | |
| Dividendes payés | | | | | | |
| Part des travailleurs | | | | | | |
| **** | | | | | | -598 316 606 |
| Affectation du résultat | | | | | | 11 391 146 |
| Augmentation des réserves et IBS | | | | | | 9 123 490 |
| Augmentation des réserves | | | | | | 503 801 968 |
| Report à nouveau | | | | | | |
| Augmentation de capital | | | | | | |
| Résultat net de l'exercice | | | | | | 520 196 429 |
| Solde au 31 décembre 2014(2) | | 3974000000 | 0 | 0 | 0 | 1 328 580 641 |
| Ecart (2) – (1) | | 0 | 0 | 0 | 0 | 446 196 429 |
| Evolution % | | 0 | | | | 51 |
| Changement de méthodes comptables | | | | | | -80 117 460 |
| Correction d'erreurs significatives | | | | | | -22 446 978 |
| Réévaluation des immobilisations | | | | | | |
| Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat | | | | | | |
| Dividendes payés | | | | | | |
| Part des travailleurs | | | | | | 83 000 000 |
| Tantièmes | | | | | | 2 700 000 |
| Affectation du résultat | | | | | | -520 196 430 |
| Augmentation des réserves et IBS | | | | | | 20 454 465 |
| Augmentation des réserves | | | | | | 5 092 700 |
| Report à nouveau | | | | | | 287 980 112 |
| Augmentation de capital | | | | | | 0 |
| Résultat net de l'exercice | | | | | | -50 637 037 |
| Solde au 31 décembre 2015(3) | | 3974000000 | 0 | 0 | 0 | 1 054 410 014 |
| Ecart (3) – (2) | | 0 | 0 | 0 | 0 | -274 170 627 |
| Evolution % | | | | | | -21 |